

Date de dépôt : 10 décembre 2011

Rapport

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de
Genève pour l'exercice 2012 (LBU-2012) (D 3 70)**

Partie 2

Table des matières

	<i>Page</i>
Politique publique A (formation) et N (culture, sport et loisirs) <i>Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)</i>	5
Politique publique A (formation) <i>Université de Genève</i>	17
Politique publique A (formation) <i>Hautes Ecoles Spécialisées (HES)</i>	20
Politique publique A (formation) <i>Institut de Hautes Etudes Internationales et de Développement (IHEID)</i>	23
Politique publique B (emploi, marché du travail), C (action sociale) et D (personnes âgées) <i>Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)</i>	26
Politique publique C (action sociale) et E (handicap) <i>Hospice général (HG)</i> <i>Divers établissements pour personnes handicapées (EPH)</i>	34
Politique publique F (environnement et énergie) <i>Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)</i> <i>Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)</i>	40
Politique publique G (aménagement et logement) <i>Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)</i> <i>Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)</i>	59
Politique publique H (sécurité et population) <i>Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)</i> <i>Département des finances (DF)</i>	65

Politique publique I (justice)	105
<i>Pouvoir judiciaire (PJ)</i>	
Politique publique J (mobilité)	118
<i>Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)</i>	
<i>Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)</i>	
Politique publique K (santé)	124
<i>Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)</i>	
Politiques publiques K (santé) et L (économie)	132
<i>Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)</i>	
Politique publique L (économie)	137
<i>Palexpo</i>	
<i>Aéroport international de Genève (AIG)</i>	
Politique publique M (finance et impôts)	145
<i>Département des finances (DF)</i>	
Politique publique O (autorité et gouvernance)	151
<i>Chancellerie et présidence du Conseil d'Etat</i>	
Politique publique O (autorité et gouvernance)	153
<i>Grand Conseil</i>	
Politique publique O (autorité et gouvernance)	155
<i>Assemblée constituante</i>	
Politique publique O (autorité et gouvernance)	157
<i>Cour des comptes</i>	
Politique publique P (sécurité et population)	159
<i>Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)</i>	
<i>Département des finances (DF)</i>	

Présentation des thèmes transversaux du 28 septembre 2011	166
Questions transversales envoyées par la Commission de finances au Conseil d'Etat	204
Réponses du Conseil d'Etat aux questions transversales <i>(Les autres annexes sont consultables au SGGC)</i>	207
Réponses du Pouvoir judiciaire aux questions transversales	221
Réponses du Secrétariat général du Grand Conseil aux questions transversales	231
Réponses de la Cour des comptes aux questions transversales <i>(L'annexe est consultable au SGGC)</i>	234
Réponses de l'Assemblée constituante aux questions transversales	244
Note de la DGFE sur l'évaluation de l'application des douzièmes provisoires en 2012	248

Politique publique A (formation) et N (culture, sport et loisirs)

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

Rapport des commissaires : MM. Eric Stauffer et Guy Mettan

Suite à l'audition du vendredi 4 novembre 2011 du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, rue de l'Hôtel-de-Ville 6

Assistent : DIP

M. Charles Beer, conseiller d'Etat

Mme Marianne Frischknecht, secrétaire générale

Mme Tien Pham, directrice du Service du budget

M. Pascal Tissot, directeur des finances

M. Maffia Aldo, directeur du service des subventions

M. Martin Edouard, secrétaire général adjoint en charge du contrôle de gestion

Le conseiller d'Etat Charles Beer a souhaité mettre en évidence que l'augmentation totale de son budget n'est que de 1,90%. Soit en monétaire de 37 millions de francs. Il fait deux remarques, la première étant que le DIP pèse lourd en termes de francs, mais que le pourcentage de son augmentation est bien inférieur à celui que représente l'augmentation des charges de l'Etat, qui atteint lui 3%. Il conclut que l'augmentation générale des dépenses de l'Etat n'est pas imputable à l'augmentation du DIP. Il souligne dans sa deuxième remarque que l'augmentation n'est pas conjoncturelle mais structurelle. Il rappelle que le budget du DIP dépend fortement des postes, notamment des rubriques 30 et 31. Il relève que son département possède un capital essentiellement humain et observe qu'une partie de l'augmentation des charges est liée aux mécanismes salariaux, avec une influence de la CIA. Il indique que la part de cette augmentation se chiffre à 1,2%. Il souligne qu'il s'agit de dépenses qui ne sont pas volontaires mais obligatoires, et que cet élément structure de façon rigide les dépenses. Il remarque que la part dédiée aux nouveaux projets représente aujourd'hui un montant inférieur à 0,7%. Il mentionne la grande performance du département, car ce taux implique notamment le nouveau cycle d'orientation qui représente un volume considérable au niveau des besoins.

Les nouveaux éléments correspondant à l'augmentation de 0.7% figurent à la page 2 du projet de budget 2012, et il s'agit exactement d'une croissance

de 0,63%, représentant 12,47 millions de francs, alors que les augmentations de mécanismes salariaux et la révision des taux de charges sociales amènent à une croissance de 23,67 millions de francs (+1,19%), pour une augmentation des charges de 37,82 millions (+1,90%). Il sied de préciser que la différence de 0,08% représente des amortissements. Les coûts du nouveau cycle d'orientation ne pèsent que sur une seule rentrée et sur la première année actuellement. La réalité du chiffrage du nouveau cycle d'orientation sera réelle en 2015.

Le conseiller d'Etat précise également que beaucoup de réallocations ont eu lieu, permettant ainsi de réaliser d'autres nouveaux projets. Il remarque toutefois que ces projets ont presque tous été aspirés par le nouveau projet du cycle d'orientation. Il relève que le DIP ne peut pas vivre d'un statu quo, car il se figerait et entraînerait ainsi des conséquences négatives sur la formation.

Concernant les politiques publiques, il faut préciser que la formation représente plus de 95% des dépenses du département de l'instruction publique, de la culture et du sport. La scolarité obligatoire représente la majeure partie de ces 95%. Les 95% sont orientés par les dépenses liées à la scolarité obligatoire, qui représente 30,46% de ce budget, avec 23,65% pour le postobligatoire et la formation continue, intégrant celle des adultes. Il faut encore savoir que 14,63% concernent le suivi éducatif et le soutien aux familles.

Le conseiller d'Etat explique que la structuration du budget est représentée à 3,49% par la culture, le sport et les loisirs. Il précise que l'Office de la jeunesse englobe le Service de la jeunesse et des loisirs, loisirs qui sont à destination des mineurs dans le cadre d'une politique de prévention. Il indique ne pas vouloir devenir le ministre des nuits genevoises.

Il faut encore signaler que, selon le conseiller d'Etat, des évolutions importantes auront lieu à l'avenir car l'enseignement spécialisé, intégré dans la partie suivi éducatif, va faire partie de l'enseignement obligatoire et postobligatoire, conformément aux objectifs d'intégration.

Les commissaires relève que plusieurs propositions ont été émises lors du budget de l'année passée, notamment concernant une augmentation de 2 millions de francs transformée en 100 000 F pour les jeunes en rupture, afin de doter le département en moyens supplémentaires. Il demande ce qu'il en est du budget de cette année.

Le conseiller d'Etat répond que le dispositif EQIP vise à réintégrer les jeunes en rupture scolaire. Il explique qu'un travail est effectué aujourd'hui sur le repérage et sur la ventilation d'un dispositif interinstitutionnel qui comprend plusieurs acteurs, notamment des communes comme celle d'Onex. Il relève que ce dispositif n'a pas une rubrique attribuée au niveau budgétaire. Il précise qu'il existe une certaine réticence à recevoir simplement de l'argent supplémentaire, car ce dispositif doit être analysé, dans le cadre d'un rapport

d'évaluation des politiques publiques. Il indique qu'il va présenter devant la Constituante et le Parlement un projet d'obligation de se former jusqu'à l'âge de la majorité, obligation à laquelle il serait possible de déroger en travaillant. Il souligne qu'il n'existe pas de mesures qui permettent d'astreindre les jeunes actuellement. Il souhaite ancrer cette obligation de se former dans l'esprit collectif.

Un fonctionnaire précise qu'un conseiller en orientation supplémentaire a été mis à disposition.

Le conseiller d'Etat relève qu'il ne s'agit pas d'une augmentation massive. Il observe que cette mesure touche aussi les adultes avec un nouveau poste à l'OFPC. Il considère qu'il faut avoir un travail qui suit l'analyse du rapport de la CFPT.

Un commissaire considère qu'astreindre la formation jusqu'à l'âge de 18 ans constitue une nécessité absolue. Il trouve suicidaire d'astreindre les jeunes à se former jusqu'à quinze ans actuellement, vu la concurrence sur le marché de l'emploi. Il relève toutefois qu'il s'agit d'un objectif à atteindre, et demande ce qui est prévu entre deux, mis à part un poste à Onex. Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'augmentation liée à ce poste au niveau du budget, mais que de nombreuses modifications ont eu lieu.

Un commissaire se remémore qu'il s'agit d'un demi-million de francs qui a été augmenté de 100 000 F l'année dernière.

Le conseiller d'Etat explique qu'il s'agit d'un grand travail, qu'il faut mettre ensemble les différents acteurs pour engager le suivi et mieux le répartir. Il observe que beaucoup de repérages sont effectués aujourd'hui, et que les moyens pour effectuer un meilleur suivi sont présents sans qu'il n'y ait forcément besoin d'argent supplémentaire.

Une fonctionnaire précise que des mesures sont à prendre lorsqu'un jeune est en rupture. Elle met en avant les mesures existant en amont, qui sont là pour éviter qu'une rupture ne se produise. Elle relève que la prise en charge est très sérieuse afin de prévenir une rupture complète. Elle relève qu'il s'agit d'un travail long dans la scolarité, concernant notamment les espaces de transition.

Le conseiller d'Etat relève qu'un travail sur le système scolaire est en cours afin de réduire le nombre d'exclus.

Un commissaire demande si le conseiller d'Etat a conscience que le système crée et favorise des exclus.

Le conseiller d'Etat répond qu'il ne dirait pas ça.

Un commissaire relève que le nouveau poste concerne aussi les adultes. Il prend l'exemple d'un apprenti qui échoue à son apprentissage à 21 ans. Il explique qu'il peut repasser les branches qu'il n'a pas réussies à l'examen final, mais seulement après une année. Il souligne que rien n'est prévu pour les jeunes dans cette situation entre-temps, et qu'ils sont en général lâchés

dans la nature, sans aucun certificat, face aux réalités du quotidien. Il indique que ces jeunes trouvent ensuite un emploi non qualifié et qu'ils finissent par s'en contenter sans repasser les examens. Il se demande ce qui est prévu pour ces cas de figure, qui concernent plusieurs centaines de jeunes à Genève. Il se demande pourquoi il n'est pas possible de faire repasser les examens dans le cours du semestre, avec des cours accélérés. Il considère qu'il s'agit là d'une politique de formation irresponsable.

Le conseiller d'Etat répond qu'il ne peut paradoxalement pas plaider pour une société d'irresponsabilité. Il souligne que l'Etat ne peut pas pourvoir dans toutes les circonstances à tous les défauts pour tous les individus. Il explique qu'un apprenti en échec à 22 ans a déjà sept ans de formation postobligatoire derrière lui et que des réorientations ont eu lieu. Il se demande jusqu'à quel niveau il est exigible pour l'Etat d'intervenir, sachant que le dispositif EQIP couvre les jeunes adultes jusqu'à 25 ans. Il considère qu'il n'est pas possible que l'Etat réagisse à tous les parcours atypiques en l'état du budget actuel, car cela demanderait probablement un fonctionnaire pour trois jeunes de ce type en difficulté. Il relève qu'il s'agit d'un choix politique qui n'appartient pas à l'exécutif.

Un commissaire n'adhère pas à ces propos, car ces jeunes ont échoué à une ou deux branches mais pas à toutes les matières, et se trouvent sous la moyenne pour obtenir leur CFC. Il considère qu'il s'agit de jeunes qui ont la tête sur les épaules et qui n'ont pas eu recours à des assistances auparavant. Il demande combien d'échecs se produisent pour les CFC.

Le conseiller d'Etat estime le taux d'échec à plus de 10%.

Un fonctionnaire répond qu'il y a 87% de réussite.

Un commissaire demande combien de personnes sont concernées par la situation d'échec.

Un fonctionnaire estime le nombre de personnes à environ 200.

Un commissaire relève que 200 jeunes dans cette situation se trouvent face à un problème car s'ils ont choisi la formation en entreprise, ils ne pourront pas refaire leur année car ils n'auront plus leur place en entreprise.

Le conseiller d'Etat répond que le système est fait avec un apprentissage plein temps en école ou avec un apprentissage dual, soumis au marché du travail, où le rôle de l'Etat se limite à celui de régulateur et de conseil. Il reconnaît que le système actuel n'est pas satisfaisant pour tous, mais il souligne que l'apprentissage dual dépend essentiellement des entreprises et pas de l'Etat.

Le conseiller d'Etat poursuit avec la présentation des augmentations. Il explique que la logopédie en a généré quelques-unes, avec un traitement augmenté de façon réaliste par rapport à l'augmentation des dépenses. Il relève toutefois que cet élément traduit une difficulté, qui est l'incapacité de dire non dans le canton. Il considère que la logopédie est utilisée quelquefois à des fins inutiles, car certains des problèmes des troubles du langage

peuvent être résolus sur un plan scolaire. Il explique que le canton est celui qui a le plus grand taux de problèmes du langage, et qu'à un certain niveau, c'est l'offre qui crée la demande. Il indique demander instamment à ce que certains traitements ne soient pas appliqués dans cette perspective. Il relève également que le démarrage de l'Observatoire de la petite enfance fait aussi part d'une augmentation, même si un crédit supplémentaire n'avait pas été octroyé, car les crédits proviennent de l'Office de la jeunesse.

Un commissaire demande plus d'informations sur le service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI).

Le conseiller d'Etat répond que les effectifs ont été réorganisés. Il indique que cette structure accueille aujourd'hui les jeunes gens qui ont besoin d'être suivis en termes de langues pour les problèmes de français, et qu'il s'agit du suivi des classes d'accueil du primaire et du cycle d'orientation. Il explique que toute la notion du préapprentissage s'y ajoute, car plus la proximité avec le métier est importante dès l'origine, meilleurs sont les résultats. Il relève que le rôle du nouveau cycle est d'avoir un travail qui oriente beaucoup mieux les jeunes, avec des filières et des domaines clairs.

Un commissaire demande si les effectifs sont en augmentation.

Le conseiller d'Etat répond que l'effectif du SCAI est de 1 178 élèves, avec les années préparatoires. Il précise que l'essentiel des effectifs est réparti dans les années préparatoires aux écoles de culture générale et de commerce. Il explique que le taux d'entrée après la dernière année du cycle se chiffre à 15% de tous les élèves sortants qui entrent en transition. Il ajoute que parmi ces 15%, 7% rentrent dans la transition scolaire, 5% dans la transition professionnelle à plein temps, et 2% dans la transition professionnelle duale.

Le conseiller d'Etat indique que les classes préparatoires représentent 378 des 1 135 élèves, la transition professionnelle et duale 508, et l'accueil service et insertion environ 300.

Un fonctionnaire remarque que ces chiffres se trouvent dans les indicateurs prestations.

Un commissaire pose une question sur l'évolution des effectifs en général, car les chiffres présentés sont des taux sans les effectifs absolus. Il s'interroge sur leur progression.

Le conseiller d'Etat répond que le primaire est en légère baisse, que le cycle d'orientation est stable, tout comme le collège, et que l'augmentation est importante dans les écoles de culture générale et moindre dans les écoles de commerce. Il relève que les contrats d'apprentissage sont en augmentation, avec un âge moyen de 18 ans toutefois pour ceux-ci. Il indique que la hausse dans le postobligatoire s'explique par la fin des volées qui étaient en augmentation pour des raisons démographiques et des modifications de comportement au niveau du postobligatoire. Il note que la « durée de vie » d'un élève au postobligatoire s'allonge actuellement. Il considère que cela

démontre qu'il n'y a pas de politique d'irresponsabilité, mais que l'irresponsabilité est de considérer que les jeunes sont libres de s'insérer ou non dans un cycle de formation.

Le conseiller d'Etat précise que 150 élèves supplémentaires sont attendus pour la prochaine rentrée, sans savoir dans quelles filières exactement, et 300 en tout sur l'ensemble des rentrées 2012-2013-2014.

Un commissaire demande ce qui justifie la progression des coûts, si les effectifs sont stables dans l'ensemble.

Le conseiller d'Etat répond que cette augmentation est liée aux projets, et que les nouvelles dépenses correspondent à peine à la création du nouveau cycle d'orientation. Il rappelle que des réallocations de postes ont eu lieu à l'interne et entre départements, et qu'il n'y a pas eu d'augmentation des prestations, en dehors de celles du cycle.

Un commissaire s'interroge sur la rationalisation des classes et les éventuels regroupements, par exemple si trois élèves font du latin au Collège Rousseau et quatre à Voltaire.

Le conseiller d'Etat rappelle qu'une demande de crédit supplémentaire a engendré deux engagements de la part du DIP, à savoir un audit et une réorganisation des filières. Il indique que l'audit de la Cour des comptes a eu lieu, et que la réorganisation du collège de Genève est en cours, ce qui touchera également l'école de culture générale. Il relève que dans le cadre du PFQ, le déficit énorme prévu pour 2012 sera pratiquement compensé par la réorganisation des filières. Il précise que tous ces travaux sont en cours et n'ont pas encore abouti.

Un fonctionnaire observe que les parents ne veulent souvent pas faire déplacer leurs chères têtes blondes.

Le conseiller d'Etat constate qu'une forte indignation a effectivement eu lieu lorsqu'il a été demandé à des élèves de prendre le bus et de traverser le lac pour passer de Sécheron à la Gradelle.

Un commissaire s'interroge sur les causes de la hausse des charges du secrétariat général.

Le conseiller d'Etat répond qu'il s'agit de changements des charges effectuées au niveau des départements. Il précise que 9,9 postes supplémentaires sont liés au DCTI.

Une fonctionnaire explique qu'elle a demandé le détail au niveau du secrétariat général. Elle distribue un comparatif des quatre dernières années. Elle signale que le secrétariat général augmente de 1,5 poste, à cause de la pérennisation d'un poste, et de quelques pourcentages supplémentaires liés à des temps partiels. Elle observe que le personnel est stable et représente 1,29% de l'ensemble du DIP.

Un fonctionnaire souligne qu'il s'agit du meilleur score de tous les départements.

Le conseiller d'Etat remarque qu'il est souvent de bon ton de dire que le DIP relève de l'armée mexicaine, ce qui est faux.

Un fonctionnaire signale que le budget du DIP est trois fois supérieur à celui du DCTI, alors que leurs états-majors ont la même taille.

Le conseiller d'Etat rappelle que la taille permet des économies d'échelles.

Un fonctionnaire ajoute que les ressources humaines du DIP gèrent plus de personnel que l'Office du personnel de l'Etat. Elle estime que l'état-major du DIP correspond proportionnellement à l'amplitude de la tâche du département.

Le conseiller d'Etat relève que les augmentations ont surtout eu lieu au niveau du cycle d'orientation, du programme A01 et A03. Il remarque que l'enseignement postobligatoire indique un élément de fragilité du système. Il note que les augmentations des effectifs sont liées au comportement plus qu'à la démographie, et que le système d'encadrement et de structuration n'est pas entièrement adapté aux besoins du moment. Il rappelle que le but est que chaque jeune puisse obtenir un certificat.

Un commissaire demande si les chiffres des effectifs en valeur absolue figurent quelque part. Il souhaiterait également que la problématique de l'allongement du postobligatoire apparaisse quelque part.

Le conseiller d'Etat répond qu'il est possible de donner aux sous-commissaires un document supplémentaire avec les chiffres des différents indicateurs.

Un fonctionnaire prend note de cette remarque et indique que ces chiffres seront intégrés dans le document l'année prochaine. Il explique que les valeurs absolues ne figurent pas au budget à cause de la méthodologie du département des finances, car les chiffres des effectifs donnent la volumétrie et pas la mesure de l'efficacité souhaitée par le DF. Il demande quels sont les indicateurs qui doivent être intégrés.

Le conseiller d'Etat répond qu'il faudra donner les indicateurs du programme.

Un commissaire demande quelles seraient les conséquences pour le DIP d'un fonctionnement selon les douzièmes provisionnels en 2012.

Le conseiller d'Etat considère qu'il n'y aurait qu'une seule conséquence : celle de savoir si le nouveau cycle d'orientation voté par le peuple devra également être voté par le Parlement. Il rappelle qu'il y a une forme d'obligation pour le Parlement, car le peuple a déjà voté sur ces prestations, hormis les traitements salariaux. Il considère que le DIP n'est pas très exposé au risque de refus de budget.

Un commissaire précise qu'en l'état le budget n'obtiendrait pas la majorité.

Un fonctionnaire explique qu'un effort a été fait sur les réallocations de postes.

Le conseiller d'Etat relève que le Conseil d'Etat travaille sur le plan financier quadriennal et sur les objectifs pour 2012.

Un commissaire remarque que la Commission des finances en est un peu contrariée car elle a le sentiment de ne pas travailler sur le budget qui sera présenté. Il demande si le conseiller d'Etat souhaite faire d'autres remarques pour le procès-verbal.

Le conseiller d'Etat rappelle qu'il est important d'améliorer la qualité de la scolarité obligatoire. Il rappelle que les onze années d'école obligatoire nécessitent impérativement plus de temps, afin d'éviter les risques d'exclusion. Il met en avant les sections et les nouveautés du cycle d'orientation, l'instauration du plan d'étude romand, et l'école obligatoire qui débute à 4 ans avec un programme réel démarrant à cet âge. Il souligne les quatre piliers de la formation obligatoire : contenu de l'information, évaluation des élèves et du système, prise en charge adaptée des élèves et plus de travail. Il ajoute que le postobligatoire devrait devenir obligatoire jusqu'à la majorité. Il ne considère pas que la prise en charge actuelle soit irresponsable, et reconnaît que le système exclut encore trop de jeunes. Il signale qu'il faut faire en sorte de réduire ce taux d'exclusion par plusieurs dispositifs.

Le conseiller d'Etat indique que l'accompagnement ne constitue pas une politique à part, mais qu'elle fait partie de la politique de formation, dans le sens où des moyens socio-économiques permettent d'accomplir une scolarité et une insertion dans la vie professionnelle et citoyenne. Il signale qu'il s'agit de gros défis qui impliquent beaucoup de réglages, surtout dans la politique d'austérité actuelle très restrictive. Il ajoute que le refus du budget n'entraînerait aucune conséquence pour le DIP.

Un fonctionnaire évoque la mise en place d'une année préparatoire pour les écoles de santé.

Le conseiller d'Etat explique qu'il s'agit d'un élément supplémentaire du postobligatoire. Il observe qu'un développement accru de la formation pour les professions de la santé a été mis en place. Il indique que ceci est lié à l'augmentation du nombre de maturités professionnelles, avec cent élèves supplémentaires formés pour faire face au problème de la pénurie d'infirmières sur le marché de la santé. Il précise qu'il s'agit d'une augmentation de 3,5 millions de francs.

Un commissaire demande s'il s'agit du personnel qui n'est pas reconnu dans les établissements médicaux. Il s'interroge sur la création de jeunes chômeurs.

Un fonctionnaire répond qu'il s'agit d'une formation qui permet l'accès à la Haute école de santé.

Le conseiller d'Etat indique que les professions de la santé sont confrontées à plusieurs types de difficultés. Il observe que le nombre de médecins est insuffisant, et que le système, comptant sur l'immigration pour

combler ces efforts insuffisants, ne forme pas suffisamment de médecins en connaissance de cause. Il explique ensuite que le positionnement des infirmières pose également problème, car elles aussi ne sont pas suffisamment nombreuses à être formées. Il observe qu'il leur est demandé de remplacer les médecins, et que leurs salaires sont considérés comme trop élevés alors qu'elles devraient être plus formées. Il ajoute que la formation tertiaire des infirmières nécessite une formation professionnelle préalable, en passant soit par l'école de culture générale avec l'option santé, soit par l'apprentissage d'assistante en soins communautaires. Il ajoute que les infirmières, poussées par le manque de médecins et par leur propre volonté d'évoluer, ne dialoguent et ne touchent pratiquement plus les malades aujourd'hui et qu'elles délèguent aux aides-soignantes, ce qui augmente le cahier des charges des aides-soignantes. Il observe que ces femmes de ménage sont devenues des assistantes qui assurent tous les soins et contacts avec les malades. Il indique que la plupart des aides-soignantes disposent d'une attestation de base. Il précise que la formation d'assistante en soins communautaires a pour vocation de remplacer les aides-soignantes.

Un commissaire relève que ces assistantes en soins communautaires ne trouvent ainsi pas de travail à cause d'un blocage corporatif.

Le conseiller d'Etat rappelle qu'auparavant, une grande partie des infirmières, tout comme les éducateurs, les assistants sociaux ou les sages-femmes, étaient porteuses de maturités académiques. Il explique que ces formations tertiaires sont entrées dans le moule des hautes écoles spécialisées, avec une formation professionnelle. Il observe que c'est la formation professionnelle qui régit maintenant la préparation à l'entrée dans ces écoles, qui sont des hautes écoles. Il signale que cette mutation vient d'une évolution de la société, avec le vieillissement de la population et une politique accrue de la petite enfance. Il remarque que cette évolution engendre des besoins supplémentaires que la politique d'engagement et de stage ne permet pas d'intégrer. Il souligne que les besoins sont énormes dans ces domaines, avec des guerres corporatives entre les institutions et le personnel, où les anciennes professions craignent d'être remplacées par les nouvelles, moins bien formées.

Un fonctionnaire ajoute que ces problèmes doivent être résolus à l'interne, avec des cahiers des charges clairement et finement définis pour chaque profession. Elle relève que c'est également ce qui se passe actuellement avec le personnel des crèches.

Un commissaire demande des détails sur les subventions.

Un fonctionnaire explique que les subventions augmentent de 1,3% pour une somme totale de 10 millions de francs, dont 6,6 millions découlent d'obligations d'employeur. Il relève que le reste de l'augmentation est lié aux contrats de prestations présentés au fur et à mesure à la Commission des finances, dont certains ont déjà été votés.

Un commissaire s'interroge sur le budget grande manifestation.

Un fonctionnaire répond qu'il s'agit de l'année Rousseau. Il précise que ce poste avait été prévu dans le budget 2011 mais qu'il avait été refusé.

Un commissaire demande comment seront répartis ces 400 000 F.

Le conseiller d'Etat répond que des choix seront effectués concernant la qualité des projets.

Un fonctionnaire explique que des appels à projets ont été lancés.

Un commissaire demande s'il existe des subventions pour l'Usine.

Un fonctionnaire répond par l'affirmative, et souligne que ces subventions sont uniquement destinées au théâtre de l'Usine.

Un commissaire **demande si les comptes du théâtre sont à disposition.**

Un fonctionnaire **répond qu'il peut les transmettre car il ne les a pas à disposition.** Il rappelle que le président de la Commission des finances a déjà posé la question de savoir si ce théâtre était mis à disposition d'autres structures. Il indique qu'il transmettra la réponse à cette question la semaine prochaine et qu'il ajoutera cet élément.

Un commissaire s'interroge sur l'augmentation de 10% de la Fondation de droit public du Musée d'art moderne et contemporain (FondAMCO).

Un fonctionnaire explique qu'une proposition d'augmentation a eu lieu dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations et du projet de loi. Il rappelle que le financement est tripartite : Etat, Ville de Genève et privé.

Le conseiller d'Etat souligne que le MAMCO est un musée phare dans la politique culturelle genevoise et qu'il est très attractif au niveau européen et mondial.

Un fonctionnaire ajoute l'effet positif des subventions de l'Etat, car pour un franc payé par celui-ci, deux autres francs sont donnés par la Ville et des privés.

Un commissaire demande des détails sur les augmentations de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

Un fonctionnaire explique que ceci avait été présenté en même temps que les contrats de prestations respectifs.

Le conseiller d'Etat précise que les augmentations de la FOJ sont liées aux assistances éducatives en milieu ouvert.

Un fonctionnaire ajoute qu'il s'agit de la poursuite de la régionalisation de la gouvernance pour la FASe.

Un commissaire demande des informations sur l'Astural.

Le conseiller d'Etat répond qu'il s'agit du développement d'un foyer éducatif, qui fait également l'objet d'un contrat de prestations et d'un projet de loi.

Un fonctionnaire explique que le droit pénal des mineurs oblige à la création de tels établissements.

Un fonctionnaire ajoute qu'il s'agit de foyers qui sont quasiment fermés.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la politique N et si quelque chose est à signaler.

Le conseiller d'Etat répond qu'il n'y a rien de spécial. Il indique que la partie sport-étude se trouve dans la politique formation.

Un fonctionnaire demande si les députés souhaitent avoir les documents au format Word.

Un commissaire répond par l'affirmative et indique qu'il rendra le rapport.

Le conseiller d'Etat souhaite encore soulever deux éléments divers. Il rappelle la difficulté liée aux frais de placement extérieurs pour les jeunes, notamment dans le cadre hospitalier. Il relève également certains problèmes de gestion et d'informatique, et des problèmes de gouvernance. Il fait savoir qu'il existe des reliquats relativement importants de factures de l'année 2010, et que le DIP devra par conséquent demander un crédit supplémentaire important à la Commission des finances. Il fait part de certaines sous-estimations budgétaires chroniques, et d'économies qui ne se sont pas réalisées, qui amèneront à un dépassement de presque 6 millions de francs sur deux années. Il explique que cette somme représente 3 millions avec une augmentation budgétaire de 2,6 millions. Il souligne que la rubrique est toutefois correcte pour 2012. Il ajoute qu'il est au courant de ce problème de collision de deux exercices depuis trois jours, car celui-ci est lié à une non-visibilité et à des problèmes de gestion informatique.

Un commissaire demande s'il s'agit des placements éducatifs lié à des décisions de justice.

Le conseiller d'Etat répond qu'il s'agit essentiellement de ça.

Un commissaire relève le problème qui se pose lors de la fugue d'un jeune qui a été placé dans un foyer.

Le conseiller d'Etat répond que ce jeune est facturé, car sa place est réservée, même s'il n'est pas physiquement dans le foyer. Il remarque que les foyers sont pleins, mais que les taux d'occupation ne confirment pas toujours cette allégation. Il signale que certains accueils d'urgence ne sont quelquefois pas assurés, alors qu'ils pourraient l'être si le système faisait preuve d'une plus grande souplesse.

Un fonctionnaire précise que le taux moyen d'occupation des foyers qui ne sont pas dans l'accueil d'urgence est proche de 90%.

Un commissaire demande de spécifier le nombre de places vacantes liées aux fugues lorsque le DIP viendra devant la Commission des finances.

Le conseiller d'Etat répond qu'il s'agira du taux d'occupation réel, qui ne figure pas sur les facturations. Il précise que cette information est facile à obtenir pour les institutions genevoises, mais qu'elle sera en revanche plus difficile à obtenir pour les institutions en dehors du canton. Il ajoute que le dépassement est dû à 80% des décisions judiciaires, et que le problème vient du fait que c'est la justice qui décide du placement. Elle précise que la justice a des lieux de placements préférés, avec de très bons établissements en Valais, et dans le canton de Vaud. Elle signale que des ajustements sont nécessaires.

Un commissaire demande si un placement extérieur coûte réellement 1 000 F par jour, comme il l'a entendu.

Un fonctionnaire répond que cette somme est variable par institution, et que les grosses sommes ne concernent que les cas de fortes interventions thérapeutiques.

Un commissaire considère qu'il y a un réel travail législatif à effectuer dans ce domaine.

Un fonctionnaire ajoute que le dépassement est également dû à des notifications tardives d'autres cantons.

Le conseiller d'Etat relève qu'il n'y a pas de visibilité en permanence dans ce domaine. Il explique qu'il n'y a pas d'automatisation au budget lorsqu'un tribunal ordonne un placement.

Politique publique A (formation)

Université de Genève

Rapport des commissaires : MM. Guy Mettan et Eric Stauffer

La séance s'est tenue le 4 novembre 2011 en présence de MM. Jean-Dominique Vassalli, recteur de l'Université, Yves Flückiger, vice-recteur de l'Université, Raphaël Ferrillo, directeur de la division comptabilité, et Aldo Maffia, directeur du service des subventions DIP. M. Lionel Binz a assuré le procès-verbal.

Observation liminaire : les charges totales – 565,5 millions de francs – augmentent de 16 millions par rapport au budget 2011 (+ 2,9% avec les mécanismes salariaux). La subvention cantonale passe à 328,3 millions (+ 4,7 millions).

L'Université se trouve dans une situation tendue. Elle est soutenue de façons diverses par le canton, la Confédération et des fonds externes. Une partie substantielle de l'aide externe vient du Fonds national de la recherche scientifique (FNS), qui soutient les universités suisses. Un franc cantonal amène à une aide d'environ deux francs de la Confédération. La première convention d'objectifs, qui fixe les objectifs et les résultats stratégiques à atteindre, arrive bientôt à sa fin et une deuxième convention sera bientôt conclue. L'Université doit aussi faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants pendant les dernières années, qui est de 6% en moyenne, soit presque un cinquième tous les trois ans. L'organisation des études est mise à rude épreuve dans certains domaines. A Uni Mail, il n'est parfois pas facile d'accéder aux salles de classes qui sont pleines en début d'année. Or, l'Office fédéral de la statistique prévoit une croissance importante du nombre d'étudiants en Suisse, d'environ 18% entre 2012 et 2020 pour Genève.

Le recteur soulève un dernier point, celui des mécanismes salariaux pris en compte par l'Etat et dont le financement cantonal prend en compte la part des salaires couverts par le budget cantonal, mais ne tient pas compte de la progression de la part des salaires amenée par d'autres ressources. La répartition entre les parts cantonales et fédérales est grosso modo de deux tiers / un tiers. La progression est couverte à hauteur des deux tiers cantonaux, mais l'Université doit assurer le dernier tiers. Il n'y a pas de ressources à ce niveau et il faut en générer et en libérer. Il s'agit de sommes importantes, et l'Université pourrait être l'organisme le plus touché par cette

répartition. Ce problème particulier se pose à chaque fois que des ressources supplémentaires sont libérées par l'Université.

Il faut noter que le subventionnement conditionnel de 4,3 millions de francs a été supprimé en 2012 alors que l'Université y avait recours depuis l'entrée en vigueur de la convention d'objectifs en 2009. En conclusion, la croissance des charges est inférieure à 3%, ceci dû aux annuités et à la tranche 2012 de la convention d'objectifs. La masse salariale a crû de 2,1%. Avec tous les mécanismes de coupures, la hausse des charges du personnel se limite à 1,5% et la croissance du nombre total de postes est de 0,1%.

Un commissaire s'inquiète de l'effet des douzièmes sur le fonctionnement de l'Université. Réponse : la situation dépendra de comment ceux-ci seront libellés. Si ceux-ci sont pris avec la référence du budget 2011, des aménagements devraient être possibles, comme par le passé où des solutions avaient été trouvées pour les indexations et les annuités. La difficulté proviendrait de la progression des annuités qui serait stoppée. Aucune indexation n'a été prévue dans le budget 2011 et il n'y aurait pas de changement à ce niveau. La seule différence concernerait la tranche 2012 de la future convention d'objectifs. Un montant de 2 millions de francs est en cours de négociations avec le DIP et il faudrait probablement le reporter. Les annuités 2012 coûteront 3,8 millions de francs, avec une part de 2,5 millions financée par le canton. Certaines difficultés pourraient aussi survenir des mesures d'assainissement extraordinaires de la CIA.

De son côté, le DIP rappelle que l'Université a dû trouver par elle-même le financement pour la hausse des cotisations familiales, de 1,2 millions de francs pour 2012, ce qu'elle a fait.

L'Université de Genève est-elle en tête des universités quant à la croissance du nombre d'étudiants et d'où viennent ses étudiants ? C'est l'université de Suisse italienne qui connaît la plus forte croissance devant l'Université de Genève, qui est en deuxième place, devant les écoles polytechniques. 10% des collaborateurs bénéficient d'un permis G, et il n'y a pas de grandes variations dans cette proportion. Le secteur administratif emploie un petit tiers, à savoir 180 des 641 permis G de l'Université. Les assistants représentent le plus haut taux de permis G. L'institution compte 1 135 postes administratifs et techniques sur un totale de 3 961 collaborateurs. Les offres d'emplois sont systématiquement envoyées à l'OCP pour qu'il transmette ces offres aux chômeurs. Le personnel administratif et technique est recruté aux moyens d'annonces, sur le site internet de l'Université ou sur le site internet jobup.ch, sans passer par des agences de recrutement. Seul le personnel enseignant est recruté par des annonces dans les journaux.

L'augmentation de la taxe universitaire a été reportée avec la nouvelle loi sur l'Université. Qu'en est-il aujourd'hui ? Des réflexions à ce propos sont-elles en cours ? Réponse : il n'est pas prévu de changer ces montants pour des raisons sociétales, politiques et d'opportunité. Ce sujet est politiquement

très sensible en Suisse romande, aussi pour les écoles polytechniques. Une forte augmentation serait par ailleurs nécessaire pour obtenir l'effet escompté. Cet élément n'est pas discuté à la CRUS, et un consensus romand existe à ce propos. La problématique des bourses, en lente évolution, doit être réglée auparavant.

Le rachat des annuités des caisses de pension pour l'engagement de sommités est-il prévu ? Réponse : les normes IPSAS sont appliquées. Une vingtaine de professeurs sont au bénéfice d'annuités de rachats, avec une somme de grosso modo 300 000 F prévue pour couvrir les futures décisions de rachat en 2012. C'est l'engagement de professeurs hospitaliers qui coûte le plus cher en termes de rachat, car ceux-ci ont déjà une longue expérience professionnelle. La moyenne d'âge d'engagement des professeurs d'université est plus basse que celle des professeurs hospitaliers.

Un commissaire se souvient d'une réserve consommée dans le passé. Cette réserve a été épuisée en totalité pour 19 millions de francs. Les mécanismes actuels autorisent l'Université à créer deux types de fonds, dont celui du fonds de l'innovation et du développement, qui dépend des résultats de l'Université. Le montant de ce fonds était de 9,4 millions de francs au 31 décembre 2010. L'ensemble des fonds propres libres disponibles sera versé sur ce fonds à l'échéance de la convention d'objectifs. Ces fonds propres se chiffraient à 6 millions de francs au 31 décembre 2010. Ce fonds se monte donc à 15 millions environ et peut commencer à être utilisé pour faire un pont entre la nouvelle convention d'objectifs et l'ancienne.

Politique publique A (formation)

Hautes Ecoles Spécialisées (HES)

Rapport des commissaires : MM. Guy Mettan et Eric Stauffer

La séance s'est tenue le 4 novembre 2011 en présence de MM. François Abbe-Decarroux, directeur général, Philippe Treyer, directeur financier, et Aldo Maffia, directeur du service des subventions DIP. M. Lionel Binz a assuré le procès-verbal.

Observation liminaire : les charges totales – 98,7 millions de francs – augmentent de 6,3 millions par rapport au budget 2011 (+ 6,8% avec les mécanismes salariaux). La subvention cantonale passe de 85,6 millions de francs à 86,2 millions (+615 000 F, soit +072%).

Le système des Hautes Ecoles Spécialisées de Suisse Occidentale (HES-SO) est intercantonal, avec des obligations issues des accords intercantonaux pour le canton. La contribution cantonale, qui dépend notamment du nombre d'étudiants, est immuable et le canton ne peut pas la discuter. Chaque école HES-SO reçoit des forfaits pour chaque étudiant de la formation de base niveau bachelor. Le budget de chaque école est bouclé avec un financement complémentaire apporté par le canton, qui est lié à des différences salariales et de structures. Chaque HES-SO dispose ainsi de conditions locales particulières. Le budget des HES-SO dans les domaines de l'ingénierie, de l'économie et du design se basent sur un concordat de 1997. Deux autres concordats ont été signés depuis, un pour la santé et le social (HES-S2), et un dernier pour les domaines comme la musique et les arts visuels (HES-S2 nouveaux domaines). Le système actuel fonctionne avec trois têtes et trois lignes juridiques distinctes. Il signale que si tout se passe bien, un seul texte fondateur régissant entre autres les flux monétaires entrera en vigueur pour 2013. Il indique que les parlements cantonaux respectifs doivent encore approuver ce texte.

Concernant le budget 2012, il faut noter deux particularités. La première date de 2008 et est liée à l'introduction des normes IPSAS. 677 000 F sont absents du budget 2011 alors qu'ils auraient dû y figurer. Et le second facteur, plus important, relève de la décision du comité stratégique, prise ce printemps, de ne pas inclure les années préparatoires à la HES-Santé dans le système des HES-SO. Les étudiants dans les années préparatoires étaient financés par le système HES-SO alors qu'ils sont maintenant financés par le canton (postobligatoire) à hauteur de 3,6 millions de francs que le

postobligatoire va devoir payer pour les 200 étudiants porteurs d'une maturité professionnelle. Chacun des étudiants de l'année préparatoire coûte environ 18 300 F. Il s'agit d'un exercice nouveau, la formation organisée auparavant avec cinq filières étant maintenant regroupée. La formation coûtait environ 22 000 F à 24 000 F sous l'ancien système.

Cela précisé, le budget de 98,7 millions de francs demandé au canton doit être mis en regard avec le fait que les écoles fonctionnent avec un chiffre d'affaires de 184 millions de francs. Cette différence est due aux étudiants vaudois, par exemple, qui viennent étudier à Genève, car le canton de Vaud doit payer pour eux. Le clearing se chiffre à 35 millions de francs au total. 16 millions proviennent de la recherche et des prestations de service. Les formations postgrades ou continues et d'autres activités autres que l'enseignement de base viennent compléter ce montant.

Quelles sont les prévisions de croissance des étudiants ? Réponse : la croissance de la S2 est énorme, l'arrivée en force des maturités spécialisées constituant un phénomène particulier. Le travail social propose d'en accepter un certain nombre, avec un contrôle de la croissance des étudiants. Il n'y a pas de pénurie dans ce domaine et la croissance est maîtrisée pour le travail social, même si beaucoup d'étudiants ne pourront pas y entrer immédiatement. La situation est différente dans le domaine de la santé, avec la filière la plus importante, celle des infirmiers, qui connaît une pénurie. Un effort considérable est fourni dans l'année préparatoire, avec le passage de 200 à 360 étudiants acceptés. On souhaite former plus d'infirmiers au niveau bachelors : 80 à 100 diplômes d'infirmier sont décernés chaque année, alors que le marché en engage plus de 200. L'objectif est d'arriver à 160 diplômes par an.

Le même commissaire se souvient que les effectifs de l'école d'ingénieurs étaient en baisse.

Réponse : la croissance reprend. La réunion des deux écoles d'ingénieurs a donné nouveau dynamisme, avec la présence de deux filières dites « grises » et « vertes » au sein de la même école, permettant des regards croisés. Il existe une demande très forte du côté du département de la construction du bâtiment, de l'architecture, du génie civil et du paysage. Une nouvelle filière technique du bâtiment va voir le jour. A noter aussi un « effet ciseau » dans ce domaine, actuellement, avec une croissance bénéfique car le canton paie moins que ce qu'il reçoit. La filière des ingénieurs traditionnels n'est plus dans une situation critique, avec une belle rentrée 2011. Aucune filière n'est en situation critique actuellement, le problème des deux filières critiques, l'informatique et les télécommunications, ayant été résolu par la fusion de ces deux filières en une seule filière de technologies de l'information. A la rentrée 2011, l'Ecole d'ingénieurs est passée de 809 à 880 élèves.

Quelle est la réception des HES dans les autres cantons membres de la HES-SO ? Genève abrite certaines filières uniques, comme l'agronomie et

l'architecture du paysage, qui a beaucoup de succès. Des deux filières d'architecture, celle de Genève est dynamique et axée sur l'urbain alors que celle de Fribourg table sur d'autres registres. Beaucoup de Vaudois viennent ainsi à Genève plutôt qu'à Fribourg.

Quid de la filière musique établie à Neuchâtel ? Réponse : tous les coûts de la délocalisation de la Haute école de musique genevoise sont payés par Neuchâtel. La différence entre ce que paie le canton au pot commun, et ce qu'il reçoit des contributions financières est en faveur de Genève dans tous les domaines. Genève est dans une position favorable et les autres cantons essaient de lui faire porter des charges supplémentaires à cause de ce clearing. Ce phénomène d'attractivité est amplifié par l'effet ville et par la panoplie très large de filiations.

Concernant les douzièmes, il y aurait un blocage des mécanismes salariaux. En fait, c'est la formation bachelor et la recherche qui coûtent, car les prestations de services, l'expertise et la formation continue sont autofinancées. Lorsqu'un étudiant bachelor commence ses études, l'école reçoit un forfait qui variera selon la filière. La recette supplémentaire de cet étudiant constitue ce forfait, mais les coûts supplémentaires ne sont pas du même montant que le forfait car la croissance du nombre d'étudiants permet des économies d'échelle, ce qui explique que cette croissance est beaucoup plus élevée que l'augmentation du coût des étudiants. Une certaine limite est atteinte aujourd'hui dans les économies d'échelle à cause des infrastructures. Avec les douzièmes, la HES-SO aurait le même montant que cette année avec plus d'étudiants. Le domaine qui sera le plus touché sera le domaine de la santé et de l'année préparatoire, avec l'objectif de réduction de la pénurie, qui sera revu à la baisse. Et de toute façon, les 86 millions de francs de la contribution aux HES-SO prévus dans l'accord intercantonal devront être payés, sauf si le nombre d'étudiants est réduit. Le problème viendra dans la prise en charge des 160 étudiants de l'année préparatoire. Mais on espère ne pas devoir en arriver là. Il n'est pas possible de refuser à ces étudiants de faire la maturité spécialisée.

Enfin, le canton de Genève touche le même montant que les autres cantons par étudiant. Toutefois un professeur genevois coûte plus cher qu'en Valais ; les écarts sont de l'ordre de 12 à 16%. Les HES-SO genevoises sont toujours soit les moins chères, soit les deuxièmes moins chères, grâce à la fusion d'écoles, de filières etc. et au gros travail de rationalisation réalisé.

Politique publique A (formation)

Institut de Hautes Etudes Internationales et de Développement (IHEID)

Rapport des commissaires : MM. Guy Mettan et Eric Stauffer

La séance s'est tenue le 4 novembre 2011 en présence de Mme Monique Nendaz, directrice financière, et de MM. Philippe Burrin, directeur général de l'IHEID, et Aldo Maffia, directeur du service des subventions DIP. M. Lionel Binz a assuré le procès-verbal.

Observation liminaire : les charges – 42,6 millions de francs – sont inférieures aux recettes de 2,3 millions. La subvention cantonale passe de 13,975 millions de francs à 14,775 millions (+ 800 000 F).

Un point majeur du budget concerne la convention d'objectifs avec l'Etat et la Confédération qui se termine en 2011. Les autorités ont décidé de prolonger cette convention d'un an, de manière à aligner la prochaine période quadriennale avec le message fédéral. Les contributions exceptionnelles de la Confédération pour le début du nouvel Institut prendront fin avec le budget 2012. Il s'agit d'un montant de 8,3 millions de francs, qui sera compensé par environ 800 000 F du canton et 3,6 millions du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche fédéral (SER). 3,8 millions restent à compenser, dont 1,5 million proviendra de l'augmentation des revenus de l'Institut. Le reste sera porté au déficit et compensé par les fonds propres accumulés puisqu'il a en effet été décidé, en accord avec les autorités de tutelle, de réaliser un excédent qui sera reporté afin de permettre à l'Institut de tenir le choc de 2012.

Sinon, il faut noter que la première pierre de la Maison de la paix a été posée et que les projets immobiliers avancent bien, avec la Maison des étudiants qui sera terminée l'an prochain. La Maison de la paix est l'objet d'une construction séquentielle, avec la partie destinée à l'Institut qui devrait être terminée pendant l'été 2013, avant la rentrée. Les choses vont bien sur le plan de la vie institutionnelle, avec un appui important des milieux privés. La logique du partenariat public-privé, qui est à l'origine du type de gouvernance de l'Institut, montre toute sa valeur. L'Institut continue de recevoir des soutiens pour des programmes de recherche et il n'est pas trop touché par la baisse de l'euro, malgré des contrats de recherches avec l'Union Européenne.

Quel serait l'impact des douzièmes ? demande un commissaire. Réponse : l'effet est limité pour autant que cela ne dure pas plus de 6 mois. Des limites de crédits sont autorisées en cas de besoin et la Confédération paie 80% de sa subvention en février, ce qui devrait permettre à l'Institut de tenir quelque temps.

Le DIP fait savoir que la Commission de l'enseignement supérieur et la Commission des finances seront prochainement saisies d'un projet de loi sur la prolongation de la convention d'objectifs pour 2012, qui prévoit les 800 000 F indiqués, et l'autorisation accordée à l'IHEID de conserver ses fonds propres pour pouvoir absorber la suppression des subventions de démarrage en 2012.

Un commissaire remarque qu'il serait possible de créer un fonds d'innovation semblable à celui de l'Université pour l'Institut. Il demande quelle sont les projections quant à l'effectif des étudiants. Réponse : l'Institut fonctionne sur une base sélective, contrairement à l'Université, avec un accompagnement très strict et des taux de réussites de l'ordre de 90%. Les étudiants, qui sont pour une majorité des non-résidents, terminent leurs études dans les délais. Il indique que la croissance est plutôt lente. Le nombre de candidatures est en augmentation constante et, même avec la poursuite et l'accentuation de la sélection, les effectifs augmenteront sur le long terme.

Le même commissaire souligne que l'Institut dispose donc d'un moyen pour stabiliser les dépenses en cas de coup dur conjoncturel. Réponse : il existe une certaine marge de manœuvre avec les assistants d'enseignement et les bourses. Les pertes liées à la perte des aides fédérales vont être compensées, d'une part, par les revenus des projets immobiliers qui seront relativement importants (la Maison des étudiants n'est pas financée par des deniers publics, et certains loyers sont payés par la Confédération pour la Maison de la paix). D'autre part, par l'augmentation des revenus propres de l'Institut, comme les recherches et la formation continue, qui constitue le deuxième revenu et augmente régulièrement. La pente croissante des revenus devrait permettre de tenir le choc et le pari de la Confédération de donner une aide exceptionnelle afin de créer une base permettant de générer des revenus s'avère gagnant.

Le même s'interroge sur les évolutions des filières. Réponse : l'organisation de celles-ci a été refondue. Le doctorat en études du développement a été aboli, au profit de cinq programmes en master et en doctorat, avec une nouvelle filière en anthropologie et en sociologie du développement. Il existe également deux programmes interdisciplinaires au niveau master. Le nombre de candidatures pour le développement grandit plus vite que les candidatures pour les autres filières, ce qui témoigne d'un intérêt grandissant, bénéficiant notamment de l'élargissement du bassin de recrutement avec le passage à l'enseignement en anglais. Les filières du développement bénéficient également du label de qualité de l'Institut dans

son ensemble. Les professeurs intègrent également davantage la dimension du développement que de par le passé.

Quid du recrutement des professeurs ? L'Institut compte aujourd'hui 50 professeurs, dont 26 ont été engagés en quatre ans, ce qui a constitué un renouvellement de la moitié du corps enseignant, notamment en provenance des pays extraeuropéens, comme l'Amérique du Nord, l'Inde, représentée par cinq professeurs, ou la Chine, avec un professeur chinois. On observe une spirale inflationniste concernant les salaires, avec une bulle académique qui se crée à cause de la forte mobilité des enseignants. L'Institut ressent cette inflation, liée aux conditions cadres de la région telles que les coûts du logement et de l'écolage des enfants, auxquels des palliatifs sont cherchés. La Maison des étudiants mettra à disposition quelques logements temporaires et permettra ainsi de faciliter les choses à l'avenir.

Politique publique B (emploi, marché du travail), C (action sociale) et D (personnes âgées)

Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)

Rapport des commissaires : M^{me} Anne Emery-Torracinta et M. Pierre Weiss

La séance d'audition s'est déroulée le vendredi 7 octobre au DSE en présence de MM. François Longchamp, conseiller d'Etat, Christian Goumaz, secrétaire général, et Laurent Pally, directeur financier. Le procès-verbal a été pris par M. Christophe Vuilleumier.

Le rapport rend compte de la discussion sur le budget de fonctionnement de 3 politiques publiques (B, C et D) dont le DSE est responsable : Emploi, marché du travail (B); Action sociale (C); Personnes âgées (D). Le budget d'investissement étant marginal pour ces 3 politiques publiques (moins de 4 millions de francs), il n'en sera pas fait mention dans ce rapport.

1. Emploi, marché du travail (B)

B-01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

Les charges de ce programme se montent à 148 649 170 F (contre 157 942 491 F en 2011, soit -5,9%) et les revenus à 55 478 627 F (contre 64 813 892 F en 2011, soit -14,4%). Le nombre d'ETP passe de 394,5 à 315 (-20,15%).

Il faut savoir que dès le 1^{er} janvier 2012, l'administration et les comptes de la CCGC (entièrement financée par la Confédération) seront tenus de manière distincte de ceux de l'Etat. C'est ce qui explique la baisse des charges de ce programme.

Le conseiller d'Etat a rappelé que le taux de chômage est en baisse dans notre canton (voir chiffres et définitions dans l'annexe 1). En septembre, il était de 4,8% (taux effectif, calculé sur la base de la population active en 2010) ou de 5,3% (taux officiel du SECO selon la population active lors du recensement fédéral de 2000), soit le taux le plus bas depuis 2002¹.

¹ A noter que, dès 2012, le SECO prendra en compte pour ses calculs la population réellement active dans le canton.

Néanmoins, les fluctuations rapides de la conjoncture, à la hausse comme à la baisse, doivent inciter à une certaine prudence concernant l'avenir.

Concernant le chômage de longue durée, 3 690 personnes (sur 11 700) sont sans emploi depuis 1 an ou plus. A noter aussi : 2 104 personnes bénéficiaient du RMCAS en août 2011.

Le canton a décidé d'accélérer les mesures d'activation et de requalification des chômeurs durant leur délai-cadre d'indemnisation, ce qui induira une baisse des charges supportées par le canton (-14,6 millions). En effet, elles seront entièrement assurées par l'assurance-chômage au lieu d'être supportées par le canton parce qu'intervenant plus tard dans le parcours des chômeurs. En réponse à l'interrogation d'un député, le conseiller d'Etat a souligné que les PCEF avaient été conçues comme la possibilité de prolonger les programmes fédéraux pour ceux qui les avaient commencés. Pour le département, il vaut mieux être le plus en amont possible du dispositif. De surcroît, il reste toujours la possibilité des ARE ou des EdS.

Cette réduction permettra de disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour renforcer les autres prestations cantonales. Le PB 2012 table, en effet, sur une adoption par le peuple de la LIASI qui supprimera le RMCAS, mais ouvrira – après un stage d'évaluation – des prestations d'insertion professionnelle aux personnes se trouvant à l'aide sociale.

Ainsi, le budget prévu pour les mesures cantonales montre les écarts suivants :

- +5,1 millions de francs pour les allocations de retour en emploi (ARE) ;
- +3,5 millions pour les emplois de solidarité (EdS), mais avec des allocations sociales (ACS) stables ;
- -14,6 millions pour les programmes cantonaux d'emploi et de formation (PCEF) ;
- + 6 millions pour les frais de formation.

B-02 Surveillance du marché du travail

Les charges de ce programme se montent à 9 122 236 F (contre 8 964 610 F en 2011, soit +1,8%) et les revenus à 3 157 201 F (contre 3 157 095 F en 2010). Le nombre d'ETP reste à 62,8 (dont 1,5 poste auxiliaire).

Ce programme comprend, notamment, la lutte contre le travail au noir, importante pour le chef du département. Sanctionner une entreprise (c'est-à-dire l'interdire de marché public pour toutes les entités publiques de Suisse) peut avoir des conséquences graves pour une entreprise : perte de certains marchés, voire risque de disparition...

Concernant la sous-enchère salariale, un député s'est inquiété de savoir comment l'OCIRT allait pouvoir développer ses contrôles sans postes

supplémentaires. En effet, en mars 2011, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer le contrôle des entreprises actives sur des marchés publics en modifiant le règlement sur la passation des marchés publics (L 6 05.01) par le rajout d'un article 20². Le conseiller d'Etat a répondu que le nouvel article instituait au profit de l'OCIRT une obligation de lui communiquer, à sa demande, les listes de tous les prestataires actifs sur des marchés publics, y compris dans le cadre de la sous-traitance. Le département a rappelé qu'il y a tout d'abord un contrôle en amont (les entreprises sous-traitantes doivent signer des engagements et fournir une série d'attestations), puis une série de contrôles en aval soit par l'OCIRT, soit par les commissions paritaires. Même si aucune augmentation de poste n'est prévue à l'OCIRT, le département estime que la surveillance est garantie. De plus, un accord est en train d'être passé avec les partenaires sociaux visant à faire en sorte que l'entreprise qui sous-traite soit responsable du travail qu'elle a sous-traité ; une espèce d'assurance solidaire serait mise en place pour ce type de situation.

2. Action sociale (C)

Globalement, cette politique publique connaît une croissance des charges importante, puisqu'elles augmentent de près de 50 millions (48 621 240 F), soit d'environ +7,1%.

Pour une bonne partie, cette croissance est conjoncturelle et liée à des obligations légales antérieures : l'effet décalé de la crise, par exemple, provoque une augmentation des entrées à l'aide sociale ou des subsides maladies.

² La teneur du nouvel article 20 est la suivante (voir sous <http://www.ge.ch/legislation/>) :

Art. 20 Respect des conditions de travail locales

¹ Pour le personnel appelé à travailler sur le territoire genevois, les soumissionnaires et leurs sous-traitants doivent respecter les dispositions relatives à la protection sociale des travailleurs et aux conditions de travail applicables à Genève dans leur secteur d'activité.

² L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (ci-après : l'office cantonal) est l'autorité compétente chargée du contrôle des prestataires concernés conformément à l'article 5, alinéa 3, de la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les marchés publics, du 12 juin 1997.

³ Les autorités adjudicatrices visées à l'article 7, alinéa 1, du présent règlement sont tenues de mettre à la disposition de l'office cantonal, à sa demande et par tout moyen approprié, les données utiles concernant les prestataires au bénéfice de marchés publics dans une période déterminée.

⁴ Par données utiles, il faut entendre la raison sociale du prestataire ainsi que le montant des marchés obtenus.

⁵ S'agissant d'un marché ou d'un prestataire en particulier, les autorités adjudicatrices peuvent être amenées à fournir à l'office cantonal des renseignements complémentaires concernant notamment la nature des marchés ainsi que la sous-traitance.

Il faut mentionner également la question des transferts de charges de la Confédération sur les cantons, avec les modifications de la LACI (au moins +21,7 millions).

Les prestations nouvelles ne représentent, en réalité, qu'une petite part de cette augmentation : pour l'essentiel, il s'agit de l'introduction des prestations complémentaires pour les familles dont le coût est estimé pour 2012 à 3,1 millions auxquels il faut rajouter 5 millions de subsides d'assurances-maladie.

C-01 Accès à l'assurance maladie

Les charges de ce programme se montent à 358 280 889 F (contre 333 549 415 F en 2011, soit +7,4%) et les revenus à 179 823 914 F (contre 172 425 935 F en 2011, soit +4,3%). Le nombre d'ETP passe de 29,06 à 30,4 (+1,34%).

Les subventions aux personnes physiques augmentent de 21,8 millions, passant de 284,1 à 305,6 millions (dont + 5 millions en lien avec l'introduction des PCF : voir programme C-02). Environ 105 000 personnes touchent un subside, comme le montre le tableau ci-joint (annexe 2). Ce nombre augmente légèrement plus que la population.

C-02 Soutien à la famille

Les charges de ce programme se montent à 47 008 272 F (contre 37 680 629 F en 2011, soit +24,8%) et les revenus à 5 225 770 F (contre 5 227 260 F en 2011). Le nombre d'ETP passe de 48,09 à 48,02 (-0,15%).

Afin de ne pas trop impacter le PB 2012 déjà très déficitaire, l'introduction des prestations complémentaires familiales (PCF), ne devrait être effective qu'au 1^{er} septembre 2012 et non en juin, comme prévu initialement. Ces prestations concerneront environ 1 700 familles genevoises en situation de précarité économique, malgré une activité lucrative (« working poors »). Elles sont estimées à +3,1 millions, sans l'impact des subsides d'assurance-maladie lié au fait que les bénéficiaires verront leurs primes entièrement prises en charge (+5 millions). A noter, que l'introduction des PCF signifiera parallèlement une petite baisse de l'aide sociale estimée à -1,8 million (voir programme C-03).

L'augmentation des allocations familiales au 1/1/12 (IN 145) induira une charge supplémentaire dans ce programme de +6,3 millions pour celles qui sont versées aux personnes sans activité lucrative. En effet, ces allocations sont exclusivement à la charge de l'Etat. En réalité, l'opération sera toutefois « blanche » pour l'Etat, dans la mesure où ces personnes bénéficient généralement de l'aide sociale versée par l'Hospice général. Ainsi, la subvention accordée par le canton à l'HG prévoit, pour cette raison, -6 millions de prestations à verser (voir programme C-03).

En réponse à une question d'un député, le conseiller d'Etat a affirmé que le taux de recouvrement des pensions alimentaires (61%) peut être considéré comme excellent. Il a évoqué le projet de la Confédération qui supprimerait les limites de temps et de revenus pour les recouvrements. Selon lui, il s'agit d'une stratégie nébuleuse qui vise à éviter à la Confédération de faire une loi-cadre sur les prestations complémentaires familiales.

C-03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Les charges de ce programme se montent à 284 370 166 F (contre 270 032 916 F en 2011, soit +5,3%) et les revenus à 1 133 361 F (contre 1 138 649 F en 2011, soit -0,5%). Le nombre d'ETP passe de 7,24 à 7,01 (-3,18%).

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale ainsi que par l'Hospice général, par le biais d'une subvention propre. C'est donc le rapport sur l'HG qui développera cette question.

Il faut toutefois mentionner que les impacts décalés de la crise économique sur l'entrée à l'aide sociale, ainsi que l'acceptation par le peuple suisse des modifications de la LACI, induisent une hausse des prestations aux ayants droits estimée au minimum à 21,7 millions de francs (un crédit complémentaire devra probablement être déposé fin 2012).

L'augmentation du budget prévu pour ce programme est, toutefois, inférieure à cette somme car, comme expliqué plus haut, l'entrée en vigueur de l'IN 145 diminuera les prestations à l'HG de 6 millions de francs ; de surcroît l'introduction des PCF entraînera une diminution de l'aide sociale estimée à -1,8 million.

C-04 Protection des personnes sous tutelle et curatelle

Les charges de ce programme se montent à 9 706 993 F (contre 9 598 041 F en 2011, soit +1,1%) et les revenus à 191 245 F (contre 191 185 F en 2011). Le nombre d'ETP reste à 79,4.

Les années précédentes, la discussion avait longuement porté sur le Service des tutelles d'adultes (STA), notamment en lien avec la mise en place du projet TAMI, l'absentéisme et le mécontentement du personnel. Actuellement, selon le DSE, le train de réformes continue, ce qui entraîne quelques tensions. Toutefois, le système informatique est complètement entré dans le quotidien et personne ne voudrait revenir en arrière. Quant aux taux d'absentéisme, ils sont en train de s'améliorer grâce à des modifications dans les sections.

C-05 Actions en matière d'asile et de migration

Les charges de ce programme se montent à 35 314 314 F (contre 35 198 393 F en 2011, soit +0,3%) et les revenus à 1 200 698 F (contre 1 201 984 F en 2011). Le nombre d'ETP passe de 0,91 à 0,85.

3. Personnes âgées (D)

D-01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Les charges de ce programme se montent à 135 331 783 F (contre 139 790 605 F en 2011, soit -3%) et les revenus à 12 962 F (contre 23 424 F en 2010, soit -44,7%). Le nombre d'ETP passe de 7,41 à 6,94.

Conformément à ce qui était budgété, 359 nouveaux lits ont été ouverts en 2011. Toutefois, en 2012, il est prévu de fermer 4 établissements et de convertir une partie des chambres à deux lits en chambres individuelles. Avec la réduction de l'enveloppe relative aux subventions d'ouverture, c'est ce qui explique la baisse passagère des charges de ce programme en 2012.

De plus, le Conseil d'Etat a renoncé à reporter sur les résidents dans les EMS le 20% des coûts des soins de longue durée comme le permet la réforme fédérale. Ainsi, la couverture des soins admis a passé de 94,6% à 100% en 2011.

Le PB 2012 prévoit le maintien de l'enveloppe complémentaire votée par le parlement en application de l'IN 125.

Les subventions sont adaptées au prorata du taux de subventionnement en fonction des mécanismes salariaux.

D-02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Les charges de ce programme se montent à 317 936 475 F (contre 312 639 647 F en 2011, soit + 1,6%) et les revenus à 89 575 877 F (contre 83 751 238 F en 2011, soit +7%). Le nombre d'ETP reste à 60,09.

Les écarts, peu importants, concernant ce programme sont liés à une augmentation des prestations complémentaires de 4,5 millions de francs. Pour les personnes âgées vivant en EMS, il est tenu compte des modifications dans le nombre et le type de lits (voir programme D-01). Pour celles qui sont à domicile, il faut – notamment – tenir compte de l'augmentation de la population concernée (de l'ordre de 1%), ainsi que de celle des loyers pris en compte.

La discussion a également porté sur les personnes qui se dessaisissent de leurs biens au profit de leurs enfants et pensent, plus tard, pouvoir bénéficier des prestations complémentaires...

Annexe n° 1

Evolution des chiffres du chômage et de l'aide sociale depuis une année

	sept.10	sept.11	différence
Demandeurs d'emploi (DE)	20 486	16 076	-4 410
Chômeurs ⁽¹⁾	14 888	11 700	-3 188
Taux de chômage effectif, en % ⁽²⁾	6.1	4.8	-1.3
Taux de chômage officiel, en %	6.8	5.3	-1.4
Taux de chômage suisse officiel, en %	3.5	2.8	-0.7
Mesures cantonales			
<i>en PCEF</i>	289	262	- 27
<i>en emploi de solidarité</i>	416	591	175
	705	853	148
Hospice général (HG)*			
	août.10	août.11	différence
Dossiers RMCAS	1 854	2 104	250
Dossiers d'aide sociale financière ⁽³⁾	6 974	7 928	954

*les données pour l'HG sont disponibles avec un mois de décalage

⁽¹⁾ Sont considérées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites déclarées comme étant à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire les chômeurs et les demandeurs d'emploi non-chômeurs. Les chômeurs sont des personnes à la recherche d'un emploi et disponibles immédiatement, y compris les chômeurs en fin de droit non indemnisés. La catégorie des non-chômeurs comprend les personnes en gain intermédiaire ou en formation, occupées à plein temps ou à temps partiel, celles qui ne peuvent être placées dans un délai de 30 jours pour cause de maladie, maternité, accident ou service militaire, et enfin les personnes au bénéfice du RMCAS (revenu minimum cantonal d'aide sociale) ou d'un PCEF.

⁽²⁾ Pour rappel, notre canton publie, depuis 2010, un taux de chômage plus proche de la réalité que le taux officiel fourni par le SECO. Le calcul du taux de chômage fourni par le SECO (5,3%) se base sur la population active issue du recensement de la population de 2000, alors que le calcul du taux de chômage effectif se base sur la population active fournie par l'enquête suisse sur la population active au deuxième trimestre 2010

⁽³⁾ Les personnes inscrites à l'aide sociale financière peuvent être simultanément inscrites au chômage dans la catégorie "chômeurs", voire dans certains cas disposer d'un emploi.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SUBSIDES

	2007	2008	2009	2010	Projection 2011	PB 2012 *
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires
	% population	% population	% population	% population	% population	% population
Subsidés ordinaires	60'181	63'938	62'285	63'016	62'500	64'000
	13.48%	14.19%	13.67%	13.68%	13.43%	13.62%
Subsidés prestations complémentaires	25'037	25'182	25'576	25'787	25'700	26'300
	5.61%	5.59%	5.61%	5.60%	5.52%	5.60%
Subsidés aide sociale	15'428	14'051	14'439	15'474	15'900	16'400
	3.46%	3.12%	3.17%	3.36%	3.42%	3.49%
Total	100'646	103'171	102'300	104'277	104'100	106'700
	22.54%	22.90%	22.46%	22.83%	22.37%	22.70%
Population genevoise	446'445	450'512	455'534	460'774	465'382	470'036
Augmentation de la population		0.91%	1.11%	1.15%	1.00%	1.00%
Augmentation des subsidés		2.51%	-0.84%	1.93%	-0.17%	2.50%

Entre 2007 et 2010	
augmentation de la population	3.21%
augmentation des subsidés	3.61%

* PCFam compris

Politique publique C (action sociale) et E (handicap)

Hospice général (HG)

Divers établissements pour personnes handicapées (EPH)

Rapport des commissaires : M. Pierre Weiss et M^{me} Anne Emery-Torracinta

Audition de la Commission des finances du 7 octobre 2011 en présence de M. François Longchamp, conseiller d'Etat, et de M. Christian Goumaz, secrétaire général du DSE

I. C. (HG) – Auditions de M. Pierre Martin-Achard, président, et de M. Bertrand Levrat, directeur général

1. Budget

Inscrites dans la politique C3, les subventions prévues pour l'Hospice général (HG) sont,

- s'agissant des prestations d'action sociale, de 195 965 850 F au B2011, et de 209 865 850 F au B2012, en (forte) augmentation de 13 900 000 F, soit +7,1%, et même de 24 103 539 F par rapport au C2010, soit +13%, et
- s'agissant du fonctionnement, de 60 508 197 F au B2011 et de 60 929 944 F au B2012, en (légère) augmentation de 421 747 F, soit +0,7%, et de 4 451 548 F par rapport au C2010, soit +8,7%.

Elles constituent l'essentiel de la politique publique C3 dont on rappelle ici que l'augmentation budgétée par rapport au B2011 est de 14 352 910 F à 282 809 670 F, soit +5,3%.

2. Aide sociale

Dans les explications présentées par ses responsables au titre de l'aide sociale, l'HG font état de quelque 600 nouveaux demandeurs d'aide ex-bénéficiaires de la LACI en 2011 et un renversement vers fin 2012 de la tendance à la hausse de l'aide sociale, compte tenu du contexte de l'évolution des assurances sociales genevoises (AF, PC aux familles avec emploi, lutte contre le surendettement) et d'une évolution positive de la conjoncture économique et donc du chômage.

A noter que les coûts de la LIASI ne sont inclus dans le B2012 (+ 4,7 millions sur les loyers et l'obligation d'entretien).

Le coût d'un dossier d'action sociale étant de 27 000 F/an, 1% d'inexactitude dans l'évolution des effectifs se traduit par + ou - 2 500 000 F de différence avec les montants budgétés.

3. Asile

Concernant l'asile, l'incertitude de son évolution est soulignée, ainsi qu'un transfert de charges de la Confédération. L'aide d'urgence est en hausse (+14%, à 709 personnes suite à un ralentissement des renvois Dublin), dans la suite de 2011. Les effectifs aidés sont de l'ordre de 3 100 personnes en 2011 et de 3 350 en 2012.

Un souci particulier est l'hébergement de 1 100 personnes dans les structures de l'HG faute de logements.

Le nombre total de personnes aidées était de 4 240 en 2010, 4 400 en 2011 (projection) et de 4 770 pour 2012 (budget) pour des montants de 51 millions, 54 millions et 63 millions, dont 15 millions à la charge du DSE ; un déficit de 3 millions est prévu pour 2011 et 2012.

4. Compléments en audition

a) Aide sociale

Le taux d'aide sociale est de 4,6%.

L'HG fera une demande d'aide financière complémentaire, mais pas pour son fonctionnement, grâce à différentes optimisations internes, portant entre autres sur le rendement du parc immobilier.

La réserve conjoncturelle de l'HG est de 11 pour le mandat 2011, et de 6 millions qui restent du mandat précédent.

L'absentéisme a diminué à 5,9% grâce aux actions concernant les absences du lundi et du vendredi ; le turn-over est bas, à 2,4%.

Les comparaisons avec les autres cantons sont difficiles en matière de nombre de dossiers par assistant et de leur difficulté (N. du R. : ces comparaisons existent pour l'AI). En moyenne, chaque assistant s'occupe de 62 dossiers ; la durée de l'aide sociale doit aussi être mesurée ; des chiffres seront fournis.

b) Asile

Outre l'augmentation des dossiers d'aide d'urgence (blocage Dublin - renvoi en Grèce plus possible), il faut noter les problèmes d'hébergement, certains centres fermant et des appartements n'étant plus disponibles. En outre, les coûts des abris PC sont élevés (securitas nécessaires). La caserne

fait partie des possibilités, comme les communaux d'Ambilly (plus compliqué) ; la sécurité du personnel est toutefois assurée, malgré certaines agressions (25 en 2010), commises surtout par des requérants déboutés.

II. Politique publique E (handicap)

Globalement, la politique E01 comprenant les établissements pour handicapés voit son coût net augmenter au B2012 de 5 901 642 F, soit 3,6%, à 171 101 330 F. Par rapport au C2010, l'augmentation est de 12,5%.

Le total des postes (7,62) est en diminution de 0,52 ETP.

Les raisons de cette augmentation sont 83 places supplémentaires, l'annualisation du coût des places créées au fil de 2011 et les mécanismes salariaux. S'agissant des indicateurs, on relève une (forte) diminution de la durée d'attente supérieure à 90 jours entre 2010 et 2012 (de 68% à 50%), mais aussi une (très légère) baisse du taux d'occupation (de 91% à 90%).

Quant à la politique E02 concernant les prestations pour handicapés (prestations et aides complémentaires), la diminution nette budgétée est de 425 545 F, soit -0,3%, à 164 804 837 F. Par rapport au C2010, l'augmentation est de 12 715 094 F, soit 8,7%. Toutefois, les charges augmentent de 3 580 504 F, soit 1,6%, à 227 569 092 F ; elles étaient de 203 499 105 F au C2010.

Le total des places est stable, à 43,06 ETP.

A noter une hausse des PC pour l'AI de 3,2 millions de francs. Pour les personnes handicapées à domicile, une diminution des PC suite à l'adoption de l'IN 145 est prise en compte.

Parmi les indicateurs, on notera un taux remarquable (99%) de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux.

1. Fondation Trajets – auditions de M. Michel Pluss, directeur général, et de M^{me} Marie-Lise Corpataux, directrice financière

Le budget à charge du DSE est de 6 523 790 F, en augmentation de 483 864 F, soit 8% ; par rapport au C2010, l'augmentation est de 12,7%.

Selon les informations remises, cette fondation, active en tant qu'entreprise, devra en 2012 trouver 13 nouvelles places, réduire les risques conjonctureux, rationaliser sa blanchisserie, assurer ses investissements et confirmer la validité d'un nouveau projet.

Des informations sont fournies en audition sur les activités de la fondation, notamment sur sa blanchisserie. La trésorerie a été assainie en 4 ans. Aucune heure supplémentaire n'est comptabilisée ; les effectifs de la direction sont restés stables malgré un doublement du personnel. La fondation compte 2 EdS.

2. Fondation Ensemble – auditions de M. Jérôme Laederach, directeur, de M^{me} Julia Lambert, directrice financière, et de M. Olivier Antille, président de la Commission des finances

Le budget à charge du DSE est de 9 591 465 F, en augmentation de 362 532 F, soit 3,9% ; par rapport au C2010, l'augmentation est de 6,1%.

Selon les informations remises, cette fondation développe plusieurs projets. Elle vise notamment à réduire le recours aux vacataires et à augmenter ses amortissements.

Des informations sont fournies en audition sur le difficile retour à l'équilibre, la fondation ayant connu des difficultés financières au début des années 2000. L'inélasticité des recettes et un recours (non négligeable) aux vacataires (685 000 F sur 12 295 000 F de charges de personnel) ne le facilitent pas ; des données seront remises sur les heures supplémentaires – N. du R. : non parvenues). L'administration est effectuée par 13 personnes, le prédécesseur ayant 6 personnes à disposition. On compte 1 EdS. Un commissaire s'étonne de la gestion de cette fondation dont il apprend qu'elle est en progrès.

3. Fondation Clair-Bois – auditions de M. Christian Frey, directeur général, et de M. David Cuchelet, directeur financier

Le budget à charge du DSE est de 18 306 928 F, en augmentation de 562 703 F, soit 3,2% ; par rapport au C2010, l'augmentation est de 6,4%.

Selon les informations remises, les enjeux de la fondation sont notamment d'augmenter sa capacité pour répondre aux besoins en matière de polyhandicap, d'assurer la pérennité financière de la fondation, de trouver des financements complémentaires pour des projets en cours. Parmi les contraintes, elle relève l'augmentation des charges de personnel, de 0,8 million.

Des informations sont fournies en audition sur l'amélioration de la situation financière et le projet d'un nouveau bâtiment (au plus tôt en 2014) et la rénovation d'un autre ; leur réalisation dépendra du remboursement exigé pour le déficit passé. Des craintes sont exprimées pour le maintien des prestations (moins de sorties) ; des synergies sont possibles avec d'autres établissements, par exemple pour les véhicules (mais n'ont pas été entreprises – N. du R.). L'augmentation des charges de la direction (14 personnes vs 6 personnes en 1997) est relevée. Il n'y a pas d'heures supplémentaires. On compte 5 EdS.

Selon des compléments d'information parvenus après l'audition, des efforts de synergie ont été entrepris ; leur équivalent en francs n'y est toutefois pas calculé. L'importance de la diminution des allocations d'impotence y est soulignée. A noter que cette fondation bénéficie aussi d'une subvention du DIP à hauteur de 13 794 394 F pour 2012.

4. *Fondation Foyer-Handicap – auditions de M^{me} Claudia Grassi, directrice général, et de M. Junod, directeur général adjoint*

Le budget à charge du DSE est de 18 417 467 F, en augmentation de 293 028 F, soit 1,6% ; par rapport au C2010, l'augmentation est de 2,5%.

Selon les informations remises, la fondation note une évolution importante des besoins de prise en charge. Alors que l'échelle ARBA aurait dû entraîner, selon un exercice de 2009, une augmentation de 6 773 264 F de la subvention, celle-là n'a été que de 438 366 F. La fondation poursuit donc une gestion efficiente des moyens mis à sa disposition, compte tenu aussi de l'intégration de Transport-Handicap. Il ressort en outre de l'analyse des moyens nécessaires pour 2012 qu'ils se traduisent par un coût supplémentaire de 850 000 F, à quoi il faut ajouter la question de l'allocation d'impotent (270 000 F), soit un supplément de 31 120 000 F.

Des informations sont fournies en audition sur la mise en place d'un plan quadriennal, dans une situation d'autonomie restreinte. La fondation compte 7 EdS, pas d'heures supplémentaires, une diminution de son temps de directrice compensant l'arrivée du directeur financier. La fondation est prête à proposer des synergies pour des véhicules à d'autres fondations, mais aussi pour l'informatique et la gestion des salaires. L'existence de deux autres grilles, en plus de la grille ARBA, sont mentionnées.

5. *Fondation Sgipa – auditions de M. Angelo Pollini, directeur, et de M^{me} Iris Currat, directrice financière*

Le budget à charge du DSE est de 16 610 478 F, en augmentation de 103 593 F, soit 0,6%, par rapport au C2010, l'augmentation est de 2,5%.

Selon les informations remises, la fondation qui offre 112 places dans le secteur de la formation des mineurs et 242 places de travail pour majeurs, en plus que d'offrir 95 places en hébergement, montre un taux d'occupation (stable) de son dispositif de 95%. Les enjeux sont, pour le secteur des personnes majeures, de mettre à niveau ses capacités d'accueil.

Des informations sont fournies en audition sur l'absence d'heures supplémentaires, l'existence d'un pool de remplaçants, la présence de 5 EdS et de 15 véhicules ainsi que sur la collaboration avec les EPI dans ce domaine.

6. *Fondation Aigues-Vertes – audition de sa direction*

Le budget à charge du DSE est de 16 657 922 F, en augmentation de 1 327 027 F, soit 7,9% ; par rapport au C2010, l'augmentation est de 13,7%.

Selon les informations remises, la fondation offre 120 places en résidentiel (115 occupées), 69 en ateliers et emploie 175 ETP ; elle est au terme d'une importante mue, passant de 75 à 120 places. Le budget est basé sur la grille ARBA de 2009, partiellement prise en compte par le DSE, d'autre part, l'état

de santé de certains résidents s'est dégradé comme le rapport entre résidents avec et sans occupation ; les besoins d'encadrement sont aussi très forts pour les jeunes autistes auto- ou hétéro-agressifs. Il en résulte des écarts avec les montants octroyés, et en particulier l'impossibilité d'ouvrir 5 places prévues par le contrat de prestation. Le document remis montre un écart de 1,6 million de francs entre le B2012 selon le contrat de prestation et un budget « réel » selon la fondation, écart dû pour l'essentiel à des charges de personnel plus élevées.

Des informations sont fournies en audition sur l'absence d'augmentation des effectifs de la direction, l'existence budgétées d'heures supplémentaires, de 4 EdS et de 10 voitures, ainsi que le besoin de 1 million de francs pour ouvrir une nouvelle unité.

III. Compléments du DSE

Le nombre de dossiers RMCAS de l'HG augmente de 250 à 2 104 (août 2011-2010), celui des dossiers d'aide sociale financière de 954 à 7 928.

Pour les 6 établissements pour personnes handicapées auditionnés, il est prévu 59 places supplémentaires en 2012, pour un montant de 1 998 600 F.

Le volume des heures supplémentaires est de 164 612 F à Aigues-Vertes ; une provision de 244 665 F est créée à cet effet à Clair-Bois où existe un horaire annuel de 1 800 heures ; rien n'est prévu ni à la Fondation Ensemble, ni à Foyer Handicap où elles doivent être rattrapées dans le mois qui suit, ni à Trajets.

Le coût des vacataires est de 685 074 F à la Fondation Ensemble.

Politique publique F (environnement et énergie)

Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)

Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)

Rapport des commissaires : MM. Roger Deneys et Jacques Jeannerat

Rapport de la sous-commission chargée d'étudier le budget de la politique publique F : Environnement et énergie

Introduction

Cette politique publique – actuellement à cheval entre 2 départements, le DSPE et le DIM – a pour but de donner une réponse aux problématiques énergétiques et environnementales du canton. Elle englobe les 5 programmes suivants, déclinés en 14 prestations :

- F01 Protection de l'environnement (DSPE)
 - F01.01 Management environnemental
 - F01.02 Gestion des déchets
 - F01.03 Protection de l'air
 - F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
 - F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
 - F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
 - F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

- F02 Energie (DSPE)
 - F02.01 Définition et mise en œuvre de la politique énergétique

- F03 Gestion des eaux (DIM)
 - F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
 - F03.02 Renaturation des cours d'eau et des rives

- F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (DIM)
 - F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
 - F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

- F05 Politique agricole (DIM)
 - F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
 - F05.02 Promotion de l'agriculture locale

Points forts et priorités 2012

Le document de présentation du projet de budget 2012 ne comporte pas de priorités ou de points forts définis au niveau de la politique publique. Les points forts et priorités sont définis par programme. Le découpage de la politique publique F entre 2 départements pourrait expliquer ce fait.

Quelques priorités et points forts évoqués, par programme, dans l'ordre retenu par le Conseil d'Etat :

F02 Energie : mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie, assainissement énergétique des bâtiments, grands projets de production d'énergie renouvelable (barrage de Conflans, géothermie, biomasse).

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (« nature ») : établissement et mise en œuvre de la loi sur la biodiversité et du plan paysage du Projet d'agglomération, avec les contrats territoire pour les corridors biologiques et l'intégration d'éléments de nature dans le tissu urbain.

F03 Gestion des eaux : première étape vers la réalisation des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux, lesquels représentent la réponse aux problèmes de protection des eaux (qualitative et quantitative), de protection contre les crues et de revitalisation de cours d'eau à haut potentiel écologique.

F05 Politique agricole : préservation de la zone agricole dans le cadre du Projet d'agglomération, mise en œuvre de plusieurs projets pilotes, par exemple en matière de valorisation énergétique de la biomasse ou d'amélioration de l'efficacité énergétique des serres.

F01 Protection de l'environnement : réflexions relatives au renouvellement des installations de traitement des déchets (usine d'incinération, installation de compostage et méthanisation, espaces de récupération), qualité de l'air avec la révision du Plan OPair, exemplarité de l'Etat avec la mise en œuvre du plan d'actions environnementales destiné à réduire les gaz à effet de serre émis par les activités de l'administration cantonale.

Récapitulatif chiffré PB 2012 de la politique F

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Postes (ETP)	271.27	16.57	6.51%	254.70	251.40*
3 Charges	125'630'517	-2'328'333	-1.8%	127'958'850	129'254'603
4 Revenus	102'509'636	-10'437'920	-9.2%	112'947'556	226'679'294
30 Charges de personnel	42'317'485	4'682'373	12.4%	37'635'112	35'992'129
31 Dépenses générales	33'938'210	983'478	3.0%	32'954'732	35'754'702
36 Subventions accordées	18'456'180	-2'940'791	-13.7%	21'396'971	14'306'320
42 Revenus des biens	19'981'533	-2'386'303	-10.7%	22'367'836	149'819'835

* Budget 2010 selon p.14 document de présentation du PB 2012 par le Conseil d'Etat

F01 Protection de l'environnement (DSPE)

Récapitulatif

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12- B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	86.60	20.27	30.56%	66.33	-
ETP fixes	73.85	12.86	21.09%	60.99	-
ETP auxiliaires	7.80	3.78	94.03%	4.02	-
ETP agents spécialisés*	4.95	3.63	275.00%	1.32	-
3 Charges	20'154'543	200'142	0.7%	28'954'401	37'595'539
4 Revenus	19'145'437	612'291	3.3%	18'533'146	22'665'834
30 Charges de personnel	12'953'818	2'950'321	29.5%	10'003'497	9'458'271
31 Dépenses générales	14'023'805	788'337	6.0%	13'235'468	16'831'860
36 Subventions accordées	250'359	-1'997'600	-88.9%	2'247'959	4'146'988
42 Revenus des biens	7'489'510	-1'000'200	-11.8%	8'489'710	8'179'312

* Agents spécialisés : postes prévus dans le cadre du développement des grands projets, soit en particulier le PAV (Praille-Acacias-Vernets) et les « PSD » (Plans Stratégiques de Développement ; cf. projet de nouveau plan directeur cantonal, non-adopté à ce jour par notre Grand Conseil). Les agents spécialisés ont des contrats pouvant aller jusqu'à huit ans, renouvelables deux fois. Ces contrats sont de quatre ans. Des explications plus détaillées devraient figurer dans le programme G02 aménagement du territoire, département rapporteur DCTI mais on se référera également à la note ci-annexée.

30 Charges de personnel

En hausse de 29.5% par rapport au B11.

- Le transfert du service de toxicologie et de l'environnement bâti (STEB) du DCTI au DSPE a également été accompagné d'un changement de programme du centre de responsabilité, passé du G03 « Conformité des constructions et des chantiers » au F01 étudié ici. Ce changement impacte ce programme de 8.35 ETP postes fixes et 2.8 ETP postes auxiliaires.

Commentaire du rapporteur : Même si la présentation du budget par politique publique, nouvelle, peut nécessiter des ajustements, la

décision d'un changement de programme devrait s'accompagner d'une décision législative dans la mesure où la comparaison temporelle devient ensuite extrêmement difficile.

- Les postes du service de l'information et la communication (SIC) sont ventilés dans tous les programmes pour lesquels il fournit une activité.
- 3.63 ETP pour des nouveaux postes d'agents spécialisés dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD) et du développement du PAV.
- 1 poste supplémentaire est demandé pour piloter l'agrandissement des Cheneviers IV

31 Dépenses générales

En hausse de 6.0%, soit 788 337 F.

- Le transfert du service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) du DCTI au DSPE et son affectation à ce programme augmente ici les dépenses de 0.4 million de francs.
- La ventilation des coûts du SIC l'augmente de 0.2 million.
- Les PSD et le PAV engendrent des honoraires et des frais d'étude pour 0.2 million.

36 Subventions accordées

- La diminution de près de 2 millions par rapport à 2011 est due à la fin du versement de l'indemnité de fonctionnement à SIG suite au transfert d'actifs.

42 Revenus des biens

- Diminution de 1 million par rapport à 2011 liée à la baisse de la redevance de SIG.

45 Dédommagement de collectivités publiques

- PB 2012 = 1 694 360 F, Budget 2011 = 179 576 F, Comptes 2010 = 1 671 297 F.

Suite à notre question concernant la variation entre le budget 2011, le PB 2012, ainsi que les comptes 2010, le DSPE nous a fourni la réponse suivante :

L'ordonnance fédérale relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS) prévoit, dans certains cas, une participation de la Confédération au coût des travaux. Pour un chantier donné, cette participation est versée à l'issue des travaux et enregistrée sur la rubrique 45. Ainsi, en fonction de l'importance de ceux-là et du rythme d'avancement qui ne

correspond pas toujours aux prévisions, les montants encaissés chaque année varient fortement, ce qui rend leur budgétisation particulièrement difficile.

En 2010, le budget était de 104 000 F et correspondait à l'estimation des participations pour les chantiers qui devaient se terminer dans l'année. Cependant, au final, les versements fédéraux se sont élevés à 1.7 million, dont un montant de 1.6 million correspondant à la correction d'une erreur relevée par l'ICF dans les transitoires 2009, soit un chantier terminé en 2009 dont la participation de la Confédération a été enregistrée sur l'exercice 2010.

Pour 2011, le budget se situe au même niveau que 2010. A ce jour, les versements de la Confédération se montent à 52 517 F.

Pour 2012, nous avons inscrit au budget 1 619 360 F, en forte progression par rapport aux années précédentes. En effet, deux importants chantiers d'assainissement devaient se terminer l'année prochaine (Artamis et Hess SA à la rue Cardinal-Mermillod à Carouge).

Objectifs et indicateurs

Note du rapporteur : à titre personnel, je reste très dubitatif quant à la pertinence de certains indicateurs, ne serait-ce que parce que le recours systématique à des données globales, sous forme de moyennes, peut cacher des disparités importantes. D'autre part, un indicateur tel que celui qui est défini pour l'objectif « 4. Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales » et qui est mesuré par le « 4.1. Nombre d'accords signés » avec comme valeur-cible 1 par an est certes intéressant et louable mais sa variabilité prévisible minimale étant de 100% en fait un indicateur bien peu indicatif de quoi que ce soit. La remarque vaut également pour les autres politiques publiques.

Précisions apportées par écrit par le département responsable, le DSPE, suite à nos observations :

L'indicateur 4.1 relevé par les députés concerne la conclusion d'accords avec les branches professionnelles pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales. L'objectif que s'est fixé l'office de l'environnement est de conclure un accord par année.

Cet objectif peut paraître minimaliste, mais il nous semble toutefois intéressant, car il recouvre une réalité complexe.

En effet, la signature d'un accord nécessite un important travail préparatoire de négociations et de discussions. Il convient notamment de s'assurer que le travail soit bien délégué et bien contrôlé. Par ailleurs, la branche doit monter elle-même sa propre structure autofinancée par les contrôles.

Concernant l'accord conclu avec les garagistes, le travail n'est pas encore formalisé. Les modalités exactes de délégation sont décrites dans un contrat en cours de rédaction. En l'occurrence, l'UPSA (Union Professionnelle Suisse de l'Automobile) a un concept fédéral qui fonctionne déjà à satisfaction dans un grand nombre de cantons. Les contrôles de routine sont délégués et le canton s'occupe des cas problématiques et se réserve le droit de faire des contrôles supplémentaires par échantillonnage. En déléguant ces contrôles, l'Etat économise des postes de fonctionnaires tout en assurant un bon contrôle par des spécialistes de la branche.

Autres question(s) spécifique(s) des députés :

- Planification des travaux pour les sites contaminés ? voir tableau annexé

F02 Energie (DSPE)

Récapitulatif

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	26.27	3.38	14.77%	22.89	-
ETP fixes	22.95	0.99	4.51%	21.96	-
ETP auxiliaires	0.50	0.02	4.17%	0.48	
ETP agents spécialisés*	2.82	2.37	526.67%	0.45	-
3 Charges	19'647'312	-5'691'561	-22.5%	25'338'873	20'559'745
4 Revenus	17'047'574	-12'870'126	-43.0%	29'917'700	17'125'908
30 Charges de personnel	3'909'625	543'499	16.1%	3'366'126	2'979'769
31 Dépenses générales	1'898'125	-203'234	-9.7%	2'101'359	2'632'023
36 Subventions accordées	10'038'412	-982'400	-8.2%	11'920'812	4'642'792
42 Revenus des biens	8'783'023	-787'500	-8.2%	9'570'523	9'015'944

* Agents spécialisés : voir remarque sous F 01 Protection de l'environnement

30 Charges de personnel

En hausse de 16.1% par rapport au B11.

- 2.37 ETP pour des nouveaux postes d'agents spécialisés dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD) et du développement du PAV.
- Ventilation des dépenses du SIC.

31 Dépenses générales

En diminution de 9.7%, soit 203 234 F par rapport à 2011.

42 Revenus des biens

En diminution de 8.2%, soit 787 500 F par rapport à 2011.

- Diminution de 0.4 million par rapport à 2011 de la redevance SIG.

Autres question(s) spécifique(s) des députés :

- Détail des budgets consacrés à la géothermie de grande profondeur ?

Réponse du département responsable (DSPE) :

En 2011, deux mandats ont été attribués par le service cantonal de l'énergie (SCanE) pour un total de 102 758 F :

- Mandat d'**étude du potentiel géothermique genevois.**
- Mandat pour l'**élaboration d'un programme de prospection et d'exploration du sous-sol du bassin genevois.**

En 2012, l'office de l'environnement souhaitait obtenir des budgets supplémentaires pour, d'une part, engager un adjoint scientifique et, d'autre part, développer avec les SIG une structure en vue d'engager une campagne de prospection.

Compte tenu des priorités du Conseil d'Etat, il n'a pas été possible de prévoir ces montants au budget. Ainsi, les dépenses consacrées à la géothermie en 2012 dépendront des priorisations et réallocations de budget au sein du service.

F03 Gestion des eaux (DIM)**Récapitulatif**

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	75.55	1.75	2.37%	73.80	-
ETP fixes	73.55	0.25	0.34%	73.30	-
ETP auxiliaires	0.00	-0.50	-100.00%	0.50	
ETP agents spécialisés*	2.00	2.00	-	-	-
3 Charges	24'800'893	2'157'783	9.5%	22'643'110	21'581'981
4 Revenus	31'357'880	1'798'080	6.1%	29'559'800	99'159'456
30 Charges de personnel	10'889'708	504'432	4.9%	10'385'276	10'153'918
31 Dépenses générales	10'402'720	-10'996	-0.1%	10'413'686	10'579'311
36 Subventions accordées	1'295'000	0	0.0%	1'295'000	497'930
42 Revenus des biens	75'000	-785	-1.0%	75'785	74'340'295

* Agents spécialisés : voir remarque sous F 01 Protection de l'environnement

30 Charges de personnel

En hausse de 4.9% par rapport au B11.

- 2 agents spécialisés supplémentaires dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD).

43 Recettes diverses

- Taxes annuelles d'épuration reversées par SIG à l'Etat pour le financement du réseau secondaire des communes en hausse de 0.2 million.

F03 Gestion des eaux (DIM)**Récapitulatif**

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	75.55	1.75	2.37%	73.80	-
ETP fixes	73.55	0.25	0.34%	73.30	-
ETP auxiliaires	0.00	-0.50	-100.00%	0.50	
ETP agents spécialisés*	2.00	2.00	-	-	-
3 Charges	24'800'893	2'157'783	9.5%	22'643'110	21'581'981
4 Revenus	31'357'880	1'798'080	6.1%	29'559'800	99'159'456
30 Charges de personnel	10'889'708	504'432	4.9%	10'385'276	10'153'918
31 Dépenses générales	10'402'720	-10'996	-0.1%	10'413'686	10'579'311
36 Subventions accordées	1'295'000	0	0.0%	1'295'000	497'930
42 Revenus des biens	75'000	-785	-1.0%	75'785	74'340'295

* Agents spécialisés : voir remarque sous F 01 Protection de l'environnement

30 Charges de personnel

En hausse de 4.9% par rapport au B11.

- 2 agents spécialisés supplémentaires dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD).

Objectifs et indicateurs

L'objectif « 1. Améliorer la qualité des cours d'eau » est évalué par l'indicateur « 1.1. Part de stations affichant un indice biologique global normalisé de bon à très bon », dont la valeur pour le PB12 est de 40%. Il serait judicieux de préciser la composition de cet indicateur (nombre de stations, valeur par station, définition exacte de l'« indice biologique global normalisé »).

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (DIM)

Récapitulatif

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	83.20	4.55	5.79%	78.65	-
ETP fixes	78.70	2.05	2.67%	75.65	-
ETP auxiliaires	0.50	-0.50	-50.00%	1.00	
ETP agents spécialisés*	4.00	3.00	300.00%	1.00	-
3 Charges	21'422'233	2'019'572	5.1%	19'402'661	20'320'016
4 Revenus	10'303'313	-228'851	-2.2%	10'532'164	64'668'480
30 Charges de personnel	10'036'777	529'131	5.1%	10'407'646	10'078'635
31 Dépenses générales	6'461'910	79'171	1.2%	6'382'739	4'861'407
36 Subventions accordées	891'459	100'810	12.8%	790'649	814'136
42 Revenus des biens	3'634'000	-597'818	-14.1%	4'231'818	58'284'282

* Agents spécialisés : voir remarque sous F 01 Protection de l'environnement

30 Charges de personnel

En hausse de 5.1% par rapport au B11.

- 3 agents spécialisés supplémentaires dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD) et du développement du PAV.

36 Subventions accordées

En hausse de 12.8% par rapport au B11.

- 99 910 F supplémentaires alloués dans le cadre des subventions liées aux dégâts dus à la faune permettant ainsi d'éviter chaque année une demande en dépassement de crédit.

42 Revenus des biens

Conformément à une recommandation de l'ICF, seul le produit de la vente aux particuliers est dorénavant comptabilisé en tant que revenus des biens,

celui résultant de la vente à d'autres services de l'Etat est dorénavant comptabilisé en tant qu'imputations internes (49). Un montant de 290 000 F est ainsi transféré de 42 à 49. En outre, la vente de bois aux particuliers a été revue à la baisse de -348 175 F.

Objectifs et indicateurs

L'objectif « 2. Garantir le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles » est notamment évalué par l'indicateur « 2.1. Faune : Nombre de plans d'actions mis en œuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées ». La formulation de cet indicateur mérite quelques explications.

F05 Politique agricole (DIM)

Récapitulatif

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	24.02	1.42	6.28%	22.60	-
ETP fixes	22.22	0.42	1.93%	21.80	-
ETP auxiliaires	0.80	0.00	0.00%	0.80	
ETP agents spécialisés*	1.00	1.00	-	-	-
3 Charges	30'605'536	-1'014'269	-3.2%	31'619'805	29'197'321
4 Revenus	24'655'432	250'686	1.0%	24'401'046	23'059'614
30 Charges de personnel	3'627'557	154'990	4.5%	3'472'567	3'321'534
31 Dépenses générales	1'151'650	330'170	40.2%	821'480	850'100
36 Subventions accordées	5'080'950	-61'601	-1.2%	5'142'551	4'204'502
42 Revenus des biens	-	-	-	-	0

* Agents spécialisés : voir remarque sous F 01 Protection de l'environnement

30 Charges de personnel

En hausse de 4.5% par rapport au B11.

- 1 agent spécialisé supplémentaire dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD) et du développement du PAV.

31 Dépenses générales

En hausse de 40.2% par rapport au B11.

- Il s'agit notamment de dotations octroyées dans le cadre des PSD (150 000 F).
- Et de mandats visant à promouvoir l'agriculture genevoise et à développer la sensibilisation de la population à l'alimentation et à l'agriculture de proximité.

37 Subventions redistribuées / 47 Subventions à redistribuer

Diminution de 1 400 000 F (-6.4%).

- Il s'agit d'un ajustement du montant des paiements directs à l'agriculture et des contributions à la production végétale en fonction des données actualisées.
- Certaines subventions ont fait l'objet d'un transfert en investissement, conformément aux normes comptables IPSAS.

43 Recettes diverses

Augmentation de 1 601 186 F (72.7%).

- Pour 1 580 000 F, il s'agit de l'alimentation du fonds de compensation agricole par une partie des taxes perçues sur les plus-values foncières en application du titre IIIA de la loi cantonale d'application de loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30).

Objectifs et indicateurs

L'objectif « 3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droits aux contributions agricoles » est évalué par l'indicateur « 3.1. Nombre de remarques négatives dans les rapports d'audit de la Confédération ». La valeur cible 2012 est de zéro, comme il est indiqué que cette même valeur (0) a été prévue (Budget) pour 2011 et atteinte (Comptes) en 2010.

Le problème vient du fait qu'un commentaire relatif à cet indicateur précise que « Indicateur 3.1 : La Confédération ne procède pas à un audit annuel et la périodicité des audits n'est pas fixée. Le dernier rapport date de 2008 et portait sur l'exercice 2007. En l'absence de rapport de la Confédération, il est considéré que le nombre de remarques négatives est égal à zéro ».

Il semble pour le moins curieux de déduire que la valeur-cible zéro est bien atteinte quand aucun contrôle n'a eu lieu.

Il est aussi assez étonnant de se doter, au niveau d'une politique publique évaluée annuellement par ses budgets et ses comptes, d'un indicateur qui n'est pas évalué à la même fréquence (et dont on ne connaît d'ailleurs manifestement pas la fréquence).

Investissements (montants 2012)

Crédits d'ouvrage :

- 1 800 000 F pour financer le programme d'efficacité énergétique des installations des bâtiments de l'Etat de Genève (L 10209).
- 8 905 370 F pour la réalisation des travaux de renaturation de l'Aire et ses affluents, notamment la sécurisation du quartier Praille-Acacias-

Vernets (PAV). Il s'agit de la 3^{ème} étape, soit le tronçon aval pont de Lully – pont des Marais (L 10827).

- 2 850 000 F pour la modernisation des infrastructures agricoles. Les dépenses consenties par le canton permettent d'obtenir un soutien financier équivalent de la Confédération sous forme de subventions à redistribuer (Projet de loi).

Crédits de programme :

- 850 000 F destinés à l'acquisition et au renouvellement de mobilier, véhicules et matériel informatique à l'office de l'environnement (L 10722).
- 790 000 F pour faire évoluer les applications informatiques relatives à la mise en œuvre de la politique publique F (L 10726).
- 9 620 000 F pour le renouvellement d'équipements spécifiques (matériel métier : faucheuses, cuverie, matériel faune et pêche, etc.) et le maintien des infrastructures existantes (patrimoine forestier et infrastructures portuaires) (L 10727).
- 5 000 000 F pour octroyer une subvention aux communes au titre de participation aux frais de renouvellement et d'adaptation du réseau secondaire (L 10728).

Subventions

Dans le cadre de la F05 Politique agricole, divers montants ont été regroupés suite à une recommandation de la Cour des comptes, donnant d'une part l'impression que certains subventionnés ne le sont plus en 2012 et d'autre part empêchant de connaître l'éventuelle évolution de telle ou telle subvention spécifique. Un tableau annexé récapitule lesdits regroupements.

Annexes :

- 1) *Tableau général des postes par programme et par nature de postes*
- 2) *Priorisation des PSD*
- 3) *Note de situation pour les besoins en ressources humaines et financement des études pour atteindre l'objectif des PSD et du PAV*
- 4) *Dotations budgétaires des PSD*

Annexe supplémentaire consultable sur Internet (pp. 1-4 & 6) :

- 5) *PSD : démarche de mise en œuvre :*
http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/Plaque PSD_1107.pdf?ComponentId=kmelia723&SourceFile=1313658984768.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/

Annexes supplémentaires consultables au Secrétariat général du Grand Conseil :

- 6) *Détail des sites pollués*
- 7) *Tableau comparatif des modifications apportées au plan comptable des subventions (nature 36)*

Politiques publiques F (Environnement et énergie) et J (Mobilité)
Tableau général des postes par programme et par nature de postes

BUDGET VOTE 2011 (CHF)		30100100 - Fixes		30100300 - Aux mens		30103300 - Agents spéc.		Total CHF		Total ETP
DG	CHF	ETP	CHF	ETP	CHF	ETP	CHF	plus CHF projets	plus ETP projets	
Programmes										
F03 - Gestion des eaux	8598761.05	75.11	55165.25	0.49	0.00	0.00	50529.00		1.00	8664454.29
F04 - Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air	7929193.16	69.59	116000.11	1.02	163647.84	1.10	42107.00		1.00	8250943.11
F05 - Politique agricole	260378.98	22.85	90000.31	0.79	0.00	0.00	33686.00		1.00	2727465.29
J01 - Transports et mobilité	7744014.18	67.96	210329.73	1.85	696964.40	4.89	126322.00		3.00	8777630.30
Total	26835747.36	235.51	471495.39	4.15	860612.24	5.79	252643.00		6.00	28420497.99

autorisation de dépassement octroyée par CE (ETP : 1 PAV DGM / 1 PAV DGNP / 4 autres PSD)

PB2012		30100100 - Fixes		30100300 - Aux mens		30103300 - Agents spéc.		Total CHF		Total ETP
DG	CHF	ETP	CHF	ETP	CHF	ETP	CHF	dont CHF projets	dont ETP projets	
Programmes										
F03 - Gestion des eaux	8598403.00	72.50	0.00	0.00	250135.00	2.00	250135.00		2.00	8848638.00
DGEau	126811.80	1.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	PSD		126811.80
DGI (SIC)	7960900.00	71.45	44860.00	0.50	639182.00	4.00	375202.00		3.00	8564842.00
DGNP	126811.80	1.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	PSD		126811.80
F05 - Politique agricole	2598136.00	21.75	70860.00	0.80	125067.00	1.00	125067.00		1.00	2794063.00
DGA	56360.80	0.47	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	PSD		56360.80
DGI (SIC)	7927715.00	68.65	457600.00	4.80	1341242.00	10.00	625337.00		5.00	9726657.00
DGM	225643.20	1.87	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	PSD		225643.20
DGI (SIC)										
Total	27640481.60	245.00	573320.00	6.10	2255626.00	17.00	1375741.00		11.00	30469427.60

07.10.2011

Priorisation des PSD - version 6.10.2011

	Train 1 : démarrage 2011 et 2012	Potentiel Logements	Potentiel Emplois
1	Bemex	5740	5'460
2	Grand-Saconnex - Ferney	800	1'590
3	Tête GVA - Casaï-AIG	3'590	5'520
4	Châtelaine	4'140	2'640
5	Versoir	2'510	1'350
6	Gare de Chêne-Bourg/Plateau- Chêne-Bougeries	4'500	1'600
7	Pailanterie	3'200	3'000
8	MICA 2 - Puplinge	1'700	500
9	Perly Certoux	3'760	3'910

	Train 2 : démarrage à partir de 2013		
10	ZIMEYSA	1'340	24'330
11	Satigny	1'490	310
12	Veyrier - Etrembières - Pas de l'Echelle	2'200	900
13	Mail sud aéroport	3'720	2'360
14	Route de Chancy - Sur le Beau	5'850	1'360
15	Montbrillant	600	1'310
16	CERN	0	2'500



NOTE DE SERVICE

De : Mme Nicole Surchat Vial, Directrice PDLGP

A : Manuel Montandon, Directeur financier, DCTI
Mme Isabel Girault, Directrice Générale de l'OU

Copie à : M. Simon Wermelinger, SEGU, OU

Date : 6 octobre 2011 juillet 2011

Objet : Budget 2012 : note de situation pour les besoins en ressources humaines et financement des études pour atteindre l'objectif des PSD et du PAV

Monsieur,

Vous avez demandé de préparer une note de synthèse et de situation (nombre de PSD, priorisation, etc.) éayant les demandes budgétaires formulées pour la mise en œuvre des PSD.

Vous trouverez ci-dessous ce point de situation pour les PSD et PAV (éléments repris de la note du 22.07.11 de Mme Girault pour le PAV)

I. RAPPEL DE L'OBJECTIF ET DES ENJEUX

Pour atteindre l'objectif fixé par notre Conseil de construire 2'500 logements par année, soit 50'000 logements d'ici 2030, pour répondre aux besoins urgents de notre agglomération, il est bien entendu nécessaire de poursuivre de manière soutenue la mise en œuvre des grands projets issus du précédent plan directeur cantonal, en cours de planification ou de réalisation, mais encore d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité des projets de développement à mettre en œuvre et ce, dès 2011.

C'est dans ce contexte que l'Office de l'urbanisme a été amené à proposer une démarche innovante pour la conduite des grands projets, démarche qui porte sur pas moins de 16 projets dits « Projets stratégiques de développement » (ci-après PSD), dont la mise en œuvre est inscrite dans le projet de mise à jour du plan directeur cantonal actuellement en cours de validation, en vue de la production d'environ 35'000 logements. Par ailleurs et dans ce même contexte, il est également apparu nécessaire de mettre en place une véritable structure pour le développement du projet Prailles-Acacias-Vernets (PAV), comprenant l'ensemble des acteurs de l'administration impliqués dans le projet, pour répondre à la phase de concrétisation de ce projet complexe et d'envergure sans précédent, qui prévoit à lui seul plus de 11'000 logements supplémentaires, soit plus de 20% de l'objectif précité.

a) Les PSD

Cette démarche PSD, dont vous trouverez le descriptif détaillé en annexe (annexe 1), consiste dans la mise en place d'une nouvelle démarche d'aménagement, dont l'objectif est de développer la capacité d'accueil du canton en aménageant des nouveaux quartiers, avec un cadre de vie de haute qualité, par densification, renouvellement urbain et extension urbaine, en définissant un processus permettant de maîtriser les délais et de réunir les conditions de leur mise en œuvre. Les PSD concernent ainsi aussi bien les extensions urbaines futures, notamment en emprise sur la zone agricole ou sur la zone villa, que des restructurations urbaines.

Comme relevé ci-dessus, les PSD ont été identifiés au nombre de 16 dans le cadre des études sur les périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) reprises dans le cadre du

projet de révision du plan directeur cantonal, comme étant les projets stratégiques et prioritaires où pourra notamment se construire le programme de logement que Genève s'est engagé à produire.

En effet, la vision à l'échelle de l'agglomération étant posée, il s'agit là de concrétiser les projets, affiner les programmes, établir les projets définitifs, estimer le coût des travaux collectifs, répartir les charges, définir les documents réglementaires (MZ, PDQ, PLQ, autorisations) pour aboutir à des opérations concrètes.

Les effets attendus de cette démarche de projet, accompagnée d'un processus participatif et de la mise en place d'instruments opérationnels, sont les suivants :

- la mise à disposition facilitée et accélérée de terrains pour le logement, les activités et équipements ;
- densité urbaine avec espaces publics de qualité ;
- prise en compte transversale des problématiques territoriales ;
- construction d'un consensus le plus large possible sur les projets ;
- maîtrise foncière.

Cette nouvelle démarche implique bien entendu de nouvelles prestations qualitatives, telles que les démarches d'amélioration foncière et itératives entre programmation et image directrice. Elle doit par ailleurs impérativement être entreprise dans les meilleurs délais et sur le plus grand nombre possible de périmètres pour atteindre l'objectif fixé dans les délais impartis.

A cet égard, il est proposé d'engager les 9 premiers PSD en 2011 et 2012 et les 7 suivants dès 2013 (cf. annexe 1). Cette priorisation tient principalement compte de la faisabilité en matière de production de logements, de la capacité de relocalisation des entreprises du PAV ainsi que des projets déjà largement portés par des opérateurs.

Il est enfin à noter qu'il s'agit bien de nouveaux projets, qui s'ajoutent aujourd'hui à la liste des grands projets en cours (PAV, Cherpines, Vergers, Chapelle - les Sciez, Grands Esserts, MICA, Nations, Sécheron, importantes DR en cours) et dont le rythme doit impérativement être maintenu en vue d'une concrétisation dans les meilleurs délais. S'agissant du projet d'agglomération (PA) et des PACA, ceux-ci se poursuivent en vue d'une coordination transfrontalière et de l'élaboration du PA 2. Pour ces deux dernières catégories, les ressources existantes engagées par les diverses directions générales sont déjà à la limite du possible.

b) Le PAV

Comme relevé ci-dessus, le PAV dispose d'un potentiel en termes de production de logement de plus de 20% de l'objectif visé.

Ainsi, bien que le projet PAV ne soit pas un projet nouveau comme les PSD, celui-ci doit aujourd'hui entrer dans une phase de concrétisation qui implique de revoir sa structure et ses effectifs.

En effet, si la structure et le mode de fonctionnement précédent ont pu avec succès poser les bases et donner le cadre nécessaire à la concrétisation du projet (PL PAV, études directrices, communication), la phase de concrétisation implique la mise en place d'une structure apte à suivre, conduire et produire les outils d'aménagements, ainsi que des réalisations concrètes dans la maîtrise des délais et objectifs fixés.

Dans ce contexte, le comité de coordination PAV, présidé par le Conseiller d'Etat chargé du DCTI, a pu valider, le 25 mars dernier, une nouvelle structure qui implique une augmentation des effectifs tant au DCTI que dans les directions du DIM et du DSPE impliquées dans le projet.

II. EVALUATION DES BESOINS RH ET FINANCEMENT DES ETUDES

Dans le contexte décrit ci-dessus, les Directions générales du DCTI, du DIM et du DSPE ont été amenées à exprimer leur besoins additionnels concrets en terme de ressources humaines et de financement des études pour réaliser cet ambitieux programme. Il est en effet établi qu'aucune direction générale concernée ne dispose de ressources en personnel suffisantes pour faire face à l'accélération des projets et des processus d'aménagement considérés.

Vous trouverez en annexe la synthèse des besoins en ressources humaines et en financement des études.

III. CONCLUSION

Il ressort de ce qui précède que notre canton doit aujourd'hui se doter des moyens nécessaires pour honorer l'engagement qu'il a pris de produire 2'500 logements par année, soit 50'000 d'ici 2030.

Il est en effet établi que les ressources humaines et financières, dont disposent actuellement les Directions générales chargées de relever l'important défi précité, suffisent aujourd'hui à peine à mener les nombreux projets d'ores et déjà en cours de planification ou de réalisation.

Ainsi, pour mettre en œuvre le programme décrit ci-dessus, en particulier l'accélération du rythme des projets en cours et l'augmentation du nombre de projets à mettre en œuvre dès 2011, il est incontournable de mettre à disposition les ressources humaines et financières telles qu'exprimées dans la présente note.

Nicole Surchat Vial
Directrice PDLGP

Annexes :
N°1 : démarche PSD
N°2 : planning des PSD

Dotations budgétaires PSD - PAV 2011 et 2012

Département	Programmes	Libellé programmes	Natures de dépenses	Montants 2011	Commentaires ETP	Montants 2012	Commentaires ETP
DIM	F03	Gestion des eaux	charges de personnel dépendances générales	60'000	(1 ETP s/4 mois)	300'000	(2 ETP annuels)
	F04	Espèces, écosystèmes et paysages, loisirs en plein air	charges de personnel dépendances générales	70'000	(1 ETP s/4 mois)	600'000	(3 ETP annuels)
	F05	Politique agricole	charges de personnel dépendances générales	50'000	(1 ETP s/3 mois)	450'000	(1 ETP annuel)
	J01	Transports et mobilité	charges de personnel dépendances générales	40'000	(3 ETP s/4 mois)	50'000	(5 ETP annuels)
			charges de personnel dépendances générales	20'000	(dont 1,9 ETP annuel)	150'000	(dont 11 ETP annuels)
Total			500'000		2'700'000		
DSPE	F01	Protection de l'environnement	charges de personnel dépendances générales	225'000	(6 ETP s/3 mois)	600'000	(4 ETP annuels)
	F02	Energie	charges de personnel dépendances générales	37'500	(1 ETP s/3 mois)	300'000	(2 ETP annuels)
	Total			262'500	(1,75 ETP annuel)	1'100'000	(dont 6 ETP annuels)
DCTI	G01	Accès au logement	charges de personnel dépendances générales	-		150'000	(1 ETP annuel)
	G02	Aménagement du territoire	charges de personnel dépendances générales	-		2'550'000	(17 ETP annuels)
	P01	Etat-majour et activités de support départementales	charges de personnel	-		150'000	(1 ETP annuel)
	P04	Gestion du patrimoine de l'Etat	charges de personnel	-		150'000	(1 ETP annuel)
Total					8'900'000	(dont 20 ETP annuels)	

Notes:

- (1) les dotations 2011 pour le DIM (F03-F04-F05-J01) et le DSPE (F01-F02) ont été accordées par la Commission des finances en date du 29 juin 2011.
(2) l'entier des dotations 2012 a été inclus au PB 2012.

Politique publique G (aménagement et logement)

Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)

Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)

Rapport des commissaires : M^{me} Emilie Flamand et M. Frédéric Hohl

La politique publique G se compose des programmes et prestations suivants :

G01 Accès au logement

G01.01 Aide à la personne en matière de logement

G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements

G02 Aménagement du territoire

G02.01 Aménagement du territoire

G03 Conformité des constructions et des chantiers

G03.01 Autorisations de construire et de mise en service

G03.02 Sécurité des chantiers et contrôle des risques pour la santé

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

G04.01 Mensuration officielle

G04.02 Garantie des droits réels

Les programmes G01, G02 et G03 sont entièrement supportés par le DCTI, tandis que le G04 se répartit entre le DIM (pour la prestation G04.01) et le DCTI (prestation G04.02).

Projets stratégiques de développement (PSD)

Afin de réaliser son objectif de construire 50 000 logements d'ici 2030 (soit 2 500 logements par an en moyenne depuis 2010), le Conseil d'Etat a décidé de mettre en œuvre cette nouvelle démarche de PSD, qui porte sur 16 projets inscrits dans le nouveau plan directeur cantonal, y compris le développement du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV).

De nature transversale, ces PSD concernent trois départements (DCTI, DIM et DSPE) et quatre politiques publiques (G, F, J et P). A l'occasion du budget 2012, le Conseil d'Etat sollicite d'importants moyens supplémentaires pour initier cette nouvelle démarche, soit au total 12.7 millions de francs :

- Charges de personnel : 37 ETP d'agents spécialisés (contrat de 4 ans renouvelable une fois) pour 5.55 millions.
- Dépenses générales : 7.15 millions principalement pour des études.

A noter que les différents domaines touchés, soit l'environnement, la mobilité, l'aménagement et le logement, sont étroitement liés et qu'il est difficilement imaginable de n'allouer qu'une partie des moyens demandés, ce qui remettrait en cause l'ensemble de la démarche des PSD.

Pour rappel, en 2011, la Commission des finances a accepté un dépassement de crédit de 762 500 F pour permettre le démarrage des PSD.

Politique publique G – Vue d'ensemble

Les charges de fonctionnement de la politique publique G augmentent de 2.5%, passant de 130 836 787 F (B2011) à 134 066 643 F (PB2012). Cette augmentation provient essentiellement de la mise en œuvre des PSD dans le programme G02, les autres programmes étant stables, voire en légère baisse, comme nous le verrons plus bas.

Le programme *G01 Logement* représente 57% des charges de la politique publique G, le programme *G02 Aménagement du territoire* 23%, les programmes G03 et G04 se partageant les 20% restant.

Au niveau des charges de personnel, on observe d'une part une baisse des ETP permanents et auxiliaires due au transfert d'un service vers le programme F01 Protection de l'environnement, et d'autre part une hausse des ETP agents spécialisés pour les PSD.

Les revenus de fonctionnement de la politique publique G sont quant à eux en baisse de 17.3%, passant de 17 461 634 F (B2011) à 12 821 537 F (PB2012). Cette baisse est notamment due à une adaptation des émoluments du Registre foncier.

G01 – Accès au logement

Pour le récapitulatif des charges, revenus et ETP, on se référera au Projet de budget 2012.

Globalement, les charges diminuent de 4.8%, passant de 79 120 478 F (B2011) à 75 340 202 F (PB2012). C'est la rubrique 36 Subventions accordées qui pèse le plus lourd (86%), suivie de la 30 Charges de personnel (11%).

Les revenus, eux, diminuent de 15.8%, passant de 13 954 284 F (B2011) à 11 754 561 F (PB2012).

Au niveau des postes, on constate une augmentation de 1.7 ETP (+3%).

Explication des écarts

Charges de personnel : l'augmentation de 0.4 million de francs (+4.9%) est due à la création d'un ETP agent spécialisé pour le projet PSD-PAV et au transfert de 0.7 ETP (ce dernier étant donc globalement neutre). Le reste s'explique par l'application des mécanismes salariaux et l'augmentation du taux CIA en prévision de la fusion des caisses CIA et CEH.

Amortissement, provisions, irrécouvrables : l'augmentation de 0.5 million (+28.5%) correspond à une hausse des amortissements liée à la mise en service d'actifs.

Subventions accordées : la baisse de 4.6 millions de francs (-6.7%) est due à une diminution du budget pour les subventions au logement social. Cela ne correspond pas à une volonté de diminuer le subventionnement, mais à une réalité économique : un nombre croissant d'immeubles sortent chaque année du régime HLM. Cette baisse est atténuée par une légère hausse des subventions monétaires sur les dotations FIDP et FPLC.

Recettes diverses : la baisse de 2.2 millions (-18.7%) s'explique par la diminution des remboursements des surtaxes HLM, en lien avec la baisse des subventions expliquée ci-dessus.

G02 – Aménagement du territoire

Pour le récapitulatif des charges, revenus et ETP, on se référera au Projet de budget 2012.

Globalement, les charges augmentent de 34.4%, passant de 23 238 281 F (B2011) à 31 236 504 F (PB2012). Les rubriques 31 Dépenses générales et 30 Charges de personnel constituent la quasi-totalité des charges (respectivement 54% et 45%).

Les revenus, eux, restent stables avec une très faible diminution de 0.4%, passant de 379 274 F (B2011) à 377 723 F (PB2012).

Au niveau des postes, on constate une augmentation de 12.9 ETP (+15.5%).

Explication des écarts

L'essentiel de l'augmentation est dû au lancement des PSD et au renforcement de la structure du projet PAV.

Charges de personnel : l'augmentation de 2 millions (+16.7%) correspond à la création de 17 ETP agents spécialisés pour les PSD-PAV (16 pour les PSD et 1 pour le PAV), légèrement atténuée par un transfert de ressources

au sein du DCTI avec la création de l'Office de l'urbanisme. A cela s'ajoutent les mécanismes salariaux et l'augmentation du taux CIA.

Dépenses générales : la hausse de 6 millions (+55.6%) s'explique essentiellement par l'augmentation des études pour le projet PSD-PAV (+5.9 millions) et plus marginalement par un transfert de charges du programme *P01 Etats-majors et activités de support départementales* sur l'ensemble des programmes du DCTI afin de mieux en représenter les coûts.

G03 – Conformité des constructions et des chantiers

Pour le récapitulatif des charges, revenus et ETP, on se référera au Projet de budget 2012.

Globalement, les charges diminuent de 5.1%, passant de 19 918 726 F (B2011) à 18 911 943 F (PB2012). Les rubriques 30 Charges de personnel et 36 Subventions accordées constituent l'essentiel des charges (respectivement 59% et 34%).

Les revenus, eux, restent stables avec une très faible augmentation de 0.6%, passant de 7 488 163 F (B2011) à 7 536 677 F (PB2012). Ils se composent presque exclusivement d'émoluments (rubrique 43 Recettes diverses).

Au niveau des postes, on constate une diminution de 6.36 ETP (-7.1%).

Explication des écarts

La baisse des charges du programme G03 provient du transfert du Service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB), qui a rejoint le DSPE et intégré le programme *F01 Protection de l'environnement*.

Charges de personnel : la diminution de 0.8 million de francs (-6.4%) correspond au transfert du STEB (-1.5 million), soit 8.35 ETP fixes et 2.8 ETP auxiliaires. Cette diminution est compensée par une légère hausse liée à des transferts de ressources internes au DCTI et par les mécanismes salariaux et CIA.

Dépenses générales : la baisse de 0.3 million (-45.5%) est également due au transfert du STEB (-0.4 million). Elle est atténuée par le transfert de charges du programme P01 sur l'ensemble des programmes du DCTI (déjà mentionnée plus haut).

G04 – Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Pour le récapitulatif des charges, revenus et ETP, on se référera au Projet de budget 2012.

Globalement, les charges restent stables, avec une très légère augmentation de 0.2%, passant de 8 559 302 F (B2011) à 8 577 994 F

(PB2012). C'est la rubrique 30 Charges de personnel qui représente l'essentiel des charges (88%).

Les revenus, eux, diminuent de 26.6%, passant de 17 461 616 F (B2011) à 12 821 537 F (PB2012). La rubrique 43 Recettes diverses constitue la quasi-totalité des revenus (99%).

Au niveau des postes, on constate une augmentation de 0.32 ETP (+0.5%).

Explication des écarts

Charges de personnel : on constate une augmentation de 0.2 million de francs (+2.9%) due aux mécanismes salariaux et CIA.

Amortissement, provisions, irrécouvrables : la baisse de 0.2 million (-33.1%) s'explique par la diminution des amortissements liés à la durée de vie des actifs au service de la mensuration officielle.

Recettes diverses : la diminution de 4.8 millions (-27.5%) s'explique par l'entrée en vigueur, au 1^{er} juillet 2011, du nouveau règlement sur les émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle. Cette modification visait à mettre en adéquation le tarif des émoluments et le coût des prestations, conformément à l'art. 9 al. 2 de la LGAF. Cet élément avait été relevé par l'ICF. La révision des tarifs se décompose ainsi : +1.7 million pour la mensuration officielle et -6.5 millions pour le registre foncier.

Investissements de la politique publique G

Les dépenses d'investissements de la politique publique G se montent à 71 658 000 F, soit +23.4% par rapport au B2011, tandis que les recettes augmentent de 108.5%, passant de 1 126 997 F (B2011) à 2 350 000 F (PB2012).

L'augmentation des dépenses est essentiellement due aux achats prévus pour les logements d'utilité publique (LUP). Pour la première fois, on a prévu l'octroi de dotations pour les communes afin de financer des LUP.

La forte hausse des recettes concerne les remboursements des prêts aux coopératives d'habitation et des prêts hypothécaires HLM-HM.

Questions des commissaires

On s'interroge sur le transfert de charges du programme *P01 Etats-majors et activités de support départementales* sur l'ensemble des programmes du DCTI et sur l'existence d'une règle commune à tous les départements pour répartir les charges entre états-majors et programmes.

Le département indique que la répartition doit refléter le plus fidèlement possible le coût de chaque programme et prestation. Le calcul dépend donc du degré de centralisation du département concerné. Le calcul du coût

complet doit encore être affiné pour l'ensemble du budget par politique publique.

Concernant le transfert du STEB, qui s'est fait au 1^{er} janvier 2011, une commissaire s'étonne de ne le voir apparaître qu'au budget 2012.

On lui répond que la décision a été prise trop tard pour la faire apparaître dans le budget 2011. Les charges de ce service seront encore imputées à la politique publique G dans les comptes 2011.

Politique publique H (sécurité et population)

Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)

Département des finances (DF)

Rapport des commissaires : MM. Renaud Gautier et Roger Deneys

Introduction

Cette politique publique a pour but d'assurer la sécurité des habitants – et visiteurs – de notre canton, de traiter les questions de migration, de faire respecter les droits humains et de gérer diverses prestations de délivrance de documents à la population. A cheval sur 3 départements mais essentiellement mise en œuvre par le DSPE, la politique publique H englobe les 8 programmes suivants, déclinés en 31 prestations :

- H01 Population, droit de cité et migration (DSPE)
 - H01.01 Etat civil, passeports, législation
 - H01.02 Asile
 - H01.03 Séjours et établissement
 - H01.04 Naturalisation
 - H01.05 Objets trouvés

- H02 Sécurité publique (DSPE)
 - H02.01 Sécurité et ordre publics
 - H02.02 Infractions aux dispositions pénales
 - H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
 - H02.04 Police administrative
 - H02.05 Amendes et contraventions

- H03 Sécurité civile (DIM)
 - H03.01 Protection civile
 - H03.02 Inspection cantonale du feu
 - H03.03 Protection de la population

- H04 Armée et obligation de servir (DSPE)
 - H04.01 Logistique et infrastructure militaire
 - H04.02 Organisation de l'obligation militaire de servir
 - H04.03 Logistique cantonale

- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (DSPE)
 - H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation

- H06 Exécution des poursuites et faillites (DF)
 - H06.01 Exécution des poursuites
 - H04.02 Exécution des faillites

- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (DSPE)
 - H07.01 Détention préventive des adultes
 - H07.02 Exécution des peines et mesures
 - H07.03 Mesures de probation
 - H07.04 Soutiens socio-éducatifs à la prison³
 - H07.05 Détention préventive et observation des mineurs
 - H07.06 Détention des adultes dans des établissements d'exécution de peines
 - H07.07 Exécution des peines alternatives des mineurs ou adultes

- H08 Droits humains (DSPE)
 - H08.01 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes
 - H08.02 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
 - H08.03 Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
 - H08.04 Mise en œuvre de la politique de solidarité internationale
 - H08.05 Mise en œuvre du droit international relatif aux droits humains

³ P. 58 du rapport, il est indiqué « soutiens sociaux éducatifs à la prison ».

Points forts et priorités 2012

Les priorités évoquées sont les suivantes :

- Amélioration durable de la sécurité à Genève, en particulier en poursuivant au sein de la police :
 - la hausse des effectifs ;
 - la mise œuvre de sa réorganisation (PHENIX) par la transformation de la gendarmerie et de l'école formation ;
 - Le déploiement progressif d'unités de police de proximité et de police d'intervention.
- Poursuite de la mise en œuvre de la planification pénitentiaire (création de nouvelles places de détention).
- Volonté d'être exemplaire en matière de respect des Droits de l'Homme.

Récapitulatif chiffré PB 2012 de la politique H

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Postes (ETP)	3'041.01	70.59	2.38%	2'970.43	2'811.00*
3 Charges	540'069'884	19'755'201	3.8%	520'314'683	536'379'059
4 Revenus	210'009'064	10'331'037	5.2%	199'678'027	227'830'601
30 Charges de personnel	423'525'624	10'419'149	2.5%	413'106'475	425'777'372
31 Dépenses générales	49'075'607	5'461'170	12.5%	43'614'437	42'436'568
36 Subventions accordées	36'598'976	2'503'500	7.3%	34'095'476	32'169'080
42 Revenus des biens	403'008	-27'017	-6.3%	430'025	515'755
43 Recettes diverses	154'767'355	9'239'208	6.3%	145'528'147	171'407'726

* Budget 2010 selon p.14 document de présentation du PB 2012 par le Conseil d'Etat

H01 Population, droit de cité et migration (DSPE)

Récapitulatif

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	220.50	-6.72	-2.96%	227.22	-
ETP fixes	203.10	0.69	0.34%	202.41	-
ETP auxiliaires	17.40	-7.41	-29.87%	24.81	-
ETP agents spécialisés*	-	-	-	-	-
3 Charges	32'154'780	-576'542	-1.8%	32'731'322	30'715'250
4 Revenus	21'096'284	1'020'906	5.1%	20'075'378	18'158'246
30 Charges de personnel	24'328'514	-755'569	-3.0%	25'084'083	24'838'966
31 Dépenses générales	1'363'854	-412'758	-23.2%	1'776'612	1'128'277
36 Subventions accordées	375'600	0	0.0%	375'600	243'468
42 Revenus des biens	-	-	-	-	-
43 Recettes diverses	19'250'022	756'269	4.0%	18'503'753	16'722'594

* Agents spécialisés : postes prévus dans le cadre du développement des grands projets, soit en particulier le PAV (Praille-Acacias-Vernets) et les « PSD » (Plans Stratégiques de Développement ; cf. projet de nouveau plan directeur cantonal, non adopté à ce jour par notre Grand Conseil). Les agents spécialisés ont des contrats d'une durée de 4 ans renouvelables deux fois. Des explications plus détaillées devraient figurer dans le programme G02 aménagement du territoire, département rapporteur DCTI mais on se référera également à la note ci-annexée.

30 Charges de personnel

En baisse de 3% par rapport au B11.

- Principalement en raison de la fin des contrats d'auxiliaires (5 postes) en lien avec le projet LHR (Loi sur l'harmonisation des registres) au Service Etrangers et Confédérés.
- Une phrase – un peu sibylline ou potentiellement inquiétante – indique que « le service des légalisations, actuellement dépendant de la direction administrative et financière (DAF), est ventilé à 100% sur la prestation H01 » : s'il s'agit d'un changement de programme pour ce service, cela mériterait des explications complémentaires, notamment parce que de tels changements rendent les budgets et comptes par PP non comparables.

31 Dépenses générales

En baisse de 23.2%, soit 412 758 F.

- Des réajustements de budgets à l'OCP entraînent une diminution de – 0.4 million de francs.

35 Dédommagements à des tiers / 45 Dédommagements des collectivités publiques

- L'augmentation de 0.6 million se justifie par l'augmentation du nombre de détentions administratives à Frambois.
- Certains placements sont remboursés par la Confédération et génère 0.1 million de recettes supplémentaires.

43 Recettes diverses

- Croissance des revenus de 0.7 million par rapport à 2011 liée à :
 - La hausse des revenus de 0.7 million du service des Passeports et de la Nationalité.
 - La hausse des revenus de 1 million du service cantonal des Naturalisations.
 - La baisse des revenus de 1 million au service Etrangers et Confédérés.

A notre question spécifique de la variation de 1 million sur la nature 431 Emoluments administratifs de la prestation H01.04 Naturalisation, il est répondu :

Depuis 2008, les taxes de naturalisation sont calculées sur la base du RDU. Avant l'entrée en vigueur de ce nouveau mode de calcul, le service cantonal des naturalisations pensait qu'il engendrerait une diminution des encaissements et avait adapté son budget en conséquence.

Or, cela ne fut pas le cas en 2008, ni les années suivantes, puisque les comptes se sont situés systématiquement environ 1 million de francs au-dessus du budget. Dès lors, dans le cadre du budget 2011, le montant des taxes encaissées a été adapté à la réalité.

En 2012, l'exercice a été répété et le budget augmenté de 1 million sur la base des projections d'encaissement effectuées au printemps 2011, sans que l'on puisse, à ce stade, identifier avec certitude les causes de cette augmentation.

Cela dit, pour donner suite à une remarque réitérée des députés dans le cadre de l'examen des comptes et budgets précédents, le département s'est interrogé, début 2011, sur l'opportunité de revoir à la baisse les taxes de naturalisation. Il a pour cela déterminé le coût complet de la prestation sur la base des comptes 2009 et 2010 et a conclu que les tarifs des taxes n'étaient pas excessifs par rapport aux coûts. Or, dans la mesure où les revenus estimés pour 2012 ont été revus à la hausse, l'équilibre qui existait entre les coûts et les encaissements en 2009 et 2010, a été rompu.

Il en ressort qu'au PB 2012, le coût complet de la prestation H01.04 Naturalisation est de 3 millions, pour des émoluments prévus de 4.5 millions.

Objectifs et indicateurs

La présentation actuelle des objectifs et indicateurs rend leur lecture difficile pour un non-initié. Les objectifs et indicateurs devraient faire l'objet d'une brochure distincte, par politique publique, avec toutes les explications utiles.

Les rapporteurs restent également très dubitatifs quant à la pertinence de certains indicateurs, ne serait-ce que parce que le recours systématique à des données globales, sous forme de moyennes, peut cacher des disparités importantes.

Précisions apportées par écrit par le département responsable, le DSPE, suite à nos observations :

La lecture des indicateurs soulève des interrogations diverses tant concernant leur pertinence que leur compréhension. Pour mémoire, lors de la mise en place de ces indicateurs, le Conseil d'Etat avait expressément souligné que ceux-ci seraient amenés à évoluer en fonction justement des remarques et commentaires effectués par le Parlement.

Concernant la question de la mise à disposition d'un document présenté séparément qui reprendrait uniquement les indicateurs, nous allons faire part de ce souhait au DF qui possède une vision transversale de l'ensemble de la documentation financière. Nous sommes d'avis qu'une réponse globale doit être apportée à cette demande qui ne concerne pas uniquement la politique publique H. Nous considérons que la remise en question des indicateurs est

une démarche constructive qui permettra d'améliorer la lisibilité de l'action publique et par conséquent nous y sommes favorables.

Autre(s) question(s) spécifique(s) des députés

Définition des prestations relevant du programme H01 Population, droit de cité et migration : **Cf. annexe n° 5**

- Service cantonal des objets trouvés (SCOT) : justification du maintien, ou non, de cette prestation par un service étatique.

Réponse du département responsable (DSPE)

Il est légitime d'analyser régulièrement si les prestations publiques répondent aux besoins identifiés et si la fourniture de la prestation par un service étatique est la solution la plus optimale. D'ailleurs, les formes d'intervention de l'Etat deviennent de plus en plus diverses, notamment avec l'essor de la contractualisation. Toutefois, ces modèles ne sont pas applicables dans tous les cas et doivent répondre à des conditions de base, par exemple en termes de gains d'efficacité ou de fournisseurs multiples.

Le service des objets trouvés (SCOT) remplit clairement une prestation publique. Plus de 15 000 contenants ont été déposés en 2010 et plus de 85 000 personnes reçues. Avec ses 6,3 ETP et ses 7 collaborateurs en août 2011 (6 en 2012), le SCOT fonctionne à satisfaction et utilise très peu de ressources humaines et financières du département.

La question d'un changement de pratique ne se pose donc pas aujourd'hui, encore moins en regard des réformes d'envergure entreprises par le département dans ses missions prioritaires, notamment en matière de sécurité publique.

- Rapport 10-35 de l'ICF : point de situation sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport 10-35 de l'ICF sur le compte d'Etat 2010 à l'OCP.

Réponse du département responsable (DSPE)

Cf. annexe n° 1

H02 Sécurité publique (DSPE)**Récapitulatif**

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	1'830.19	66.27	3.76%	1'763.92	-
ETP fixes	1'827.49	65.79	3.73%	1'761.70	-
ETP auxiliaires	2.49	0.41	19.71%	2.08	
ETP agents spécialisés*	0.21	0.07	50.00%	0.14	-
3 Charges	316'726'153	17'397'577	5.8%	299'328'576	322'770'982
4 Revenus	103'178'583	7'031'204	7.3%	96'147'379	126'080'132
30 Charges de personnel	272'884'517	11'451'059	4.4%	261'433'458	281'918'513
31 Dépenses générales	28'390'675	6'071'451	27.2%	22'319'224	21'910'447
36 Subventions accordées	9'980'496	0	0.0%	9'980'496	9'229'985
42 Revenus des biens	5'400	-1'600	-22.9%	7'000	54'247
43 Recettes diverses	70'471'040	6'737'328	10.6%	63'733'712	91'749'035

* Agents spécialisés : voir remarque sous H 01 Population, droit de cité et migration

30 Charges de personnel

En hausse de 4.4% par rapport au B11, soit 11.45 millions.

- 66 postes (ETP ?) supplémentaires : 25 gendarmes, 10 inspecteurs de police judiciaire, 25 assistants de sécurité publique, 1 juriste pour le service des contraventions, 5 collaborateurs pour le service administratif de la police (1 gestionnaire RH, 1 gestionnaire financier, 1 statisticien, 1 juriste, 1 secrétaire) pour un montant de 7.6 millions.

31 Dépenses générales

En augmentation de 27.2%, soit 6 millions par rapport à 2011.

- 5.4 millions pour le recours aux prestations d'une entreprise de sécurité privée pour assurer une partie des convoys de détenus.
- Augmentation de 0.6 million des frais d'affranchissements pour le Service des Contraventions.

43 Recettes diverses

En augmentation de 10.6%, soit 6.73 millions par rapport à 2011.

- Mise en œuvre de la refonte de l'application métier AOC, amendes d'ordre et contraventions.

A notre question spécifique, il est précisé par écrit :

- *Adaptation et augmentation des recettes liées aux comptes 2010 du service des contraventions (+2 000 000 F).*

- *Adaptation et augmentation des recettes liées à la mise en œuvre du projet AOC (refonte informatique de l'application pour les amendes d'ordre et contraventions) au service des contraventions (+5 000 000 F).*
- *Adaptation et diminution des budgets liés aux frais d'analyses de l'alcoolémie sanguine, ainsi qu'aux frais de dépannage des véhicules en fourrière pour les adapter à la réalité (-225 000 F).*

Pour le surplus, le solde de la différence (-37 627 F) représente la résultante de plusieurs variations positives ou négatives, de faibles montants, sur différentes rubriques de revenus.

Autre(s) question(s) spécifique(s) des députés

- **Patrouilles de la police :** heures générées par les patrouilles jusqu'au 31 août 2011 et à partir du 1^{er} septembre 2011.

Réponse du département responsable (DSPE)

De manière générale, l'organisation des patrouilles dépend du poste d'affectation desdites patrouilles. Ces dernières sécurisent et interviennent prioritairement dans un secteur défini et attribué. Il est cependant évident que, en fonction de la gravité, de l'urgence, ainsi que de la nature des événements, les patrouilles sont amenées à « quitter » leur secteur d'attribution pour seconder ou appuyer les patrouilles d'autres secteurs.

Depuis le 9 septembre 2011, cette organisation a été complétée par l'opération Patrol +, qui vise à augmenter les patrouilles les vendredis et samedis soir de 22h00 à 05h00. Le personnel affecté à cette opération est prélevé sur les effectifs de la gendarmerie (8 unités), de la police judiciaire (4 unités) et de la police de la sécurité internationale (2 unités, parfois 4). Ces patrouilles interviennent sur l'ensemble du territoire, sous une direction commune.

La situation des heures de patrouilles pour la période de janvier à septembre 2011 est la suivante :

		Gendarmerie	PSI	Police judiciaire
Heures de patrouilles ordinaires	Janvier à août 2011	224'469	37'877	23'512
	Septembre 2011	26'307	5'013	3'240
Moyenne mensuelle des heures de patrouilles sur la période janvier à septembre 2011		27'864	4'768	2'972
Heures de patrouilles Patrol +	9 au 30 septembre 2011	422	163	150

L'opération *Patrol +* a débuté le 9 septembre 2011. A raison de 2 nuits par semaine, les chiffres contenus dans le tableau ci-dessus concernent donc 6 jours (week-ends des 9-10, 16-17 et 23-24 septembre). C'est largement insuffisant pour tirer des conclusions générales. Il est évident que l'opération *Patrol +* aura des impacts positifs sur la présence policière dans les rues et sa visibilité, mais il conviendra d'attendre quelques mois avant de pouvoir établir un premier bilan.

- **Nature 317 « Débours » de la prestation H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international** : détail des débours versés aux collaborateurs dépendant de cette prestation.

Réponse du département responsable (DSPE)

Le tableau ci-après liste l'ensemble des débours versés aux collaborateurs dépendant de la prestation H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international pour l'année 2011, à ce jour :

		Budget voté 2011	Situation fin septembre 2011
31700100	Frais de déplacements	132'543.00	70'555.14
31700200	Frais de repas et logement	650'367.00	613'362.13
31700400	Frais de réception	68'451.00	34'402.01
31700500	Frais de représentation	7'132.00	12'426.39
31700900	Débours divers pour le personnel	92'127.00	62'057.15
31701000	Forfait auto	72'314.00	33'337.80
31702200	Indemnités téléphoniques	6'848.00	1'603.50
31705814	Frais de déplacement TPG	282'818.00	169'678.80
31707011	Débours divers au personnel	3'827'559.00	2'910'620.75
31708011	Frais de déplacement	0.00	2'817.27
	Total	5'140'159.00	3'910'859.94

- **Heures supplémentaires de la police** : quelle gestion ?

Question au département responsable (DSPE)

La gestion (si tant est qu'il y en ait une...) des heures, et des heures supplémentaires, reste extraordinairement problématique, pour ne pas dire peu claire et insatisfaisante. Les députés se posent donc la question de savoir si un tableau supplémentaire ne pourrait pas donner un certain nombre d'explications :

Imaginons une année de référence T0 (par exemple 2009) dans laquelle l'ensemble des heures « produites » par la police (heures produites devant

être comprises comme « heures de travail effectuées » et non « heures de travail facturées ») représente effectivement 100% d'occupation. En développant ce tableau sur les années suivantes et à effectif constant (l'effectif constant devant être compris comme la pondération de l'augmentation nette, soit les nouveaux postes créés moins les départs à la retraite et démissions), on devrait voir l'apparition d'un solde supérieur à 100%, qui indiquera ainsi que la police « produit » chaque année de plus en plus d'heures et que celles-ci expliquent l'augmentation des heures supplémentaires réelles.

Réponse du département responsable (DSPE)

La question soulevée a retenu toute notre attention et, comme mentionné lors de l'audition de la politique publique H, des mesures ont été prises afin de déterminer la production et la reprise d'heures supplémentaires de la police.

A l'initiative du secrétariat général, un tableau de bord mensuel a été mis en place. Il devra être alimenté par les responsables concernés de manière régulière afin de permettre un monitoring de l'évolution des heures supplémentaires.

La proposition concernant la création du tableau qui démontre une situation à T0, année de référence, avec le volume horaire produit par la police et le volume d'heures supplémentaires lié à d'autres facteurs (manifestations sportives non prévues initialement au budget, manifestations de groupements spontanés non planifiées au budget, etc.) nous paraît effectivement de nature à démontrer l'évolution entre des périodes différentes (année 0, année 1,...).

Le département s'engage donc à réaliser ces travaux et à venir les présenter aux députés lors de l'audition auprès de la Commission des finances qui abordera la demande de dépassement de crédit concernant les heures supplémentaires de la police pour l'année 2011.

Vous comprendrez qu'il ne nous est pas possible de réaliser, dans de si courts délais, un document qui contienne des données dont la qualité serait garantie et ce afin de vous donner la vision la plus correcte possible de la situation de ces heures.

Objectifs et indicateurs

Il semble intéressant d'inclure, pour ce programme, des objectifs et indicateurs en lien avec le taux de réponse du 117.

Réponse du département responsable (DSPE)

La police dispose déjà actuellement de certaines statistiques relatives aux taux de réponse des appels au 117. Nous examinerons de quelle manière il

est possible de les utiliser pour créer des objectifs et indicateurs répondant au souhait des députés.

H03 Sécurité civile (DIM)

Récapitulatif

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	46.67	0.47	1.02%	46.20	-
ETP fixes	46.67	0.47	1.02%	46.20	-
ETP auxiliaires	-	-	-	-	-
ETP agents spécialisés*	-	-	-	-	-
3 Charges	8'570'473	91'095	1.1%	8'479'378	9'667'645
4 Revenus	3'079'877	16'832	0.5%	3'063'045	4'195'706
30 Charges de personnel	6'192'572	262'225	4.4%	5'932'347	6'182'353
31 Dépenses générales	843'851	-2'902	-0.3%	846'753	800'538
36 Subventions accordées	477'050	0	0.0%	477'450	359'412
42 Revenus des biens	-	-	-	-	-
43 Recettes diverses	2'008'792	64	0.0%	2'008'728	2'105'800

* Agents spécialisés : voir remarque sous H 01 Population, droit de cité et migration

30 Charges de personnel

Augmentation de 4.4% par rapport à B11, soit 262 225 F.

Imputation de 0.468 poste du service d'information et communication (SIC) du DIM à la sécurité civile. Ce type d'imputation a par ailleurs été relevé dans d'autres programmes examinés. Il s'agit surtout d'un mode de calcul, de la clé de répartition utilisée et d'une nouvelle forme de répartition des charges financières, et non de postes physiques. **Cf. annexe n° 2**

Autre(s) question(s) spécifique(s) des députés

Prestation H03.02 Inspection cantonale du feu : aucune variation sur les ETP de cette prestation entre 2011 et 2012, mais les charges de personnel (+6.3%), les assurances sociales (+9.8%) et la caisse de pension (+9.7%) subissent des hausses qui ne semblent pas présenter de corrélation avec la stagnation des effectifs.

Réponse du département responsable (DSPE)

La variation de 6.3 % entre le budget 2011 et le PB 2012 pour la nature 30 de l'inspection cantonale du feu, qui représente 127 575 F, s'explique par le cumul de trois facteurs :

1. Imputation par centre de responsabilité de tous les éléments liés aux salaires (indemnités, assurances sociales, caisse de pension, etc.), dont certains varient à hauteur de 9.8%. Ces charges de nature 30 ne sont donc pas entièrement corrélées avec les effectifs des ETP fixes.

2. *Mécanismes salariaux.*
3. *Promotion avec rattrapage CIA supporté par le seul exercice 2012 et non plus échelonné sur plusieurs exercices comme précédemment.*

Prestation H03.03 Protection de la population : cette prestation est « nouvelle » en 2012. Historique de sa création, ainsi qu'une explication du transfert de postes de la protection civile vers la protection de la population, des pourcentages concernés et assurance qu'aucun nouveau poste n'a été créé ex nihilo.

Réponse du département responsable (DSPE)

Les activités de protection de la population trouvent leurs bases légales dans :

- *La loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) du 4 octobre 2002.*
- *La loi cantonale d'application des dispositions fédérales en matière de protection de la population (LProPop) du 23 mai 2008 (G 3 03).*
- *Le Règlement sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif Osiris) du 22 janvier 2003 (G 3 03.03).*

La protection de la population a pour but de protéger la population et ses bases d'existence en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou en cas de conflit armé, ainsi que de limiter et de maîtriser les effets d'événements dommageables.

Les organes responsables doivent assurer la coordination de la conduite, de la protection, du sauvetage et de l'aide reposant sur un système composé de 5 organisations partenaires : police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques et protection civile, ceci en collaboration avec les communes.

Les organes responsables sont :

- *La Délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population.*
- *La Commission de la protection de la population, présidée par la cheffe de la police.*
- *La gestion administrative de la protection de la population dont les tâches sont assurées par le département chargé du service de la sécurité civile.*

Les tâches de la gestion administrative de la protection de la population sont notamment :

- *D'établir et de tenir à jour une base de données centralisée des risques (réalisé au travers de l'étude Kataplan).*

- *D'informer la population en matière de protection de la population.*
- *De garantir l'alarme à la population et la diffusion de consignes de comportement.*
- *D'élaborer les prescriptions relatives au fonctionnement du dispositif.*
- *De veiller à l'état de préparation du dispositif.*
- *De garantir l'instruction et l'entraînement des membres de l'état-major des opérations.*
- *De mettre en œuvre les dispositions arrêtées par les autorités compétentes sur le fonctionnement du dispositif.*
- *De s'assurer de l'information du président du Conseil d'Etat en cas de nécessité.*

Ces tâches doivent être menées en étroite collaboration avec la police et, le cas échéant, les autres services concernés.

Depuis le 1^{er} juin 2008, un poste est affecté à la Sécurité civile à ces tâches qui lui sont dévolues de par la loi et le Règlement Osiris.

Ce poste émergeait à la politique publique « Protection civile ». Un appui de secrétariat lui est assuré sur l'année.

Courant 2011, eu égard au développement de la notion de protection de la population, du caractère stratégique de l'activité, de ses dimensions trans-départementales et par souci de sincérité budgétaire, une demande de création de nouvelle prestation a été présentée dans le cadre de la cohérence du contrôle interne et de préparation du processus budgétaire.

C'est ainsi que cette nouvelle prestation a été acceptée par le département (DIM), inscrite dans le catalogue des prestations du contrôle interne et introduite comme telle dans le PB 2012.

Cette prestation n'induit ni poste supplémentaire ni coûts nouveaux. Il ne s'agit que de transferts de charges d'une prestation à une autre.

H04 Armée et obligation de servir (DSPE)**Récapitulatif**

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	37.20	-1.00	-2.62%	38.20	-
ETP fixes	34.40	-0.80	-2.27%	35.20	-
ETP auxiliaires	2.80	-0.20	-6.67%	3.00	
ETP agents spécialisés*	2.00	2.00	-	-	-
3 Charges	5'084'132	-114'650	-2.2%	5'198'782	4'994'163
4 Revenus	4'609'527	82'963	1.8%	4'526'564	4'810'883
30 Charges de personnel	4'272'442	-111'935	-2.6%	4'384'377	4'245'537
31 Dépenses générales	224'050	-472	-0.2%	224'522	190'593
36 Subventions accordées	542'500	0	0.0%	542'500	528'106
42 Revenus des biens	382'608	-3'917	-1.0%	386'525	450'883
43 Recettes diverses	297'776	-357	-0.1%	298'133	348'312

* Agents spécialisés : voir remarque sous H 01 Population, droit de cité et migration

30 Charges de personnel

En diminution de 2.6% par rapport au B11, soit 111 935 F.

- « Transfert interne de 0.8 ETP pour le programme P01 dans le cadre du projet MOVE (anciennement CAVE) ».

Autres question(s) spécifique(s) des députés**Prestations du programme H04 : Cf. annexe n° 6**

Abonnements de soutien aux revues militaires : existent-ils toujours, apparaissent-ils en subvention ou dans les dépenses générales ?

Réponse du département responsable (DSPE)

Ainsi que nous l'avions répondu lors de l'audition du département dans le cadre des comptes 2010, deux revues sont concernées par cette rubrique. Il s'agit de la Revue militaire suisse (RMS) et de la revue Notre armée de milice (NAM). Ces publications sont les deux seules revues militaires de Suisse romande (hors publications à caractère purement cantonal).

Le service des affaires militaires effectue pour chacune de ces revues un versement annuel de 500 F (qui peut parfois varier selon les années). Ce montant met le service au bénéfice d'une dizaine d'exemplaires de chaque revue au lieu d'un seul, permettant ainsi une large diffusion interne au sein du département. Par ailleurs, le service des affaires militaires a également la possibilité de faire paraître des annonces dans les publications, par exemple pour la recherche de candidats. Cette possibilité a été utilisée en 2010 pour recruter des animateurs (conférenciers) pour les journées d'animation aux conscrits.

Compte tenu de ces éléments, le département a jugé préférable de modifier la rubrique budgétaire utilisée et de passer ces dépenses dans le compte de cotisations ordinaires et non plus dans un compte qui enregistrerait les cotisations de soutien. En effet, le prix des abonnements standards est de 60 F pour la Revue militaire suisse et de 44 F pour Notre armée de milice. Si l'on considère le nombre d'exemplaires des revues reçues par le service, le coût n'est pas plus élevé que la conclusion d'une dizaine d'abonnements.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (DSPE)

Récapitulatif

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	118.16	-0.90	-0.76%	119.06	-
ETP fixes	116.73	-0.50	-0.43%	117.23	-
ETP auxiliaires	1.43	-0.40	-21.86%	1.83	-
ETP agents spécialisés*	-	-	-	-	-
3 Charges	16'511'506	-134'790	-0.8%	16'646'296	16'973'052
4 Revenus	27'946'934	-591'538	-2.1%	28'538'472	26'238'478
30 Charges de personnel	13'193'951	-83'268	-0.6%	13'277'219	13'287'421
31 Dépenses générales	1'914'910	-18'000	-0.9%	1'932'910	2'025'336
36 Subventions accordées	-	-	-	-	-
42 Revenus des biens	-	-	-	-	-
43 Recettes diverses	27'312'934	-585'538	-2.1%	27'898'472	25'588'444

* Agents spécialisés : voir remarque sous H 01 Population, droit de cité et migration

Prestations du programme

Question des rapporteurs : une seule prestation est définie, H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation. On peut se poser la question, vu le nom du programme, de l'intérêt de le séparer en 2 prestations distinctes pour la circulation routière d'un côté et la navigation de l'autre.

30 Charges de personnel

En hausse de 0.6% par rapport au B11.

- Transfert interne de 0.5 ETP pour le programme P01.

43 Recettes diverses

En diminution de 2.1% par rapport au B11, soit 585 538 F.

- Diminution de env. 0.6 million des émoluments des véhicules à moteur et des émoluments « fourrière » au regard des résultats du 1^{er} trimestre 2011.

Autres question(s) spécifique(s) des députés

Taux de couverture : les revenus de ce programme sont bien plus élevés que ses charges. Quelle analyse des coûts ?

Réponse du département responsable (DSPE)

Depuis que le budget est présenté par programmes et non plus par centres de responsabilité, une information relative aux coûts complets y figure. Par rapport aux charges et revenus imputés à un programme, deux éléments supplémentaires sont pris en compte pour déterminer le coût complet : les activités de support et les prestations de moyens.

Dans les activités de support, on ventile le coût du programme P01 « Etats-majors et activités de support départementales ». La clé de ventilation se base sur les charges (hors subventions) des différentes prestations.

Dans les prestations de moyens, on ventile le coût des services transversaux, des bâtiments et de l'informatique. Il s'agit des programmes P02 « Gestion transversale des ressources humaines », P03 « Gestion financière transversale et achats », P04 « Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) » et P05 « Développement et gestion des systèmes informatiques ». Les programmes P01 et P02 sont ventilés au prorata des charges (hors subventions) des prestations, la ventilation du programme P03 se base sur les surfaces utilisées et celle du programme P04 sur le nombre de postes informatiques.

Si l'on considère le coût complet du programme H05 Admission à la circulation routière et à la navigation, on constate qu'en effet les émoluments perçus sont plus importants que les coûts. Le différentiel est de l'ordre de 7.2 millions de francs.

H06 Exécution des poursuites et faillites (DF)

Récapitulatif

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	263.80	-3.00	-1.12%	266.80	-
ETP fixes	251.80	5.00	2.03%	246.80	-
ETP auxiliaires	12.00	-8.00	-40.00%	20.00	-
ETP agents spécialisés*	-	-	-	-	-
3 Charges	37'699'401	-590'605	-1.5%	38'290'006	38'178'017
4 Revenus	37'661'854	1'155'431	3.2%	36'506'423	36'045'563
30 Charges de personnel	29'834'695	-48'293	-0.2%	29'882'988	29'284'058
31 Dépenses générales	7'268'580	-374'403	-4.9%	7'642'983	7'524'983
36 Subventions accordées	-	-	-	-	-
42 Revenus des biens	14'500	-22'000	-60.3%	36'500	9'834
43 Recettes diverses	29'444'130	1'264'287	4.5%	28'179'843	28'623'234

* Agents spécialisés : voir remarque sous H 01 Population, droit de cité et migration

30 Charges de personnel

En baisse de 0.2% par rapport au B11.

Office des poursuites :

- Effort de réduction graduelle de l'absentéisme au travail (nouvelle gestion des absences de courtes et longues durées).
- Transformation de 5 postes d'auxiliaires en postes fixes.
- 2 postes d'auxiliaires supprimés (amélioration de l'efficience).
- 1 poste transféré en interne au DF.

Office des faillites :

- Volume d'activités identique, pas de différence.

31 Dépenses générales

En baisse de 4.9% par rapport au B11, soit 374 403 F.

Office des poursuites :

- Baisse de 150 000 F envisageable par diminution des frais postaux et la diminution des charges relatives aux ventes immobilières (réduction du nombre de ventes).

Office des faillites :

- Réduction de 225 000 F par imputation directe des frais de gestion de dossiers.

Autres question(s) spécifique(s) des députés

Nature 318 « Honoraires, prestations de service de tiers » de la prestation H06.01 Exécution des poursuites : précisions sur le contenu de cette rubrique.

Réponse du département responsable (DSPE)

La rubrique ci-dessus se répartit de la manière suivante :

- 2 800 000 F pour les frais de port et d'affranchissement.*
- 2 850 000 F pour les frais de notification (commandements de payer).*
- 250 000 F pour les frais de publicité (frais de publications officielles).*

Le solde concerne des frais divers tels que ceux d'expertises et d'analyses.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (DSPE)**Récapitulatif**

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	546.09	-0.06	-0.01%	546.15	-
ETP fixes	542.49	-0.06	-0.01%	542.55	-
ETP auxiliaires	3.60	0.00	0.00%	3.60	-
ETP agents spécialisés*	-	-	-	-	-
3 Charges	96'309'900	732'109	0.8%	95'577'791	89'471'244
4 Revenus	8'974'436	1'190'080	15.3%	7'784'356	8'971'275
30 Charges de personnel	69'599'937	-515'667	-0.7%	70'115'604	62'658'711
31 Dépenses générales	8'492'876	243'844	3.0%	8'249'032	8'296'604
36 Subventions accordées	2'743'598	-27'500	-1.0%	2'771'098	2'614'040
42 Revenus des biens	500	500	-	-	790
43 Recettes diverses	5'706'092	1'076'996	23.3%	4'629'096	5'796'202

* Agents spécialisés : voir remarque sous H 01 Population, droit de cité et migration

30 Charges de personnel

En baisse de 0.7% par rapport au B11.

- En commentaire de l'indicateur 2.1. Nombre d'agents de détention supplémentaires (objectif : 210 agents supplémentaires en 2015), il est indiqué que « *Le budget a été coupé pour 2012. Les ETP seront réattribués sur les années à venir* ».

31 Dépenses générales

En hausse de 3.0% par rapport au B11.

- 0.2 million pour l'augmentation d'achat de marchandise pour la cafétéria de Champ-Dollon, dont la fréquentation est en hausse.

43 Recettes diverses

En hausse de 23.3% par rapport au B11, soit 1 076 996 F.

- 0.2 million pour l'augmentation des revenus pour la cafétéria de Champ-Dollon, dont la fréquentation est en hausse.
- 0.7 million suite à la mise en œuvre d'une recommandation de l'ICF : la provision liée aux contraventions convertibles en peines de liberté substitution (PPLS) et aux peines pécuniaires convertibles en PPLS a été adaptée.

Autres question(s) spécifique(s) des députés

Report 10-35 de l'ICF : Les députés souhaitent un point de situation sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport 10-35 de l'ICF sur le compte d'Etat 2010 à l'OCF et l'OFPEN.

Réponse du département responsable (DSPE)

En ce qui concerne l'office pénitentiaire, il y a lieu de relever deux problématiques :

- Contrôles de caisse : Cette recommandation a été mise en œuvre, car à ce jour tous les établissements du SEDPA ont effectué au moins un contrôle de caisse.
- Outil informatique du SPI : Suite à une étude des besoins dans l'ensemble de l'office pénitentiaire, il a été décidé de choisir une application unique pour tous les services. A ce jour, des demandes sont entreprises afin de modifier l'arrêté du Conseil d'Etat pour permettre l'élargissement du groupe de travail et du périmètre d'un nouveau projet.

H08 Droits humains (DSPE)

Récapitulatif

	Projet budget 2012	Ecart PB12-B11	Variation PB12-B11 (%)	Budget 2011	Comptes 2010
Total Postes (ETP), dont :	22.74	0.00	0.00%	22.74	-
ETP fixes	18.34	0.00	0.00%	18.34	-
ETP auxiliaires	4.40	0.00	0.00%	4.40	-
ETP agents spécialisés*	-	-	-	-	-
3 Charges	27'013'539	2'951'007	12.3%	24'062'532	23'608'702
4 Revenus	3'461'569	425'159	14.0%	3'036'410	3'330'349
30 Charges de personnel	3'216'996	220'597	7.4%	2'996'399	3'361'809
31 Dépenses générales	576'811	-45'590	-7.3%	622'401	559'787
36 Subventions accordées	22'479'732	2'531'000	12.7%	19'948'732	19'194'068
42 Revenus des biens	-	-	-	-	-
43 Recettes diverses	276'569	159	0.1%	276'410	474'101

* Agents spécialisés : voir remarque sous H 01 Population, droit de cité et migration

30 Charges de personnel

En hausse de 7.4% par rapport au B11, soit 220 597 F.

- Adaptation aux charges réelles.
- Transfert de charges du secrétariat général au service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes pour « l'égalité des marchés publics » (?).
- Transfert de charges du secrétariat général à la solidarité internationale pour « la commission consultative » (?).

A la question spécifique concernant la Rubrique 30 « Charges de personnel » de la prestation H08.01 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes, il est répondu que :

« La variation de la rubrique 30 semble incohérente par rapport à la variation des postes. Les députés souhaitent quelques explications.

La variation de la rubrique 301 correspond à l'adaptation effectuée par rapport aux charges réelles et au transfert de charges du secrétariat général au SPPE. En effet, jusqu'à présent, les dépenses non prévues au niveau du budget du service de la promotion de l'égalité entre homme et femme étaient absorbées dans le cadre de la gestion départementale des effectifs. Toutefois, afin d'être transparent, les budgets ont été ajustés pour 2012.

Par ailleurs, le DSPE a demandé à l'ICF de réaliser un audit sur la gestion départementale des effectifs afin de pouvoir procéder à tous les ajustements nécessaires en la matière. »

36 Subventions accordées

En hausse de 12.7% par rapport au B11, soit 2 531 000 F.

- 1.5 million pour l'augmentation du financement du dispositif d'intégration des permis F et B.
- 1 million pour le renforcement de la politique de solidarité internationale, en vue d'atteindre le taux de 0.7% conforme à la loi sur le financement de la solidarité internationale.

Autres question(s) spécifique(s) des députés

- Informations sur la formation ou la sensibilisation aux droits humains.

Réponse du département responsable (DSPE)

Selon la mission qui lui est assignée l'office des droits humains (ODH) est chargé de « Sensibiliser l'administration ainsi que le public genevois à des problématiques liées au non-respect des droits humains ».

La sensibilisation prend plusieurs formes, on peut citer :

- *Les séances bisannuelles organisées par l'ODH entre les principales ONGs en charge des droits humains (Amnesty, APT, CPT, CNPT, Ligue des droits de l'Homme, Observatoire des pratiques policières), les Commissions parlementaires des Droits de l'Homme et des visiteurs officiels, la cheffe de la police et le directeur général de l'office pénitentiaire, sous la présidence de la cheffe du département : ces rencontres sensibilisent le DSPE aux potentielles violations des droits humains rencontrées sur le terrain et informer les ONGs sur les mesures de prévention mises en place par l'administration afin d'éviter tout comportement inadéquat de la part des agents de sécurité. Issu de ces séances, un groupe de travail planche actuellement sur la déontologie.*
- *L'organisation par l'ODH d'un colloque intitulé « l'administration est-elle discriminante ? » le 29 septembre 2011 (Cf. annexe n° 7) auquel se sont inscrits 112 cadres de l'administration et qui a abordé tous les types de discrimination.*

- *Des séances de travail régulières entre la cheffe de la police et la directrice de l'office des droits humains.*
- *Le pilotage par l'ODH du COPIL contre la traite des êtres humains ; une sensibilisation importante à ce thème a été menée cette année auprès des partenaires sociaux, des associations de parents d'élèves, des centres de loisirs et maisons de quartier,...*
- *La campagne du tram contre les violences domestiques.*

La formation est plutôt assurée par les services rattachés à l'ODH, on peut citer :

- *La formation en matière de violence domestique, enseignée à l'école de police et en formation continue. En outre, deux forums sont organisés chaque année à l'attention des professionnel-le-s (santé, social, police) dont la fréquentation est très régulière (200 personnes).*
- *Les différentes formations en lien avec l'intégration dispensées par le BIE ou par des partenaires subventionnés. En outre, le BIE organise des conférences sur l'intégration avec la HETS et la Ville de Genève, deux fois par année.*
- *Les formations et sensibilisations à l'égalité entre les hommes et les femmes dispensées par le SPPE, en collaboration notamment avec le DIP. On peut citer par exemple le matériel pédagogique créé à cet effet par le SPPE. Le SPPE et le BIE interviennent également à l'école de police dans le cadre de la formation initiale.*

Cette liste n'est pas exhaustive, puisque la direction de l'ODH et les services sont appelés régulièrement à intervenir dans des écoles, auprès d'associations ou dans des cycles de formation.

On peut également citer le Rassemblement pour les droits humains qui s'est tenu lundi 10 octobre 2011 pour la 9^{ème} année consécutive et qui a pour objectif d'offrir aux ONGs ayant leur siège à Genève une journée de formation/information sur une thématique en lien avec les droits humains et l'actualité.

Investissements (montants 2012)

Crédits d'ouvrage

- 100 000 F POLYCOM. Règlement dernières factures et bouclage du projet (L 10034).
- 1 500 000 F Système informatique de l'Office des Faillites. Stabilisation de l'application Orfee et mise en place des interfaces manquantes (L 10112).
- 1 292 000 F AeL – Administration en ligne. Poursuite de la mise en place du guichet population, « des nouveaux services des

automobiles » (?), du guichet autorisations de manifestation et du guichet des autorisations des droits de pratique (L 10177).

- 320 000 F Délocalisation de l'OCAN. Etude de la délocalisation de l'OCAN et de la fourrière cantonale sur le site de la sécurité civile à Bernex à l'horizon 2015. Relance du projet en 2012 (Projet de loi).
- 3 500 000 F Hôtel de Police. Poursuite des études pour la réalisation des étapes 2 et 3 du NHP. Requête en autorisation de construire prévue au début 2012, finalisation de l'étude du projet définitif, élaboration du devis général (L 10323).
- 1 320 000 F Curabilis (1). Acquisition des équipements nécessaires au fonctionnement de l'établissement (L 10418).
- 31 000 000 F Curabilis (2). Mise en service du poste de contrôle avancé (PCA) et poursuite du chantier selon la planification (fin gros œuvre et début second œuvre) pour la réalisation de divers ouvrages connexes à la prison de Champ-Dollon et la réalisation de Curabilis (L 10418).
- 440 000 F Curabilis (3). Installation des infrastructures informatiques (L 10418).
- 140 000 F Curabilis (4). Installation des infrastructures informatiques destinées aux HUG (L 10418).
- 800 000 F Sycotrin. Acquisition du logiciel et du matériel pour le relèvement et la gestion électronique des infractions relevées par les radars (Projet de loi) à ce jour refusé par le Grand Conseil.
- 5 000 000 F EDAJ Cento Rapido. 100 nouvelles places de détention et 5 ateliers. Finalisation du projet (L 10668) ;
- 2 000 000 F AOC. Refonte de l'application amendes d'ordre et contraventions. Mise en production des lots 2 et 3 (L 10680).
- 2 500 000 F SI Office des Poursuites. Démarrage du projet dès son vote (projet de loi).
- 4 150 000 F La Brénaz II – étude. Désignation du lauréat du concours et dépôt de l'autorisation de construire (L 10842).

Crédits de programme

- 50 000 F destinés au remplacement de mobilier obsolète à l'office des faillites et à l'office des poursuites (L 10718 ; DF).
- 6 140 000 F renouvellement mobilier, véhicules, matériel pour la police, l'office pénitentiaire, etc. (L 10722 ; DSPE).
- 12 000 000 F Bâtiments. 2^{ème} étape des travaux de rénovation de Champ-Dollon, préparation de la transformation et de l'extension de

l'arsenal de Meyrin, élaboration du projet définitif de transformation de la place d'armes d'Aire-la-Ville (L 10724).

- 2 370 000 F Applications informatiques et renouvellement des équipements. Adaptation de l'application CALVIN 2 aux exigences de la Confédération et maintenance des applications métier Police : SAE, COPP, P2000, Papillon, SEMA, CARI (L 10726).
- 940 000 F renouvellement moyens didactiques, véhicules spécialisés, matériel de transmission, etc. pour la protection civile (véhicule de piquet OSIRIS) et l'inspection du feu (L 10727 ; DIM).

Autres questions

Postes : Dans le document « Projet de budget 2012 – H Sécurité et population » se trouve, en page 3, le « tableau récapitulatif des postes pour la politique publique H « Sécurité et population ». Ce tableau récapitule, en ETP, la répartition pour la politique publique H entre « permanents », « auxiliaires » et « agents spécialisés ». Les députés souhaitent disposer du même tableau en francs et non en ETP.

Cf. annexe n° 3

Pollution sonore : Depuis plusieurs années, le Parlement s'inquiète de savoir quelles sont les mesures prises pour la répression de la pollution sonore. Il serait donc judicieux que les députés sachent plus précisément ce qui est prévu dans le cadre de la politique publique H.

Réponse du département responsable (DSPE)

Le 30 septembre 2010, des représentants de la police ont été entendus par la Commission judiciaire et de la police du Grand Conseil dans le cadre de la motion M 1922 « Des mesures contre la pollution sonore source d'insécurité en matière de tranquillité ».

A la demande de la conseillère d'Etat en charge du DSPE, la gendarmerie, et le groupe transports et environnement (GTE) en particulier, ont entamé, au printemps 2011, une campagne de contrôles à grande échelle. Les deux-roues, cibles de la motion, ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

S'agissant du GTE, son action principale a été menée entre le 21 mars et le 1^{er} juillet 2011. Durant cette période, les horaires de travail ont été adaptés afin de procéder à des contrôles également les soirs et les week-ends. Depuis la fin de cette action, les contrôles continuent, mais dans une moindre mesure, pour mener à bien les nombreuses autres tâches qui incombent à ce groupe.

Les véhicules ont été sélectionnés sur la base d'une suspicion de problèmes (à l'oreille ou visuelle). Le dispositif d'échappement, qui n'était pas celui d'origine ou émettait un bruit anormal, faisait systématiquement l'objet d'une vérification visant à s'assurer du respect des normes d'émissions sonores et de l'existence d'une attestation de conformité. Ce document certifie que le dispositif de remplacement est homologué pour le véhicule en question.

Entre le 21 mars et le 1^{er} juillet 2011, le GTE a contrôlé 957 véhicules suisses et étrangers. 309 d'entre eux ne répondaient pas aux normes de bruit, 264 dénonciations et 45 avertissements ont été signifiés.

Le GTE est également actif dans le domaine des contrôles d'exposition du public aux nuisances sonores dans les établissements et lors de manifestations en plein air. Conformément au règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations (RPBV), la gendarmerie est chargée de faire respecter l'ordonnance contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (OSLa). Au besoin, elle peut demander l'appui du service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR), pour procéder à des contrôles ou à des expertises. Par souci d'efficacité, les établissements sont le fait du SPBR, qui travaille en étroite collaboration avec la police.

En 2011, le GTE a été engagé sur plusieurs manifestations, telles que la Gay Pride, la Lake Parade ou encore les Fêtes de Genève. Des avertissements et des contraventions ont été signifiés. Les dénonciations ont touché trois participants à la Lake Parade.

Le tableau en annexe 4 recense les infractions au bruit relevées sur l'année 2011 à ce jour.

Annexes :

1. Notes relatives à la mise en œuvre du rapport 10-35 de l'ICF au sein de l'OCF
2. Répartition des charges du SIC par programme
3. Tableau récapitulatif des postes pour la politique publique H « Sécurité et population »
4. Evènements bruit pour l'année 2011

Annexes supplémentaires consultables au Secrétariat général du Grand Conseil :

5. Prestations du programme H01
6. Définition des prestations du programme H04 (OK)
7. Programme de la conférence « L'administration est-elle discriminante ? »

Annexe 1



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de la sécurité, de la police et de l'environnement
 Office cantonal de la population

NOTE DE SERVICE

De : Yan R. Jousson, chargé du contrôle interne; Marc Suter, chef du service financier et logistique

A : Salvatore Vitanza, économiste, Direction départementale des finances DSPE

Date : 11 octobre 2011

Objet : Rapport ICF 10-35 Observations OCP n° 19, 20 et 21 - Demandé d'informations du député M. Deney

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, vous trouverez ci-après les éléments de réponses concernant l'objet cité en marge; à savoir l'historique, l'état de situation actuel, ainsi que les mesures conservatoires prises et envisagées.

Historique

- 2000** **PL 8315 Application "Concept Automatisé pour la Localisation et la Visualisation Individuelle" (CALVIN 2)**
 Prévoit que la nouvelle application doit tenir compte des systèmes d'informations transversaux de l'Etat, dont la Comptabilité Financière Intégrée (CFI) sans plus de précision que la recherche d'une convergence.
- 2002** **Entrée en vigueur des Accords bilatéraux - Saisie des données concernant la population étrangère dans l'application fédérale "Registre Central des Étrangers (RCE3) - Achat du logiciel comptable Abacus.**
 L'entrée en vigueur des Accords bilatéraux implique une simplification de la taxation des prestations délivrées en faveur des étrangers et entraîne la suppression du service de la taxation de l'OCP. Les factures seront pour l'essentiel émises par les collaborateurs lors de la production des livrets.
 La saisie des données dans RCE3 et dans CALVIN2 implique l'émission de factures dans l'une et l'autre des deux applications.
 Sur recommandation de la Confédération, les offices des migrations cantonaux, dont l'OCP, font l'acquisition du logiciel comptable Abacus qui sera installé à satisfaction dans les autres cantons. A Genève, l'intéfaçage avec CALVIN pose problème.
- 2003** **Mise en place d'un système de comptabilité provisoire basé sur les outils Excel et Word.**

OCP - Rte de Chancy 88 • 1213 Onex

Téléphone : 022 546 46 46 - Fax : 022 546 46 08 • E-mail sefil.ocp@etat.ge.ch • www.geneve.ch/ocp
 Horaires d'ouverture de 07h30 à 15h30 • Lignes de bus 2 et 19, arrêt «Bاندول»

-
- 2004 **Le CTI dans l'impasse avec la société Logiquinche, représentant romand d'Abacus, décide d'abandon du logiciel après avoir engagé quelques 35'000.00 CHF de dépenses. (Annexe I)**
- 2004-2009 **Quatre groupes de travail seront successivement constitués auxquels participent l'OCP, le SILO et le CTI afin de résoudre la question de l'interfaçage des application métiers de l'OCP dans le cadre comptable. (CALVIN2, RCE3 devenu dans l'intervalle "Systèmes de Migration Centralisé" : SYMIC et CFI)**
- Durant cette période, un turn-over important dans chacun des trois services au niveau des personnes ressources conjugué à une évolution rapide des applications concernées conduit à la remise à plat du projet par chacun des quatre groupes de travail.
- Entre 2004 et 2009, en effet, CALVIN devient CALVIN2 ; RCE3 devient successivement SYMIC, puis SYMIC/NAA (Neue Ausländer Ausweiss) et bientôt SYMIC/Biométrique.
- Parallèlement à ce contexte, et au-delà des ces importants changements au niveau des outils métiers, l'OCP se trouve placée face à des échéances importantes en terme de prestations au nombre desquels on compte successivement : la phase II des Accords bilatéraux, le déménagement de l'Office à Onex, les nouveaux processus liés à la mise en production de permis sous formes de cartes pour les extra-européens, la mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR), et des nouvelles loi sur les Étrangers (LEtr) et loi sur l'Asile (LAsi), la mise en production des passeports biométriques, puis des permis de séjour biométriques ; autant de projets qui relèguèrent la question de l'interface financière au second plan.
- 2010 **Le contrôle interne inscrit la perception et la comptabilisation à l'engagement des émoluments de l'OCP parmi les processus prioritaire du programme population, droit de cité et migration dans le cadre du programme de législature 10.04.**
- 2011 **La nomination d'un nouveau directeur général à l'OCP fait du règlement des observations ICF concernées un objectif prioritaire. (Annexe II)**
- Un nouveau groupe de travail OCP-SILO est constitué avec pour objectifs la résolution des observations concernées d'ici au 31.12.2013.

Etat de situation actuel

Un groupe de travail constitué des chefs des services financiers, suisses et saisi des données et contrôle interne de l'OCP et du SILO a démarré ses travaux au début de l'été 2011. Un point de situation a été fait et la problématique a été reconsidérée en regard des dernières évolutions procédurales. Les quatre séances tenues à ce jour (4 PV en annexe III) ont permis de mettre en évidence les différentes options envisageables (Annexe IV). Les processus concernés sont décrits et documentés (Annexe V), les métriques estimées (Annexe VI). Après examen des solutions déployées dans d'autres cantons (Vaud, Fribourg) puis consultation des personnes compétentes au niveau de l'applicatif, tant auprès du CTI que de la CFI une solution sera choisie et développée.

A ce jour, le principal risque relève du coût de la solution qui sera choisie, la hauteur de son montant pouvant éventuellement ne pas être couvert dans le cadre du délai fixé. Le second relève de la nécessité de réunir des compétences capables d'interfacer quatre applications dont deux ne relèvent pas du canton ; ceci dans la mesure où cette solution est la seule qui permette de résoudre les trois observations émises par l'ICF.

Mesures conservatoires

Dans cette attente, une série de mesures provisoires, au-delà de la tenue de la comptabilité sur Excel, ont été ou sont en cours de mise en œuvre. Au nombre de celles-ci, pour limiter le risque spécifique d'encaissement aux guichets sans laisser de trace, et à l'image de ce qui a été mis en place à la Police, tous les guichets de l'OCP sont munis d'un affichage bilingue, rappelant aux usagers d'exiger leur quittance.

Pour les prestations peu sécurisées, car émises sur la base de documents Word, comme les demandes de recherches d'adresse un système de demande en ligne avec prépaiement par carte de crédit a été mis en place.

Une solution identique de prestations en ligne pour les demandes d'attestations de résidence et attestations de départ ayant été rejeté au motif de la prochaine venue de l'administration en ligne, une solution de contrôle alternative (bien que plus lourde et moins efficace) est en cours d'implémentation via la numérotation systématique des documents par le système informatique. Dans cette même logique un suivi des mutations effectuées dans le registre CALVIN par collaborateur est en cour de réalisation, qui permettra la mise en place de contrôles aléatoires par pointage des saisies effectuées.

En outre, une partie des prestations est aujourd'hui prépayée au travers de l'envoi d'avis d'échéance pour les renouvellement de permis B et C durables. A

court terme, nous envisageons d'étendre cette mesure aux prestations dont la nature implique des difficultés et des coûts de contentieux importants du fait qu'elles sont réglées à l'étranger.

Ces solutions seront mises en place en parallèle du suivi des travaux du groupe de travail.

Espérant que ces quelques éléments vous permettront d'apporter réponse aux questions posées, nous restons à votre disposition pour tout complément.



Marc Suter
Chef du service financier et logistique

Annexes: les annexes figurent dans notre courriel du 10 octobre 2011



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions
Office cantonal de la population

NOTE DE SERVICE

De : Vitanza Salvatore, Chef de Service
A : Monsieur Reimann Pierre-Alain, Directeur Général
Copie : ---
Date : 14 novembre 2008
Remarque : Logiciel Abacus

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à votre demande du 4 novembre 2008, je vous fais parvenir la note sollicitée sur Abacus.

Ce délai d'attente est dû au fait qu'il m'a fallu intervenir tant auprès de Monsieur Morel et que de Monsieur Debonneville afin d'essayer de récolter un maximum d'informations, de sorte que cette note soit la plus complète possible.

Je rappelle qu'à l'époque je n'assistais pas aux diverses réunions CTI/OCP. De ce fait, je n'avais pas accès aux différents PV émis.

Le 1^{er} juin 2002, les accords bilatéraux sont entrés en vigueur et l'OCP a eu l'obligation d'émettre les permis depuis l'application fédérale RCE3.

Ce système facilitait l'émission d'une facture. Son fonctionnement étant que lorsqu'une mutation était effectuée sur l'usager, par une simple validation, une facture était éditée et archivée informatiquement. En outre, les paiements BVR nous parvenaient par disquette de Postfinance.

Afin d'avoir un suivi sur la gestion des débiteurs, le logiciel Abacus devait être implémenté.

Il sied de rappeler que ce logiciel avait été recommandé par les autorités fédérales. De plus, il avait déjà été installé dans l'ensemble des cantons. Enfin, il donnait entière satisfaction, notamment à Fribourg.

Il convient de préciser que l'installation, la gestion ainsi que la maintenance du logiciel seraient, pour notre part, assurés par la société Logiquinche. (L'entreprise avait repris le marché romand) Il en résultait, alors, que nous n'avions pas le même prestataire de service que le canton de Fribourg.

La facturation est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2002 et la société Logiquinche est intervenue immédiatement sur notre site.

Il convient de préciser que déjà et à de nombreuses reprises, des problèmes récurrents ont été constatés, tels que :

- la lenteur liée au chargement et à la conversion des fichiers, environ 1 heure par fichier;

- les problèmes de coordination entre le CTI et Logiquinche;
- les problèmes liés au matériel, car à chaque intervention, Logiquinche demandait des variantes supplémentaires;
- le retard dans la mise à jour, car le programme ne donnait pas satisfaction;
- les frais liés au déplacement de la collaboratrice de chez Logiquinche, soit CHF 3'000.00 par intervention sur site.

Faisant suite à ces nombreux problèmes, la Direction de l'OCP a entrepris les démarches suivantes :

- Intervention auprès du CTI, afin que ce dernier désigne un responsable de la coordination avec Logiquinche;
- Mise en place d'une base de données des débiteurs sur Excel, facilitant le traitement courant de ces derniers.

Courant avril 2003, le service caisse a mis en place un système de rappel obtenu par une fusion Excel / Word.

En date du 27 août 2003, une note adressée à la Direction Générale de l'OCP, indiquait l'ensemble des problèmes rencontrés lors de la gestion des rappels et proposait qu'après l'envoi du 1^{er} rappel, un texte bloquant soit indiqué sur l'application Calvin.

Après plus de deux ans de discorde, les problèmes évoqués ci-dessus persistaient, tandis que les coûts augmentaient, soit environ CHF 35'000.00.

De ce fait, par un mail du 19 février 2004, le CTI prenait la décision d'abandonner définitivement le chantier Abacus et en conclusion, elle souhaitait bloquer le solde des factures ouvertes envers Logiquinche.

Enfin, je vous précise encore, que les propos de ce rapport ont été relatés sur les notes, PV, courriel et confirmation suivants :

- Notes de service du 10 juin 2003, 11 juin 2003, 27 août 2003, 30 octobre 2003, 29 octobre 2004;
- Courriels du 11 juin 2003, 19 février 2004;
- PV du 17 juin 2003, 30 octobre 2003, 5 février 2004, 2 septembre 2004;
- Confirmation du 7 novembre 2008.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous adresse, Monsieur le Directeur Général, mes meilleurs messages.

Salvatore Vitanza
Chef de Service



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de la police et de l'environnement
Systèmes d'information, logistique et organisation (SILO)

SILO
Quai Ernest-Ansermet 18 bis
1205 Genève

Monsieur Bernard Gut
Directeur général
Office Cantonal de la population

Département de la sécurité, de
la police et de l'environnement

Nr^o : SM
Vitr^o :

Genève, le 31 mars 2011.

Concerne : mise en place d'une interface comptable à l'OCP - priorisation du projet

Monsieur le Directeur général,

J'ai bien reçu votre courrier du 11 mars et vous informe que celui-ci a retenu toute mon attention.

En réponse, je peux d'ores et déjà vous assurer que le SILO partage la volonté de la Direction générale de l'office cantonal de la population, de donner suite aux recommandations émises par l'ICF.

Des démarches ont été effectivement entreprises en 2009 et en 2010 par plusieurs intervenants de l'OCP et du SILO, pour cerner avec précision les différentes problématiques soulevées par les remarques de l'ICF. C'est à ce titre que nous vous remettons en annexe, pour votre information, le rapport préliminaire rédigé par le SILO en 2010.

A sa lecture, compte tenu des questions posées, des nombreuses problématiques de fond qui y apparaissent, vous comprendrez aisément la nécessité de bien clarifier le cadre général du projet avant toute phase de lancement.

Eu égard à ce qui précède, je vous propose la mise en place d'un groupe de travail placé sous ma responsabilité, composé de représentants des entités suivantes :

- Service financier de l'OCP
- Systèmes d'information de l'OCP
- Direction départementale des finances
- Contrôle interne départemental
- Systèmes d'information, logistique et organisation

Par ailleurs, j'ai également pris note de votre souhait de mise en place des attestations en ligne à destination des administrés et autres entités intéressées, et je peux vous confirmer que cette prestation s'inscrit bien dans le cadre du déploiement de la prestation n°4 du projet "Administration en ligne" qui doit être mise en œuvre dès cette année.

En espérant avoir répondu à votre demande, et dans l'attente de votre détermination sur mes propositions, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma parfaite considération.



Stéphane Marois

Annexes :

- Rapport financier concernant l'OCP
- Schéma - OCP Comptabilité - vue financière



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de la sécurité, de la police et de l'environnement
Systèmes d'information, logistique et organisation

Groupe de travail "débiteurs OCP"

Séance constitutive du 1^{er} juin 2011 - compte rendu :

Participants : MM. S. Marois (SMA), OSI, P. Maurer (PMA), OSI, M. Suter (MSu), OCP, V. Folgado (Vfo), OCP, Y. Jousson (YJo), OCP

Distribution : Aux participants, M. B. Gut (OCP), S. Vitanza (DDF)

Invité : M. S. Vitanza (SVi), DDF

- Objectifs :
- Mise en place d'un groupe de travail pour cerner avec précision les différentes problématiques soulevées par les remarques de l'ICF depuis plusieurs années et dans différents rapports, concernant la gestion des débiteurs et des interfaces comptables CFI-Calvin-Symic.
 - Ce groupe de travail s'inscrit dans le cadre de la réponse du SILO du 31/03/11 au courrier de la Direction générale de l'OCP du 11/03/11 "mise en place d'une interface comptable à l'OCP - priorisation de projet".
 - Premier état des lieux, rappel de l'historique et du contexte.

Décisions et options prises :

- Le groupe de travail est composé au minimum de MM. Marois, Maurer, Folgado, Suter, Jousson. Le groupe invite si nécessaire, des personnes de l'OSI-OCP, et/ou de la DDF pour des collaborations spécifiques et/ou ponctuelles. Le groupe fournira à la DDF l'intégralité des PV.
- Le groupe se réunit toutes les 2 semaines environ.
- Le "Rapport financier concernant l'OCP" rédigé en 2010 par Monsieur P. Friedrich et communiqué comme annexe au courrier de SMA est un simple document de travail. Il est relevé que ce document communiqué en 2010 à la Direction générale de l'OCP, n'a pas été diffusé à l'interne. Monsieur Vitanza relève par ailleurs que ce rapport contient des informations erronées. Enfin, il conviendra d'ajouter à ce document, l'ensemble des processus du service financier.
- L'OCP, avec l'aide du SILO, devra être en mesure de proposer une solution "métier" en relation avec les différentes problématiques. Le SILO interviendra ensuite avec le CTI pour la partie "recherche et mise en place de solution sur un plan technique".
- Dans l'attente de la réponse technique, et pour atténuer les risques inhérents aux remarques de l'ICF, le groupe décide de favoriser la mise en œuvre de toutes solutions de type "paiements en ligne", "prépaiements électroniques", et des outils iCaisse et iGuichet déjà utilisés à l'OCP. Par ailleurs, le service effectuera des contrôles documentés sur prestations qu'il délivre. (exemple : attestations, etc.)

Page : 2/2

Missions pour la prochaine séance :

- Poser le périmètre concernant les remarques de l'ICF (rapports, références des remarques ...).
- Communication et présentation des processus "métiers" envisagés (anciens, futurs) à l'OCP.

- Si possible, identification des différents niveaux d'interfaçage avec la CFI.

Prochaine séance : mardi 7 juin 2011 à 10 h. 30 - OCP

PMa/03.06.11



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de la sécurité, de la police et de l'environnement
Systemes d'information, logistique et organisation

Groupe de travail "débiteurs OCP"

Séance n°2 du 7 juin 2011 - compte rendu :

Participants : MM. S. Marois (SMA), OSI, P. Maurer (PMA), OSI, M. Suter (MSu), OCP, V. Folgado (VFO), OCP, Y. Jousson (YJo), OCP

Distribution : Aux participants, M. B. Gut (OCP), S. Vitanza (DDF)

Invité(s) : Néant

Contexte et discussion

- L'application fédérale SYMIC est utilisée par le SEC. Elle génère de l'ordre de 3'500 factures par mois, pour environ 8,5 MF d'émoluments par an.
- L'application permet de choisir la prestation avec ou sans facture. Il semble difficile de demander à la Confédération de rendre obligatoire la facture au niveau de l'application SYMIC. Le risque d'erreur et de fraude demeure important, la comptabilisation à l'engagement n'est pas possible.
- Les réconciliations se font mensuellement à partir d'un fichier "texte" (bloc-note) extrait depuis le portail "SSO" et transformé en fichier Excel par le service financier, et le fichier de la trésorerie générale de l'Etat. C'est à partir de cette réconciliation que sont relancés les débiteurs non cochés d'une croix dans le fichier Excel (la croix étant utilisée quand la réconciliation est OK).
- Le service Confédérés utilise l'application CALVIN pour produire des factures (environ 500 par mois), notamment pour les certificats et les diverses attestations. Cette application est également utilisée par le service examens et séjour qui facture les autorisations d'absence et les frais d'authentification (moins de 50 par mois). Tous les justificatifs de paiement (hors CFI) sont numérisés dans la GED CALVIN, ce qui permet aux services opérationnels de vérifier un prépaiement avant d'établir une facture.
- L'OCP transmet à la comptabilité de l'état mensuellement via un OTCP les encaissements des factures enregistrées au bénéfice de l'Etat dans les applications CALVIN et SYMIC.

Décisions et options prises :

- A ce stade très macroscopique de la réflexion, deux hypothèses sont discutées et mériteront un examen plus approfondi;
- La première consisterait à développer dans l'application métier "Calvin" toute la partie "gestion comptable et gestion des débiteurs". Puis de transférer mensuellement via OTCP les écritures à la CFI pour intégration dans la comptabilité de l'Etat. Il s'agit d'une approche qui ressemble à l'organisation en place à l'OCAN basée sur son application métier "CARI".

- La deuxième, en vérifiant dans les différents processus de facturation que toutes les procédures métier utilisées donnent bien lieu ou pourraient donner lieu à une facture et un BVR, puis de les regrouper dans un fichier pour transmission à la CFI. Cette approche permettrait d'utiliser au mieux les possibilités offertes par la CFI sans passer par de nouveaux développements au niveau de l'application "métier". Au préalable toutes les écritures de SYMIC auront été transférées dans CALVIN. Dans cette hypothèse, il faudra s'assurer sur un plan organisationnel que tous les utilisateurs de SYMIC demandent bien la génération de la facture (processus et mise en place d'un contrôle qualité).

Missions pour la prochaine séance :

- Préparation d'une démo. des applications SYMIC et CALVIN.

Prochaine séance : vendredi 24 juin 2011 à 15h. 00 - OCP

PMa/08.06.11



Groupe de travail "débiteurs OCP"

Séance n°3 du 24 juin 2011 - compte rendu :

Participants : MM. S. Marois (SMA), OSI, P. Maurer (PMA), OSI, M. Suter (MSu), OCP, V. Folgado (Vfo), OCP, Y. Jousson (YJo), OCP

Distribution : Aux participants, M. B. Gut (OCP), S. Vitanza (DDF)

Invité(s) : Néant

Contexte et discussion

Le groupe est en recherche de solutions, rien n'est encore décidé à ce niveau d'avancement.

1 - Présentation Calvin

- M. Folgado, présente l'application avec un exemple de mutation soumis à taxe (changement de nom d'une personne). Les différents écrans sont déroulés jusqu'à l'émission de la facture. Il faut appeler le module "choix des taxes" et renseigner différents champs pour obtenir la facture désirée avec le BVR. Le système sort une pièce comptable, mais ne génère pas d'écriture comptable, et il n'y a pas de création de débiteur, confirmant par l'exemple les défauts relevés par l'ICF.
- M. Marois regarde si le module "choix des taxes" fait partie intégrante de l'application Calvin, ou s'il s'agit d'un module externe. Visiblement cet écran fait bien partie de l'application "métier".
- 4 services sont concernées par l'émission des factures, soit de l'ordre de 38 personnes.

2 - Présentation Symic

- Le même exemple est repris dans l'application fédérale.
- Il faut renseigner le champ taxe avec le caractère "S" et la mention "visualiser" pour obtenir les éléments de facturation.
- Les mêmes défauts sont constatés que pour l'application Calvin.

Discussion :

- La discussion s'engage autour d'une solution qualifiée de "séparative" par les participants. En effet, l'idée est de donner automatiquement toutes les informations comptables à la CFI dès l'émission d'une prestation, à partir de Calvin (les prestations SYMIC se retrouveront dans CALVIN)

systématiquement). C'est la CFI qui éditera les factures, gèrera les débiteurs et le contentieux éventuel, la mise sous pli et l'envoi de la facture. Les documents de l'OCP (livrets, attestations), seront envoyés aux clients indépendamment de la facture. Il faudra toutefois rajouter un élément ou un signe distinctif dans Calvin, pour indiquer si la facture a été payée ou pas.

Missions pour la prochaine séance :

- Préparation par l'OCP d'un schéma illustrant les possibilités évoquées en séance, avec tous les cas "métier" pris en compte (prestations, volumétrie, documents, ...).

Prochaine séance : mercredi 6 juillet 2011 à 11h. 00 - OCP

PMa/28.06.11



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de la police et de l'environnement
Systemes d'information, logistique et organisation

Groupe de travail "débiteurs OCP"

Séance n°4 du 30 août 2011 - compte rendu :

Participants : MM. S. Marois (SMA), OSI, P. Maurer (PMA), OSI, M. Suter (MSu), OCP, V. Folgado (Vfo), OCP, Y. Jousson (YJo), OCP

Distribution : Aux participants, M. B.Gut (OCP), Mme. L. Bouzaglo (OCP), M. S. Vitanza (DDF)

Invité(s) : Néant

Document de travail - Schéma de synthèse des prestations de l'OCP

Comme convenu lors de la précédente réunion, Monsieur Jousson communique au groupe un schéma illustratif lié à la délivrance des prestations de l'OCP. Ce schéma présente les applications métier concernées, les liens et les volumétries associées.

Les applications concernées sont "EVA" pour les visas, "Symic" pour les permis étrangers, et "Calvin" pour les Confédérés et autres attestations. Au final, la délivrance des prestations liées à Calvin représente une volumétrie d'environ 196'000 par année, + 10'000 prestations potentiellement liées, et 10'500 qui sont sans lien avec Calvin.

Discussion :

De nouvelles options possibles sont discutées. Il est notamment évoqué la généralisation du prépaiement pour l'ensemble des prestations sur la base d'un formulaire à compléter en fonction du type de demande, ainsi que la possibilité de passer par l'Administration En Ligne (projet AEL). L'idée étant de maximiser les paiements en ligne, les paiements électroniques par carte bancaire, et les prépaiements. Toutefois ces solutions ne peuvent couvrir les prestations délivrées sur place à l'OCP aux guichets.

La solution évoquée lors de la précédente réunion (regroupement dans Calvin, puis gestion des débiteurs et des factures via la CFI) demeure une option toujours crédible, toutefois le groupe ne voit pas à ce stade de la réflexion comment y intégrer la gestion des prépaiements (il faudra identifier et gérer ces cas en amont de la production des factures), et donner ces informations à la CFI sous une forme ou une autre. Monsieur Suter communiquera pour la prochaine réunion le nombre des personnes "non identifiables" (homonymes et autres cas).

Par ailleurs, Monsieur Folgado informe le groupe qu'un projet est en cours, qui porte sur le transfert des données concernant les artistes, assentiments et autorisations 120 jours de Symic dans Calvin.

Page : 2/2

Monsieur Jousson adressera au groupe la version électronique du schéma, qui sera annexé au compte-rendu.

Prochaine séance :

Le groupe ayant fait le tour de la question d'un point de vue général, il est décidé d'inviter Madame Lucienne Bouzaglo et/ou Monsieur Eric Pallandella pour la prochaine réunion. Leur vision technique permettra vraisemblablement d'orienter le choix futur.

Monsieur Vitanza sera contacté également en parallèle afin qu'il puisse donner au groupe un éventuel avis sur la question.

Prochaine séance : A fixer dès le 19 septembre compte tenu des vacances de MM. Folgado et Suter.

Annexe : Document au format .pdf "Délivrance de prestations.

PMa/01.09.11

ANNEXE 2

REPARTITION DES ETP DU SIC AU BUDGET 2012

Departement	Politique publique	Programmes	Intitulé	Prestations	Intitulé	ETP	%
DSPE	F - Environnement et energie	P01	Pollution de l'environnement	F01.01	Maintien (environnemental)	0.10	1%
				F01.02	Station des déchets	1.40	12%
				F01.03	Protection de l'air	0.70	6%
				F01.04	Protection contre le bruit et les rayonnements	0.70	6%
				F01.05	Station des sites pollués et eau souterrains	0.35	3%
				F01.06	Station des sites pollués et eaux souterrains	0.35	3%
				F01.07	Environnement bâti	0.50	4%
			Total	4.15	35%		
	F - Environnement et energie	P02	Energie	F02.01	Détermination et mise en oeuvre de la politique énergétique	1.30	11%
	F - Actes de support et prestations de moyens	P01	P - Etats-majors et activités de support départementales	P01.01	Etats-majors	0.35	3%
		Total	0.35	3%			
		TOTAL DSPE	6.05	49%			
DM	F - Environnement et energie	P03	Gestion des eaux	F03.01	Gestion, surveillance et assainissement des eaux	0.30	3%
				F03.02	Rematuration des cours d'eau et des rives	0.70	6%
			Total	1.00	9%		
	F - Environnement et energie	P04	Espaces, écosystèmes et paysages et forêts de plein air	F04.01	Espaces, écosystèmes et paysages	0.70	6%
				F04.02	Loisirs de plein air et activités portuaires	0.70	6%
			Total	1.40	9%		
	F - Environnement et energie	P05	Politique agricole	F05.01	Administration et contrôle de la politique agricole	0.00	0%
				F05.02	Appui aux agriculteurs, aux exploitants agricoles et aux professionnels du secteur agricole	0.00	0%
			Total	0.00	0%		
	G - Aménagement et logement et - Sécurité et population	P04	Géodonnées de référence et garantie des droits réels	F04.01	Mesuration officielle	0.50	4%
						Total	0.50
	H - Sécurité et population	P03	Sécurité civile	H03.01	Protection civile	0.45	4%
				H03.02	Inspection conventionnelle du feu	0.00	0%
			Total	0.45	4%		
	J - Mobilité	P01	Transports et mobilité	J01.01	Faciliter les actions de l'Etat en matière de mobilité - organiser la circulation	0.80	7%
				J01.02	Mettre à disposition des services de mobilité	1.10	9%
				J01.03	Faciliter l'habitat scolaire	0.10	0%
		Total	1.90	16%			
G - Autorités et gouvernance	P01	P - Etats-majors et activités de support départementales	G04.05	Contrôle de la conformité des décisions communales	0.05	0%	
					Total	0.05	0%
		Total	0.80	5%			
		TOTAL DM	6.05	52%			
		TOTAL SIC	11.7	100%			

Ventilation des prestations du SIC par programme au PB2012

Prestations	% de ventilation				ventilation en CHF			
	30	31	39	43	30	31	39	43
F01 Protection de l'environnement	35.47%	60.00%	0.00%	0.00%	228'742	516'107	-	-
F02 Energie	11.11%	5.00%	0.00%	0.00%	161'672	19'062	-	-
F03 Gestion des eaux	8.55%	10.00%	0.00%	0.00%	124'363	38'124	-	-
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air	9.40%	10.00%	0.00%	0.00%	136'800	38'124	-	-
F05 Politique agricole	4.27%	10.00%	0.00%	0.00%	62'182	38'124	-	-
G04 Cécodormées de référence et garantie des droits réels	4.27%	0.00%	0.00%	0.00%	62'182	-	-	-
H03 Sécurité civile	3.85%	5.00%	0.00%	0.00%	55'963	19'062	-	-
J01 Transports et mobilité	16.24%	0.00%	0.00%	0.00%	236'290	-	-	-
O04 Services généraux	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	-	-
P01 Etat-majors et activités de support départementales	6.84%	0.00%	100.00%	100.00%	99'491	-	2'000	1'796

ANNEXE 3

Question 2 de M. Gautier au mail du 6 octobre 2011
Tableau récapitulatif des postes pour la politique publique H "Sécurité et population"

	ETP 2011	Réallocations internes	Postes nouveaux (+) / supprimés (-)	Transferts neutres	ETP 2012	Francs
H01 Population, droit de cité et migration	Permanents	202.411	+0.686		203.097	18'876'106.00
	Auxiliaires	24.800		-7.400	17.400	1'242'455.00
H02 Sécurité publique	Agents spécialisés				0.000	0.00
	Permanents	1761.698	-0.560	+66.353	1827.491	183'502'610.00
	Auxiliaires	2.084	+0.476	-0.070	2.490	251'758.00
	Agents spécialisés	0.140	+0.070		0.210	23'600.00
H03 Sécurité civile	Permanents	46.200	+0.470		46.670	pas au DSPE nous n'avons pas le détail des chiffres à 5 positions
	Auxiliaires	3.000		-0.200	2.800	pas au DSPE nous n'avons pas le détail des chiffres à 5 positions
H04 Armée et obligation de servir	Permanents	35.200	-0.800		34.400	3'430'684.00
	Auxiliaires	3.000		-0.200	2.800	97'063.00
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	Agents spécialisés				0.000	0.00
	Permanents	117.230	-0.505		116.725	10'971'604.00
	Auxiliaires	1.830		-0.400	1.430	55'189.00
	Agents spécialisés				0.000	0.00
H06 Exécution des poursuites et des faillites	Permanents	246.800			251.800	pas au DSPE nous n'avons pas le détail des chiffres à 5 positions
	Auxiliaires	20.000	-1.000		12.000	pas au DSPE nous n'avons pas le détail des chiffres à 5 positions
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	Agents spécialisés				0.000	0.00
	Permanents	542.545	-0.070	+0.015	542.490	20'683'502.00
	Auxiliaires	3.600			3.600	229'606.00
	Agents spécialisés				0.000	0.00
H08 Droits humains	Permanents	18.344			18.344	2'165'111
	Auxiliaires	4.400			4.400	405'144
Total politique publique H	Agents spécialisés				0.000	0.00
	Permanents	2970.428	-0.779	+66.368	3041.017	239'629'617.00
	Auxiliaires	62.714	-0.524	-10.270	46.920	2'281'215.00
	Agents spécialisés	0.140	+0.070	+0.000	0.210	23'600.00

ANNEXE 4

EVENEMENTS BRUITS POUR L'ANNEE 2011

Code	Libellé infraction	2011
C01.L.-	Cyclomoteur, pot d'échappement bruyant, défectueux ou absent.	1
C01.R.-	Véhicule automobile équipé d'un système d'échappement défectueux.	10
C01.S.-	Véhicule automobile équipé d'un système d'échappement bruyant.	214
C01.T.-	Véhicule automobile équipé d'un système d'échappement non réceptionné.	103
C01.U.-	Véhicule automobile équipé d'un système d'échappement non conforme.	123
K01.A.-	Bruit excessif par des crissements de pneus.	35
N01.A.-	Excès de bruit.	807
N01.C.-	Excès de bruit par l'usage abusif d'instruments de musique ou d'appareils servant à la reproduction des sons.	79
N01.F.-	Excès de bruit dans un appartement.	112
R01.D.-	Chien dans un appartement, troublant la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements.	6
R01.F.-	Chien troublant la tranquillité publique.	1
(-)	Musiciens ambulants	21

1512

Politique publique I (justice)

Pouvoir judiciaire (PJ)

Rapport des commissaires : M^{me} Sophie Forster Carbonnier et M. Edouard Cuendet

La délégation de la Commission des finances a été reçue le 11 octobre 2011 par M. Patrick Becker, secrétaire général, Mme Doris Galeazzi, membre de la Commission de gestion, M. Louis Peila, membre de la Commission de gestion, M. Thierry Mazamay, directeur financier du Pouvoir judiciaire, et Mme Marie Roth, analyste à la direction des finances et à la logistique. Le procès-verbal a été pris par M. Lionel Binz, que les commissaires remercient pour la qualité de son travail.

Introduction

Le Conseil d'Etat et le Pouvoir judiciaire n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur un projet de budget, deux propositions de budget sont soumises à la Commission des finances. Elles sont annexées au présent rapport.

Présentation du budget du PJ

Rubrique 30

Impact de la nouvelle LOJ

Le PJ souligne qu'il a connu une réforme colossale et que l'institution a été remodelée jusque dans ses fondements et dans tous ses outils. De nombreuses modifications de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) n'avaient pas encore été adoptées lorsque le Pouvoir judiciaire et le Conseil d'Etat ont arrêté le budget en 2010 et 2011. Cette situation a conduit à une demande en autorisation de crédit supplémentaire (votée en septembre). Le PJ tient à insister sur le fait que la Commission de gestion a préféré appliquer le principe de prudence quant à l'engagement de nouveaux collaborateurs et a donc utilisé en 2010 et 2011 les fourchettes les plus basses. Cette option avait été choisie car de nombreuses juridictions ont changé de bureaux pendant les derniers 24 mois et la Commission de gestion était consciente qu'elle ne pouvait pas assumer plus de recrutements, d'engagements, de formations et de nouvelles installations physiques en 2011.

94 postes supplémentaires demandés

Le projet de budget du PJ connaît une forte augmentation des charges, avec une augmentation de 16,83%. 94 postes supplémentaires sont demandés (voir en annexe le tableau récapitulatif par juridiction). Un processus structuré a été mis en place par la Commission de gestion du PJ dès mars 2011, afin de dissocier les besoins structurels des besoins conjoncturels dans chaque juridiction. Les demandes des juridictions sont largement supérieures à ce qui est demandé par la Commission de gestion.

Le PJ indique que trois chambres du Tribunal pénal ne fonctionnent pas, car il n'y a pas assez de personnel administratif et de juristes pour les magistrats. Le nombre de juristes est jugé insuffisant ; en plus des 6 postes déjà accordés, le PJ souhaite en avoir 14 supplémentaires, afin d'arriver à une proportion d'un juriste par procureur. Il faudrait également renforcer le contingent en collaborateurs administratifs, notamment en raison des permanences pendant les week-ends et les jours fériés et des compensations qui en découlent. La Commission de gestion est convaincue que ces postes sont nécessaires et qu'ils sont le seul moyen pour les juridictions de retrouver leur vitesse de croisière.

A noter la croissance inquiétante du taux d'absentéisme de longue durée qui est observée.

Ministère public

Il est indiqué que le Ministère public est surchargé et n'arrive pas à faire face à ses tâches à l'heure actuelle. Les procureurs arrivent à traiter les dossiers entrants, notamment ceux concernant des personnes en détention, mais ils ne disposent pas du temps nécessaire pour investiguer les affaires complexes qui demandent des actes d'instructions. Il existe donc un risque pour l'efficacité de la justice, car les procureurs ne savent plus comment faire correctement leur travail. Certains actes d'instructions, auxquels les procureurs souhaiteraient procéder, sont négligés par souci de rapidité et d'efficacité.

Il est expliqué que la direction du Ministère public constitue un autre problème, qui sera traité par le Conseil supérieur de la magistrature. Il est précisé que tous les premiers procureurs démissionnaires ont également fait le constat de la surcharge de travail et du besoin d'effectifs supplémentaires. Le PJ précise que les remous actuels concernent une seule juridiction et qu'ils affectent seulement la tête de la hiérarchie du Ministère public. Il souligne l'importance de ne pas faire d'amalgame avec l'ensemble de l'institution. Il ajoute que les autres juridictions fonctionnent bien mieux que le Ministère public, mais que leurs besoins sont également importants.

Budget du Conseil d'Etat

Le PJ indique que le budget du Conseil d'Etat ne tient pas compte de la demande en autorisation de crédit supplémentaire telle que votée par la Commission des finances le 7 septembre dernier, ce qui signifie une réduction budgétaire, en particulier au niveau des effectifs.

A propos des 4% d'augmentation de budget accordée par le CE, il est expliqué que les deux nouveaux magistrats représentent 0,38%, la revalorisation du statut des magistrats représente 2,24%, les mécanismes salariaux se chiffrent à 0,45% et il ne reste plus que 0,91% d'augmentation des charges par rapport au budget voté, ce qui a été évalué à 9 ETP en classe moyenne. Si le budget du Conseil d'Etat était adopté, il faudrait résilier les contrats de 14 personnes sur les 23 personnes engagées sur la base de crédit supplémentaire en septembre.

Rubrique 31

Une hausse de 2,7 millions de francs est prévue, en lien avec des rubriques « métier », car les magistrats doivent faire recours à des ressources externes comme des expertises, des traductions etc.

La rubrique 318 augmente de plusieurs dizaines de millions de francs, car elle est liée à des obligations légales. Il est ainsi souligné qu'une jurisprudence du Tribunal fédéral récente, dans le domaine des assurances sociales, prévoit qu'il faudra maintenant procéder à des expertises externes dans un domaine où les magistrats pouvaient faire des expertises eux-mêmes jusqu'alors.

Audit

Le PJ s'interroge sur le fait qu'un audit soit effectué pour l'ensemble du PJ, alors que les problèmes ne viennent que de la tête d'une des juridictions, certes la plus exposée au public. Il se demande combien de temps il faudra attendre les conclusions de l'audit. Cependant, le PJ est favorable à un audit de la Cour des comptes. Il insiste sur l'effort fourni et la manière de travailler de la Commission de gestion et des juridictions en 2011, manière qui étaient inconnue jusqu'alors. Il souligne la grande transparence dont le Pouvoir judiciaire fait part.

Comparaisons intercantionales

Le PJ a effectué une étude afin de comparer le poids budgétaire de la justice dans les cantons avec des périmètres similaires (en tenant compte de la population frontalière notamment). Cette étude sera finalisée pour la séance plénière de la Commission des finances le 2 novembre. Les résultats montrent que le Ministère public est sous-doté par rapport à Zurich ou Bâle, et qu'en comparant le nombre d'infractions traitées, la situation est encore pire. En comparant les autorités de première instance, le nombre de magistrats genevois est à peine supérieur à celui de Bâle, et les écarts sont encore plus grands si l'on ajoute les collaborateurs scientifiques. Il est noté que Genève est relativement bien doté en collaborateurs administratifs.

Réaction des commissaires

Les commissaires ont tenu à faire part des remarques suivantes au PJ lors de l'audition :

- Le budget du CE avec son augmentation de 4% est plus généreux à l'égard du PJ qu'il ne l'est pour la plupart des autres entités de l'Etat.
- Le manque d'effectifs n'est pas contesté.
- L'arbitrage entre deux propositions de budget que doit faire la Commission des finances est délicat.
- L'audit de la Cour des comptes devrait permettre d'obtenir des recommandations pour améliorer la gestion du PJ et aider la Commission des finances à définir une stratégie face aux besoins en effectifs du PJ.
- La surcharge de travail observée pour les magistrats peut également être d'origine organisationnelle.
- Il serait opportun de maintenir les 23 postes votés en septembre pas la Commission des finances.
- Il existe également un problème d'image : les plaintes de nombreux magistrats nuisent à la réputation du PJ.

Rappel des postes votés en 2010 et 2011:

Le 7 septembre 2011, la Commission des finances a voté une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 2,9 millions de francs : dont 1,6 million de charges de personnel (2 magistrats supplémentaires dès avril 2011 et 23.65 ETP collaborateurs dès octobre 2011).

Budget 2011 : Charges de personnel + 15 millions (+19,3%) + 69 ETP, (26 magistrats et 42 nouveaux collaborateurs scientifiques et administratifs et un poste supplémentaire lié aux avocats de la 1^{ère} heure).

En 2010, 33 collaborateurs avaient déjà été engagés.

Le nombre de nouveaux collaborateurs entre 2010 et 2011 s'élève ainsi à $42+33+1+23.6 = 99.6$ ETP.

Annexes :

1. Projet de budget de la Commission de gestion du PJ
2. Projet de budget du CE
3. Comparaison entre le PB2012 du CE ajusté selon document 1-A et le PB2012 du CE publié

Annexes consultables au Secrétariat général du Grand Conseil :

- Demande en autorisation du crédit supplémentaire (7 sept. 2011)
- Investissements
- Comparaison intercantonale des ordres judiciaires BS-ZH-GE (document de travail)
- Récapitulatif des amendements nécessaires au PB 2012 du CE
- Amendement au projet de budget 2012 (CE) de fonctionnement 2012 : 1 magistrat supplémentaire
- Amendement au projet de budget 2012 (CE) de fonctionnement 2012 : transfert neutre PJ / DES
- Amendement au projet de budget 2012 (CE) de fonctionnement 2012 : indemnisation 429ss CPP
- Amendement au projet de budget 2012 (CGPJ) de fonctionnement 2012 : 1 magistrat supplémentaire
- Amendement au projet de budget 2012 (CGPJ) de fonctionnement 2012 : transfert neutre PJ / DES
- Amendement au projet de budget 2012 (CGPJ) de fonctionnement 2012 : indemnisation 429ss CPP

Projet de Budget 2012 de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire

	PB 2012	B2011	Variation PB2012/B2011	
			en ETP	en %
Total postes	689.90	573.40	96.50	16.83%
Total ETP magistrats	125.00	123.00	2.00	1.63%
Total ETP collaborateurs	522.50	428.40	94.10	21.97%
Total ETP Auxiliaires	21.00	21.00	0.00	0.00%
Total ETP Agents spécialisés	1.40	1.00	0.40	40.00%

	PB 2012	B 2011	Ecart PB2012 / B2011		C 2010
			en F	en %	
3 Charges	140'557'221	120'454'325	20'102'896	16.69%	108'408'517
3H Charges hors imputations internes	140'292'221	120'189'325	20'102'896	16.73%	108'161'345
30 Charges de personnel	109'326'923	92'606'699	16'720'224	18.06%	82'201'022
300 Autorités, commissions et juges	34'258'502	33'404'526	853'976	2.56%	25'494'156
301 Traitements du personnel	59'738'606	47'363'825	12'374'781	20.13%	45'872'540
303 Assurances sociales	7'080'755	6'349'313	731'442	11.52%	5'375'840
304 Caisse de pension et de prévoyance	6'882'716	4'934'795	1'947'921	39.47%	4'984'399
305 Assurance maladie et accidents	190'807	177'655	13'152	7.40%	174'854
309 Formation, recrutement, div. charges	1'175'335	376'585	798'750	212.10%	299'233
31 Dépenses générales	17'381'195	14'664'979	2'716'216	18.52%	13'595'176
310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel	1'058'500	1'136'634	-78'134	-6.87%	842'607
311 Mobilier, machines et véhicules	30'000	29'718	282	0.95%	9'513
313 Marchandises	30'000	22'289	7'711	34.60%	14'397
315 Entretien de mobilier par des tiers	20'000	20'803	-803	-3.86%	7'099
316 Loyers, fermages, redevances	350'000	247'652	102'348	41.33%	234'006
317 Débours	677'799	542'303	135'496	24.99%	430'849
318 Honoraires, prest. de service de tiers	15'214'896	12'665'580	2'549'316	20.13%	12'056'705
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	5'000	5'000	0	0.00%	
320 Engagements courants	5'000	5'000	0	0.00%	
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'179'103	1'427'547	751'556	52.65%	1'406'346
331 Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	142'626	27'547	115'079	417.76%	23'215
338 Provisions	1'536'477	800'000	736'477	92.06%	886'559
339 Créances irrécouvrables	500'000	600'000	-100'000	-16.67%	496'572
36 Subventions accordées	11'400'000	11'485'100	-85'100	-0.74%	10'958'802
366 Personnes physiques (subventions accordées)	11'400'000	11'485'100	-85'100	-0.74%	10'958'802
39 Imputations internes	265'000	265'000	0	0.00%	247'172
397 Facturation interne	265'000	265'000	0	0.00%	247'172
4 Revenus	21'236'787	40'366'210	-19'129'423	-47.39%	29'763'978
4H Revenus hors imputations internes	19'835'637	39'176'960	-19'341'323	-49.37%	28'657'302
43 Recettes diverses	19'835'637	39'176'960	-19'341'323	-49.37%	28'656'279
431 Emoluments administratifs	10'530'000	15'922'400	-5'392'400	-33.87%	17'987'199
434 Redevances d'util. et prest. de service	2'000'000	16'277'434	-14'277'434	-87.71%	1'969'990
435 Ventes de marchandises	293'200	304'600	-11'400	-3.74%	314'490
436 Dédommagements de tiers	5'011'437	4'502'526	508'911	11.30%	5'945'338
437 Amendes	1'501'000	1'370'000	131'000	9.56%	1'600'613
439 Dissolutions et provisions	500'000	800'000	-300'000	-37.50%	838'649
49 Imputations internes	1'401'150	1'189'250	211'900	17.82%	1'106'676
497 Facturations internes	1'401'150	1'189'250	211'900	17.82%	1'106'676

Projet de budget 2012 du Pouvoir judiciaire

	PB2012	B2011	Variation PB2012 - B2011	
			en ETP	en %
Total postes	669.9	573.4	96.5	16.83%
ETP magistrat	126.0	2.0	124.0	1.63%
ETP collaborateurs fixes	522.5	428.4	94.1	21.96%
ETP auxiliaires	21.0	0.0	21.0	0.00%
ETP agent spécialisé	1.4	1.0	0.4	40.00%

	FB 2012	B 2011	Ecart PB2012 / B2011	en %	C 2010
	en F	en F			
3H Charges hors imputations internes	140'394'104	120'169'325	20'204'779	16.81%	108'161'345.23
30 Charges de personnel	109'554'233	92'506'699	16'947'534	18.30%	82'201'921.62
300 Autorités, commissions et jurés	34'938'043	33'404'526	977'517	2.93%	25'434'155.76
301 Traitements du personnel	60'029'346	47'363'925	12'660'121	26.73%	45'872'939.88
303 Assurances sociales	6'862'595	6'349'313	503'282	7.93%	5'375'939.50
304 Caisses de pension et de prévoyance	6'928'611	4'934'795	1'993'816	40.40%	4'984'398.75
305 Assurances maladie et accidents	19'177'03	17'765	140'48	7.91%	174'954.48
309 Formation, recrutement, div. charges	11'753'326	376'985	7'987'50	212.10%	2'997'233.27
3I Dépenses générales	17'407'324	14'664'979	2'742'345	18.70%	13'595'176.06
310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel	1'958'500	1'136'634	-781'134	-6.87%	842'607.17
311 Mobilier, machines et véhicules	30'000	29'718	282	0.95%	95'133.00
313 Marchandises	20'000	22'269	7711	34.60%	14'397.30
315 Entretien de mobilier par des tiers	350'000	20'803	-903	-3.86%	7'098.85
316 Louage, fermages, redevances	877'789	247'652	102'348	41.33%	234'005.95
317 Débours	15'241'025	542'303	138'498	24.99%	430'946.61
318 Honoraires, prest. de service de tiers	5'000	5'000	0	0.00%	12'058'705.18
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	2'027'547	5'000	600'000	42.03%	1'406'345.51
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'7547	2'7547	0	0.00%	23'214.87
331 Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	150'000	800'000	700'000	87.50%	886'558.12
335 Créances irrécouvrables	500'000	600'000	-100'000	-16.67%	496'571.52
36 Subventions accordées	11'480'000	11'485'100	-6'100	-0.74%	10'958'802.04
366 Personnes physiques (subventions accordées)	366'001'10	11'485'100	-85'100	-3.74%	10'958'802.04
366.00110 Emoluments AJ	110'000	1'135'000	-35'000	-3.08%	110'000
366.00215 Traicteurs, témoigns expertises AJ	300'000	249'500	50'500	20.24%	299'856.00
366.00311 Frais d'assistance judiciaire - Défense d'office	500'000	980'600	-4'100'600	-41.84%	9'558'647.04
366.00315 Indemnités avocats première heure	366'003'16	300'000	200'000	66.67%	
366.00316 Défense d'office	380'000	0	380'000		
4H Revenus hors imputations internes	19'835'926	39'176'960	-19'341'034	-49.37%	28'657'301.80
43 Recettes diverses	19'835'926	39'176'960	-19'341'034	-49.37%	28'656'784.69
431 Emoluments administratifs	10'540'000	15'922'400	-5'382'400	-33.87%	17'987'198.23
434 Redevances d'util. et prest. de service	2'000'000	16'277'434	-14'277'434	-87.71%	196'980.05
435 Ventes de marchandises	293'200	304'600	-11'400	-3.74%	314'468.90
436 Diabonnements de tiers	5'011'728	4'502'528	509'200	11.31%	5945'337.62
437 Arriérés	1'501'000	137'000	1'370'000	9.56%	1'600'612.50
439 Dissolutions et provisions	500'000	800'000	-300'000	-37.50%	838'648.39

①

I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE							
3	Postes CHARGES	583,402 ETP 125.255.427		11,985 ETP 4.801.102	2,2%	551,417 ETP 120.454.325	108.408.517,23
4	REVENUS		40.581.300	215.150	0,5	40.368.210	29.763.977,50
	COUVERTURE en F	-84.674,687		-4.585,952		-80.088,115	-79.644,539,73
	COUVERTURE en %	67,60%			1,7	-66,49%	-72,54%
R01 - POUVOIR JUDICIAIRE.							
3	Postes CHARGES	583,402 ETP 125.255.427		11,985 ETP 4.801.102	2,2%	551,417 ETP 120.454.325	108.408.517,23
4	REVENUS		40.581,300	215.150	0,5	40.368,210	29.763.977,50
	COUVERTURE en F	-84.674,687		-4.585,952		-80.088,115	-79.644,539,73
	COUVERTURE en %	67,60%			1,7	-66,49%	-72,54%
30	CHARGES DE PERSONNEL	97.175,047		4.569,248	4,9	92.606,609	82.201,021,62
300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	33.581,165		178,939	0,5	33.404,526	25.494.156,76
301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	50.622,100		3.258,275	6,9	47.353,825	45.372.539,88
303	ASSURANCES SOCIALES	6.871,627		522,514	8,2	6.349,313	5.379.836,50
304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	5.539,077		604,282	12,2	4.934,795	4.984.398,75
305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	185,183		7,538	4,2	177,655	174.854,46
309	FORMATION, RECRUTEMENT, DIV. CHARGES	378,585		0	0,0	378,585	299.233,27
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.745,277		80,298	0,5	14.864,970	13.595.176,05
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMÉS, MATÉRIEL	1.136,534		0	0,0	1.136,634	842.607,17
311	MOBILEN, MACHINES ET VEHICULES	29,718		0	0,0	29,718	9.515,60
313	MARCHANDISES	22,289		0	0,0	22,289	14.397,30
315	ENTRETIEN DE MOBILIER PAR DES TIERS	20,803		0	0,0	20,803	7.098,85
316	LOYERS, FERMAGES, REDEVANCES	247,652		0	0,0	247,652	234.005,95
317	DÉBOURS	542,303		0	0,0	542,303	430.948,01
318	HONORAIRES, PREST. DE SERVICE DE TIERS	12.745,878		80,298	0,6	12.665,580	12.056.705,18
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	5,000		0	0,0	5,000	
320	ENGAGEMENTS COURANTS	5,000		0	0,0	5,000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.579,103		151,558	10,6	1.427,547	1.408.345,51
331	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA	142,628		115,079	417,8	27,547	23.214,87
336	PROVISIONS	836,477		36,477	4,6	800,000	886.599,12
339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	600,000		0	0,0	600,000	496.571,52
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.485,100		0	0,0	11.485,100	10.958.802,04
366	PERSONNES PHYSIQUES (SURVENTIONS ACCORDÉES)	11.485,100		0	0,0	11.485,100	10.958.802,04
38	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	285,000		0	0,0	285,000	247.172,00
397	FACTURATION INTERNE	285,000		0	0,0	285,000	247.172,00

I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION BT2 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
101 - POUVOIR JUDICIAIRE.							
42	REVENUS DES BIENS				ND		1.023,11
420	AUTRES REVENUS				ND		1.023,11
43	RECETTES DIVERSES		39.160.210	3.250	0,0	39.176.960	28.056.278,69
431	EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS		15.922.400	0	0,0	15.022.400	17.967.199,23
434	REDEVANCES D'UTIL. ET PREST. DE SERVICE		16.277.434	0	0,0	16.277.434	1.969.690,05
435	VENTES DE MARCHANDISES		304.600	0	0,0	304.600	314.466,90
436	DÉDOMMAGEMENTS DE TIERS		4.505.776	3.250	0,1	4.502.526	5.045.337,62
437	AMENDES		1.376.000	0	0,0	1.370.000	1.600.612,50
439	DISSOLUTIONS ET PROVISIONS		800.000	0	0,0	800.000	839.649,38
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.401.150	211.900	17,8	1.189.250	1.108.675,70
497	FACTURATIONS INTERNES		1.401.150	211.900	17,8	1.189.250	1.108.675,70

Politique publique J (mobilité)

Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)

Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)

Rapport des commissaires : MM. Jacques Jeannerat et Roger Deneys

Introduction

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité reposant sur 4 piliers :

- les transports publics,
- les transports privés,
- le stationnement,
- la mobilité douce.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

- J01 Transport et mobilité (resp. DIM – DGM)
 - J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
 - J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
 - J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière
- J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DCTI – Office du génie civil)
 - J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
 - J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Selon les orientations du Conseil d'Etat, les objectifs sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une « mobilité durable reposant sur la complémentarité », notamment sous l'égide du Projet d'agglomération.

En termes de planification, l'année 2012 sera marquée par la mise en œuvre des planifications directrices (2011-2014) présentées en 2010 et 2011 :

- Plan directeur des transports collectifs,
- Plan directeur de la mobilité douce,
- Plan directeur du réseau routier,
- Plan directeur du stationnement,
- Plan d'actions P+R et concept multimodal.

Mise en œuvre également des lois financières votées par le Grand Conseil en janvier 2011, concernant les développements ferroviaires (H1 60) et les infrastructures de transports prévues par le Projet d'agglomération (H 1 70).

La planification de la mobilité liée aux nouvelles urbanisations connaîtra en 2012 une activité particulièrement intense avec le lancement de différents projets stratégiques de développement (PSD).

En termes de réalisation, la construction de CEVA doit démarrer, prenant, en termes d'activité, le relais du chantier du tram entre Cornavin et Bernex, achevé en décembre 2011.

J01 Transport et mobilité

Le total des charges s'élève à 255 510 965 F, soit une augmentation 5,5% par rapport au B11.

S'agissant des revenus, ils atteignent 13 009 450 F (+ 13,1% par rapport au B11).

30 Charges de personnel

En hausse de 17,5% par rapport au B11.

- 5 agents spécialisés supplémentaires dans le cadre des projets stratégiques de développement (DSP) et du développement du CEVA.

	PB12	Variations	PB12/B11	B11
Total des postes	85.32	10.27	13.68%	75.05
<i>ETP fixes</i>	70.52	2.32	3.40%	68.20
<i>ETP auxiliaires</i>	4.80	2.95	159.46%	1.85
<i>ETP agents spécialisés</i>	10.00	5.00	100.00%	5.00

31 Dépenses générales

En hausse de 21.2%, pour atteindre 9 466 725 F.

- Mise en œuvre de la loi sur la mobilité douce (votation du 15 mai 2011).
- Mise en œuvre des nouvelles planifications directrices adoptées en 2010-2011 (voir « Introduction »).
- Convention avec la Fondation des parkings portant sur les horodateurs, entrée en vigueur en 2010, prévoyant que la Fondation restitue à l'Etat les produits des parcomètres hors frais de gestion. A la demande de l'ICF, les frais de gestion doivent être comptabilisés en tant que charges à l'Etat, avec refacturation à la Fondation. On retrouve la différence à la rubrique 42 Revenus des biens.
- Dotations octroyées dans le cadre des DSP et du développement du PAVE (250 000 F).

35 Dédommagement à des tiers

- Augmentation des indemnités aux CFF pour les trains régionaux : introduction de nouvelles rames plus capacitaires (500 000 F).

Direction général de la mobilité

Un nouveau directeur a été recruté.

Le rapport de l'audit sur la DGM recommande la création de 7 postes supplémentaires. La conseillère d'Etat en charge de la mobilité pense pouvoir répondre à ce point par des mutations internes.

Fondation des parkings

La « vitesse de croisière » est atteinte concernant le nombre de collaborateurs. Pour l'avenir, le Conseil d'Etat demande que les services s'adressent d'abord à l'Office cantonal de l'emploi pour engager du personnel.

Selon un indicateur, le nombre de places exclusivement réservées au P+R n'est que de 5 435. Il est relevé un déséquilibre entre certains quartiers où il y a beaucoup de places manquantes et d'autres où l'on trouve facilement des places.

Société des mouettes genevoises navigation

Le nombre de passagers a augmenté, notamment parce que les Mouettes naviguent plus longtemps dans la saison.

Un rapport intermédiaire, à mi-parcours du contrat de prestations, sera établi.

Selon le PL 10753, adopté par le GC, la subvention passe, pour 2012, augmente de 13,8% pour atteindre 2 713 490 F.

TPG

Selon le PL 10699, adopté par le GC, la subvention augmente, pour 2012, de 6,5%, pour atteindre 199 670 000 F.

S'agissant des revenus des transports, ils seront de 2,4 millions de francs supplémentaires par rapport à 2011. Pour 2012, aux niveaux des tarifs, les TPG seront en phase avec la Confédération.

En termes de frais de personnel, il est nécessaire de signaler le +4,5 millions, notamment en raison du nombre d'employés supplémentaires, soit +13,9 personnes.

Concernant le prolongement des lignes de trams sur Saint-Genis et Annemasse, les informations suivantes sont à retenir : direction Saint-Genis, le dossier avance bien, avec en principe un financement venant de la Communauté de commune ; direction Annemasse, où des problèmes techniques doivent encore être résolus, le financement devrait venir de la Région.

Il est à relever qu'en direction d'Annemasse, le retard du CEVA pose des difficultés quant à la fréquentation en augmentation – saturation ? – sur les trams en direction de Genève.

Indicateurs sur l'amélioration du réseau routier

L'indicateur sur la vitesse commerciale des transports publics et celui sur la longueur des pistes cyclables sont positifs.

Par contre, il apparaît paradoxal qu'il n'y ait pas d'indicateurs sur la vitesse des voitures (en référence, notamment, aux projets d'amélioration de la fluidité du trafic exposés lors de la visite de la DGM par la Commission des finances). Les deux commissaires demandent qu'à l'avenir un tel indicateur soit mis en place.

Places de stationnement des fonctionnaires

Rappel : le plan de mesure No 2 traite des places de stationnement des fonctionnaires. Leur prix a passé de 160 à 400 F.

J 02 Infrastructures routières et de transports publics

30 Charges de personnel

Stabilité totale concernant le nombre de collaborateurs.

31 Dépenses générales

En hausse de 9,6%, pour atteindre 19 004 037 F.

- Augmentation des travaux d'entretien sur les routes nationales, avec toutefois un impact neutre puisque ces charges sont refacturées à la Confédération.
- Entretien des arbres des routes cantonales. Prestation désormais assurée au travers de cette politique publique et pour laquelle, en 2011, la couverture budgétaire était insuffisante.

33 Amortissement, provisions, irrécouvrables

En hausse de 5,6%, pour atteindre 53 314 031 F.

- Hausse des amortissements dus à l'augmentation des dépenses d'investissement et de la mise en exploitation d'actifs.

35 Dédommagement à des tiers

En hausse de 18,6%, pour atteindre 17 200 000 F.

- Participation à l'entretien des routes à caractère cantonal par la Ville de Genève. Travaux lourds avec, notamment des mises aux normes par rapport au trafic des poids lourds de 40 tonnes.

Indicateurs

Les indicateurs principaux portent sur les budgets et les délais.

Les deux commissaires relèvent qu'il n'y a pas un indicateur sur l'entretien. Ils demandent qu'à l'avenir un tel indicateur soit mis en place.

Entretien des pistes cyclables

Les surfaces des pistes cyclables représentent 5% du réseau routier cantonal.

Le coût de l'entretien comprend le balayage (2 passages/semaine), la réfection ponctuelle, le salage et le déneigement. Montant total : 750 000 F.

Le renouvellement de la couche de roulement est fixé au budget pour 100 000 F/an.

A noter que les « bandes » cyclables ne sont pas comprises dans ces chiffres.

CEVA

Les travaux pour le CEVA vont démarrer, sauf pour le tunnel de Champel, pour lequel il y a encore des recours en raison des bruits solidiens.

Montant au budget d'investissement pour 2012 : 112 000 000 F.

Budget d'investissement

En plus du CEVA (112 000 000 F), il faut souligner les investissements suivant prévus pour 2012 :

- 77 000 000 F pour boucler les comptes du TCMC, finir les travaux du TCOB 1^{ère} étape, débiter le chantier CCOB 2^e étape.
- 12 000 000 F pour études et mise en place des mesures OPB (pose d'enrobés phonoabsorbants, modération du trafic, murs antibruits).
- 18 010 000 F pour poursuivre les travaux de gros œuvre et de génie civil pour la traversée de Vézenaz.
- 9 300 000 F pour le parking de l'OMC.
- 39 000 000 F pour le dépôt TPG En Chardon.
- 42 710 000 F pour le crédit de programme 2011-2014 Génie civil.

Politique publique K (santé)

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Rapport des commissaires : M^{me} Sophie Forster Carbonnier et M. Edouard Cuendet

La délégation de la commission des finances a été reçue le 12 octobre 2011 par M. Bernard Gruson, directeur général (HUG), M. Mario Vieli, directeur des affaires économiques et financières (HUG), Mme Brigitte Rorive, directrice de l'analyse médico-économique (HUG), Mme Michèle Righetti, secrétaire générale (DARES) et M. Dominique Ritter, directeur financier (DARES). Le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M. Christophe Vuilleumier que les commissaires remercient. Les commissaires tiennent également à remercier les HUG pour l'excellente qualité de la documentation qui leur a été remise, en particulier le document « Projet de budget HUG 2012 : exposé des motifs », lequel fut d'une grande aide pour la rédaction de ce rapport.

Nouveau régime de financement des hôpitaux

L'année 2012 sera marquée par l'entrée en vigueur de la révision du financement des hôpitaux dont les principaux éléments sont : l'introduction des forfaits selon le diagnostic médical, les coûts d'investissements partagés entre cantons et caisses-maladie, la nouvelle clé de répartition (55% canton, 45% assureurs) des prestations hospitalières, le libre choix de l'hôpital (mais qui doit figurer sur une liste établie par le canton) et la planification hospitalière tenant compte de l'offre privée.

Lettre de cadrage du DARES pour 2012

L'indemnité monétaire de fonctionnement augmente de 0.3% (+2.8 mios) pour atteindre 832.7 millions de francs et se répartit comme suit :

- Indemnité de fonctionnement pour les soins : 512.9 mios
(budget 2011 : 671.2 mios)
- Indemnité recherche et formation : 190.7 mios
(budget 2011 : 115.0 mios)
- Indemnité missions d'intérêt général : 129.1 mios
(budget 2011 43.7 mios)

L'indemnité non monétaire de fonctionnement s'élève à 96.3 millions de francs.

L'évolution des enveloppes du contrat de prestations (voir présentation en annexe 2) est la conséquence d'un travail de recensement des types d'activités et la mise en place d'une meilleure comptabilité analytique. L'objectif était d'exclure les prestations LAMal de l'enveloppe de soins et de calculer le poids réel des missions d'intérêt général et de la recherche & formation.

Ce travail permet également d'améliorer la compétitivité des HUG, puisque la détermination des coûts unitaires servant à établir les tarifs exclut désormais les prestations non LAMal. Pour l'Etat, cette nouvelle base de calcul permet d'avoir une meilleure visibilité des prestations offertes par les HUG et de lier les montants de subventions à des volumes de prestations et aux résultats attendus.

Les HUG insistent sur le fait que les **augmentations constatées ne signifient pas une dépense supplémentaire pour l'Etat, mais une répartition des moyens alloués aux HUG plus fidèle à la réalité entre les 3 types de prestations**. La subvention liée à la prestation de soins diminue avec le nouveau contrat de prestations.

Missions d'intérêt général – Elles couvrent les prestations demandées par l'Etat et non couvertes par les assurances, dont : les soins aux détenus⁴, les urgences, les missions de veille, des prises en charge spécifiques⁵ et les produits d'origine humaine⁶. Un inventaire exhaustif de ces missions a été établi et une nouvelle méthode de calcul appliquée, ce qui explique la forte augmentation de ces coûts.

Recherche et formation – Dans ce cas, c'est une méthode de l'OFS qui a été retenue et qui a permis de calculer avec plus de précision les montants alloués. Ce calcul aboutit à chiffrer à 776 ETP les activités liées à la recherche et à la formation.

Réseau de soins

Les gains en efficience atteints grâce à ce réseau résident essentiellement dans la limitation de l'augmentation des enveloppes budgétaires. Il est rappelé que 18 postes payés par les HUG sont mis à disposition du réseau de soins. La question de l'intégration de tous les coûts liés aux missions d'intérêt général dans le réseau de soins est posée, ainsi que la nécessité d'avoir une version consolidée de tous les coûts liés au réseau de soins avec tous les acteurs concernés.

⁴ Soins psychiatriques notamment.

⁵ Patients précarisés non assurés, planning familial, interprètes, prévention du suicide, etc.

⁶ Centre de transfusion, activités pour la transplantation, etc.

Vers davantage de concurrence

S'agissant des relations avec le canton de Vaud, il existe un projet de créer une communauté tarifaire, mais il est en attente de la position des Vaudois. Les tarifs des assureurs ne sont pas encore définis, mais les chiffres avancés pour le moment sont très durs. A terme, des choix politiques devront être pris si la concurrence pèse trop lourdement sur les coûts des HUG. Il est rappelé que les coûts salariaux des HUG sont 17% supérieurs à ceux des Vaudois. Si la concurrence devient de plus en plus aiguë, il faudra abandonner des activités ne remplissant pas les critères de rentabilité, même si les efforts d'efficience sont évidemment poursuivis de manière continue.

Efforts d'efficience

L'effort d'efficience demandé aux HUG pour 2012 est d'au moins 19 millions de francs, soit :

- Effort d'efficience demandé par le CE (lettre de cadrage) : 4.9 mios
- Part de l'augmentation de la masse salariale non financée par l'Etat :
 - annuité : 8.1 mios
 - cotisation à la caisse de pension : 3 mios
- Augmentation du taux de cotisation des allocations familiales non financées par l'Etat : 3.1 mios

Frais de personnel

Les frais de personnel augmentent de 3.4%. (+41.7 mios), à savoir de 23.7 millions de francs pour les mécanismes salariaux et charges sociales et de 18 millions de francs pour des missions et besoins supplémentaires (voir annexe 3 : liste des postes supplémentaires).

Les mécanismes salariaux et charges sociales se décomposent de la manière suivante :

- Annuité supplémentaire – hors charges sociales : +15 mios
- Augmentation du taux de cotisation LPP : +5.6 mios
- Augmentation du taux de cotisation pour l'allocation familiale : +3.1 mios

Le taux de couverture de la caisse de pension CEH est de 60% environ ; le taux de cotisation passe de 23 à 24% pour 2012. L'Etat prend à sa charge 2.6 millions de francs. L'augmentation de l'allocation familiale qui est à 100% à charge de l'employeur.

Le budget alloué en 2012 permet de financer 9 494 ETP : 4'927 sont financés par la subvention cantonale ; les autres recettes financent 4 567 ETP.

Recettes liées à l'activité

L'évolution des recettes médicales entre le budget 2011 et 2012 est de 8.3% (+55.5 mios) et a plusieurs causes à savoir :

- Transfert des parts cantonales du privé vers les recettes : 19.7 mios⁷
- Augmentation des produits des prestations effectuées en stationnaire : 20.4 mios
- Augmentation des produits des activités ambulatoires : 15.4 mios

Les forfaits d'hospitalisation augmentent de 40.1 millions de francs (+9.1%) à 480.8 millions de francs dont près de la moitié provient des forfaits du privé (19.7 mios). Des augmentations de recettes (+7.5 mios) sont également prévues suite à l'élargissement des horaires des blocs opératoires. Les honoraires privés augmentent de 1.2 millions de francs.

La capacité des blocs opératoires sera également augmentée grâce à des partenariats avec des cliniques privées, lesquels factureront ces prestations aux tarifs Tarmed. C'est l'esprit de la nouvelle loi que de donner des volumes de travail au privé pour décharger le public et couvrir les besoins du canton. Les HUG ne vont sous-traiter que là où de l'argent est perdu et là où le privé peut en gagner. Cela permet ainsi de diminuer les frais généraux des HUG.

Repas/alimentation

Une forte hausse de 11,6% est constatée pour les frais d'alimentation. Cela s'explique par le contrat passé entre les HUG et la FSASD pour la fourniture de repas. Les HUG espèrent une augmentation des recettes de 3,8 millions de francs. Il y aura 800 000 F de plus en frais de personnel, mais le résultat sera bénéficiaire de 300'000 F. Le volume de production totale des HUG n'est pas atteint ; il serait encore possible de fournir des repas, comme aux EMS par exemple. A noter que la même logique de centralisation pourrait exister pour le secteur de la blanchisserie.

Investissements (voir annexe 4)

Il existe un projet de rénovation de la psychiatrie selon un modèle de partenariat privé public.

Le plus gros projet actuel est le nouveau bâtiment des lits. Ce projet commence. A la question de savoir si le fonctionnement du bâtiment des lits va entraîner des coûts supplémentaires, il est répondu qu'il y aura des frais de

⁷ « L'intégration aux recettes des parts cantonales pour le privé s'explique par le fait que le versement de parts cantonales pour l'hospitalisation en privé de domiciliés genevois ne sera plus automatique depuis 2012. Ces factures seront, pour l'entier des montants, envoyées soit aux assureurs, soit aux patients, soit à l'Etat pour une partie convenue par mandat de prestations ; dès lors, l'entier des montants figurera en recettes médicales, aucune partie de cette facturation n'émergeant dorénavant directement à l'indemnité de fonctionnement de l'Etat. » Exposé des motifs, p. 45.

déménagement. Ce bâtiment abritera 300 à 400 lits. Il est par ailleurs prévu de rénover Beau-Séjour ; ce nouveau bâtiment pourra accueillir cette structure, Beau-Séjour pouvant devenir d'ici dix ans un EMS.

Le CMU est sous la responsabilité du DCTI ; la recherche au CMU dépend du DIP.

Annexes :

1. Projet de budget de fonctionnement des HUG 2012
2. Liste des nouveaux postes ETP
3. Liste des investissements

Annexe consultable au Secrétariat général du Grand Conseil :

Présentation Powerpoint sur le contrat de prestations 2012-2015

COMPTE DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE		Projet de budget 2012	BUDGET 2011	ECARTS	ECARTS	COMPTES 2010	COMPTES 2009
		CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF
PRODUITS							
60	Forfaits d'hospitalisation et ambulatoires	4809190000	4406980000	401210000	9.1 %	430794963	443932321
61	Honoraires privés des médecins	234450000	222040000	12410000	5.6 %	22541126	22711951
62	Autres prestations médicales	1092730000	1009460000	83070000	5.8 %	105451151	106353522
63	Services spécialisés	1133900000	1084990000	53010000	4.9 %	107172191	108335659
	Recettes médicales sous-total Gr 60 à 63	7779370000	6723670000	55700000	8.3 %	672439293	672545933
64	Prestations spéciales extra-hospitalières	4040000	4040000	0	0.0 %	4340076	404989
65	Autres prestations aux patients	47330000	48370000	(1040000)	0.0 %	4331777	4967190
66	Loyers et intérêts	54680000	52310000	1770000	3.4 %	4786710	5166480
68	Prestations au personnel et à des tiers	349800000	297480000	51420000	17.3 %	339100519	31481787
	Autres recettes sous-total Gr 64 à 68	454350000	402200000	52150000	13.0 %	43575183	41903346
695	Indemnité monétaire de fonctionnement de l'Etat (dont emménagement et recherche CHF 197002350 et mission d'expert général CHF 12912720)	832678052	829900918	2777434	0.3 %	804217596	790761825
	Indemnité de fonctionnement à restituer	96265843	96265843	0	0.0 %	(987853)	(120737)
696	Indemnité non monétaire de fonctionnement	0	0	0	na	101598939	99577509
697	Autres subventions et dotations internes	0	0	0	na	366530	272500
698	Autres contributions	0	0	0	na	349	56525
	Dotations internes Financement par réduction de la réserve Quinquennale	0	47861999	(47861999)	(100.0 %)	0	0
	TOTAL DES PRODUITS	1702315895	16437615460	587600435	3.6 %	1622097038	1504396301
CHARGES							
3	Frais de personnel	1278415052	1237667817	41747235	3.4 %	1226796590	11927186072
40	Matériel médical d'exploitation	1686130000	1588540000	97590000	6.1 %	1760900321	1576940080
41	Alimentation	209850000	187980000	21870000	11.6 %	1760900321	18130955
42	Autres charges ménagères	154130000	145610000	8520000	5.9 %	146630999	14134917
43	Entretien, réparations	297220000	263000000	14220000	5.3 %	263000000	289860801
44	Charges des investissements	93235375	91197275	2038100	2.3 %	93235375	29900739
	Part monétaire	322630000	302143000	2038100	0.6 %	29318471	623991705
	Part non monétaire	60982375	60982375	0	0.0 %	63916571	17293924
45	Eau, énergie, combustible	178250000	178670000	(450000)	0.0 %	15847644	17293924
46	Charges des intérêts	36919468	35794168	1125000	2.9 %	353991736	37093316
	Part monétaire	12380000	2847000	9513000	33.4 %	1195658	24384
	Part non monétaire	35283468	35263468	0	0.0 %	35283468	37096476
47	Frais d'administration	184020000	179290000	4730000	2.8 %	191157007	202981864
48	Evacuation des déchets	15890000	15890000	0	0.0 %	1632363	1577555
49	Autres charges	205970000	212587000	(6612000)	0.0 %	18691730	19978500
4	Total autres charges de fonctionnement	482900843	405947643	16352300	(3.1 %)	395003891	411848917
	TOTAL DES CHARGES	1702315895	16437615460	587600435	3.6 %	1621900481	1504396309
	Résultat de fonctionnement	0	0	0		296557	362211

L'Etat contribue, selon les termes du contrat de prestations au financement de ces hausses de moyens (+ 17.9 mios pour couvrir aussi bien les frais de personnel que les charges médicales d'exploitation et autres charges supplémentaires). Les ressources en personnel supplémentaires pour permettre l'élargissement des prestations sont donc couvertes aussi bien par l'augmentation de l'indemnité de fonctionnement que par des efforts d'efficience. Elles concernent pour l'essentiel les projets suivants :

- intégration de l'équipe du « 144 » (+4.2 ETP);
- augmentation de la capacité des blocs opératoires (+ 65.3 ETP);
- ouverture d'une nouvelle partie de la maternité (+ 40.0 ETP);
- renforcement des urgences (+ 25.0 ETP entre 2011 et 2012);
- hôpital de jour en psychiatrie (5.7 ETP);
- création de l'unité ambulatoire de pédopsychiatrie (3.7 ETP);
- programme spécialisation de DSMP (3.4 ETP);
- thérapeutes pour la neuro-rééducation (3.1 ETP);
- renforcement de la salle de réveil (+ 2.7 ETP);
- radiologie des 3 Chêne (2.5 ETP);
- extension des horaires mammographie et centre cancer du sein (2.2 ETP);
- renforcement de la neurochirurgie (2.0 ETP);
- équipe mobile en psychiatrie (2.0 ETP);
- soutien à « enfants d'Algérie » (1.7 ETP);
- équipe mobile en soins palliatifs (+ 1.5 ETP);
- halte-garderie de la maternité (1.5 ETP);
- extension de la vente de repas, qui est un projet bénéficiaire financé par les produits (+ 9.0 ETP).

Outre les postes relevant de cette liste, des ajustements limités de moyens, permettant par exemple d'augmenter le nombre d'apprentis ou de combler des manques de personnel, sont également fait ici ou là dans les HUG.

Il faut relever dans ce contexte que de manière générale et pour permettre l'équilibre du budget, des efforts ciblés sont réalisés dans tous les départements des HUG afin d'améliorer l'efficience et d'augmenter les prestations. Les économies ainsi réalisées permettent de respecter les objectifs d'efficience fixés et de réallouer des moyens dans les secteurs le nécessitant.

INVESTISSEMENTS

Tranches annuelles sur les projets en attente du vote par le Grand Conseil

Crédit programme

Pour la période 2012 à 2015 destiné aux investissements liés
(CHF 177'693'750)
1^{ère} tranche sur 4

CHF 45'796'250

Crédit d'ouvrage

Nouvelles modalités d'imagerie IRM / PET
(CHF 5'600'000)
1^{ère} tranche

CHF 2'000'000

Tranches annuelles sur les projets de loi votés

Crédit d'ouvrage

Loi 9422 pour la construction et l'équipement de la 3^e étape (phase 3.1 et 3.2) de la maternité
(CHF 86'931'000)
3^e tranche

CHF 3'810'000

Crédit d'ouvrage

Loi 10409 pour la rénovation partielle et l'équipement De l'hôpital des enfants
(CHF 21'994'000)
4^e tranche

CHF 860'000

Crédit d'ouvrage

Loi 10507 pour l'acquisition et l'installation d'un scanner à l'hôpital des Trois-Chêne
(CHF 3'300'000)
3^e tranche

CHF 500'000

Politiques publiques K (santé) et L (économie)

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)

Rapport des commissaires : M. Edouard Cuendet et Mme Sophie Forster Carbonnier

Remerciements

Les deux commissaires aux finances qui ont auditionné le DARES les 10 et 17 octobre 2011 tiennent à remercier pour leur disponibilité le conseiller d'Etat Pierre-François Unger ainsi que ses collaborateurs. Les commissaires soulignent également la qualité de la documentation remise avant et après l'audition.

Présentation et remarques générales

M. Unger indique que les charges cumulées de la politique publique K sont en augmentation de 3,7% et passent de 1 155 129 591 F (budget 2011) à 1 198 079 000 F (budget 2012), soit un montant supplémentaire de 42 949 419 F.

Le chef du département impute cette augmentation notamment au fait que les réserves de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (ci-après : FSASD) sont désormais vides, ce qui induit une augmentation de la subvention d'environ 11 millions de francs. De même, 24 millions de francs découlent du nouveau mode de financement hospitalier.

Sur ce dernier point, M. Unger relève que, selon une récente étude, la très grande majorité des patients genevois n'a pas l'intention d'aller se faire soigner dans d'autres hôpitaux suisses. Un changement pourrait survenir si les assureurs faisaient varier considérablement leurs tarifs d'un canton à l'autre. La planification cantonale se poursuit donc sans reconnaître au sein de la liste hospitalière d'autres hôpitaux, à l'exception des programmes liés à la médecine hautement spécialisée entre les hôpitaux universitaires suisses.

Cela fait dire à une commissaire que les patients genevois n'ont en réalité pas vraiment le choix.

M. Unger explique ensuite que la nouvelle loi prévoit une clé de répartition de 55% des frais à la charge des cantons et de 45% à celle des assureurs. Il fait également référence à la prise en compte de l'offre privée sous la forme d'achat de prestations pour un montant total de 24 millions de francs, par le biais d'un appel d'offre qui met en concurrence les HUG et les cliniques privées. Les prestations concernent avant tout l'orthopédie et les

accouchements. Au sujet de l'orthopédie, on peut relever que, par le passé, un accord ad hoc avait été passé avec l'hôpital de Nyon. Le processus de mise au concours conduit, en l'état, à une diminution de 19 millions de francs de la subvention accordée aux HUG. Pour M. Unger, ce système revient à subventionner les assurances complémentaires par le budget cantonal. Il ajoute qu'à Berne la charge a été estimée à 260 millions de francs et à Zurich à 300 millions de francs.

A propos du subventionnement des HUG, un commissaire exprime son étonnement face au profond changement intervenu dans la structure du financement, même si l'enveloppe globale reste stable. L'indemnité de recherche et d'enseignement passe de 115 millions à 190 millions de francs et l'indemnité pour les missions d'intérêt général passe de 45 millions à 130 millions de francs. Ainsi, selon les chiffres présentés et pour le lecteur milicien, la part non couverte par les assureurs passe en gros de 160 millions à 320 millions de francs.

Le même commissaire souhaiterait connaître le montant des missions d'intérêt général dans l'ensemble du réseau de soin, ce qui implique une consolidation entre les HUG, la FSASD et les EMS.

La discussion porte ensuite sur l'organisation du réseau de soin et de la mise sur pied d'un comité de pilotage dirigé par M. Bernard Gruson, dans le cadre de la mise en place de la LSDOM.

Une commissaire est d'avis qu'il serait utile de procéder à une étude sur le gain d'efficacité du réseau de soins.

M. Unger explique que le changement de la structure des coûts aux HUG est dû au fait que les missions d'intérêt général ne peuvent être intégrées dans la facturation aux assureurs et qu'elles ont donc dû être recalculées. Par ailleurs, les besoins ont littéralement explosé. La liste de ces missions figure d'ailleurs dans le contrat de prestation.

En ce qui concerne la médecine privée, M. Unger déclare que la suppression de la clause du besoin a eu des effets calamiteux sur les coûts. Cela concerne avant tout les pédiatres, les internistes et les généralistes. Par ailleurs, pour répondre à une commissaire, la reconnaissance des diplômes constitue aussi une préoccupation.

FSASD

Pour 2012, la subvention de fonctionnement se monte à 140 611 693 F, contre 129 131 731 F en 2011, ce qui représente une augmentation de 11,5 millions de francs environ.

La directrice de la FSASD relève que ce projet de budget s'appuie sur le contrat de prestation, tout cela en corrélation avec la planification sanitaire cantonale. Elle présente les activités et les défis de cette structure. Parmi ces derniers, on compte notamment les changements intervenus dans la facturation qui s'effectue non plus sur une base de 15 minutes, mais sur une

référence de 5 minutes. Cela peut conduire à une perte allant jusqu'à un tiers du temps de facturation selon la formule antérieure.

Parmi les défis, il faut aussi prendre en considération la coordination et la gestion des 500 à 700 sorties d'hospitalisation. Dans ce contexte, la directrice se félicite de l'amélioration de la collaboration avec les HUG.

Pour répondre à un commissaire, elle précise que les missions d'intérêt général représente environ 13,7 millions de francs, soit environ 10% du budget total.

Le même commissaire constate une hausse massive de la subvention accompagnée d'une hausse massive des frais administratifs (+ 32%) et d'un gain d'efficacité estimé à 675 000 F.

La directrice générale souligne que la FSASD se trouvait dans une situation de sous-financement structurel de la masse salariale, à hauteur de 7 millions de francs environ. Ce montant a été financé par une dissolution des réserves. Au sujet des gains d'efficacité, elle relève qu'ils sont en réalité beaucoup plus élevés que ceux retenus par le Conseil d'Etat dans l'établissement du budget. Il s'agissait de trouver 7 millions de francs pour répondre à l'augmentation des cotisations pour les allocations familiales (500 000 F) ou les mécanismes salariaux (1,3% + indexation, soit environ 600 000 F).

Un commissaire relève que dans le cadre du plan Victoria, les HUG ont pu réaliser des économies de 89 millions de francs sur 4 ans. La FSASD n'a pas élaboré de stratégie semblable.

M. Unger rappelle que les HUG et la FSASD ne partaient pas de la même situation d'origine.

Concernant les revenus, un commissaire s'interroge sur l'éventualité de prévoir une division privée au sein de la FSASD.

A cet égard, M. Unger relève que des gardes-malades existent déjà dans les milieux favorisés et que l'accroissement de l'offre a toujours des effets négatifs sur le coût de la prise en charge par l'Etat.

En ce qui concerne les frais administratifs (+ 32%), la directrice rappelle que la FSASD avait un organigramme très plat : un chef d'équipe pour des groupes de 60 personnes, quatre directeurs de zone et la directrice générale. S'il n'y a pas d'augmentation du nombre de postes administratifs, les salaires administratifs ont augmenté, mais la part consacrée à l'administratif reste très modeste (8,9%).

Concernant les charges administratives, la directrice relève que pour réaliser des gains d'efficacité, il a fallu équiper 1 600 infirmières en les dotant d'un smartphone, dont le coût global a été négocié avec la CCA. Le retour sur investissement devrait être au rendez-vous par les gains de temps et d'efficacité.

La directrice ajoute qu'il faudra prévoir des mandats d'accompagnement supplémentaires.

Pour répondre aux attentes d'une commissaire, la directrice indique que la FSASD procèdera à une évaluation du plan de mobilité.

Suite au départ des représentants de la FSASD, la discussion porte encore sur l'avancement du projet E-toile. Il est précisé que ce projet se trouve toujours en phase pilote et que l'essentiel des coûts est supporté par la Poste suisse. Le département met à disposition un poste à 80%. L'enrôlement des patients n'est pas encore à l'ordre du jour.

M. Unger précise encore que la FSASD sera la cheville ouvrière du dispositif.

Economie

Au sujet de la situation économique générale, M. Unger expose que les indicateurs sont encore positifs, mais que la crise de la dette pourrait avoir des répercussions sur la Suisse. Par conséquent, il faut conserver les mêmes appuis, par le biais de la FAE. Par ailleurs, un processus de rapprochement est en cours entre les trois structures d'aide aux entreprises (FAE, FONGIT et OPI). Les trois structures seront regroupées dans le même bâtiment, en y ajoutant un pôle cleantech.

Un commissaire constate que les budgets sont en hausse pour l'OPI, ECLOSION et la FONGIT.

Le directeur des affaires économiques relève que la subvention de la FAE a été diminuée de 8,9 millions de francs à 6,8 millions de francs et que ces moyens ont été redistribués entre les trois structures, tout en permettant la création de la cellule cleantech. Suite à une question d'un commissaire, il est par ailleurs précisé que le mandat de M. Béglé est désormais terminé.

Un commissaire indique qu'il ne remet pas en cause l'importance des cleantechs, mais il rappelle que ce secteur ne représente en l'état que 4% des emplois du canton. Il s'étonne de l'absence d'un signal fort du Conseil d'Etat concernant les emplois exogènes générés par des secteurs phares de l'économie genevoise. A son avis, il convient de rétablir certaines vérités après les déclarations intempestives de la part d'un membre de l'exécutif de la Ville de Genève.

Le chef du département estime qu'il faut tenir compte du questionnement d'une partie de la population vis-à-vis du modèle de croissance et des attaques venant du reste du monde. Il évoque aussi les rencontres avec les acteurs économiques en question pour les inciter à avoir un comportement le plus exemplaire possible. Il croit également aux vertus d'une certaine discrétion, même si la réalité économique ne doit pas être niée et transparait à travers les recettes fiscales et d'autres indicateurs. Il souligne que le Gouvernement rappelle souvent l'intérêt de la diversité économique et des interactions entre les grandes et les petites entreprises.

M. Unger confirme qu'une discussion sur le taux d'imposition des entreprises devra avoir lieu, mais il indique qu'au-delà de la barre des 15% aucune entreprise concernée ne resterait à Genève (et non pas 24% comme proposé par la magistrate de la Ville évoquée ci-dessus).

Une commissaire insiste sur l'importance de faire taire certaines rumeurs et de communiquer clairement sur les allègements fiscaux. Elle rappelle aussi les inquiétudes d'une partie de la population confrontée à la pénurie de logements, qui est tentée de chercher des boucs émissaires faciles.

A cet égard, M. Unger indique qu'en 2010, à Genève, six entreprises, dont quatre helvétiques, ont bénéficié d'un allègement fiscal. Il rappelle qu'une confusion est systématiquement entretenue entre la notion de statut fiscal dépendant d'une loi fédérale et celle d'allègement fiscal dépendant du canton.

Une commissaire souhaite connaître l'évolution en cours dans le cadre du service du commerce (SCOM).

M. Unger expose que ce service comptera deux directeurs, l'un plus spécifiquement chargé des actions de soutien et de promotion et l'autre de l'application et du contrôle du respect des normes.

Un commissaire s'étonne de l'extrême longueur de ce processus de refonte complète du SCOM entamé il y a maintenant plus de 10 ans.

Ce même commissaire revient sur le processus de fusion en cours dans le pôle du tourisme et sur l'irritation de la Commission des finances lors de la discussion sur l'octroi d'une subvention en 2011.

Le directeur promet un projet de loi de fusion des deux organismes concernés d'ici fin novembre 2011.

Annexe consultable au Secrétariat général du Grand Conseil :
Budget chiffré de la FSASD

Politique publique L (économie)

Palexpo

Aéroport international de Genève (AIG)

Rapport des commissaires : M. Edouard Cuendet et M^{me} Sophie Forster-Carbonnier

Remerciements

Les deux commissaires aux finances qui ont auditionné Palexpo et l'Aéroport international de Genève (AIG) le 20 octobre 2011 tiennent à remercier les représentants de ces deux entités pour leur disponibilité. Les commissaires soulignent également la qualité de la documentation remise avant l'audition.

Palexpo

Les commissaires sont invités à se référer à la note ci-jointe qui résume les principales données relatives à Palexpo.

Le président de Palexpo revient sur la phase de restructuration qui a débuté en 2006 et s'est achevée en 2008 avec la constitution de la société Palexpo SA qui a remplacé une superposition de fondations.

L'actionnariat de Palexpo se présente actuellement comme suit :

- Etat de Genève 78%
- Fondation pour le tourisme 12%
- FER-Genève 3%
- Salon international de l'automobile 7%.

Le canton de Vaud détient des bons de participation à hauteur de 10 millions de francs.

Le président de Palexpo passe en revue les importants projets de constructions nouvelles, d'aménagement et de rénovation, tout en soulignant le caractère exemplaire de cette structure en matière de développement durable. On peut souligner que Palexpo a racheté la structure immobilière du Musée de l'automobile qui était en faillite.

Au sujet de la structure de l'endettement, qui atteint 107,7 millions de francs, il convient de se référer à la note jointe en annexe.

Le directeur général relève que Palexpo se trouve actuellement sous pression à cause du franc fort. Il a ainsi opté pour vendre une partie de ses prestations en euro, ce qui le conduit à assumer le risque de change. Par ailleurs, pour faire face à la concurrence, Palexpo a signé des conventions de

collaboration avec des acteurs internationaux. Les concurrents sont principalement Barcelone, Vienne ou Amsterdam. On peut aussi mentionner Milan, Bruxelles, Cologne, Stuttgart ou Düsseldorf.

Un commissaire s'intéresse en particulier au maintien du Salon international de la haute horlogerie (SIHH) à Palexpo et à la concurrence qui existe avec Bâle sur ce marché de l'horlogerie de luxe. Il relève que le SIHH est lié principalement à un groupe horloger, dont la société holding est une multinationale et dont la présence à Genève n'est pas assurée.

Le directeur général de Palexpo indique que la présence du SIHH à Genève est davantage liée à l'existence du tissu industriel horloger local. Il estime que cela est plus important que d'avoir le siège de la holding dans le canton.

Pour le chef du DSE, également présent lors de l'audition, le choix de la holding de rester ou non à Genève dépendra de la stabilité et de la pérennité fiscale que ce canton peut offrir à cette multinationale. Il ajoute que cette société dispose d'une structure qui est déplaçable en quelques mois et à moindre frais. En ce qui concerne les manufactures elles-mêmes, elles contiennent de très lourds appareils industriels et resteront sur place.

AIG

Les commissaires sont invités à consulter le mémorandum joint au présent rapport d'audition qui contient les données essentielles.

Le directeur général de l'AIG expose tout d'abord qu'en 2011, le trafic atteindra une croissance d'environ 9%. Les recettes augmenteront de l'ordre de 3,4% par rapport à 2010, de sorte que l'on s'attend à un résultat supérieur à 55 millions de francs, dont le canton recevra la moitié.

Pour 2012, compte tenu de la dégradation prévisible de la situation économique, il convient de tableur sur une croissance modérée du trafic qui pourrait atteindre 2%. Les effectifs augmenteront modérément (environ 10 postes) et des investissements considérables, à hauteur de 92 millions de francs, sont prévus. Le résultat prévu est de l'ordre de 49 millions de francs, étant précisé que les recettes commerciales devraient diminuer d'environ 2,5% en raison de la force du franc et de la situation économique morose.

Au sujet des recettes, le président du conseil d'administration relève qu'elles dépendent pour moitié de l'activité aéronautique et pour moitié des activités commerciales et des parkings. Cette situation est comparable à celle de la plupart des autres aéroports. Il insiste sur l'importance vitale de consentir des montants importants pour les investissements, faute de quoi la structure ne peut pas perdurer.

Pour répondre à un commissaire qui s'intéresse à la gestion de la dette, le directeur général indique que le taux moyen est inférieur à 2,55% et que 90% des emprunts ont été contractés à long terme.

Le directeur général souligne aussi que le but à Genève est de garder des taxes d'atterrissage et des redevances de passager les plus basses possibles afin de rester compétitif. Il faut donc développer l'activité commerciale, qui finance en partie l'activité aéronautique. Ainsi, la seule augmentation prévue est celle des taxes pour l'aviation générale, à savoir celle qui recouvre surtout l'aviation d'affaires et l'aviation de loisirs.

L'augmentation des charges de personnel de 7,4% est notamment due aux mécanismes salariaux et à des provisions pour la caisse de pension. Sur ce point, le directeur général expose que l'AIG est affilié à la CIA et qu'une provision supérieure à 100 millions de francs a été constituée pour compenser la faiblesse du taux de couverture. Diverses réflexions ont été conduites pour envisager une sortie de la CIA.

Un commissaire se préoccupe de la dépendance de l'AIG par rapport à une clientèle provenant des multinationales et de la Genève internationale.

Le directeur général insiste sur le fait que s'il n'y avait pas de multinationales ou d'organisations internationales à Genève, il n'y aurait pas de raison que l'AIG compte 13 millions de passagers par an, vu la taille de la ville. Sans ces entreprises et organisations, il doute que Genève puisse maintenir les 3 destinations long-courriers sur l'Atlantique nord ou les 3 vols sur le Golf avec des transferts vers l'Asie. Genève Aéroport est ainsi très dépendant du développement économique de Genève et surtout des multinationales qui s'y trouvent, dont la majorité n'a pas de centre de production à Genève et dont 90% du personnel ne fait que voyager, ce qui est intéressant pour l'aéroport. Par ailleurs, grâce à cette clientèle d'affaires, Genève a un revenu moyen par siège (« yield ») extrêmement élevé. C'est ce qui permet à Genève d'avoir des vols long-courriers. A Genève, il n'y a aucune chance de remplir la classe économique, mais les premières et business classes sont pleines quasiment sur tous les vols, à des tarifs élevés.

Une commissaire se demande si la structure et le nombre de passagers vont permettre à Genève Aéroport de mieux résister que d'autres aéroports à la hausse du prix du pétrole.

Le directeur général expose que l'industrie du transport aérien a réussi à fortement réduire ses coûts ces derniers 10 ou 15 ans, ce qui lui permet de mieux résister à la hausse du prix du kérosène. De plus la consommation par siège diminue fortement. Il ajoute que l'industrie aéronautique est la seule à avoir élaboré un plan précis pour réduire ses émissions gazeuses d'ici 2015, 2020 et 2025 lors de la fameuse conférence de Copenhague. Par ailleurs, la Confédération investit énormément dans le transport ferroviaire et routier, mais presque rien dans l'aérien. Le contribuable n'est donc pas sollicité.

Un commissaire fait référence à une conférence de presse de la Fondation Genève Place Financière, lors de laquelle l'importance de liaison vers l'Asie et l'Amérique du Sud a été mise en avant (voir tableau en annexe).

Le directeur général informe que Singapour pourrait être une destination exploitée depuis Genève par Singapor Airlines. Sao Paulo serait éventuellement envisageable, mais dans l'optique d'une liaison Sao Paulo-Genève-Singapour par exemple. A défaut, le nombre de passagers ne serait pas suffisant. En ce qui concerne la Chine, Pékin serait l'option la plus raisonnable. Toutefois, les milieux d'affaires sont davantage intéressés par Shangai ou Hong Kong.

Annexes :

- 1) Note sur la situation de Palexpo SA
- 2) Mémoire sur l'avant-projet de budget 2012 de Genève-Aéroport

MEMO

A l'attention de : Sous-commission des finances

De la part de : Robert Hensler, Président du Conseil d'Administration de Palexpo SA
Claude Membrez, Directeur Général de Palexpo SA

Date : 20 octobre 2011

Concerne : PB 2012

Rappel

La restructuration juridique du complexe de Palexpo a débuté en 2006 sous l'impulsion de M. le Conseiller d'Etat François Longchamp et s'est terminée le 1^{er} janvier 2009.

Les étapes suivantes ont été franchies :

- Fusion des trois fondations historiques de Palexpo (Fondation du Palais, Fondation pour la Halle 6 et Fondation Orgexpo) et transformation en société anonyme
- Transfert d'actifs entre l'Etat et la nouvelle entité (terrain, parking, etc.)
- Diminution de la dette du complexe et transformation en capital-actions
- Signature d'un droit de superficie entre l'Etat et Palexpo SA

Les objectifs poursuivis pour la restructuration juridique étaient les suivants :

- Rendre le complexe plus lisible et transparent
- Accroître la capacité à investir (rénovation) en diminuant l'endettement
- Rechercher des alliances internationales en incorporant l'immobilier à l'exploitation

Activité de Palexpo

Les missions de Palexpo, en accueillant et organisant des manifestations, sont les suivantes :

- Dégager des effets économiques sur la région genevoise
- Etre au service de la population locale
- Faire rayonner le nom de Genève en Suisse et dans le monde

Le complexe de Palexpo n'a jamais reçu de subventions d'exploitation des entités publiques.

L'activité de Palexpo est cyclique et dépend fortement du type de manifestations inscrites à son calendrier. Ce dernier se cristallise plusieurs années à l'avance et dépend de quantité de facteurs externes tels que la santé de l'économie européenne, l'attractivité de la destination Genève, la force du franc, les conditions cadre régissant l'économie genevoise, la présence de tissu industriel fort, etc.

Chiffres

Après une excellente année 2008 et une très bonne année 2009, l'année 2010 a été plus faible tant en résultat qu'en chiffre d'affaires. L'année 2011 est une très bonne année à nouveau, accueillant notamment INDEX, ITU WORLD TELECOM et la deuxième réelle édition des Automnales. L'année 2012 sera une bonne année.

En millions de francs

	2010 (réalisé)	2011 (budget)	2012 (budget non adopté)
Chiffre d'affaires	53.6	63.8	60.5
Achat de marchandises, matières et services	16.5	20.5	19.2
Charges d'exploitation	23.6	26.2	27.1
Amortissements et charges financières	13.5	13.6	14.1
Résultat net	0.0	3.5	0.1

Effets économiques induits **545**

Dettes

Au 30 septembre 2011, la dette de Palexpo s'élève à CHF 107,7 millions et le taux moyen est de 2,77%. L'amortissement de la dette est compris entre CHF 4 et 5 millions par an. La répartition de la dette auprès des banques et partenaires est la suivante :

- Banque Cantonale de Genève 42%
- Crédit Suisse 28%
- Deutsche Bank 19%
- Auto-Suisse 11%

La répartition de la dette par type de taux est la suivante :

- Fixe CHF 86,5 millions soit 80,26%
- Variable couvert CHF 12 millions soit 11,14%
- Variable CHF 9,2 millions soit 8,60%

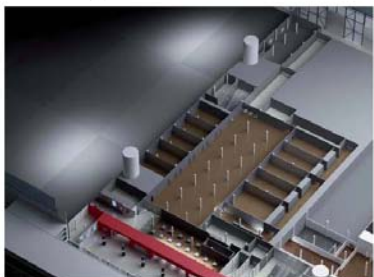
Vision 20XX

Le plan de rénovation et d'adaptation au marché de Palexpo, appelé Vision 20XX, a débuté en 2008 par la rénovation du centre de congrès, inauguré en mars 2009 pour le Salon de l'Auto. Les travaux de réfection du hall d'entrée des halles 1 et 2 se sont terminés pour l'inauguration de ITU WORLD TELECOM en octobre 2009. La phase A de la rénovation des espaces cuisine-restaurants-halle 3, appelée cdc2, s'est terminée en mars 2011 pour le Salon de l'Auto.

Les travaux 2011 ont débuté en été et sont les suivants :

- Etape B de cdc2, fin prévue en été 2012
- Finition des travaux de la halle 6, fin prévue début 2013

L'étape C de cdc2 débutera en 2012 et sera terminée pour l'inauguration du Salon de l'Auto 2013.



A noter que tous les projets de rénovation et d'adaptation du bâtiment sont financés par augmentation de capital, emprunt et capacité d'autofinancement.

Développement durable

Palexpo est très actif depuis plusieurs années dans la gestion durable d'un centre d'exposition et fait référence. Par exemple, près de 80% des déchets générés sont triés, l'utilisation du courant SIG-Vital vert au-dessous de 10kwh est obligatoire, la plus grande centrale photovoltaïque de Suisse est en construction sur le toit (financée par SIG), l'OCIRT contrôle les demandes de travailleurs détachés, le personnel variable est engagé par agence, des programmes de formation sont en place pour tous.

Autre projet

Au 1^{er} juillet 2011, Palexpo SA a acquis le droit d'usage du P49 de la Fondation des Parkings. Cet espace est non seulement indispensable au parking des véhicules légers mais sert également de base logistique pour les activités de Palexpo.

DE	AIG / DCF – V. Bourquard	Sujet / Projet	Avant projet budget 2012
À	DSE – C. GOUMAZ	Date	17/10/11
CC	AIG – R. DEILLON		

But du mémorandum :

Résumer les grandes lignes du budget AIG 2012 pour communication à la sous-commission des finances.

Processus budgétaire :

Il est rappelé que les hypothèses articulées ci-dessus n'ont pas encore présentées au Conseil d'administration de GA (Genève Aéroport), qui recevra une version du budget provisoire détaillée lors de sa séance du 21 octobre 2011. La version définitive sera ensuite votée le 25 novembre 2011. Des éléments ayant un impact significatif sont donc susceptibles d'être modifiés lors de ces étapes.

Principales caractéristiques de l'avant -projet de budget 2012 :

- Croissance modérée** : dans le contexte de fortes incertitudes économiques, les prévisions de croissance du trafic sont difficiles. Ainsi, la vision budgétaire et financière doit reposer sur des estimations plutôt conservatrices. Par conséquent, l'année 2012 prend en compte un tassement de la croissance attendue avec un taux de progression du trafic modéré à 2 %.
- Adaptation tarifaire** : les principales redevances aéronautiques pour l'aviation lignes et charters restent inchangées, par contre une adaptation des tarifs de l'aviation générale (atterrissages et stationnement) dès le 01/04/2012 est prévue afin de réduire le déficit de ce segment d'activité.
- Augmentation contrôlée des effectifs** : GA reste créateur d'emplois et prévoit une augmentation des effectifs dans le support opérationnel afin d'améliorer la qualité des prestations et pour pouvoir accompagner les importants travaux et chantiers prévus, Aile Est en particulier. Au total une dizaine de postes sont concernés, dont une majorité émanant de la Direction des Infrastructures et de la Planification.
- Plan d'investissements: environ CHF 92 millions**. La poursuite du plan directeur avec le chantier de l'aile est, la plate-forme P2/P3 qui est en cours, la construction de la nouvelle centrale de dégivrage et la station à essence, les travaux de modernisation des bâtiments (courants fort, CVC, etc.), les projets informatiques tels que la GMAO, le portail RH, etc..
- Résultats financiers stables** : compte tenu de la morosité économique attendue et de la hausse contenue des charges d'exploitation, le budget 2012 présente un objectif de résultat d'environ CHF 49 millions

en '000	Comptes 2010	Budget 2011	Avant-projet Budget 2012
Chiffres d'affaires	322'657	327'754	344'440
EBITDA	109'977	103'678	113'283
Bénéfice net	48'894	40'036	48'903
EBITDA / Chiffres d'affaires	34.08%	31.63%	32.89%
Investissements	-51'649	-100'174	-91'850

en '000	2010	Budget 2011	Avant-projet Budget 2012
Compte de Profits et Pertes (KCHF)			
Recettes aéronautiques	159'737	162'899	177'523
Recettes non aéronautiques	162'920	164'855	166'917
Total des produits	322'657	327'754	344'440
Part des redevances non aéronautiques	50.5%	50.3%	48.5%
Charges du personnel	114'579	115'323	121'520
Dépenses de fonctionnement (hors fds envir.)	96'875	107'477	108'585
Total des charges d'exploitation (hors fds envir.)	211'454	222'800	230'105
EBITDA	109'977	103'678	113'283
EBIT	54'821	47'278	54'783
Charges d'intérêts	5'975	7'342	5'929
Bénéfice net (AIG)	48'894	40'036	48'903
Part du bénéfice net revenant à l'Etat	24'447	20'018	24'452
Bénéfice net / Chiffres d'affaires	15.2%	12.2%	14.2%

Politique publique M (finance et impôts)

Département des finances (DF)

Rapport des commissaires : M. Eric Bertinat et Mme Anne Marie von Arx-Vernon

La délégation de la Commission des finances, composée de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et de M. Eric Bertinat, a été reçue le 26 septembre 2011 par M. David Hiler, conseiller d'Etat, M. Jacques Beuchat, secrétaire général, M. Pierre Béguet, directeur général des finances de l'Etat, Mme Joëlle Andenmatten, secrétaire générale adjointe, M. Yves Fornallaz, directeur du budget, Mme Stéphanie Bartolomei-Flückiger, directrice financière DF, M. David Miceli, économètre AFC, M. Merachew Berhe, économètre AFC.

Le procès-verbal a été pris par M. Binz Lionel, que les commissaires remercient.

1. Evaluation fiscale

M. Hiler énonce les points qui lui semblent essentiels et souligne que beaucoup d'incertitudes sont encore présentes. Il rappelle que les données fiscales sont provisoires et que les perspectives pour le PIB ne sont pas encore connues. Il explique qu'il a été choisi d'abaisser les chiffres par rapport à ceux des dernières prévisions du groupe de perspectives économiques qui s'est réuni fin juin. M. Hiler explique que le deuxième élément d'incertitude concerne la répartition des bénéfices de la BNS, car elle ne distribuera que les 2/5^{èmes} de ce que le canton recevait auparavant, et ce pour de nombreuses années à venir. Il remarque qu'il subsiste un doute entre une attribution de zéro ou des 2/5^{èmes} pour 2011. Il indique que le bouclage intermédiaire 2011 a considéré que la BNS n'allait rien verser. Il relève toutefois que la Confédération a émis une volonté de stabilité et que la BNS pourrait bien verser les 2/5^{èmes} ces prochaines années.

2. RPT

Le directeur général des finances de l'Etat explique les principales nouveautés avec la RPT (NFA en allemand). Le canton de Genève a obtenu une pondération à 75% des revenus des frontaliers. Sans cet élément, la RPT aurait dû augmenter de 44 millions de francs (au lieu des 32 millions prévus au projet de budget 2012). Il s'agit là d'un succès pour le canton de Genève. Il reste encore le contentieux de la répartition des charges. Huit cantons riches donnent 1,453 milliard de francs et la Confédération 1,12 milliard. Pour la

péréquation des ressources, Genève doit payer 32,4 millions de francs de plus que l'année précédente. Ce montant « péréquatif » a été calculé sur la période 2006-2008, période de forte croissance pour le canton. Après la dernière projection de septembre, Genève dépasse Zurich (en cause : les problèmes rencontrés par les deux grandes banques). Pourtant la projection genevoise n'est pas beaucoup plus élevée que celle de Zurich. Genève devient donc le plus gros contributeur, à cause de pertes reportées jusqu'en 2015 pour l'UBS et 2013-2014 pour le Crédit Suisse qui aurait déjà effacé en partie ses dettes.

Le directeur général des finances de l'Etat rappelle la volatilité des projections. Il signale que les projections de l'année passée prévoyaient une baisse de la contribution genevoise à la RPT et une augmentation pour le canton de Vaud.

3. Taux d'intérêt fiscaux

Définition des intérêts

Intérêts rémunérateurs sur acomptes (LPGIP art. 8)

Un intérêt rémunérateur est bonifié sur les acomptes payés d'avance ou de façon excédentaire, à compter de l'expiration de la date d'échéance du premier acompte.

Intérêts moratoires sur acomptes (LPGIP art. 9)

Un intérêt moratoire est calculé sur la différence, à l'expiration du délai de paiement de chaque acompte et à la date de chaque paiement, entre les montants facturés au titre d'acomptes et les montants payés. Un intérêt moratoire est également calculé lorsqu'un acompte n'est pas versé, ou est versé après l'expiration du délai de paiement.

Intérêts compensatoires positifs (LPGIP art. 13)

Les intérêts compensatoires positifs courent à partir du terme général d'échéance jusqu'à la date de notification du bordereau de taxation et du décompte final sur la différence en faveur du contribuable entre le montant versé et le montant dû.

Intérêts compensatoires négatifs (LPGIP art. 14)

Les intérêts compensatoires négatifs courent à partir du terme général d'échéance jusqu'à la date de notification du bordereau de taxation et du décompte final sur la différence en faveur de l'Etat entre le montant versé et le montant dû.

Intérêts rémunérateurs (LPGIP art. 19)

Le solde du décompte final, en faveur du contribuable, porte intérêt rémunérateur s'il n'est pas remboursé à l'expiration du délai prévu à l'article 18, alinéa 2, (30 jours dès la date de notification du décompte final) jusqu'à la date du remboursement.

Intérêts moratoires (LPGIP art. 20)

Le solde du décompte final, en faveur de l'Etat, porte intérêt moratoire, s'il n'est pas payé à l'expiration du délai prévu à l'article 18, alinéa 2 (30 jours dès la date de notification du décompte final) jusqu'à la date du paiement.

Escompte (LPGIP art. 7) « soumis à condition, cette phrase apparaît lorsque le compte possède un mouvement d'escompte ». En cas de versement de la totalité du montant des acomptes figurant sur la facture d'acomptes avant l'échéance du 1^{er} acompte, un escompte vous est accordé.

Autre élément d'incertitude pour estimer les revenus fiscaux du canton, celui du taux d'intérêt pour les créances fiscales. Certes, le Conseil d'Etat dispose d'une marge de manœuvre, mais il n'a pas encore fixé le taux. Ce dernier ne peut pas être plus bas que celui déterminé pour 2012. La loi laisse le Conseil d'Etat déterminer ce taux par voie de règlement et celui-ci peut être fixé entre 1 et 4%. Une majorité des contribuables sont débiteurs, ce qui engendre des pertes pour l'Etat. Le Conseil d'Etat va discuter entre une application « académique » de la loi, choisie jusqu'alors, et une approche qui considérerait le taux actuel de 1,5% comme bas et qu'il faudrait baisser. Pour le chef du département des finances, un taux de 4% n'est pas envisageable et ne sera fixé qu'en décembre.

4. Dette

Le directeur général des finances de l'Etat explique que la dette commence à augmenter en 2011 et que ces valeurs seront plus élevées qu'à la fin 2010. Il ajoute qu'une augmentation de 600 millions de francs aura lieu en 2012 par rapport à 2011. Il évoque le canton de Vaud qui se satisfait de 300 millions de francs d'investissements pour son budget, soit 1,5 milliards de francs d'investissements sur cinq ans. Les investissements genevois atteignent 800 millions par an, une somme comparable aux investissements de Zurich qui compte un million d'habitants. Ces investissements massifs ont été pris car Genève a un retard d'infrastructures de vingt ans à combler. Mais, attention, la dette ne peut pas continuer à augmenter indéfiniment sous peine de prendre le risque de voir se dégrader la note financière du canton !

Le directeur général des finances de l'Etat rappelle que l'Etat a dégagé un important volume de trésorerie entre 2005 et 2010, ce qui ne sera plus le cas

à l'avenir. Il ajoute que l'impôt fédéral direct est perçu par canton et transmis maintenant à la Confédération à 60 jours, contre 30 jours auparavant, ce qui explique l'accroissement de la dette depuis juin 2011. Les investissements massifs et la baisse d'impôts de 2010 sont les facteurs augmentant la dette.

L'évolution du taux moyen de la dette, à fin août 2011, est de 2,20%. Pour l'année 2011, un emprunt de 750 millions de francs à 4% a été remboursé en février, ce qui a fortement fait baisser le taux moyen de la dette. 25% de la dette est actuellement financée à court terme à des taux très faibles de 0,1% ou 0,2%.

Les refinancements vont jusqu'en 2035. Tous ces emprunts sont quasiment à taux fixe, avec une durée moyenne d'emprunt de six ans. Un certain nombre d'échéances arriveront à terme en 2012 et 2013 à hauteur d'un milliard de francs. Pour ces deux dernières années, les refinancements étaient de 1,2 milliard. Le but est de lisser l'échéancier à environ 500-600 millions pour réduire les risques. Un emprunt à treize ans a été fait la semaine dernière, et qu'un emprunt à trente ans devrait être effectué la semaine prochaine.

Un commissaire s'inquiète de la provenance de ces fonds. Le directeur général des finances de l'Etat lui répond qu'il s'agit d'emprunts publics faits sur le marché dont la provenance n'est pas connue. Il précise que l'opération à trente ans à effectuer vient probablement d'un établissement de bancassurance qui ne veut pas que cela se sache. Il précise que l'emprunt public coûte le droit de timbre, mais que le taux est inférieur à 2,5%, ce qui constitue une très bonne affaire. M. Hiler ajoute que si la dette augmente, les emprunts à long terme augmentent également. Il souligne que le danger vient des années à venir, car les tranches annuelles seront élevées.

Un commissaire demande des détails sur les échéances de 2011. Le directeur général des finances de l'Etat lui répond que, pour l'instant, 500 millions de francs ont été refinancés à long terme, et que le reste l'a été à court terme. Le refinancement à court terme se fait auprès, par exemple, du canton de Vaud et d'autres cantons. Il précise qu'il s'agit de l'argent de la péréquation qui a été prêté par les autres cantons pour le refinancement de l'Etat de Genève. Il rappelle qu'il s'agit de profiter des taux actuels très bas, malgré les problèmes de volume. Il indique qu'on ne trouve plus rien actuellement en termes de placements privés, pour certains volumes, et que cette situation existe depuis cinq à six ans.

L'emprunt auprès des cantons surprend un commissaire qui relève que le canton du Valais, bénéficie de la contribution, prête de l'argent à Genève, et que Vaud, faiblement donateur, prête également à notre canton. M. Hiler lui répond que le canton de Vaud dispose de beaucoup de liquidités, en dépit de sa dette de deux milliards de francs. Il explique que la résiliation anticipée de cette dette leur coûterait plus cher que de la garder. Il indique que le Valais reçoit trop d'argent en une fois alors qu'il en a besoin pour toute l'année, et qu'il peut ainsi prêter.

5. Investissements

M. Hiler rappelle que le Conseil d'Etat a été très clair sur les investissements, car ceux-ci ont été votés par le Grand Conseil et ils ne seront pas bloqués car il est possible de les réaliser.

Un commissaire demande si renoncer à 200 millions de francs d'investissements ne réduirait pas le budget de 200 millions. M. Hiler répond que les investissements ne se retrouvent que dans les amortissements dans les années suivantes. Il explique que s'il a été décidé de faire 200 millions de francs d'investissements en moins, cette baisse se répercutera de 4,6 millions de francs d'intérêt de la dette en moins dans le compte de fonctionnement. M. Hiler considère qu'il n'est pas possible d'avoir un milliard de francs d'investissements par année et qu'un chiffre de 800 millions pour les investissements bruts par année lui semble plus raisonnable. Il fait savoir que plusieurs théories sur le déficit maximal existent, et qu'un plafond doit être déterminé.

6. Croissance des charges

M. Hiler rappelle le rapport qui existe entre le taux de croissance de l'économie et de l'inflation et les taux d'intérêts sur le moyen terme. Il relève que normalement ceux-ci vont dans la même direction, ce qui se passe aujourd'hui. Le Conseil d'Etat présente un budget avec une croissance des charges de 3%, et qu'à part la police, le Conseil d'Etat a respecté le plan stratégique de développement et quelques autres. Tout était gelé. Il signale que l'objectif de 2% n'aurait pas pu être atteint, avec une indexation de 1%. Il en conclut que ce qui a été prévu pour l'indexation a été utilisé pour payer des charges. Il relève qu'il s'agit de la même situation pour les intérêts. Il indique que, lorsque les intérêts sont réduits et que la croissance des charges est supérieure à 2%, les intérêts sont réutilisés pour payer des charges à long terme. Il remarque que les charges sont financées avec des économies sur les intérêts ou l'indexation. Il relève qu'il s'agit d'un écart important pour cette seule année. Compte tenu de la dette et de l'inflation, la croissance des charges aurait dû se chiffrer à 1,5%, alors qu'elle est de 3%, ce qui représente 120 millions de francs sur une année. Il souligne qu'il est problématique de payer pendant longtemps une charge nouvelle avec une indexation plus faible car, tant que la croissance du PIB est de 2% ou 2,5%, il n'y a pas de problème mais, si la croissance du PIB descend à 1,5%, les charges devraient être proportionnellement réduites par une indexation. C'est l'inverse qui s'est produit cette année, car 120 millions sont imputables en charges, et 58 millions imputables aux recettes de la BNS. Si ces 178 millions étaient disponibles, la situation serait moins critique car on se situerait dans la marge d'incertitude liée aux recettes fiscales.

Un commissaire demande s'il n'y a pas de possibilité d'économies. M. Hiler lui répond que 0,5% d'économies d'efficacités ont pu être réalisés sur les charges dans le petit Etat. Il rappelle que le Parlement cantonal a voté

un certain nombre d'objets et que, depuis deux ans, la majorité des interventions parlementaires concerne des demandes de dépenses supplémentaires. Cet écart ne peut pas se reproduire une année de plus. Il considère que les pronostics sont largement au-dessus de la marge d'erreur des recettes fiscales, et que les erreurs sur les estimations ne boucheront pas les trous, sauf si les économies des pays développés vont mieux, si l'euro est à 1,35, que la croissance reprend etc. C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat proposera un certain nombre de mesures qui engendreront des changements de loi et que le Grand Conseil devra légiférer. Il relève qu'il sera nécessaire d'améliorer l'information du Parlement, car les dépenses sont souvent traitées de manière abstraite. Il précise qu'il est important de préciser si elles sont inscrites dans planification ou pas.

7. Réserve conjoncturelle

La réserve conjoncturelle permet de présenter un résultat déficitaire à hauteur de la réserve. Si un déficit était déclaré pour les comptes 2011, la réserve serait diminuée du montant du déficit. Après deux années déficitaires consécutives de l'ampleur de 2011, il ne serait plus possible de présenter un budget. Selon les cas, c'est l'épuisement de la réserve qui oblige à procéder à des mesures extrêmement rapides, ou deux années de résultats déficitaires. M. Hiller envisage d'avoir des déficits pour 2011 et 2012, avec des déficits plus substantiels pour 2012. Il considère plus raisonnable que le Parlement et le Conseil d'Etat évitent d'aller devant le peuple. La réserve conjoncturelle permet de calculer la notion d'équilibre à moyen terme sur un cycle et ce qu'il est possible de dépenser, mais pas sur dix ans.

Un commissaire demande si l'utilisation d'une partie de la réserve aura un impact sur la dette. M. Hiler lui répond que ce n'est que très indirectement lié. Il explique qu'il va falloir s'endetter avec un déficit de 500 millions. Il explique que la réserve conjoncturelle comptabilise un volume d'argent excédentaire lors d'une bonne période, et que ce volume détermine le déficit maximum envisageable en temps de crise. Il considère toutefois qu'il est problématique d'envisager une croissance de 1,5% en période de crise, et ajoute que la situation serait autrement problématique avec un PIB de -2%.

Politique publique O (autorité et gouvernance)

Chancellerie et présidence du Conseil d'Etat

Rapport des commissaires : MM. Christian Bavarel et Guy Mettan

Lors de l'audition concernant la politique publique O, les commissaires rapporteurs ont eu le plaisir d'auditionner M. Mark Muller, président du Conseil d'Etat, et Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat.

Ils étaient accompagnés de M. Christophe Genoud, vice-chancelier d'Etat, de Mme Malika Bussien, directrice financière, et de M. Michel Warinsky, directeur support et opérations de vote.

Le budget de la Chancellerie est cette année relativement simple ; aucun bouleversement notable n'est à noter par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil d'Etat et la Chancellerie souhaitent renforcer l'orientation stratégique du collège.

Un effort a été apporté sur deux objets principaux. Le premier consiste à stabiliser l'action des personnes attachées aux questions fédérales.

Le deuxième axe de travail porte sur les rapports avec la Chine. Afin de favoriser les partenariats avec la Chine, il a été créé un poste de chef de projet et un demi-poste d'assistant.

Il est à noter, comme chaque année, que l'on trouve des variables liées aux rythmes des scrutins, que ce soit pour la Cour des comptes, la votation concernant la Constituante ou diverses élections. Le Conseil d'Etat a estimé que le scrutin concernant la Constituante méritait une votation particulière. Le coût d'un tel scrutin se monte à un 1 million de francs environ, dont 300 000 F pour l'activité des collaborateurs. Le reste est constitué en majeure partie des frais de port (aller et retour).

On constate en rubrique 31 une diminution de 1 387 000 F ainsi qu'une diminution de 220 000 F sur la rubrique 36 du fait de l'absence d'élections. Une recette de 22 000 F provient des frais de vérification de signatures facturés aux communes. La reprise par la Chancellerie du contrôle des signatures et l'augmentation des tâches liées à ce poste justifie en partie le poste supplémentaire.

La plus grande partie du programme Genève internationale figure au budget du DCTI en raison des loyers. Les commissaires s'intéressent à l'augmentation de 1,7 million en subventions accordées. Celle-ci correspond pour 1,5 million à la somme allouée au parking de l'OMC, qui est temporairement à l'emplacement du P+R de Sécheron, via une location à la

Fondation des parkings ; le reste découle des augmentations monétaires et non monétaires relatives à Mandat international, au CAGI et au Club suisse de la presse.

Les commissaires souhaitent connaître la ventilation de ces subventions non monétaires. La Chancellerie s'engage à les fournir par écrit à la commission.

Le président du Conseil d'Etat rend attentif les commissaires que l'appréciation comptable du parking de l'OMC conduit à une triple mention dans le budget, tout d'abord dans le loyer payé à la Fondation des parkings, ensuite comme subventions non monétaires à l'OMC, enfin sous la forme d'une recette de loyer aux DCTI. Il s'engage également à fournir une note à ce sujet.

Les commissaires ont constaté une augmentation des charges de personnel de 3,8 %, ce qui est légèrement supérieur à la croissance des mêmes charges à l'Etat. Il est répondu aux commissaires que le programme du Conseil d'Etat inclut 1,5 poste pour les relations avec la Chine.

A la stabilisation des deux postes d'attachés fédéraux et de leur assistante s'ajoute un demi-poste informatique pour AIGLE ; ce sont les 4,98 postes mentionnés (la décimale provient de la ventilation entre les différents programmes).

Au volet des investissements, les commissaires se sont étonnés du fait que le budget d'investissement de l'IHEID soit rattaché à la Genève internationale plutôt qu'à la politique publique Formation. Il nous a été répondu qu'un débat avait eu lieu sur ce sujet, mais que la bibliothèque en construction ne servira pas simplement à l'Institut, mais principalement à des organisations internationales.

La préposée à la protection des données et à la transparence ne pouvait être présente lors de cette audition et était dûment excusée. Il a été décidé qu'elle rendrait compte directement du budget la concernant devant la plénière de la Commission des finances.

Politique publique O (autorité et gouvernance)

Grand Conseil

Rapport des commissaires : MM. Guy Mettan et Christian Bavarel

Les commissaires ont rencontré Mme Maria-Anna Hutter, Sautier, le mardi 27 septembre. Le procès-verbal a été assuré par M. Guy Chevalley.

Les dépenses générales augmentent de 1 085 000 F, essentiellement en raison de la nouvelle loi sur le financement des partis. En tenant compte des 315 000 F déjà prévus, la croissance globale du budget se monte à 12,9 %, le budget passant ainsi d'environ 11 à 12 millions de francs. Sans cette obligation, l'augmentation des charges se serait montée à 1,5 %. Le reste des charges est en effet maîtrisé. La seule augmentation notable se monte à 0,3 % pour une nouvelle charge correspondant au secrétariat de la Commission interparlementaire romande. Mais dans la mesure où les autres cantons participent financièrement, cette charge se monte en réalité à 12 000 F seulement. Mme le sautier se réjouit que cette tâche ait incombé au canton de Genève. Les seules autres augmentations sont induites par les mécanismes salariaux.

Un commissaire observe que la somme de 1,295 million de francs dévouée aux crédits de programme sur 4 ans a été très peu utilisée. Réponse : cela est dû au fait que le renouvellement des ordinateurs est prévu pour 2013. La Sous-commission informatique et le Bureau devront encore se déterminer.

Un autre commissaire s'enquiert de la situation des secrétaires scientifiques de commissions. Réponse : la loi impose formellement la présence d'un ou une secrétaire scientifique par commission. Cette obligation est prise en compte petit à petit, ce que le Bureau a toujours approuvé. Les commissions qui ne disposent pas de l'appui d'un département ont été privilégiées. Ainsi, la Commission des pétitions vient d'être pourvue d'une secrétaire scientifique. Cette avance pas à pas tient aussi compte du fait qu'un projet de loi demandant une diminution du nombre de commissions a été déposé au Grand Conseil et approuvé par la Commission des droits politiques. Aucune augmentation de poste n'a été demandée depuis trois ans. Renforcer l'équipe des secrétaires scientifiques trop rapidement aurait impliqué la création d'un poste d'encadrement.

Le budget peut-il absorber une grande manifestation ou des imprévus liés à la nouvelle députation ? Réponse : le budget peut absorber ces événements. En 2013, cependant, débiteront deux à trois années de travaux

de rénovation de la salle, ce qui impliquera quelques déménagements. Elle espère pouvoir éviter des surcoûts. Néanmoins, le Bureau a écrit au DCTI pour obtenir les locaux de la Constituante pour les séances de commission, elles aussi perturbées. Par ailleurs, pour maîtriser les coûts, le déménagement imposera peut-être de réduire la retransmission sur Léman Bleu.

Quid de la fiscalisation des jetons de présence ? Ce point pourrait aboutir pour la prochaine législature. A propos des abonnements de bus et de parking, un commissaire suggère que les députés procèdent à l'achat et obtiennent une compensation de manière à éviter l'image d'un cadeau fait aux membres du Grand Conseil.

Conclusion : les charges du Secrétariat général du Grand Conseil sont parfaitement maîtrisées. La seule augmentation notable tient à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le financement des partis politiques.

Politique publique O (autorité et gouvernance)

Assemblée constituante

Rapport des commissaires : MM. Christian Bavarel et Guy Mettan

Lors de notre audition, les commissaires rapporteurs ont eu le plaisir de rencontrer M. Thomas Büchi, coprésident de l'Assemblée constituante et Mme Sophie Florinetti, secrétaire générale.

Les commissaires rapporteurs sont immédiatement entrés dans le vif du sujet ; la problématique qu'il y a cette année pour la Constituante est une divergence de vue avec le Conseil d'Etat. La Constituante a voté pour 2012 un budget de 3 143 000 F. Le Conseil d'Etat a amputé ce budget d'un tiers, l'arbitrage qui devra être fait est le suivant : nous devons savoir si le budget tel que voté par la Constituante tenait compte des nombreuses séances plénières agendées et de la fin des travaux de la Constituante, ainsi que de l'échelonnement de la fin des contrats pour le personnel administratif. Cela en sachant que la votation concernant la Constituante aurait lieu en automne 2012.

Le Conseil d'Etat, lui, a pris le budget de la Constituante et il l'a amputé d'un tiers. Les responsables de la Constituante ont été surpris que ceci se fasse sans négociation.

Nous constatons que l'Assemblée constituante n'a jamais dépassé le budget qui lui était alloué. C'est pourquoi la Constituante doit avoir un budget fidèle à la réalité. Nous avons vu avec M. Büchi que bien des postes sont incompressibles ; il sera en effet délicat d'envisager de sacrifier les séances de deuxième et de troisième lecture. Certaines commissions thématiques peuvent être appelées à se réunir en fonction des objets qui peuvent être envoyés, ceci implique en outre un travail des rapporteurs. La commission de rédaction devra se réunir jusqu'à la rédaction du texte final.

Il a aussi été rappelé que le Bureau et la présidence au début de la mise en place de la Constituante ont affronté une charge importante de mise en place. Le nombre de séances nous a étonnés, 25 pour le Bureau, 4 pour la coprésidence, et 8 pour les chefs de groupe. M. Büchi nous a rappelé que la coprésidence se réunit deux fois par semaine, chaque fois 3 à 4 heures en fonction des amendements. Quant aux séances de Bureau et chefs de groupe, elles se montent à une ou deux par mois.

Les postes de travail ont été valorisés jusqu'à fin octobre, mais ils ne seront pas pourvus jusqu'à cette date. Les frais passent de 654 657 F au

budget 2011 à 515 103 F hors charges sociales au budget 2012, soit une diminution de 21%. Les jetons de présence diminuent de près de 40%.

Les mandats externes qui apparaissent au budget de la Constituante sont surtout dus aux procès-verbaux et à l'édition du bulletin officiel.

10 000 F ont été provisionnées une fois pour les expertises externes, une fois pour les locations pour des séances d'information.

La communication comprend le contrat de Léman Bleu, aux mêmes conditions que le Grand Conseil.

L'archivage du site internet est fourni par la DSI.

Les commissaires se sont penchés sur la rubrique « impression du bulletin officiel » pour 250 000 F et « mise en page du bulletin officiel » pour 100 000 F. Il ressort de l'audition que ces chiffres pourraient être évalués à la baisse si l'on peut diminuer le tirage du mémorial et du bulletin officiel. Effectivement, il y aurait certainement un gisement d'économies, certes pas très important, si l'on mettait à disposition sous forme électronique une partie de ces documents. L'informatique et les télécommunications ont été prévues proportionnellement au temps de fonctionnement observé les années précédentes. Les frais de déplacement devraient baisser car les frais d'abonnement des TPG ne seront pas compris sur l'ensemble de l'année. Il y a 80 000 F budgétés pour l'organisation de rencontres et de manifestations, qui renvoient à la possibilité de présenter publiquement les travaux de l'Assemblée constituante entre la deuxième et la troisième lecture et à la fin des travaux.

La Constituante a eu aussi un vaste débat concernant les assistants parlementaires ; ceux-ci devaient arrêter leurs mandats au mois de juin. Le Conseil d'Etat souhaite une votation le 14 octobre 2012. Ce qui selon la Constituante devrait être possible.

Les frais d'un procès avec un groupe de la Constituante concernant son assistant parlementaire ont été provisionnés.

M. Büchi estime qu'il est possible d'économiser 10% du budget voté par la Constituante, mais certainement pas un tiers. Il insiste fortement sur l'absence de négociations en prélude à cette réduction. Mesdames et Messieurs les députés, c'est avec quelques inquiétudes et un gros travail d'arbitrage que nous devons aborder cette discussion.

Politique publique O (autorité et gouvernance)

Cour des comptes

Rapport des commissaires : MM. Guy Mettan et Christian Bavarel

Les commissaires ont rencontré MM. Stanislas Zuin, président de la Cour des Comptes, et Stéphane Geiger, magistrat, le mardi 27 septembre. Le procès-verbal a été assuré par M. Guy Chevalley.

Le budget de la Cour des Comptes a été rédigé selon les conditions-cadres définies par le Conseil d'Etat. La hausse des dépenses a donc été plafonnée à 2 % pour l'ensemble des dépenses. Le relèvement des cotisations employeur pour les caisses de prévoyance professionnelle, ainsi que l'effet de la loi sur les allocations familiales, entraînent toutefois une hausse de charges totale de 2,2 %. Les charges se montent à 3,685 millions de francs, en augmentation de 80 000 F. La Cour des comptes, depuis sa création, n'a jamais dépassé son budget ni fait usage des reports de crédit, qui se montent à 140 000 F. Par ailleurs, le budget 2012 ne prévoit pas les tâches que la Constituante envisage de déléguer à la Cour (évaluation des politiques publiques, révision des comptes de l'Etat). Quant au projet de loi du Conseil d'Etat sur la surveillance, il n'a pas encore été soumis à la Cour des Comptes.

Un commissaire demande quel serait l'impact de cette évolution sur le budget futur. Réponse : il est potentiellement nul, pour ce qui est de la révision des comptes de l'Etat, car il suffirait de transférer certaines personnes très compétentes de l'ICF dans ce domaine. Une réduction de l'enveloppe globale (ICF et Cour des Comptes), fondée sur une meilleure efficacité, peut même être imaginée. L'évaluation des politiques publiques, elle, est réservée : tout dépendra des objectifs du Grand Conseil quant au nombre d'évaluations à remettre chaque année.

Le même commissaire observe que la Cour traite 39 dossiers par an et demande si ce nombre est susceptible de diminuer. Réponse : avec le temps, la Cour des Comptes se consacrera à des sujets qui auront un moindre impact financier. Les principaux risques sont déjà traités par la Cour ou le sont par l'administration ou l'ICF. L'évaluation des politiques publiques présente donc l'intérêt de remettre la priorité de la Cour sur la conception et l'exécution des lois plutôt que sur des dysfonctionnements de gestion qui proportionnellement devraient baisser d'intensité. Quant à l'élection complémentaire récente et à l'élection à venir, leur coût est porté au budget de la Chancellerie.

Un autre commissaire s'enquiert du turn-over. Ce dernier se montait à 17 %, début 2011, pour les collaborateurs et collaboratrices de droit privé, et à 13 % pour l'ensemble de la Cour. 16 postes sont toujours prévus au PB2012. Par ailleurs, il indique que les valeurs cibles des indicateurs ont été conservées. Leur détermination nécessiterait un dialogue avec la Commission des finances (nombre d'objets traités, propositions d'économies, etc.) et cela d'autant plus si le projet de loi sur la surveillance qualifie la Commission des finances comme instance de surveillance de la Cour des Comptes.

Quelle est la nature des jetons de présence ? Il s'agit de l'activité des suppléants. Les jetons de présence [ligne 300.04500] concernent les séances régulières et plénières auxquelles ils sont conviés. Les cas de remplacement des titulaires sont appréhendés dans la rubrique « Autres indemnités » [300.04900]. En 2011, le retrait de Mme Stalder a impliqué un travail accru des suppléants. Le poste « Traitement des autorités » [300.00100] englobe le traitement des trois titulaires, soit trois fois 240 000 F. La première ligne 300 cumule donc les rétributions des titulaires et des suppléants. La ligne 301 mêle les traitements des collaborateurs et collaboratrices de droit privé et la secrétaire de la Cour, qui est fonctionnaire. Par contre, les charges sociales ne distinguent pas les rubriques 300 et 301. Enfin, aucun investissement n'est prévu en 2012. Les investissements ne surviennent en principe que tous les 4 ans pour le renouvellement du matériel informatique (partagé sur deux années).

Les conditions de logement de la Cour des Comptes sont-elles satisfaisantes ? La Cour s'estime mal logée (surface à disposition) mais considère comme peu opportun de prier le DCTI d'y remédier pour l'instant, dans la mesure où le projet de loi sur la surveillance peut avoir un impact sur la dotation en personnel prochainement.

Les commissaires demandent si la Cour des Comptes peut auditer le Pouvoir judiciaire. L'explosion du budget du Pouvoir judiciaire intrigue la commission quant à la nature, juridictionnelle ou administrative, de cette augmentation. On leur répond que le Pouvoir judiciaire dispose d'une place particulière dans la loi instituant la Cour des Comptes. Celle-ci a l'obligation de vérifier son administration ; l'activité juridictionnelle est exclue de son champ. Mais certains cas, par exemple la présence des greffiers, questionnent les limites de ces deux secteurs. Et les magistrats relèvent que la Cour des Comptes vaudoise a effectivement le pouvoir de vérifier l'activité des tribunaux...

Conclusion : fidèle à sa réputation et à sa mission de gestion rigoureuse des deniers publics, la Cour des Comptes montre l'exemple et présente un budget parfaitement en ligne avec ce qui lui a été demandé.

Politique publique P (sécurité et population)

Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)

Département des finances (DF)

Rapport des commissaires : Mme Emilie Flamand et M. Frédéric Hohl

La politique publique P se compose des programmes et prestations suivants :

P01 Etats-majors et activités de support départementales

P01.01 Etats-majors

P01.02 Ressources humaines

P01.03 Finances

P01.04 Contrôle interne

P01.05 Systèmes d'information

P01.06 Logistique

P02 Gestion transversale des ressources humaines

P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat

P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat

P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat

P02.04 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

P03 Gestion financière transversale et achats

P03.01 Administration transversale des finances

P03.02 Administration transversale des investissements

P03.03 Acquisition des biens et services

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

P04.01 Mise à disposition de locaux pour les services de l'Etat

P04.02 Maintenance et gestion technique du parc

P04.03 Gestion du patrimoine de l'Etat

- P05 Développement et gestion des systèmes informatiques
 - P05.01 Environnement informatique et support « utilisateurs »
 - P05.02 Gestion du portefeuille de projets
 - P05.03 Gestion des infrastructures informatiques

Le programme P01 est transversal de nature, le P02 est supporté principalement par le DF et partiellement par la Chancellerie, le P03 concerne le DF et le DCTI, enfin les P04 et P05 sont de la responsabilité du DCTI.

Politique publique P – Vue d'ensemble

Les charges de fonctionnement de la politique publique P augmentent de 3.3%, passant de 647 934 478 F (B2011) à 669 126 731 F (PB 2012). Les revenus augmentent quant à eux de 1.4%, passant de 134 881 556 F (B2011) à 136 709 445 F (PB2012). Au niveau des ETP, on constate une légère baisse de 1.1%, soit -12.9 ETP pour un total de 1 184 ETP (PB2012).

Le programme P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) représente 53% des charges de la politique publique P. Puis viennent le programme P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (20%), le P01 Etats-majors et activités de support départementales (13%), le P02 Gestion transversale des ressources humaines (11%) et le P03 Gestion financière transversale et achats (3%).

P01 – Etats-majors et activités de support départementales

Pour le récapitulatif des charges, revenus et ETP, on se référera au Projet de budget 2012.

Globalement, les charges restent stables avec une très faible diminution de 0.1%, passant de 87 434 419 F (B2011) à 87 353 316 F (PB2012).

Les revenus, eux, augmentent de 15.6%, passant de 1 538 283 F (B2011) à 1 778 985 F (PB2012).

Au niveau des postes, on constate une augmentation de 4.34 ETP (+1%).

Explication des écarts

Charges de personnel : l'augmentation de 4.34 ETP intègre la création de deux postes pour le renforcement de la direction administrative et financière du DSPE.

Dépenses générales : on constate une baisse significative de 1.5 million de francs (-15.2%), qui est principalement due à l'utilisation de reports budgétaires accumulés par les secrétariats généraux. Il s'agit donc d'une baisse ponctuelle pour 2012.

Amortissements, provisions, irrécouvrables : l'augmentation de 7.6% correspond à une hausse des amortissements liée à la mise en service d'actifs.

P02 – Gestion transversale des ressources humaines

Pour le récapitulatif des charges, revenus et ETP, on se référera au Projet de budget 2012.

Les projets prioritaires développés au sein de ce programme sont les suivants :

- fusion des caisses CIA et CEH
- projet SCORE (Système Compétences Rémunération Evaluation)
- gestion des absences

Globalement, les charges diminuent de 5.8%, passant de 75 859 881 F (B2011) à 71 443 299 F (PB2012).

Les revenus, eux, augmentent de 4.8%, passant de 18 723 484 F (B2011) à 19 616 888 F (PB2012).

Au niveau des postes, on constate une légère diminution de 0.74 ETP (-0.82%).

Explication des écarts

Charges de personnel : la diminution des charges de personnel (-4 millions, soit -7.8%) s'explique principalement par la baisse du PLEND.

Recettes diverses : l'augmentation de 893 404 F (+4.9%) résulte de la dissolution de provisions concernant les rentes pont-police.

P03 – Gestion financière transversale et achats

Pour le récapitulatif des charges, revenus et ETP, on se référera au Projet de budget 2012.

Les projets prioritaires développés au sein de ce programme sont les suivants :

- refonte de la LGAF
- formalisation du système de contrôle interne transversal
- adoption du plan comptable MCH2

Sur ce dernier point, quelques explications : le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 vise à unifier les pratiques comptables des collectivités publiques au niveau suisse. Ce nouveau modèle sera appliqué dès le budget 2013, de la manière la plus helvétique (comprendre la moins genevo-genevoise) possible. Après l'introduction des normes IPSAS et du budget par programmes et prestations, deux domaines dans lesquels le canton de Genève s'est montré précurseur, l'application de ce nouveau modèle occasionnera à nouveau des problèmes

de comparabilité entre les différents exercices, mais selon le DF, ce devrait être le dernier changement pour 10 ou 20 ans.

Globalement, les charges diminuent de 13.5%, passant de 24 373 916 F (B2011) à 21 078 307 F (PB2012).

Les revenus, eux, restent stables avec une variation de -140 F (pour atteindre 732 123 F).

Au niveau des postes, on constate une augmentation de 0.83 ETP (+0.68%).

Explication des écarts

Charges de personnel : la diminution de 2 ETP (une restitution de poste à l'AFC et une diminution à la direction générale des investissements) est compensée par une augmentation de 3 ETP : deux à la Centrale commune d'achats, qui se charge désormais aussi des achats pour certaines régies publiques, et dont le bon fonctionnement est indispensable pour l'ensemble des départements, et un à la DGFE pour assister, voire suppléer si besoin, à la personne chargée des comptes consolidés.

Amortissements, provisions, irrécouvrables : la forte diminution de ce poste (-90.7%, soit -3.65 millions) s'explique par la fin des périodes d'amortissements de nombreux actifs.

P04 – Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Pour le récapitulatif des charges, revenus et ETP, on se référera au Projet de budget 2012.

Globalement, les charges augmentent de 6.3%, passant de 334 308 272 F (B2011) à 355 440 543 F (PB2012). Les rubriques 31 Dépenses générales et 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables représentent ensemble près de 93% des charges de ce programme (respectivement 49% pour la 31 et 44% pour la 33).

Les revenus, eux, restent stables, avec une très légère augmentation de 0.5%, passant de 113 192 317 F (B2011) à 113 810 978 F (PB2012). La rubrique 42 Revenus des biens constitue l'essentiel des revenus (95%).

Au niveau des postes, on constate une diminution de 2 ETP (-0.8%).

Explication des écarts

Charges de personnel : un transfert de ressources au sein du DCTI occasionne une diminution de 2 ETP fixes. Par ailleurs, 1 ETP d'agent spécialisé est créé pour le projet PSD-PAV. Enfin, une augmentation de l'activation salariale sur les projets d'investissements (ajustement fait au vu des comptes 2010 et 2011) permet une baisse de 0.8 million de francs.

Dépenses générales : la forte augmentation de 16.7 millions de francs (+10.8%) se répartit ainsi :

- +3.1 millions pour le nettoyage et l'entretien des bâtiments, dans le but de les maintenir en état et d'endiguer leur perte de valeur.
- +7.8 millions de nouvelles locations. Le projet d'optimisation des locaux (OLEG) nécessite, dans une première phase, de déplacer certains services, ce afin d'effectuer des travaux et de rationaliser l'occupation de l'espace dans les bâtiments de l'Etat.
- +3.7 millions pour la dépollution des parcelles dites d'Artamis (une charge qui devrait disparaître en 2013).
- +2 millions concernant un transfert (globalement neutre pour l'Etat), à savoir la centralisation des primes incendie de l'Etat vers l'Office des bâtiments.
- +0.1 million pour un transfert de charges du programme *P01 Etats-majors et activités de support départementales* sur l'ensemble des programmes du DCTI.

Amortissement, provisions, irrécouvrables : l'augmentation de 4.3 millions (+2.9%) est due à la mise en service de nouveaux actifs. Une baisse des créances irrécouvrables vient atténuer cette hausse.

Revenus des biens : la légère augmentation de 0.6 million (+0.6%) est due à l'augmentation de plusieurs revenus non-monétaires liés à la mise à disposition de terrains et bâtiments. Elle est atténuée par une baisse de revenus non-monétaires pour la mise à disposition de terrains et bâtiments pour la clinique de Jolimont.

P05 – Développement et gestion des systèmes informatiques

Pour le récapitulatif des charges, revenus et ETP, on se référera au Projet de budget 2012.

Globalement, les charges augmentent de 6.2%, passant de 125 957 990 F (B2011) à 133 811 266 F (PB2012). L'augmentation des charges est uniquement due à une hausse des amortissements, les charges de personnel et les dépenses générales étant en diminution.

Les revenus, eux, augmentent de 10.8%, passant de 695 209 F (B2011) à 770 471 F (PB2012).

Au niveau des postes, on constate une augmentation de 7.5 ETP (+2%), qui se décompose ainsi : diminution de 12.5 ETP fixes et création de 20 ETP agents spécialisés, correspondant à l'internalisation de ressources au CTI.

Explication des écarts

Charges de personnel : la diminution de 1 million de francs (-2.2%) recouvre les mouvements suivants :

- 9.9 ETP fixes du Service écoles-médias sont transférés sur le programme *A01 Enseignement post-obligatoire et formation continue* (impact nul pour l'Etat).
- 2.6 ETP fixes sont également transférés au sein de l'Etat (impact nul).
- 20 ETP d'agents spécialisés sont créés pour la deuxième phase de l'internalisation de collaborateurs externes actuellement employés sous le régime de la LSE (location de services). Cette internalisation, conforme aux recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport de 2009, permet une économie nette de 1 million par an, en tenant compte de son impact sur les dépenses générales.
- Une augmentation de l'activation salariale sur les projets d'investissements permet de réduire les charges de personnel de 3 millions.

Dépenses générales : la diminution de 3.5 millions (-7.9%) s'explique par l'internalisation de 20 consultants externes évoquée ci-dessus (-3.8 millions), atténuée par le transfert de charge du programme P01 vers l'ensemble des programmes du DCTI (+0.3 million).

Amortissement, provisions, irrécouvrables : cette rubrique connaît une augmentation importante (+12.4 millions, soit +36.8%) correspondant à une hausse des amortissements liée à la mise en service d'actifs.

Recettes diverses : l'augmentation de 0.1 million (+10.9%) est due à des revenus non monétaires pour la mise à disposition de matériel informatique et télécom à diverses associations.

Investissements de la politique publique P

Les dépenses d'investissements de la politique publique P se montent à 84 119 000 F, soit +34.8% par rapport au B2011, tandis que les recettes passent de 0 F (B2011) à 10 000 000 F (PB2012).

L'augmentation des dépenses est due en grande partie à l'acquisition prévue du bâtiment abritant actuellement la Caisse genevoise de compensation (route de Chêne). L'usage de cet immeuble n'ayant pas encore été affecté à une politique publique en particulier, son achat apparaît pour l'instant dans la politique publique P.

Les recettes concernent les cessions de bâtiments et terrains au gré des opportunités, qui n'étaient jusqu'ici pas budgétées mais apparaissaient dans les comptes.

Questions des commissaires

Une commissaire s'interroge sur l'indicateur 11.1 du programme P01, qui vise à réduire le coût annuel moyen par poste administratif de 30% d'ici 2016 et sur sa faisabilité. Un représentant du DCTI indique que cette optimisation des coûts relève du projet OLEG qui, malgré quelques retards de mise en

œuvre, avance bien. Les tests menés dans de nouveaux bâtiments à Lancy montrent que la cible est réaliste.

On s'étonne de l'absence de valeur-cible pour les indicateurs 6.1, 6.2, 7.1 et 7.2 du programme P02. Ces quatre indicateurs concernent les missions du Groupe de confiance. Après prise de renseignements auprès de la Chancellerie dont dépend cette entité, la réponse suivante est apportée par écrit :

Indicateur 6.1 : valeur cible de 70% pour 2015

Indicateur 6.2 : valeur cible de 80% pour 2015

Indicateur 7.1 : valeur cible de 12 en 2015

Indicateur 7.2 : 100% des cas en 2015

Concernant le désamiantage, les commissaires posent la question du bâtiment situé au 5, rue David-Dufour, évoqué récemment dans la presse, un service y ayant été réinstallé alors que le désamiantage n'a pas eu lieu. Un représentant du DCTI indique qu'une commission a été créée pour coordonner l'ensemble de la question de l'amiante dans les bâtiments de l'Etat. Pour le bâtiment évoqué, des tests ont été menés et ont montré que son utilisation normale (à savoir sans travaux d'entretien en cours) n'était pas dangereuse. Des travaux importants sont prévus, au cours desquels le bâtiment sera vidé de ses occupants, puis désamianté.

Projet de budget 2012

Thèmes transversaux

Commission des finances

28 septembre 2011



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 -

Projet de budget 2012

Investissements



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 -

Sommaire

- **Partie 1 – Vue d'ensemble**
 - Evolution des investissements sur 6 ans
 - Synthèse par catégorie et statut
 - Comparaison 2011-2012
 - Les principaux projets du PB 2012
 - Synthèse par politique publique
 - Comparaison 2011-2012 par politique publique
- **Partie 2 – Investissements par politique publique**
 - Récapitulation par politique publique (A-P)
- **Partie 3 – Amortissements**
- **Conclusions**
- **Annexes**
 - Présentation du PB 2012
 - Structure & contenu du projet de budget



Partie 1

Vue d'ensemble

des investissements 2012



Préambule: progression continue des investissements

Le projet de budget 2012 confirme la volonté du Conseil d'Etat de doter le canton des infrastructures publiques qui lui permettront de poursuivre durablement son développement :

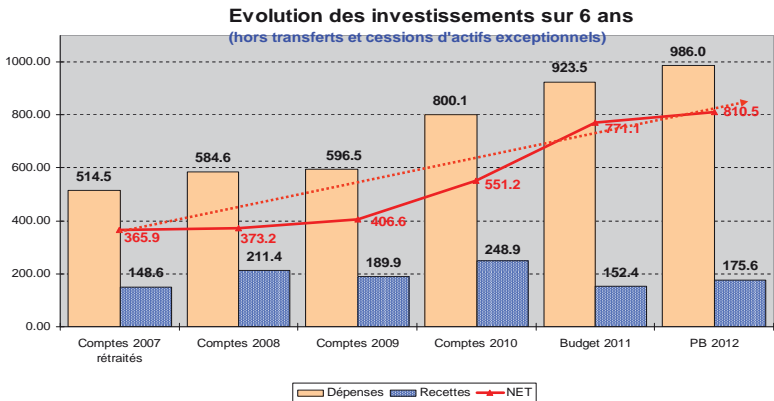
- Le total des investissements nets prévus en 2012 atteint 905.6 millions (hors location financement) soit 4% de plus qu'en 2011 et 810.5 millions (y compris location financement) soit + 5% en comparaison avec le budget 2011.
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 986 millions (+7%)
- Les recettes d'investissement atteignent 175.6 millions (dont 95.1 millions de location financement), soit 15% de plus que le montant total prévu au budget 2011, principalement en raison d'une hausse des subventions attendues de la Confédération



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 5

Evolution des investissements : croissance depuis 2007



L'évolution des investissements depuis le début de la précédente législature traduit les efforts importants qui se poursuivront ces prochaines années pour mener à bien les nombreux projets en cours et à venir.

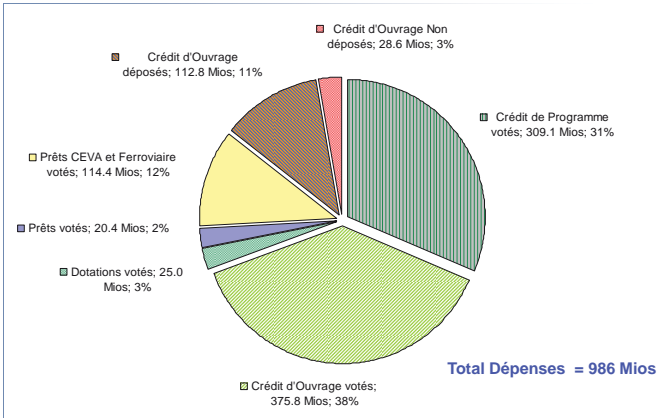


IPSAS

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 6

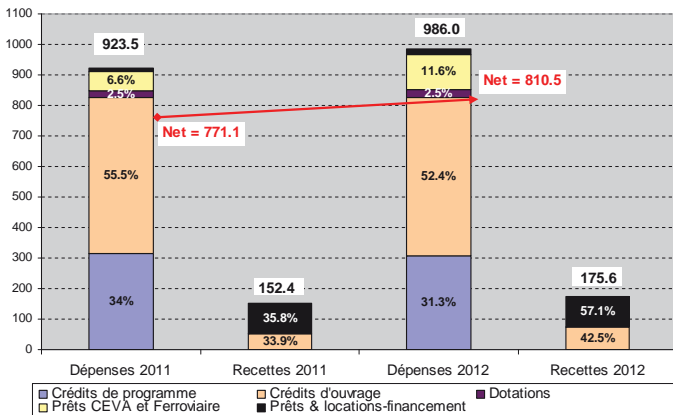
Synthèse par catégorie et par statut



Le projet de budget 2012 est constitué pour 97% par des lois votées ou déposées.



Comparaison des investissements: B2011 versus PB2012



La catégorie Prêts CEVA et Ferroviaire est en très forte progression



Crédits d'ouvrage & prêts: principaux projets

No loi	Libellé	Politique publique	Montants	% dépenses
8719 - 10444	Liaison CEVA (Prêt)	J - Mobilité	112'000'000	11.4%
H.1.50	Extension du réseau tramway	J - Mobilité	83'465'000	8.5%
10834	Dépôt TPG "En Chardon"	J - Mobilité	39'000'000	4.0%
10418	Curabilis - extension et transformation	H - Sécurité et population	32'900'000	3.3%
10703	BDL 2 - Construction / Equipement	K - Santé	30'000'000	3.0%
10008	LUP - achats terrains et bâtiments	G - Aménagement et logement	30'000'000	3.0%
1912015	Acquisition bâtiment CCGC sis route de chêne 54	P - Activités de support et pres	27'491'000	2.8%
9995	CMU - 5e étape - Construction / Equipement	A - Formation	23'000'000	2.3%
8662-10441	Traversée de Vesenz	J - Mobilité	18'060'000	1.8%
10667	HUG, maternité phase 3.3 - Construction / Equipement	K - Santé	14'200'000	1.4%
10822	CMU - 6e étape - Construction / Equipement	A - Formation	13'000'000	1.3%
10533	Plage des Eaux-vives	N - Culture, Sports et Loisirs	12'510'000	1.3%
1910018	AEM (Ancienne école de médecine) - Construction	A - Formation	12'000'000	1.2%
8644	Mesures OPB	J - Mobilité	12'000'000	1.2%
10407	IHEID Maison de la Paix	O - Autorités et gouvernance	10'000'000	1.0%
10486	Parking OMC sur site Sécheron - Construction	J - Mobilité	9'300'000	0.9%
10827	Renaturation Aire étape3	F - Environnement et énergie	8'905'370	0.9%
9422	HUG - Maternité - phase 3.1 et 3.2 - Construction / Equipement	K - Santé	7'810'000	0.8%
10775	Acquisitions de terrains et bâtiments	P - Activités de support et pres	7'500'000	0.8%
H.1.70	Projet d'Agglomération	J - Mobilité	7'290'000	0.7%
Dépenses Totales 2012 des 20 principales nouvelles lois :			510'431'370	51.8%
Dépenses Totales 2012 :			986'037'290	

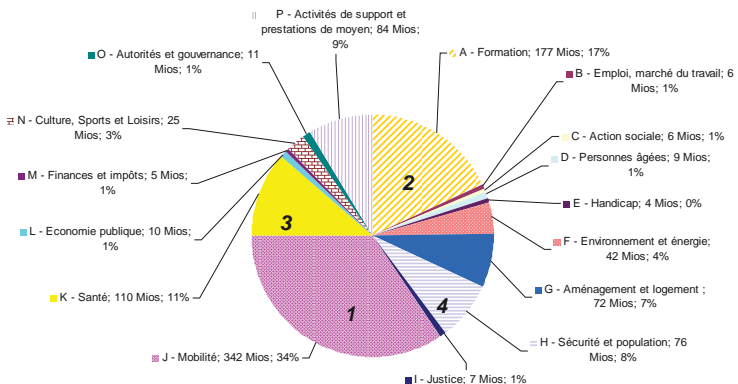
Les 20 principaux projets d'investissement représentent plus de la moitié des dépenses.



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 9

Synthèse par politique publique



Total Dépenses PB2012 = 986 Mios



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

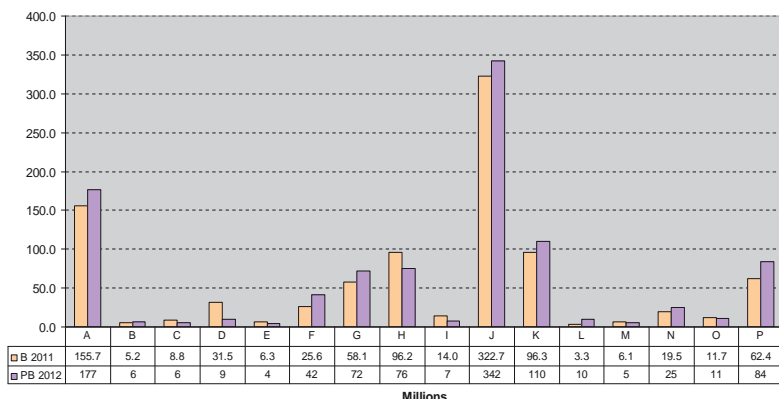
29.09.2011 - Page 10

Politique publiques prioritaires

- La répartition des dépenses dans les 16 politiques publiques montre que **près de 70% d'entre elles sont concentrées sur un quart des politiques**
 - » J - Mobilité : 34%
 - » A - Formation : 17%
 - » K - Santé : 11%
 - » H - Sécurité et population : 8%
- L'accent mis sur la **mobilité** traduit la détermination du Conseil d'Etat à doter le canton des infrastructures de **transport** collectif et individuel nécessaires au développement cantonal et régional.
- Les investissements importants pour soutenir la **formation**, la **santé** et la **sécurité** ainsi que pour l'**aménagement** et le **logement** s'inscrivent également dans cette perspective de développement régional.



Evolution 2011 – 2012 par politique publique



Total Dépenses PB2012 = 986 Mios



Partie 2

Investissements

par politique publique (A-P)



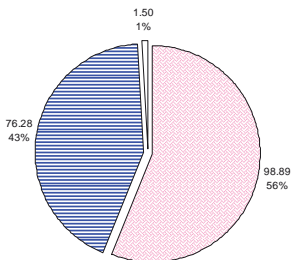
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 -

A - Formation

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	1'007'194'149	168'006'081	155'661'931	176'669'920	17.5%	21'007'989	13.5%
Recettes	78'055'625	6'275'000	10'101'000	14'904'000	19.1%	4'803'000	47.5%
Total NET	929'138'524	161'731'081	145'560'931	161'765'920	17.41%	16'204'989	11.13%

17% des dépenses totales, soit 176.7 millions, sont affectés à la politique publique A



Crédits de Programme
 Crédits d'Ouvrage
 Prêts

- La **formation** fait partie des priorités du Conseil d'Etat en matière d'investissements.
- Les dépenses (+21 mios / +13.5%) et recettes (+4.8 mios / +47.5%) sont en progression principalement en raison des nombreux investissements dans la rénovation et la construction des bâtiments scolaires et universitaires.
- Les projets phares sont les suivants: CMU 5^{ème} + 6^{ème} étapes, CO Sismondi, HEG Batelle, AEM...
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par les crédits de programme suivants : DIP, UNI, HES, OBA, CTI
- De nouveaux projets informatiques sont lancés : InédIP (modernisation du SI dans l'enseignement) et SISE Arc-en-Ciel (informatisation des carnets de santé des élèves).
- Les prêts (et remboursements) concernent principalement les étudiants et apprentis. Aucune dotation n'est prévue dans le cadre de cette politique publique.



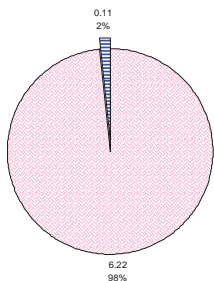
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 14

B – Emploi, marché du travail

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	10'801'000	0	5'242'000	6'330'000	58.6%	1'088'000	20.8%
Recettes	1'300'000	0	500'000	600'000	46.2%	100'000	20.0%
Total NET	9'501'000	0	4'742'000	5'730'000	60.31%	988'000	20.84%

1% des dépenses totales, soit 6.3 millions, sont affectés à la politique publique B



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage

- Les dépenses (+1 mio / + 20.8%) sont en progression principalement pour les investissements prévus dans les crédits de programme.
- Le système informatique de gestion des EDS (Emplois de solidarité) sera mis à disposition des utilisateurs courant 2012.
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par les crédits de programme de l'OBA, du CTI et du DSE.
- Aucun prêt ni dotation n'est accordé dans le cadre de cette politique publique.



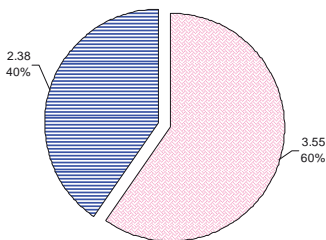
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 15

C – Action sociale

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	27'595'000	6'707'639	8'809'675	5'924'000	21.5%	-2'885'675	-32.8%
Total NET	27'595'000	6'707'639	8'809'675	5'924'000	21.47%	-2'885'675	-32.76%

1% des dépenses totales, soit 5.9 millions, sont affectés à la politique publique C



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage

- Les dépenses sont en diminution (-32.8%).
- La diminution s'explique principalement par la mise à disposition prévue en 2011 de l'outil de gestion des prestations complémentaires cantonales pour les familles
- Les projets phares en 2012 sont la réalisation du système d'information du RDU (Revenu Déterminant Unifié) et la réalisation du portail social.
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par les crédits de programme suivants : CTI, DSE, HG (Hospice Général).
- Aucun prêt ni dotation n'est accordé dans le cadre de cette politique publique.



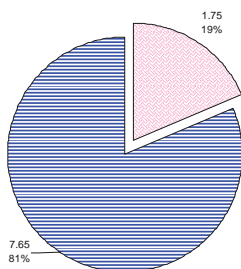
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 16

D – Personnes âgées

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	105'845'750	40'484'684	31'520'000	9'400'000	8.9%	-22'120'000	-70.2%
Total NET	105'845'750	40'484'684	31'520'000	9'400'000	8.88%	-22'120'000	-70.18%

1% des dépenses totales, soit 9.4 millions, sont affectés à la politique publique D



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage

- Les dépenses sont en régression (-22 mios / - 70%) en raison de la modification de la loi sur les subventions aux EMS qui seront dorénavant remplacées par des subventions de fonctionnement.
- Les deux dernières constructions d'EMS sont celles de Butini et de Maison de la Tour.
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par le crédit de programme de l'OBA (avec comme principal projet la transformation de la clinique Joli-Mont) et du CTI.
- Aucun prêt ni dotation n'est accordé dans le cadre de cette politique publique.



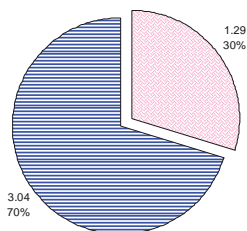
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 17

E - Handicap

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	19'259'300	4'084'979	6'290'000	4'330'000	22.5%	-1'960'000	-31.2%
Total NET	19'259'300	4'084'979	6'290'000	4'330'000	22.48%	-1'960'000	-31.16%

0.7% des dépenses totales, soit 4.3 millions, sont affectés à la politique publique E



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage

- Les dépenses sont en diminution (-2 mios / - 31.2%) en raison de l'achèvement courant 2011 des travaux du bâtiment FHP "Les Marronniers".
- Le projet phare est le démarrage des travaux pour l'aménagement et la construction des EPI (Etablissement pour l'intégration).
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par le crédit de programme du CTI et du DSE.
- Aucun prêt ni dotation n'est accordé dans le cadre de cette politique publique.



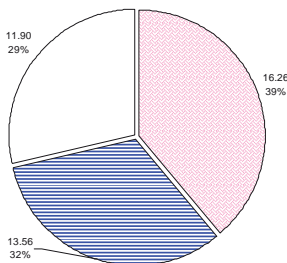
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 18

F – Environnement et énergie

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	115'837'684	3'667'840	25'621'350	41'715'370	36.0%	16'094'020	62.8%
Recettes	750'000	696'356	580'000	1'015'000	135.3%	435'000	75.0%
Total NET	115'087'684	2'971'484	25'041'350	40'700'370	35.36%	15'659'020	62.53%

4% des dépenses totales, soit 41.7 millions, sont affectées à la politique publique F



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage □ Prêts

- Les dépenses (+63%) et les recettes (+75%) sont en forte progression principalement en raison du démarrage des travaux de la 3^{ème} étape de la renaturation de l'Aire.
- Les projets phares sont les suivants: efficacité énergétique, 3^{ème} étape de la renaturation de l'Aire et infrastructures agricoles durables.
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par les crédits de programme suivants : DSPE, CTI, DIM et Communes (réseau d'assainissement secondaire).
- Les prêts concernent les dépenses et remboursements (=recettes) des aides aux exploitations paysannes et des soutiens aux projets d'infrastructures énergétique.
- Aucune dotation n'est prévue dans le cadre de cette politique publique.



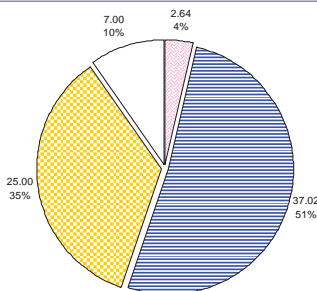
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 19

G – Aménagement et logement

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	344'186'000	122'343'435	58'071'766	71'658'000	20.8%	13'586'234	23.4%
Recettes	330'000	0	1'126'997	2'350'000	712.1%	1'223'003	108.5%
Total NET	343'856'000	122'343'435	56'944'769	69'308'000	20.16%	12'363'231	21.71%

7% des dépenses totales, soit 71.6 millions, sont affectés à la politique publique G



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage ■ Dotations □ Prêts

- La politique publique **aménagement et logement** fait partie des priorités du Conseil d'Etat en matière d'investissements.
- Les dépenses sont en forte augmentation (+13.5 mios/+23.4%).
- Les principaux projets sont les suivants: construction LUP, système d'information du logement (SIDLO), relogement des forains et des gens du voyage.
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par les crédits de programme suivants : DCTI, CTI, DIM.
- Les dotations, qui représentent 35% des dépenses, concernent les fonds octroyés par l'Etat à des fondations ou des communes pour la réalisation du parc de LUP.
- Les prêts sont utilisés pour assurer l'application de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL).



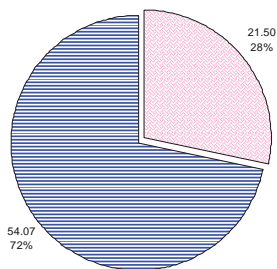
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 20

H – Sécurité et population

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	634'945'789	39'394'540	96'197'250	75'562'000	11.9%	-20'635'250	-21.5%
Recettes	67'962'274	4'059'190	11'360'000	7'000'000	10.3%	-4'360'000	-38.4%
Total NET	566'983'515	35'335'350	84'837'250	68'562'000	12.09%	-16'275'250	-19.18%

8% des dépenses totales, soit 75.6 millions, sont affectés à la politique publique H



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage

- La **sécurité** fait partie des priorités du Conseil d'Etat en matière d'investissements.
- Les dépenses (-21.5%) et les recettes (-38.4%) diminuent fortement notamment en raison de l'achèvement des travaux en 2011 de l'annexe à la prison de Champ-Dollon (Cento Rapido).
- Les projets phares de cette politique publique sont : Curabilis, Cento Rapido (décompte final), étude La Brennaz II, système informatique des offices des faillites et des poursuites.
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par les crédits de programme suivants : DF, DSPE, OBA, CTI et DIM
- Aucun prêt ni dotation n'est accordé dans le cadre de cette politique publique.



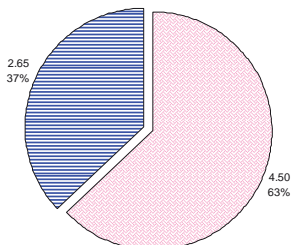
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 21

I - Justice

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	34'798'000	10'418'794	13'975'260	7'150'000	20.5%	-6'825'260	-48.8%
Total NET	34'798'000	10'418'794	13'975'260	7'150'000	20.55%	-6'825'260	-48.84%

1% des dépenses totales, soit 7.2 millions, sont affectés à la politique publique I



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage

- Les dépenses sont en diminution (-6.8 mios / -49%) en raison de la baisse des investissements relatifs à la réforme de la justice genevoise.
- Les deux projets phares de cette politique publique concernent des évolutions du système d'information de la justice (i-juge et Justice 2010).
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par les crédits de programme de l'OBA, du CTI et du P.J.
- Aucun prêt ni dotation ne sont accordés dans le cadre de cette politique publique.



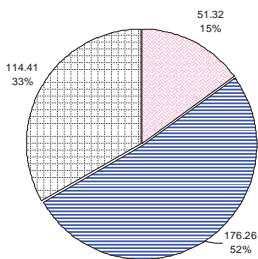
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 22

J - Mobilité

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	2'983'720'722	943'689'907	322'744'638	341'985'000	11.5%	19'240'362	6.0%
Recettes	564'170'070	203'612'103	31'750'000	43'380'000	7.7%	11'630'000	36.6%
Total NET	2'419'550'652	740'077'805	290'994'638	298'605'000	12.34%	7'610'362	2.62%

34% des dépenses totales, soit 342 millions, sont affectés à la politique publique J



□ Crédits de Programme
 □ Prêts CEVA et Ferro
 ■ Crédits d'Ouvrage

- La **mobilité** fait partie des priorités du Conseil d'Etat en matière d'investissements.
- Les dépenses sont en augmentation (+19 mios / +6%) même si le budget prévu pour les trams tend à diminuer car d'importants projets voient le jour ou se poursuivent : transfert du dépôt TPG (subvention), projets d'infrastructures du trafic d'agglomération, parking OMC, traversée de Vésenaz et mesures OPB.
- Un grand nombre de ce projets sont subventionnés par la Confédération (augmentation des recettes +36.6%)
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par les crédits de programme suivants : DCTI, OBA, OGC, CTI et DIM.
- Les projets CEVA et d'infrastructures ferroviaires (33% des dépenses de la mobilité) ont été reclassés en prêts conditionnellement remboursables et vont démarrer en 2012.



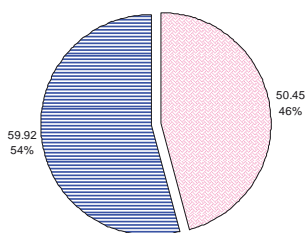
Département des Finances
 Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 23

K - Santé

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	678'962'200	91'710'607	96'344'250	110'370'000	16.3%	14'025'750	14.6%
Total NET	678'962'200	91'710'607	96'344'250	110'370'000	16.26%	14'025'750	14.56%

11% des dépenses totales, soit 110.3 millions, sont affectés à cette politique publique



□ Crédits de Programme
 ■ Crédits d'Ouvrage

- La **santé** fait toujours partie des priorités du Conseil d'Etat en matière d'investissements.
- Les dépenses sont en augmentation (+14 Mios / + 14.6%) car la construction et l'équipement des bâtiments hospitaliers de la maternité étape 3.3 et du BDL 2 sont en pleine phase de réalisation.
- Les projets phares sont les suivants : BDL 2, HUG maternité étape 3.3 et HDE.
- Les projets nouveaux informatiques SIGARE et ALANICH sont en phase de développement.
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par les crédits de programme suivants : CTI, DARES, HUG, FSASD.
- Aucun prêt ni dotation n'est accordé dans le cadre de cette politique publique.



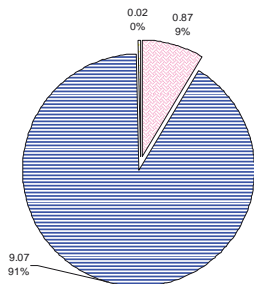
Département des Finances
 Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 24

L – Economie Publique

1% des dépenses totales, soit 10 millions, sont affectés à cette politique publique

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	18'183'900	199'183	3'319'000	9'960'000	54.8%	6'641'000	200.1%
Recettes			200'296	200'296		0	0.0%
Total NET	18'183'900	199'183	3'118'704	9'759'704	53.67%	6'641'000	212.94%



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage ▨ Dotations

- Les dépenses sont en forte augmentation en raison de l'inscription au budget du projet de restructuration de la CGN.
- Les recettes sont exclusivement constituées par les remboursements de prêts accordés à la CGN.
- Les projets importants sont la refonte du registre des commerces (REG@), la réalisation du système d'information du commerce (SIC) et le projet de restructuration de la CGN.
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par le crédit de programme du CTI et du DARES.
- Deux remboursements de prêts et l'octroi d'une dotation sont prévus dans le cadre de cette politique publique.



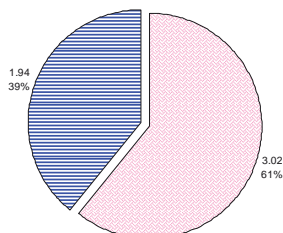
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 25

M – Finances et impôts

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	18'255'750	213'589	6'088'175	4'956'000	27.1%	-1'132'175	-18.6%
Recettes			96'791'066	95'108'611		-1'682'455	-1.7%
Total NET	18'255'750	213'589	-90'702'891	-90'152'611	-493.83%	550'280	-0.61%

1% des dépenses totales, soit 5 millions, sont affectés à cette politique publique



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage

- Les dépenses sont en diminution (-1 mio / -18.6%).
- Les recettes qui concernent les remboursements de créances de location-financement sont en diminution de 1,7 mio (-1.7%).
- Le projet phare est la poursuite de la refonte de l'AFC.
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par les crédits de programme du DF ainsi que celui du CTI.
- Aucun prêt ni dotation ne sont accordés dans le cadre de cette politique publique.



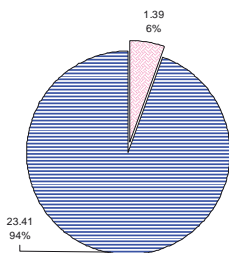
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 26

N – Culture, sports et loisirs

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	85'482'117	952'367	19'500'000	24'798'000	29.0%	5'298'000	27.2%
Recettes	1'500'000	0	0	1'000'000	66.7%	1'000'000	
Total NET	83'982'117	952'367	19'500'000	23'798'000	28.34%	4'298'000	22.04%

3% des dépenses totales, soit 24.8 millions, sont affectés à cette politique publique



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage

- Les dépenses augmentent (+5.3 mios / + 27.2%) en raison des interventions artistiques réalisées sur le tracé du TCOB (ARTCOB).
- Les projets phares sont : construction parc et plage aux Eaux-Vives, extension musée Ethnographie, ARTCOB.
- Les renouvellements et rénovations sont pris en charge par les crédits de programme du DIP, du DCTI et du CTI.
- Aucun prêt n'est accordé dans le cadre de cette politique publique.



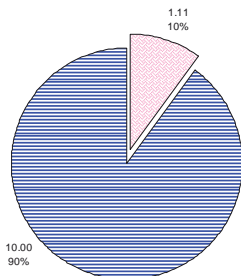
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 27

O – Autorités et gouvernance

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	50'172'000	10'700'350	11'701'250	11'110'000	22.1%	-591'250	-5.1%
Total NET	50'172'000	10'700'350	11'701'250	11'110'000	22.14%	-591'250	-5.05%

1% des dépenses totales, soit 11 millions, sont affectés à cette politique publique



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage

- Les dépenses du PB2011 sont en très légère baisse (- 0.5 mios / -5%) en raison de diminutions sur les projets de renouvellement et de rénovation (principalement pour la Cour des Comptes).
- Le projet phare est la construction de la maison de la Paix.
- Les renouvellements et rénovations sont pris en charge par les crédits de programme suivants : CHA, DF, DSPE, CTI, Grand Conseil.
- Aucun prêt ni dotation ne sont accordés dans le cadre de cette politique publique.



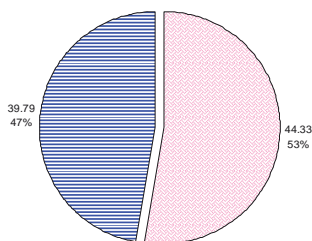
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 28

P – Activités support & prestations de moyen

Nature	Crédit Total	Cumul au 31.12.2010	Budget 2011	PB2012	% Crédit total	Ecart 2012-2011	Ecart %
Dépenses	258'889'100	14'793'629	62'418'453	84'119'000	32.5%	21'700'547	34.8%
Recettes	170'000'000	117'913'919	0	10'000'000	5.9%	10'000'000	
Total NET	88'889'100	-103'120'290	62'418'453	74'119'000	83.38%	11'700'547	18.75%

9% des dépenses totales, soit 84 millions, sont affectés à cette politique publique



□ Crédits de Programme ■ Crédits d'Ouvrage

- Les dépenses sont en progression (+21.7 Mios / +34.8%) en raison de l'acquisition du bâtiment de la CCGC (Caisse Cantonale Genevoise de Compensation).
- Les recettes sont également en augmentation en vue de cessions d'actifs selon les opportunités.
- Les renouvellements et rénovations sont assurés par les crédits de programme suivants : DF, DIP, DCTI, OBA, CTI, DIM, DSE et DARES.
- Aucun prêt ni dotation ne sont accordés dans le cadre de cette politique publique.



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 29

Partie 3 Les amortissements

Amortissements du projet de budget 2012

- **BUDGET 2011** : 300 millions
 - **PROJET de BUDGET 2012** : **324 millions** (soit +24 millions / +8%).
- ➔ La croissance des amortissements est liée à celle des investissements.

Facteurs d'estimations :

- dates prévisionnelles de mise **En et Hors service**.
- montant **effectif / estimé** des dépenses.
- durée **d'amortissement par composants** (plus de 14'000) de **5 à 90 ans**.
- **Terrains et œuvres d'art non amortis**.



Conclusions

- *Le projet de budget 2012 des investissements atteint un niveau record de dépense proche du milliard de francs. Les années qui suivent seront sensiblement au même niveau.*
- *Le taux de réalisation des investissements se situera probablement aux alentours de 80%, soit environ 800 millions de dépenses effectives, compte tenu des divers aléas et imprévus qui freinent l'avancement des projets.*
- *L'augmentation du volume des investissements - notamment ceux dévolus à la mise en service des nouveaux actifs - génèrera à moyen/long terme une augmentation de la dette et une hausse des charges induites de fonctionnement, notamment des charges de personnel, des dépenses générales, des intérêts et des amortissements.*
- *Les amortissements doivent permettre d'autofinancer les dépenses (crédits de programme) consacrées au maintien en état et/ou au renouvellement du patrimoine existant.*



Partie 4 Annexes



Présentation du projet de budget 2012

La nouvelle présentation du budget d'investissement par **politique publique** (A-P) met l'accent sur la finalité des actifs qui en résultent et leur classification au bilan.

La structuration par **catégorie d'investissements** (CO, CP, P & D) permet de regrouper, à l'intérieur de chaque politique publique, les crédits d'investissement par genre:

- Crédits d'ouvrage (CO): Nouveaux projets
- Crédits de programme (CP): Investissements liés
- Dotations (D): Participations au capital de fondations publiques
- Prêts (P): Prêts remboursables et mises à disposition de fonds conditionnellement remboursables

La mention, en regard de chaque crédit d'investissement, du ou des CR concernés permet d'identifier les responsabilités de gestion.

Cette nouvelle présentation fait également le lien avec les crédits votés (lois) ou à voter (PL) afin d'offrir une vision pluriannuelle de l'avancement des projets et des immobilisations qui en découlent.



Structure & contenu du projet de budget d'investissement

Politique publique (A-P)
Catégorie (CO/CP/D/P)

99 99999 – Projet XYZ → **Catégorie + Numéro de projet + intitulé court**

	Crédit total	Cumul au 31/12/2010	Budget 2011	Budget 2012	% crédit total	Variation 2011 - 2012
Dépenses					%	+/-
Recettes						

Crédit initial (voté ou à voter)
+ compléments éventuels

CR xxxx – OFFICE /
DIRECTION xyz

Entité en charge
du projet

Montants comptabilisés
jusqu'au dernier bouclement
annuel des comptes

Résumé de la loi et but du crédit

Base légale + date de vote + crédit total + but final (= vision pluriannuelle)
Mention du crédit partiel ou de l'enveloppe si loi multi CR ou multi PP

Objectifs annuels 2012

Résultats intermédiaires à atteindre / travaux prévus l'an prochain (= vision annuelle)



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 35

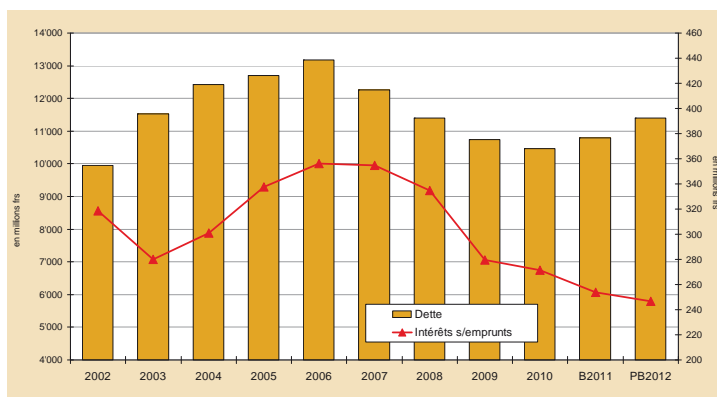
Gestion de la dette Programme M02



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 -

Evolution de la dette et des intérêts sur emprunts 2002 - 2012



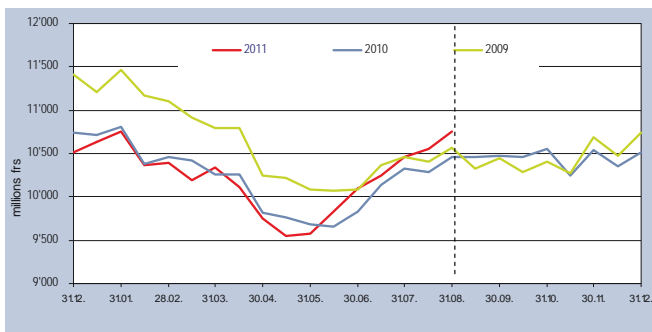
Après quatre années de baisse consécutive, la dette devrait progresser pour atteindre 11,4 milliards de francs en fin d'année 2012. Cependant, les intérêts sur emprunts continuent de baisser.



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 37

Evolution de la dette 2009 - 2011



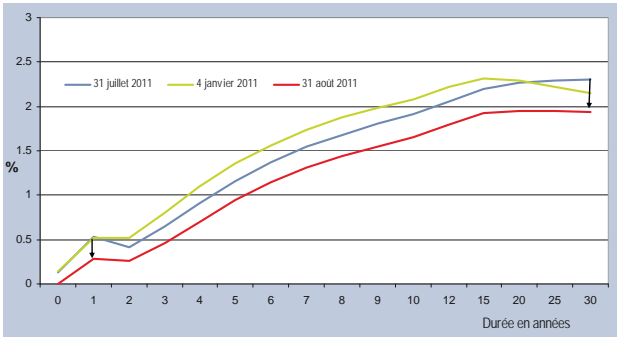
La dette évolue selon une saisonnalité, marquée sensiblement par les flux relatifs à l'encaissement et au reversement de l'impôt fédéral direct (IFD).



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 38

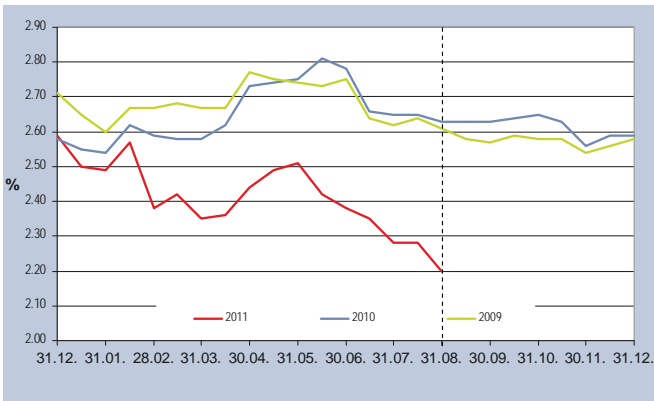
Evolution de la courbe des taux d'intérêts Janvier 2011 – Août 2011



Les taux d'intérêt ont baissé de manière significative depuis le début de l'année 2011, en particulier au mois d'août, et restent à des niveaux historiquement bas.



Evolution du taux moyen de la dette 2009 - 2011



2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
3.92%	3.88%	3.04%	2.46%	2.58%	2.65%	2.71%	2.90%	2.71%	2.58%	2.59%



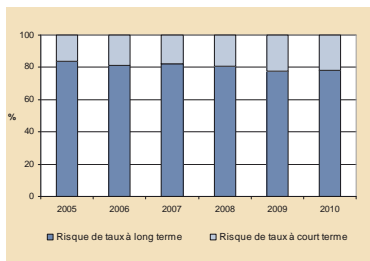
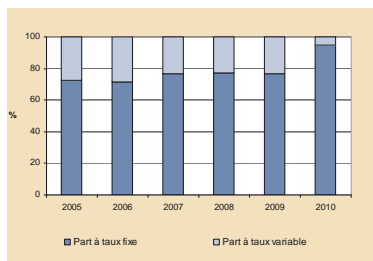
Stratégie en matière de gestion de la dette - 2012

Objectifs du programme M02

- **Objectif de taux en 2012 : 2.30%**
- **Objectifs de structure :**
 - Proportion *maximale* des emprunts à **court terme** : 25%
 - Proportion *maximale* des emprunts à **taux variable** : 30%
- **Objectif de stabilisation :**
 - Planification des échéances : lissage de l'échéancier à long et très long terme



Structure de la dette Et durée moyenne

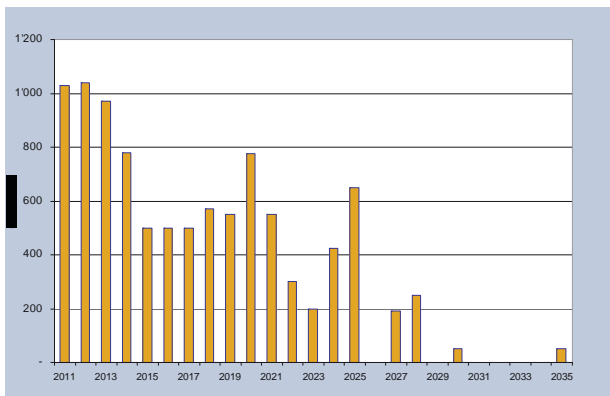


Durée moyenne	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
(années)	2.25	3.31	3.59	4.26	5.08	5.46	5.83	5.67	6.01

Durée moyenne des emprunts à long terme réalisés en 2011 : 11.2 ans.



Echéancier de la dette (emprunts à long terme)



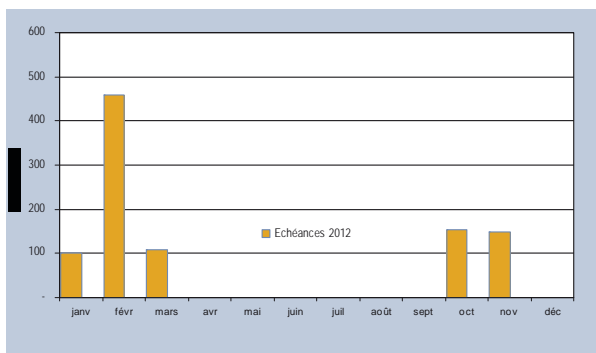
Lissage de l'échéancier à long et très long terme : planification et répartition des échéances futures afin de limiter le risque de marché et le risque de refinancement tout en gardant la possibilité de réduire le niveau de la dette.



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 43

Échéances importantes 2012



Les échéances 2012, fortement concentrées sur le premier trimestre, représentent près de CHF 1 milliard.



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 44

RPT

Péréquation financière inter-cantonale

Programme M03



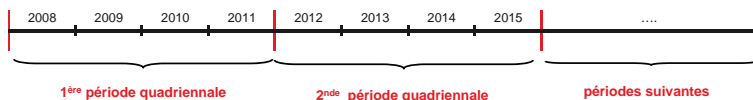
Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 -

RPT – Nouvelle période quadriennale

Principaux changements

La loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) prévoit que le parlement fixe pour une période de 4 ans les contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges. L'année 2012 marque l'ouverture d'une nouvelle période quadriennale.



Principaux changements :

- Pondération à 75% des revenus des frontaliers (le gain pour le canton de Genève est évalué entre 12 et 13 millions)
- Correction de l'écart constaté par rapport à la neutralité budgétaire, entre les cantons et la Confédération, lors de l'entrée en vigueur de la RPT en 2008. La Confédération a augmenté de 112 millions ses contributions, soit + 81.2 millions pour la péréquation des ressources et + 30.8 millions pour la compensation des charges excessives.

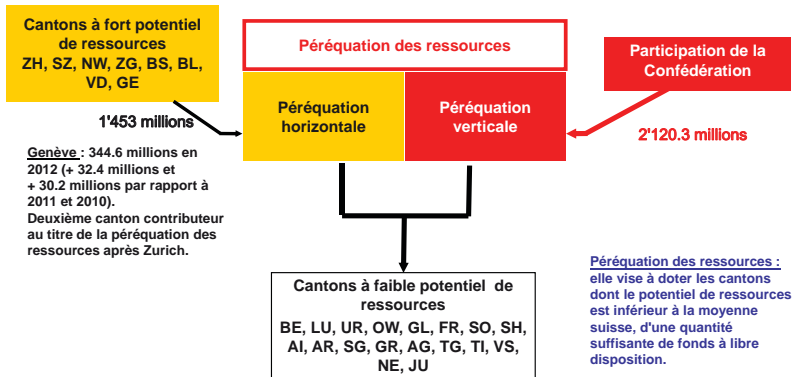
- Révision de la répartition de la compensation des charges excessives entre les critères géotopographiques et les critères socio-démographiques ?



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 46

RPT – Péréquation des ressources Montants péréquatifs 2012



RPT – Péréquation des ressources Prévision BAK/FKF- sept. 2011

Einzahlung ressourcenstarke Kantone (CHF million)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Zürich	617.7	550.7	486.2	402.5	336.6	321.3
Schwyz	61	84	111	129	133	137
Nidwalden	15	15	15	18	19	20
Zug	216	238	261	273	284	310
Basel-Stadt	110	129	148	169	167	173
Basel-Landsch	5	-	6	14	31	38
Schaffhausen	-	-	-	2	4	2
Ticino	-	-	-	1	12	17
Vaud	68	204	81	107	105	100
Genève	314	312	345	356	365	358
Total	1'406	1'533	1'453	1'471	1'456	1'478



RPT – Péréquation des ressources

Prévision BAK/FKF – sept. 2011

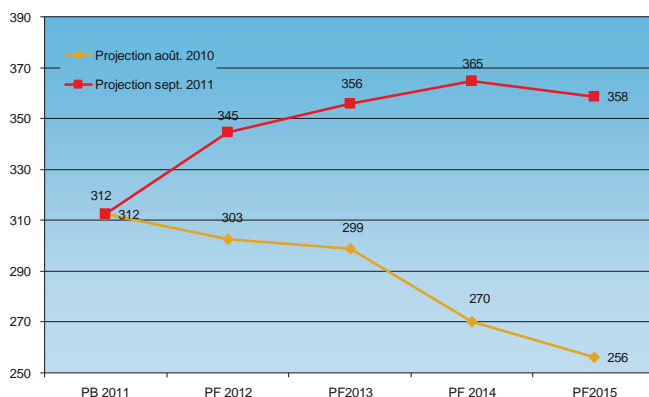
Auszahlung an ressourcenschwache Kantone (CHF million)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bern	788	858	973	1'070	1'112	1'071
Luzern	311	335	339	358	364	384
Uri	71	74	75	76	76	76
Obwalden	39	31	22	24	26	29
Glarus	52	57	61	64	63	61
Fribourg	294	342	325	294	237	209
Solothurn	191	197	181	212	234	251
Basel-Landschaft	-	3	-	-	-	-
Schaffhausen	4	3	0	-	-	-
Appenzell A.Rh.	47	49	42	39	35	37
Appenzell I.Rh.	10	9	9	8	8	9
St. Gallen	437	447	416	404	410	441
Graubünden	126	148	128	127	118	153
Aargau	210	231	200	173	158	159
Thurgau	233	235	214	214	226	244
Ticino	21	18	1	-	-	-
Valais	421	464	455	434	400	392
Neuchâtel	11	14	10	10	14	19
Jura	104	118	122	128	130	133
Total	3'368	3'633	3'573	3'634	3'612	3'666



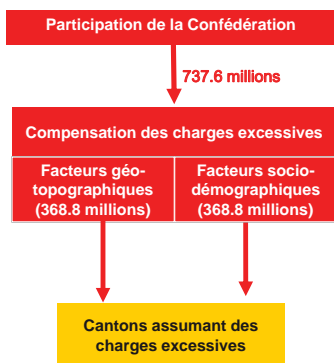
RPT – Péréquation des ressources

Evolution des prévisions BAK/FKF 2012-2015



RPT – Compensation des charges excessives

Montants péréquatifs 2012



La compensation des charges excessives est entièrement financée par la Confédération.

Facteurs géo-topographiques (CCG) :

Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques.

Facteurs socio-démographiques (CCS) :

Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques.

Genève : le canton recevra 105.3 millions (+4.8 millions et 5.5 millions par rapport à 2011 et 2010) pour les facteurs CCS.

- 72.4 millions pour la compensation de charges excessives déterminantes, liées à la structure de la population (+ 3.1 millions et + 3.6 millions par rapport à 2011 et 2010)
- 33.0 millions pour la compensation de charges excessives des villes-centres (+ 1.7 million et + 1.8 millions par rapport à 2011 et 2010)



RPT – Compensation des cas de rigueur

Montants péréquatifs 2012

Compensation des cas de rigueur :

Elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT.

Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Financement compensation des cas de rigueur :

Confédération : 243.7 millions

Cantons : 121.8 millions

Le canton de Genève verse 6,9 millions



Projet de budget 2012

Charges de personnel



Charges de personnel 2012

Principales variances

- Croissance de **1,4% (30.6 millions)** par rapport au budget 2011. Les éléments suivants sont les principaux facteurs de cette croissance :
 - **Annuité 2012** versée à l'ensemble du personnel selon les mécanismes usuels (+16,7 millions).
 - **Effectifs du "petit Etat"** en augmentation de **180 postes** (+1.3%) principalement liée aux politiques publiques A Formation et H Sécurité et population. **Suppression comptable de 60 postes (CCGC)**.
 - **Adaptation de la réduction linéaire** sur la masse salariale (-1,4 million).
 - **Relèvement progressif des taux de cotisations** pour financer les caisses de pension CIA (+1% réparti entre employé et employeur, soit +8,2 millions).
 - **Augmentation du taux de contribution pour les allocations familiales** de 0,3% (+5,4 millions).
 - **Ajustement des prestations aux retraités** de -4,9 millions des montants alloués au Plend en fonction de la tendance des dépenses constatées en 2011.
- Note : L'inflation a été estimée à 0% dans le projet de budget.



Charges de personnel 2012

Variations par nature

Charges de personnel (variations par nature) en millions	Budget 2011	Projet de Budget 2012	Ecart	Ecart en %	Principaux motifs des variations
300 Autorités, commissions et juges	44.75	43.57	-1.18	-2.6%	Baisse des jetons de présence de la Constituante
301 Traitements du personnel	1'019.67	1'035.54	15.87	1.6%	Mécanismes et postes supplémentaires
302 Traitement du corps enseignant	731.77	738.07	6.31	0.9%	
303 Assurances sociales	141.20	148.30	7.10	5.0%	Hausse contribution pour les allocations familiales
304 Caisse de pension et de prévoyance	195.36	206.49	11.14	5.7%	Hausse taux de cotisations CIA
305 Assurance maladie et accidents	12.32	12.54	0.21	1.7%	
306 Prestations en nature	3.83	3.95	0.13	3.4%	Frais d'habillement de la Police
307 Prestations aux retraités	30.26	26.11	-4.15	-13.7%	Baisse du Plend
308 Activation des charges de personnel en investissement	-16.50	-20.85	-4.35	26.4%	Nouvelles activations au DCTI
309 Formation, recrutement, div. charges	8.88	8.43	-0.45	-5.1%	Baisse frais de formation au DF (SIRH) et DIP
30 Charges de personnel	2'171.53	2'202.16	30.63	1.4%	



Effectif du personnel 2012

Principales variances - (ETP permanents)

120 nouveaux postes résultant de :

- La création de **180 postes**, composée notamment de
 - **80** postes pour la formation dont 57 postes d'enseignants et 23 postes d'administratifs.
 - **66** postes pour la sécurité dont 35 postes pour le corps de police-prison-sureté et 31 postes d'administratifs incluant 25 postes d'assistants de sécurité publique.
 - **12** postes pour la justice.
- La diminution de **60 postes** (caisse cantonale de chômage)



Effectif du personnel 2012

Total Petit Etat – par entités - (ETP permanents)

Effectif par entités (1/2)	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011	Projet Budget 2012	Ecart ETP 2012 vs 2011	Variation ETP (%)
CHA	82.53	84.83	86.43	92.93	6.50	7.52%
DF	994.93	1'011.70	1'028.70	1'040.00	11.30	1.10%
DIP	7'143.11	7'188.21	7'317.93	7'408.50	90.58	1.24%
PAT	1'770.24	1'791.62	1'813.52	1'847.57	34.05	1.88%
ENS	5'372.87	5'396.59	5'504.40	5'560.93	56.53	1.03%
DSPE	2'556.55	2'656.48	2'818.83	2'898.68	79.85	2.83%
POL	1'572.55	1'645.55	1'699.80	1'734.80	35.00	2.06%
PAT	984.00	1'010.93	1'119.03	1'163.88	44.85	4.01%
DCTI	1'087.25	1'098.55	1'111.05	1'090.50	-20.55	-1.85%
DIM	380.53	363.95	364.50	365.00	0.50	0.14%
DSE	683.65	678.35	697.35	637.35	-60.00	-8.60%
DARES	230.13	230.13	227.63	227.63	-	0.00%
Total Administration	13'158.68	13'312.20	13'652.42	13'760.59	108.18	0.79%
SGGC	22.97	22.97	23.97	24.30	0.33	1.38%
PJ	441.92	480.42	551.42	563.40	11.98	2.17%
Total Admin. 3 pouvoirs	13'623.57	13'815.59	14'227.81	14'348.29	120.49	0.85%
CdC	1.00	1.00	4.00	4.00	-	0.00%
Constituante	4.00	-	-	-	-	-
Total Général	13'628.57	13'816.59	14'231.81	14'352.29	120.49	0.85%



Effectif du personnel 2012

Total Grand Etat – par entités - (ETP permanents)

Effectif par entités (2/2)	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011	Projet Budget 2012	Ecart ETP 2012 vs 2011	Variation ETP (%)
HES	577.51	601.78	597.21	628.99	31.78	5.32%
Université	1'959.78	2'013.93	2'039.82	2'042.32	2.50	0.12%
Sous-total Uni-HES	2'537.29	2'615.71	2'637.03	2'671.31	34.28	1.30%
HUG	8'298.00	8'343.00	8'391.20	8'513.90	122.70	1.46%
Joli-Mont et Montana	212.00	212.00	212.00	213.00	1.00	0.47%
Hospice général	704.40	703.40	680.70	735.20	54.50	8.01%
EPI (EPSE-CIP)	414.50	459.10	513.30	541.30	28.00	5.45%
Sous-total Etablis. publics médicaux	9'628.90	9'717.50	9'797.20	10'003.40	206.20	2.10%
FSASD	1'390.40	1'453.34	1'488.34	1'513.34	25.00	1.68%
EMS	3'253.25	3'362.26	3'693.31	3'569.28	-124.03	-3.36%
Sous-total entités privées subventionnées	4'643.65	4'815.60	5'181.65	5'082.62	-99.03	-1.91%
Total Subventionnés	16'809.84	17'148.81	17'615.88	17'757.33	141.45	0.80%
Total Grand Etat	30'438.41	30'965.40	31'847.69	32'109.63	261.94	0.82%

Pour les EMS, le Budget 2011 prévoyait une augmentation supérieure à 300 postes. Dans le PB2012, la diminution des postes pour les EMS s'explique par la diminution du nombre de lits (transformation des chambres doubles en chambres simples) et par la fermeture de 4 EMS.



Effectif du personnel 2012**Petit Etat – par type d'ETP (Permanents / Agents Spécialisés / Auxiliaires)**

	Budget 2011	Projet de Budget 2012	Ecart
Total ETP	14'685.71	14'814.30	128.59
Total ETP permanents	14'231.80	14'352.29	120.49
Total ETP Agents spécialisés	121.03	173.86	52.83
Total ETP Auxiliaires	332.88	288.15	-44.73



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 61

Projet de budget 2012

Estimations fiscales



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

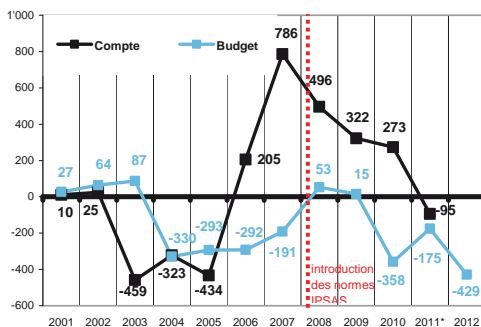
29.09.2011 -

Estimations fiscales

Performance de l'Etat de Genève

Résultat net du budget et des comptes de l'Etat de Genève

en millions CHF



*Les chiffres pour les comptes 2011 sont des projections



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 63

Estimations fiscales

■ Impôt des personnes physiques

- Barème ordinaire (IBO)
 - Impôt sur le revenu
 - Impôt sur la fortune
- Impôt à la source

■ Impôt des personnes morales

- Impôt sur le bénéfice
- Impôt sur le capital



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 64

Estimations fiscales

Impôt des personnes physiques imposées au barème ordinaire

■ Estimation de l'impôt 2012

- Evaluation de l'impôt 2009 (base de calcul)
- Hypothèses de variation du revenu et de la fortune
 - Entre 2009 et 2010
 - Entre 2010 et 2011
 - Entre 2011 et 2012



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

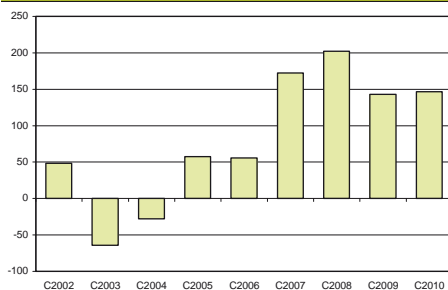
29.09.2011 - Page 65

Estimations fiscales

Aspects méthodologiques PP IBO

- **Tendance à la sous-estimation des recettes fiscales des personnes physiques**
- **Importants correctifs d'estimation dans les comptes**

Évolution des correctifs de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques imposées au barème ordinaire (IBO), en millions de francs



- **Production finale connue après plusieurs années**



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 66

Estimations fiscales

Aspects méthodologiques PP IBO

- **Origine des écarts dans les recettes fiscales des personnes physiques**
 - Données
 - Modèle d'estimation
 - Hypothèses
- **Introduction des KPI (Key Performance Indicators)**
 - Mise en évidence de l'écart entre l'impôt calculé à partir des éléments déclarés par le contribuable et l'impôt notifié après une valorisation des éléments par le taxateur
- **Etude rétrospective des données utilisées comme base de calcul pour les estimations fiscales**
 - Nécessité de recourir à un facteur d'amplification sur les dossiers encore en travail



Estimations fiscales

Aspects méthodologiques PP IBO

- **Amplification de l'impôt des dossiers non taxés**
 - **+7,5%** pour l'impôt sur le revenu
 - Impact d'environ **30 millions** de francs sur la base d'estimation servant de point de départ aux estimations fiscales
 - **+9,8%** pour l'impôt sur la fortune
 - Impact d'environ **20 millions** de francs sur la base d'estimation servant de point de départ aux estimations fiscales
- **Le montant de l'amplification dépend du volume de l'impôt restant à taxer**
- **Réduction importante des écarts futurs**
- **Modification méthodologique mise en œuvre dès fin avril pour le reporting mensuel**



Estimations fiscales

Impôt des personnes physiques imposées au barème ordinaire

	2009	2010	2011	PB 2012
Impôt courant	2'953	2'816	2'890	2'983
Notifié	2'251 (76%)			
Non notifié amplifié	702 (24%)			
		L 10199	L 10199	L 10199
Hypothèses:				
Impôt sur le revenu		-5,7%	+4,0%	+3,2%
Impôt sur la fortune		+0,6%	-3,6%	+3,2%



Estimations fiscales

Aspects méthodologiques PP IS

- Grande inconnue quant à l'impact de la taxation des quasi-résidents (QR) en tenant compte des **déductions effectives** plutôt que du barème forfaitaire IS
- QR évalués à environ **-90 millions** de francs dans les comptes 2009 et 2010
- Evaluation extrêmement prudente tenant compte du **risque maximum**
- Réalité 2009 et 2010 largement inférieure
- Prise en compte de l'effet des QR sur la base de la réalité observée d'environ **-5 millions**
- Ecart important entre l'estimation de l'impôt à la source du budget 2011 et du projet de budget 2012



Estimations fiscales

Impôt des personnes physiques imposées à la source

■ Estimation de l'impôt 2012

- Perception 2011 connue à fin juillet
- Evaluation de la perception 2011 restante
 - A partir de l'évolution de la perception des années précédentes
- Hypothèses de variation de la perception entre 2011 et 2012



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 71

Estimations fiscales

Impôt des personnes physiques imposées à la source

	2011	PB 2012
Impôt courant	716	761
Perception cumulée à fin juillet	454	
Perception restante extrapolée sur la base des années antérieures	262	
	L 10199	L 10199
Hypothèses:		
Impôt à la source		+6,4%



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

29.09.2011 - Page 72

Estimations fiscales**Impôt des personnes morales**

- **Estimation de l'impôt 2012**
 - **Stabilité par rapport au budget 2011**

**Estimations fiscales****Impôt des personnes morales**

	B 2011	PB 2012
Impôt courant	1'170	1'170
Hypothèses:		
Impôt des personnes morales		0%



Estimations fiscales

Impôt des personnes physiques et des personnes morales

	C2010	B2011	PB2012	PB2012/B2011		PB2012/C2010	
Personnes physiques							
Impôt courant	3'284	3'509	3'744	235	6,7%	460	14,0%
Correctifs	265					-265	
Autres	21	43	46	3	7,0%	25	19,0%
Total rubrique 400	3'570	3'552	3'790	238	6,7%	220	6,2%
Personnes morales							
Impôt courant	1'065	1'170	1'170	-	-	104	9,8%
Correctifs	35					-35	
Autres	-20	2	2	-	-	+22	///
Total rubrique 401	1'081	1'172	1'172	-	-	91	8,4%
Total PP & PM	4'650	4'724	4'962	238	5,0%	311	6,7%



Estimations fiscales

Provision pour débiteurs douteux de l'AFC

■ Estimation de la provision pour 2012

- Application d'un taux moyen statistique aux recettes fiscales
- Provision spécifique pour débiteurs douteux hors calcul statistique
- Diminution graduelle de la provision spécifique au fur et à mesure que le risque disparaît
- Evaluation de la provision
 - Dissolution de -99 millions
 - Reconstitution de +78 millions





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 7 octobre 2011

Conseil d'Etat
Hôtel de Ville
Genève

Examen du projet de budget 2012 - questions transversales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

La Commission des finances a récemment retenu les questions qu'elle a décidé de vous adresser dans le cadre de son examen du projet de budget 2012. Elle a ainsi le plaisir de vous les transmettre ci-dessous.

1. Communication

La question écrite 3583, datant de janvier 2004, interrogeait le Conseil d'Etat sur les montants engagés à des fins de communication.

Revenant sur cette problématique, la Commission souhaite connaître, en équivalents temps plein et par politique publique, le nombre de chargés de communication (et fonctions apparentées).

2. Distinction entre « front office » et « back office »

Dans le cadre de l'examen du projet de budget 2011, la Commission s'était intéressée au rapport entre les collaborateurs de l'Etat affectés à des tâches de « front office » et ceux œuvrant en « back office ».

Elle désire recevoir une mise à jour de ces chiffres, présentés par politique publique et selon les mêmes critères explicités que lors du budget 2011.

3. Taille des états-majors

La Commission s'était déjà, par le passé, préoccupée de l'ampleur des états-majors des départements.

Elle souhaiterait obtenir une mise à jour de ces informations sous forme d'un tableau récapitulatif, tant en équivalents temps plein qu'en termes relatifs, et tant par politique publique que par département (afin de permettre la comparabilité avec les années antérieures), les variations d'effectifs des états-majors entre le projet de budget 2011 et le projet de budget 2012. Les chargés de mission (et fonctions apparentées) doivent à cet égard être inclus dans le périmètre des états-majors.

4. Potentiel d'économies

La Commission souhaiterait savoir quel est le potentiel estimé d'économies réalisables pour chaque politique publique.

5. Mobilité départementale

Certains mouvements de collaborateurs sont recouverts par l'appellation « mobilité départementale ». La Commission, outre une brève définition de ce concept, souhaiterait savoir ce que ces mouvements représentent en équivalents temps plein et en chiffres relatifs, ainsi qu'en coûts.

6. Mesures d'insertion professionnelle

La Commission s'était intéressée, lors de l'examen du projet de budget 2011, aux mesures d'insertion professionnelle. Elle souhaiterait avoir une mise à jour de ces données, c'est-à-dire obtenir, par politique publique ainsi que pour les entités publiques, le budget et le nombre de postes relatifs aux emplois-formation, aux emplois de solidarité, aux mesures d'insertion de l'Hospice général (contre-prestations) et aux mesures prises par l'Office cantonal de l'emploi.

7. Sous-traitance

La Commission tient à obtenir des précisions sur les sommes engagées par l'Etat sous forme de sous-traitance, à savoir :

- a) le montant global, ainsi que par politique publique, de la nature 318 (avec la mention des principaux éléments faisant l'objet de sous-traitance), y compris une comparaison avec le PB2011 et le CO2010 ;
- b) un tableau récapitulatif détaillé, par politique publique, des types de tâches sous-traitées (sécurité, nettoyage et entretien des bâtiments, etc.) ;
- c) les mandats spécifiques dans le domaine informatique.

8. Séminaires et colloques

La Commission souhaite connaître le nombre cumulé de participants à des séminaires de formation prévus pour 2012, ce que cela représente en nombre d'heures de travail, et connaître les lieux utilisés pour ces séminaires, ainsi que les frais engendrés par d'éventuelles locations de salles ; la même question est posée en ce qui concerne les colloques (ces derniers étant considérés comme des réunions ayant pour but d'informer ou de partager l'information).

La Commission souhaite en outre savoir quelles sont les modalités de participation des employés à temps partiel.

Elle précise enfin que ces demandes ne concernent que les événements exceptionnels, excluant donc notamment les réunions de service et autres rencontres récurrentes.

9. Effectifs détaillés

La Commission souhaite obtenir un tableau récapitulatif, par politique publique ainsi que pour le « grand Etat », le nombre de :

- a) postes en équivalents temps plein ;
- b) agents spécialisés ;
- c) emplois formation ;
- d) apprentis ;
- e) civilistes et autres stagiaires.

10. Coût des licences informatiques

L'intention affichée par le Conseil d'Etat est de favoriser l'utilisation de logiciels libres plutôt que payants. Sachant que certaines licences étaient encore récemment payées pour des systèmes obsolètes (tel Bull), la Commission tient à connaître le coût total des licences informatiques à l'Etat, avec en particulier la mise en évidence de celles liées à :

- a) Oracle ;
- b) IBM ;
- c) Bull.

11. Frais de représentation

La Commission souhaite obtenir le règlement régissant les frais de représentation, ainsi que les éventuels ordres de service existant au sein des départements.

12. Coût d'application de la LIAF

La Commission entend connaître les coûts d'application de la Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) par politique publique (rédaction des contrats de prestations, coordination avec les entités subventionnées, contrôle, ...).

13. Places de parking

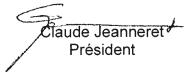
La Commission désire connaître le coût facturé par place de parking aux collaborateurs de l'Etat, par politique publique ou par département, ainsi qu'à ceux des principaux subventionnés (y compris les établissements médico-sociaux).

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales d'ici au **mercredi 2 novembre 2011**.

Par ailleurs, et comme par le passé, la Commission remercie d'ores et déjà votre Conseil de bien vouloir veiller à ce que les présentes questions soient transmises à l'ensemble des entités auditionnées par la commission et relevant des départements. En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, la Cour des comptes, le Grand Conseil et l'Assemblée constituante, des courriers spécifiques seront adressés par la Commission ; les réponses y relatives n'auront dès lors pas à figurer dans la réponse consolidée de votre Conseil.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ma parfaite considération.


Claude Jeanneret
Président



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 2 novembre 2011

Le Conseil d'Etat

8835-2011

Monsieur Claude JEANNERET
Président de la commission des
finances
Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : Examen du projet de budget 2012 - Questions transversales

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen du projet de budget 2012, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat, en date du 7 octobre 2011, un courrier relatif aux questions transversales. Vous trouverez ci-dessous les réponses du Conseil d'Etat par thématique.

Question 1 - Communication

La question écrite 3583, datant de janvier 2004, interrogeait le Conseil d'Etat sur les montants engagés à des fins de communication.

Revenant sur cette problématique, la Commission souhaite connaître, en équivalents temps plein et par politique publique, le nombre de chargés de communication (et fonctions apparentées).

La répartition équivalents temps plein (ETP) des chargés de communication et par politique publique est illustrée dans l'annexe 1.

Question 2 - Distinction entre « front office » et « back office »

Dans le cadre de l'examen du projet de budget 2011, la Commission s'était intéressée au rapport entre les collaborateurs de l'Etat affectés à des tâches de « front office » et ceux œuvrant en « back office ».

Elle désire recevoir une mise à jour de ces chiffres, présentés par politique publique et selon les mêmes critères explicités que lors du budget 2011.

La répartition des ETP permanents et charges des natures 300 à 306 et 308, par département et politique publique, figure en annexe 2.

Question 3 - Taille des états-majors

La Commission s'était déjà, par le passé, préoccupée de l'ampleur des états-majors des départements.

- 2 -

Elle souhaiterait obtenir une mise à jour de ces informations sous forme d'un tableau récapitulatif, tant en équivalents temps plein qu'en termes relatifs, et tant par politique publique que par département (afin de permettre le comparabilité avec les années antérieures), les variations d'effectifs des états-majors entre le projet de budget 2011 et le projet de budget 2012. Les chargés de mission (et fonctions apparentées) doivent à cet égard être inclus dans le périmètre des états-majors.

Les états-majors sont représentés par le programme P01 et sont ventilés dans le tableau en annexe 3 par département. Les chargés de mission sont inclus dans ce programme.

Question 4 - Potentiel d'économies

La Commission souhaiterait savoir quel est le potentiel estimé d'économies réalisables pour chaque politique publique.

Comme le Conseil d'Etat a eu l'occasion de le rappeler lors de la présentation du projet de budget 2012, le potentiel d'économies réalisables par une amélioration d'efficacité est négligeable par rapport à l'ampleur actuelle du déficit.

Aujourd'hui, des économies substantielles ne peuvent s'envisager que par des réductions de prestations ou un amoindrissement de la rémunération des collaborateurs. Ce type d'économies est, en règle générale, de la compétence du Grand Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat proposera une série de mesures portant sur les recettes comme sur les dépenses à hauteur de 150 millions de francs en vue de résorber le déficit structurel. En parallèle, il présentera des mesures conjoncturelles propres à garantir la présentation d'un budget équilibré en 2014, sous réserve bien entendu, d'une récession.

Question 5 - Mobilité départementale entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011

Certains mouvements de collaborateurs sont recouverts par l'appellation « mobilité départementale ». La Commission, outre une brève définition de ce concept, souhaiterait savoir ce que ces mouvements représentent en équivalents temps plein et en chiffres relatifs, ainsi qu'en coûts.

Vous trouverez ci-après la définition relative à ce concept :

Est considéré comme mobilité interdépartementale, un mouvement d'une personne physique sous contrat et actif, par le biais d'un changement de département (hors effet de structure).

a) Mobilité, compté en personnes physiques, par rapport à leur affectation principale

	Entités d'arrivée									Total
	CHA	DF	DIP	DSPE	DCTI	DIM	DSE	DARES	PJ	
CHA				1						1
DF				1						1
DIP	1	1		3	1		1			6
DSPE	1	3	7						1	13
DCTI		3							2	4
DIM	1			6		1				7
DSE	1		1							2
DARES	1		2	1	1				1	6
PJ	2			1					1	4
Total	7	7	10	13	2	1	1		5	46

b) ETP, par rapport à leur affectation principale en 2011

	Entités d'arrivée									Total
	CHA	DF	DIP	DSPE	DCTI	DIM	DSE	DARES	PJ	
Entités de départ	CHA				0.80					0.80
	DF				1.00	1.00				3.00
	DIP	0.50	1.00		2.75					3.00
	DSPE	0.60	3.00	5.80					1.00	5.25
	DCTI		2.90						2.00	11.40
	DIM	1.00			6.00		0.50			3.40
	DSE	1.00		1.00		1.00				7.00
	DARES	0.60		1.20	1.00				0.80	3.80
	PJ	2.00			1.00				1.00	3.80
	Total	5.70	6.90	8.00	12.55	2.00	0.60	1.00	-	4.80

c) Coûts

Il n'existe pas de coûts spécifiques à la mobilité départementale en comparaison d'un recrutement standard.

Question 6 - Mesures d'insertion professionnelle

La Commission s'était intéressée, lors de l'examen du projet de budget 2011, aux mesures d'insertion professionnelle. Elle souhaiterait avoir une mise à jour de ces données, c'est-à-dire obtenir, par politique publique ainsi que pour les entités publiques, le budget et le nombre de postes relatifs aux emplois-formation, aux emplois de solidarité, aux mesures d'insertion de l'Hospice général (contre-prestations) et aux mesures prises par l'Office cantonal de l'emploi.

Les tableaux en annexe 4 illustrent la répartition des différentes mesures d'insertion professionnelle (RMCAS, programmes d'emploi et formation fédéraux et cantonaux, emplois de solidarité) par département, EPA et autres entités et la répartition des différents postes concernés par politique publique et par programme.

Question 7 - Sous-traitance (externalisation)

La Commission tient à obtenir des précisions sur les sommes engagées par l'Etat sous forme de sous-traitance, à savoir :

- le montant global, ainsi que par politique publique, de la nature 318 (avec la mention des principaux éléments faisant l'objet de sous-traitance), y compris une comparaison avec le PB2011 et le CO2010 ;
- un tableau récapitulatif détaillé, par politique publique, des types de tâches sous-traitées (sécurité, nettoyage et entretien des bâtiments, etc.) ;
- les mandats spécifiques dans le domaine informatique.

- a) La distinction entre sous-traitance et mandat à des tiers est en soi discutable car en théorie l'Etat pourrait assurer toutes les activités lui-même. Cela étant, le tableau en annexe 5a illustre le montant global et par politique publique de la nature 318 et renseigne des principaux éléments faisant l'objet de sous-traitance.

Il est à relever :

- que pour la politique publique G, il n'y a pas d'activité sous-traitée, mais des mandats d'études confiés à des sociétés en vue de la réalisation de projets ;
- que pour la politique publique J, il n'y a également pas d'activité sous-traitée mais des mandats d'études et expertises confiés à des sociétés en vue de la réalisation de projets ;

- 4 -

- que pour les programmes P01 et P03, il n'y a également pas d'activité sous-traitée, mais des mandats d'études et expertises confiés à des sociétés en vue de la réalisation de projets. Il existe également au niveau RH des mandats confiés à des sociétés externes en vue de recrutement pour des postes de cadres ou pour des bilans de compétences;
 - que pour les politiques K et L il y a très peu d'activités sous-traitées mais essentiellement des mandats d'études et d'expertises dans le cadre d'évaluations ou en vue de la réalisation de projets.
- b) Le tableau en annexe 5b illustre les types de tâches sous-traitées ou mandatées à des entreprises par l'office des bâtiments dont deux exemples ont été mentionnés dans votre courrier (sécurité, nettoyage et entretien des bâtiments). Il convient de rappeler que pour le nettoyage, un tableau détaillé vous a été remis en juin avec les entreprises mandatées pour chaque adresse avec le montant du contrat.
- c) Le tableau en annexe 5c recense les mandats spécifiques dans le domaine informatique.

Question 8 - Séminaires et colloques

La Commission souhaite connaître le nombre cumulé de participants à des séminaires de formation prévus pour 2012, ce que cela représente en nombre d'heures de travail, et connaître les lieux utilisés pour ces séminaires, ainsi que les frais engendrés par d'éventuelles locations de salles ; la même question est posée en ce qui concerne les colloques (ces derniers étant considérés comme des réunions ayant pour but d'informer ou de partager l'information).

En 2012, il est prévu une légère augmentation du nombre de participants aux séminaires (à l'exclusion de toute autre formation, telle que formations à l'extérieur ou sur mesure dans les services) par rapport au chiffre estimé en 2011, soit 1'700 participants. Ces formations représentent 1'700 jours, soit 14'000 heures, faisant partie intégrante de l'activité professionnelle. Les séminaires sont organisés à Genthod ou, si la place vient à manquer, dans d'autres locaux étatiques, lesquels n'entraînent aucun frais supplémentaires de location.

Des séances à caractère purement informatif (tels que colloques) ne sont tenues qu'à titre exceptionnel. L'essentiel des réunions sont des lieux d'échange, de réflexion ou de débat ou peuvent encore revêtir une forme décisionnelle.

Sur le principe, la formation répond à un besoin de développement de compétences et les personnes, travaillant à temps partiel, y ont accès au même titre que leurs collègues exerçant leur activité à temps plein (ceci pour ne pas prêter en particulier les collaboratrices qui constituent l'essentiel de ce public). Seules des formations externes non indispensables à l'exercice de la fonction sont prises en charge de manière différenciée à ce niveau-là (fiche MIOPE 5.01.01). Il convient cependant de relever que l'accès aux séminaires demande une validation par la hiérarchie, cette dernière peut le refuser si cela entraîne un disfonctionnement au sein du service.

Question 9 - Effectifs détaillés

- La Commission souhaite obtenir un tableau récapitulatif, par politique publique ainsi que pour le « grand Etat », le nombre de :
- postes en équivalents temps plein ;
 - agents spécialisés ;
 - emplois formation ;
 - apprentis ;
 - civilistes et autres stagiaires.

La répartition des effectifs détaillés à fin août 2011 est illustrée en annexe 6.

Question 10 - Coût des licences informatiques

L'intention affichée par le Conseil d'Etat est de favoriser l'utilisation de logiciels libres plutôt que payants. Sachant que certaines licences étaient encore récemment payées pour des systèmes obsolètes (tel Bull), la Commission tient à connaître le coût total des licences informatiques à l'Etat, avec en particulier la mise en évidence de celles liées à :

- Oracle ;
- IBM ;
- Bull.

I. Abandon des matériels obsolètes

Le CTI maintient toujours des serveurs centraux (host) Bull et IBM. Les coûts de fonctionnement associés à ces serveurs sont importants et se montent actuellement à CHF 700'000.- pour le serveur IBM et CHF 900'000.- pour le serveur Bull.

L'abandon de ces machines obsolètes pour des technologies plus récentes signifierait donc une économie potentielle d'environ 1.6 mio annuel.

Toutefois, ces 2 "serveurs" supportent encore des applications importantes telles que :

- serveur IBM : Faillites, AO-Contraventions;
- serveur Bull : Poursuites, Logement, SAEA (département de l'instruction publique, de la culture et du sport).

Les économies liées à l'arrêt de ces machines ne pourront être réalisées que lorsque l'ensemble des applications qu'elles supportent auront été réécrites sur d'autres technologies. Ces réalisations, dont certaines sont en cours, ne dépendent toutefois pas du seul CTI; de plus il faut tenir compte que les nouvelles applications généreront également des coûts de fonctionnement. L'économie totale peut être estimée à CHF 400'000.- à l'horizon 2013 avec l'arrêt du serveur IBM, et CHF 600'000.- supplémentaires à l'horizon 2015 avec l'arrêt du Bull, sous réserve expresse de la réalisation d'ici-là des nouvelles applications.

II. Licences Oracle et logiciels libres

Suite à un appel d'offres public, l'Etat de Genève a choisi le logiciel Oracle comme centre financier intégré. A ce jour, il n'existe aucun logiciel libre qui puisse réaliser l'ensemble des fonctionnalités prises en charge par Oracle. Ce logiciel comprend des licences applicatives et de bases de données.

Les systèmes de bases de données Oracle sont mis en place non seulement dans le cadre des applications développées au sein de l'administration, mais également lors du choix de certains progiciels métiers utilisés aussi bien au sein du système d'information du territoire (SITG), que financier (CFI, Budget), que le système de gestion des RH (SIRH) et également pour les applications critiques comme P2000 pour la police.

- 6 -

Depuis 2006, une démarche a été mise en place, confirmée par la mesure P28 du Conseil d'Etat, afin de prendre également en compte les logiciels libres au niveau des systèmes de bases de données. Un effort particulier a été fait ces dernières années pour intégrer dans la mesure du possible les logiciels libres en fonction des besoins métiers et du degré de maturité de ces solutions ainsi que des compétences internes à faire évoluer.

Les évaluations sont faites de manière systématique lors de la construction du dossier d'architecture de toute solution informatique. Les critères de choix du système de base de données reposent notamment sur la criticité des applications pour lesquelles actuellement les logiciels libres ne sont pas recommandés, ainsi que pour les progiciels qui exigent déjà Oracle comme base de données. En outre, il y a des critères supplémentaires comme l'interopérabilité avec d'autres applications existantes ou la complexité des fonctionnalités demandées par l'application (certaines fonctionnalités sont présentes pour l'instant uniquement avec Oracle).

Actuellement, le nombre de bases de données Oracle est de 160 et le nombre de bases de données avec des logiciels libres est de 20. Les montants des licences sont les suivants :

Type	Description	Valeur Patrimoine	Maintenance Annuelle
Logiciel Oracle Techno	Licences bases de données (hors CFI)	4'018'000.-	883'960.-
Logiciel Oracle APPS	CFI	6'040'000.-	1'398'747.-
		10'058'000.-	2'282'707.-

Le coût des licences tient compte de rabais de 50 à 65%.

Question 11 - Frais de représentation

La Commission souhaite obtenir le règlement régissant les frais de représentation, ainsi que les éventuels ordres de service existant au sein des départements.

Les frais de représentation sont définis par l'article 11 du règlement fixant les débours, frais de représentation et de déplacement et autres dépenses en faveur du personnel de l'administration cantonale (B 5 15.24), ainsi que par la directive transversale EGE 03.04_v2 sur les "Débours, frais de représentation et de déplacements et autres dépenses en faveur du personnel de l'administration cantonale" (en annexe 7).

Question 12 - Coût d'application de la LIAF par politique publique

La Commission entend connaître les coûts d'application de la Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) par politique publique (rédaction des contrats de prestations, coordination avec les entités subventionnées, contrôle, ...).

Vous trouverez en annexe 8 les éléments de réponses concernant les coûts d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) par politique publique.

Question 13 - Places de parking

La Commission désire connaître le coût des places de parking des collaborateurs, par politique publique ou par département, ainsi que pour les principaux subventionnés (y compris les établissements médico-sociaux).

Il sied de relever que le département des constructions et des technologies de l'information, pour la location des parkings privé Etat de Genève aux collaborateurs de l'EGE, pratique les prix décidés par arrêté du Conseil d'Etat du 27.08.2008, à savoir mensuellement hors TVA :

- Centre Ville CHF 475.-.
- Ville CHF 220.-.
- Périphérie CHF 100.-.
- Fonctionnaires au bénéfice d'une indemnité forfaitaire (B5.15.24) CHF 66.-.

Pour les parkings loués par l'EGE et refacturés aux collaborateurs, le département facture le montant de la location +TVA au bénéfice ou non d'une indemnité forfaitaire et quel que soit le secteur géographique.

A ce stade, il n'est malheureusement pas possible de fournir tant un coût facturé par place de parking qu'une analyse par politique publique pour l'ensemble de l'Etat de Genève. En effet, le service ne dispose pas des données permettant une telle approche.

Pour les établissements médicaux sociaux et les EPH, il faut se référer aux listes (EPH et EMS) en annexe 9.

Entités auditionnées relevant des départements

Comme demandé par votre commission, les questions transversales ont été transmises aux entités auditionnées par votre commission. Vous trouverez en annexe 10 les réponses obtenues des entités concernées (HUG, FSASD, Hospice général, Université de Genève, IHEID, HES, TPG, SIG).

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Anja Wyden Guelpa

Le président :


Mark Muller

Annexes mentionnées

ETP des chargés de communication et fonctions apparentées par politique publique

Préambule: La législation cantonale garantit le droit à l'information et enjoint institutions et autorités à communiquer au public les informations qui sont susceptibles de les intéresser. L'information du public est un outil de mise en œuvre des politiques publiques et est réalisée par les chargés de communication et fonctions apparentées dont les ETP sont pris en compte dans ce tableau.

	ETP	Commentaire
A Formation	18.90	
A01 Enseignement obligatoire	0.50	
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue	1.00	
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	17.40	Dont 7.35 ETP pour l'université, 6.05 IHEID, 4 HES
A04 Hautes écoles	2.00	
B Emploi, marché du travail	2.00	
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	2.00	
B02 Surveillance du marché du travail	0.00	
C Action sociale	0.00	
C01 Accès à l'assurance-maladie		
C02 Soutien à la famille		
C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale		
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle		
C05 Actions en matière d'asile et de migration		
D Personnes âgées	0.00	
D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées		
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées		
E Handicap	0.00	
E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées		
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées		
F Environnement et énergie	3.45	
F01 Protection de l'environnement	1.80	
F02 Energie	0.55	
F03 Gestion des eaux	0.45	
F04 Espaces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air	0.45	
F05 Politique agricole	0.20	
G Aménagement et logement	1.00	
G01 Accès au logement	0.80	
G02 Aménagement du territoire		
G03 Conformité des constructions et des chantiers	0.20	
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels	0.20	
H Sécurité et population	4.20	
H01 Population, droit de cité et migration	4.00	
H02 Sécurité publique	0.20	
H03 Sécurité civile		
H04 Armée et obligation de servir		
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation		
H06 Exécution des poursuites et faillites		
H07 Privation de liberté et mesures d'enclassement		
H08 Droits humains		
I Justice	0.00	
I01 Pouvoir judiciaire		
J Mobilité	6.80	
J01 Transports et mobilité	5.80	dont 4 ETP pour les TPG
J02 Infrastructures routières et de transports publics	1.00	
K Santé	15.00	dont 12.6 ETP pour les HUG et 2.4 pour la FSASD
K01 Réseau de soins		
K02 Régulation sanitaire		
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		
L Economie	0.00	
L01 Développement et soutien à l'économie		
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques		
L03 Régulation du commerce		
M Finance et impôts	0.00	
M01 Impôts, taxes et droits		
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		
M03 Péréquation financière intercantonale		
M04 Production et perception des impôts		
N Culture, sports et loisirs	0.00	
N01 Culture		
N02 Sport et loisirs		
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois		
O Autorité et gouvernance	4.40	
O01 Grand Conseil		
O02 Constituante		
O03 Conseil d'Etat	3.90	
O04 Services généraux		
O05 Développement durable		
O06 Exercices des droits politiques	0.50	
O07 Genève internationale		
O08 Régional et transfrontalier		
P Activités de support et prestations de moyen	14.25	
P01 Etats-majors et activités de support départementales	12.75	Il va de soi que les ETP liés à la communication et complétables dans le programme P01 sont au service des politiques publiques qui relèvent de leur département, notamment pour A Formation, G Aménagement et logement, K Santé, L Economie, M Finances et impôts ou N Culture, sports et loisirs.
P02 Gestion transversale des ressources humaines		
P03 Gestion financière transversale et achats		
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtimENTS et biens associés)	1.50	
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques		
TOTAL	70.00	
TOTAL Hors entités	33.60	

Annexe 2

Courrier du Conseil d'Etat à la Commission des finances concernant le projet de budget 2012 - questions transversales

Question 2 - Distinction entre « front office » et « back office »

ETP permanents et charges des natures 300 à 306 et 308 - par département

Entités	PB 2012	B 2011	B 2010	ETP PB 2012	ETP B 2011	ETP B 2010
Activités front office	1'875'859'332	1'844'437'077	1'786'071'940	125'761'43	12'455'39	12'125'43
Activités back office	1'611'779'224	1'511'424'176	1'574'467'555	1'182'411	1'137'02	1'181'97
Total Administration	2'057'734'855	2'025'859'293	1'955'816'498	13'760'59	13'652'42	13'312'20
01 Chancellerie d'Etat						
Activités front office	13'224'711	12'637'302	11'721'484	70,30	64,22	62,92
Activités back office	3'078'809	3'059'975	3'071'256	28,83	22,81	24,91
Total 01 Chancellerie d'Etat	16'863'580	16'197'094	15'082'743	92,93	86,43	84,83
02 Finances						
Activités front office	102'280'252	101'813'110	98'815'417	824,29	815,29	806,31
Activités back office	1'028'823	2'012'432	4'609'230	21,72	210,11	235,89
Total 02 Finances	143'116'475	141'731'082	135'773'359	1'040,00	1'028,70	1'011,70
03 Instruction publique, culture et sport						
Activités front office	1'135'890'377	1'110'341'546	1'084'956'286	7'310,47	7'225,01	7'098,26
Activités back office	1'346'977'015	1'371'530'117	1'353'929'633	1'398,01	1'535,51	1'579,65
Total 03 Instruction publique, culture et sport	1'154'561'092	1'132'869'863	1'100'929'624	7'408,50	7'317,93	7'188,21
04 Sécurité, police et environnement						
Activités front office	404'500'846	391'835'711	377'432'579	2'850,61	2'777,16	2'618,52
Activités back office	8'005'059	8'633'811	8'509'231	45,07	41,07	39,66
Total 04 Sécurité, police et environnement	413'037'585	399'374'980	384'507'840	2'898,68	2'818,83	2'656,48
05 Constructions et technologies de l'information						
Activités front office	600'181'885	581'677'716	532'812'254	403,15	409,80	396,80
Activités back office	80'312'047	78'772'222	82'022'650	8'736,66	8'101,21	7'811,76
Total 05 Constructions et technologies de l'information	150'734'205	149'894'945	139'524'124	1'090,50	1'111,05	1'088,55
06 Intérieur et mobilité						
Activités front office	46'557'893	42'513'211	41'059'978	320,38	308,80	303,45
Activités back office	7'644'732	2'285'583	2'955'916	14,32	25,70	35,60
Total 06 Intérieur et mobilité	54'202'625	51'778'773	51'016'763	385,00	364,50	363,95
07 Solidarité et emploi						
Activités front office	83'988'529	92'489'238	89'073'157	602,70	662,70	643,60
Activités back office	811'835	818'213	818'213	23,83	23,83	23,83
Total 07 Solidarité et emploi	90'074'427	98'478'408	94'844'073	637,35	687,35	678,35
08 Affaires régionales, économie et santé						
Activités front office	29'418'539	29'642'243	29'731'785	194,54	192,41	196,57
Activités back office	5'739'327	6'860'551	6'660'187	28,09	28,32	33,59
Total 08 Affaires régionales, économie et santé	35'154'866	35'537'508	35'297'972	227,63	227,83	230,13

Définition :

"Front office" : ensemble de politiques publiques A à O.

"Back office" : politique publique P "Activité de support et prestations de moyen". Pour chaque département, le programme P01 "Etats-majors et activités de support départementales" lui est alloué. En revanche, les autres programmes de prestations de moyens qui sont transversaux [P02 "Gestion transversale des ressources humaines", P03 "Gestion financière transversale et achats", P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)", P05 "Développement et gestion des systèmes informatiques"] ne figurent pas dans les départements responsables, ils sont répartis dans les départements en fonction de leur "consommation" selon les clés de répartition définies dans le cadre du coût complet. Pour la Chancellerie, le B 2011 et le PB 2012 intègrent en francs et en ETP le Conseil d'Etat et la Chancellerie.

ETP permanents et charges des natures 300 à 306 et 308 - par département et politiques publiques

Politique Publique	PB 2012	B 2011	B 2010	ETP PB 2012	ETP B 2011	ETP B 2010
A Formation	1'132'332'686	1'110'155'710	1'060'672'614	7'291,47	7'195,61	7'075,71
B Emploi, marché du travail	49'130'548	58'076'287	58'308'786	331,30	391,30	399,70
C Action sociale	20'174'169	19'714'561	15'948'940	157,47	156,48	132,40
D Personnes âgées	8'285'723	8'294'565	8'284'473	64,97	65,44	65,72
E Handicap	6'378'089	6'400'825	6'530'958	48,97	49,48	49,78
F Environnement et énergie	42'317'485	37'635'112	35'765'599	271,27	254,70	251,40
G Aménagement et logement	41'009'380	39'137'292	35'378'633	237,22	243,70	233,60
H Sécurité et population	422'187'717	412'013'575	399'318'537	3'041,01	2'970,43	2'811,00
J Mobilité	27'501'349	25'868'265	23'520'505	224,37	222,05	210,60
K Santé	17'281'083	17'628'463	17'667'452	114,07	111,84	116,17
L Economie	10'193'474	9'996'042	9'991'304	69,01	68,70	68,70
M Finance et impôts	63'486'554	62'033'116	59'223'641	510,54	506,54	503,86
N Culture, sports et loisirs	8'436'110	9'959'962	8'837'709	48,85	59,05	52,21
O Autorité et gouvernance	27'144'965	27'536'302	26'429'089	165,91	160,07	159,38
P Activités de support et prestations de moyen (sans coût)	18'187'693	18'142'276	18'074'658	110,84	110,02	116,77
Total Administration	2'057'734'855	2'028'859'283	1'955'816'488	13'760,59	13'692,42	13'121,20
01 Chancellerie d'Etat						
H Sécurité et population	203'221	200'169	201'833	1,34	1,32	1,33
O Autorité et gouvernance	13'021'490	12'437'133	11'519'951	68,96	62,90	61,58
P Activités de support et prestations de moyen (sans coût)	382'883	383'757	393'256	2,83	2,21	21,91
Total 01 Chancellerie d'Etat	18'853'580	16'197'094	16'092'743	62,93	66,43	84,83
02 Finances						
H Sécurité et population	297'346'955	297'822'988	297'333'076	251,80	246,80	239,70
M Finance et impôts	63'486'554	62'033'116	59'223'641	510,54	506,54	503,86
O Autorité et gouvernance	9'059'003	9'997'006	9'856'700	61,95	61,95	62,75
P Activités de support et prestations de moyen (sans coût)	20'338'223	20'174'072	18'959'943	165,71	161,41	154,30
Total 02 Finances	149'116'475	141'731'082	138'773'359	1'040,00	1'028,70	1'011,70
03 Instruction publique, culture et sport						
A Formation	1'132'332'686	1'110'155'710	1'060'672'614	7'291,47	7'195,61	7'075,71
N Culture, sports et loisirs	355'701	9'185'036	4'083'472	19,00	29,40	22,56
P Activités de support et prestations de moyen (sans coût)	18'570'715	17'628'463	16'838'882	159,34	157,74	159,65
Total 03 Instruction publique, culture et sport	1'154'561'092	1'132'865'683	1'080'923'624	7'469,50	7'313,93	7'188,21
04 Sécurité, police et environnement						
F Environnement et énergie	16'061'912	13'369'623	12'167'132	91,30	82,95	78,95
H Sécurité et population	386'055'229	376'098'071	362'957'713	2'741,21	2'676,11	2'521,47
O Autorité et gouvernance	2'383'705	2'368'017	2'307'734	18,10	18,10	18,10
P Activités de support et prestations de moyen (sans coût)	459'739	718'669	707'326	48,07	41,07	37,86
Total 04 Sécurité, police et environnement	413'037'585	399'374'580	384'507'640	2'898,68	2'818,83	2'658,48
05 Constructions et technologies de l'information						
G Aménagement et logement	38'547'792	36'824'531	33'014'121	219,45	226,30	216,30
J Mobilité	16'591'974	16'572'059	15'519'896	153,85	153,85	150,85
N Culture, sports et loisirs	4'878'419	4'771'126	4'747'237	29,85	29,65	29,66
P Activités de support et prestations de moyen (sans coût)	50'718'030	51'722'226	55'173'071	437,35	401,25	401,75
Total 05 Constructions et technologies de l'informatic	150'734'205	149'894'945	138'554'124	1'090,50	1'111,05	1'098,55
06 Intérieur et mobilité						
F Environnement et énergie	26'255'373	24'265'489	23'598'467	179,97	171,75	172,45
G Aménagement et logement	2'461'588	2'312'781	2'364'512	17,77	17,40	17,50
H Sécurité et population	6'194'572	5'932'347	6'425'915	46,67	48,20	48,50
J Mobilité	10'909'375	9'286'206	8'000'609	70,52	68,20	59,75
O Autorité et gouvernance	736'785	716'408	670'475	5,45	5,25	5,25
P Activités de support et prestations de moyen (sans coût)	76'447'825	72'865'633	65'378'623	643,89	653,00	663,70
Total 06 Intérieur et mobilité	54'202'625	51'778'773	51'018'783	365,00	364,50	363,96
07 Solidarité et emploi						
B Emploi, marché du travail	49'130'548	58'076'287	58'308'786	331,30	391,30	395,70
C Action sociale	20'174'169	19'714'561	15'948'940	157,47	156,48	132,40
D Personnes âgées	8'285'723	8'294'565	8'284'473	64,97	65,44	65,72
E Handicap	6'378'089	6'400'825	6'530'958	48,97	49,48	49,78
P Activités de support et prestations de moyen (sans coût)	61'086'688	639'376	557'016	34,65	34,65	34,75
Total 07 Solidarité et emploi	90'074'427	96'478'408	94'644'073	637,35	697,35	678,35
08 Affaires régionales, économie et santé						
K Santé	17'281'083	17'628'463	17'667'452	114,07	111,84	116,17
L Economie	10'193'474	9'996'042	9'991'304	69,01	68,70	68,70
O Autorité et gouvernance	1'943'982	2'017'738	2'072'529	11,45	11,87	11,70
P Activités de support et prestations de moyen (sans coût)	5'736'327	5'868'835	5'959'107	33,05	33,27	33,66
Total 08 Affaires régionales, économie et santé	35'154'866	35'537'508	35'297'372	227,63	227,63	230,13

Annexe 3

**Courrier du Conseil d'Etat à la Commission des finances
concernant le projet de budget 2012 - questions transversales
Question 3 - Taille des états-majors ***

ETP - par département et politiques publiques

Entités	ETP PB 2012	ETP B 2011	Ecart ETP 2012 vs 2011	ETP Septembre 2011
P01 Etats-majors et activités de support départementales				
Permanents	407.29	406.30	0.98	390.46
Agents spécialisés	6.83	5.07	1.76	6.48
Auxiliaires	23.16	21.56	1.60	17.69
Total Administration	437.27	432.93	4.34	414.63
01 Chancellerie d'Etat				
Permanents	16.63	16.21	0.42	15.39
Agents spécialisés	-	-	-	-
Auxiliaires	0.20	0.17	0.03	0.54
Total 01 Chancellerie d'Etat	16.83	16.38	0.45	15.93
02 Finances				
Permanents	38.00	36.97	1.02	37.34
Agents spécialisés	1.74	1.71	0.03	1.34
Auxiliaires	1.25	1.34	-0.09	1.34
Total 02 Finances	40.98	40.02	0.96	40.02
03 Instruction publique, culture et sport				
Permanents	98.04	92.92	5.12	90.75
Agents spécialisés	-	-	-	1.00
Auxiliaires	11.35	12.24	-0.89	6.90
Total 03 Instruction publique, culture et sport	109.39	105.15	4.23	98.66
04 Sécurité, police et environnement				
Permanents	48.07	41.67	6.40	44.05
Agents spécialisés	1.29	0.86	0.43	0.86
Auxiliaires	3.01	0.52	2.49	1.29
Total 04 Sécurité, police et environnement	52.37	43.05	9.32	46.20
05 Constructions et technologies de l'information				
Permanents	94.45	92.96	1.49	84.83
Agents spécialisés	1.00	-	1.00	2.48
Auxiliaires	4.90	4.85	0.05	3.76
Total 05 Constructions et technologies de l'information	100.35	97.82	2.54	91.07
06 Intérieur et mobilité				
Permanents	44.36	55.70	-11.34	55.70
Agents spécialisés	1.30	1.00	0.30	-
Auxiliaires	1.10	1.85	-0.75	-
Total 06 Intérieur et mobilité	46.76	58.55	-11.79	55.70
07 Solidarité et emploi				
Permanents	34.65	34.65	-	31.65
Agents spécialisés	1.00	1.00	-	-
Auxiliaires	-	-	-	1.50
Total 07 Solidarité et emploi	35.65	35.65	-	33.15
08 Affaires régionales, économie et santé				
Permanents	33.09	35.22	-2.13	30.75
Agents spécialisés	0.50	0.50	-	0.80
Auxiliaires	1.35	0.60	0.75	2.35
Total 08 Affaires régionales, économie et santé	34.94	36.32	-1.38	33.90

* Dans les états-majors sont compris tous les services qui apportent un soutien aux métiers: secrétariats généraux, services financiers, services RH, services logistiques, etc.

Annexe 4

**Courrier du Conseil d'Etat à la Commission des finances
concernant le projet de budget 2012 - questions transversales**

Question 6 - Mesures d'insertion professionnelle

Photographie au 31 août 2011 de la répartition par service

Institutions	des bénéficiaires de l'aide sociale en activité de réinsertion et des bénéficiaires du RMCAS en contre-prestation *	des demandeurs d'emploi bénéficiant d'un programme d'emploi et de formation (cantonal ou fédéral) ou d'un emploi de solidarité			Total
		Hospice général (HG)	PCEF	ETFI (PEF)	
Chancellerie	3		0	1	4
DF	12		16	1	29
DIP	41		12	1	54
DSPE	1		41	2	44
DCTI	4		10	2	16
DIM	0		2	0	2
DSE	25		58	24	107
DARES	0		5	0	5
Total Etat	86	144	31	0	261
HUG	2		17	3	22
Hospice général	28		6	0	34
OCAS	0		0	0	0
DIP UNI	5		6	1	12
DIP HES	5		0	1	6
EPI	33		11	3	47
SIG	0		0	0	0
Les Cheneviers	0		0	0	0
autres régies et établissements publics autonomes (EPA)	0		2	0	2
Total régies et EPA	73	42	8	0	123
Ville de Genève	11		3	0	14
Autres communes	73		6	0	79
Associations	572		111	14	588
Entreprises			10	1	11
Divers			11	0	11
EMS	82		31	5	118
Total hors Etat	738	172	20	588	1'518
Total général	897	358	59	588	1'902

* une contre-prestation ne dépasse pas 20 heures par semaine.

Concernant l'aspect budgétaire, il y a lieu de relever que le coût des différentes mesures d'insertion délivrées par l'office cantonal de l'emploi (programmes fédéraux et cantonaux d'emploi et de formation) figurent aux comptes et au budget des mesures cantonales. S'agissant des contre-prestations fournies par les bénéficiaires de l'Hospice général - qui ne dépassent pas 20 heures d'activité par semaine -, celles-ci sont le pendant direct des prestations d'aide sociale qui leur sont versées et elles n'engendrent pas de coût additionnel pour l'Etat. Les dépenses des prestations d'aide sociale sont intégrées à la subvention versée à l'Hospice général.

PCEF = Programmes cantonaux d'emplois formation

EDS = Emploi de solidarité

ETFI = Emploi temporaire fédéral individuel

PEF = Programme d'emploi et de formation (fédéral)

RMCAS = Revenu minimum cantonal d'aide sociale (hospice général)

**Répartition des bénéficiaires de l'aide sociale en activité de réinsertion, en contre-prestation (Hospice général)
et des demandeurs d'emploi bénéficiant d'un programme d'emploi et de formation (cantonal ou fédéral)
Etat du 31 août 2011 (photographie)**

PCF = Programmes cantonaux d'aide à l'insertion
PEF = Programme d'emploi et de formation (fédéral)

ETH = Emploi temporaire individuel

	Missions général (HG)	PCF	ETH (PEF)	Total	Commentaire
A Formation					
A01 Enseignement obligatoire	40,83	10,41	1,00	52,23	
	8,38	4,54		13,03	DIP (8,39 HG, 4,64 PCF, allocations - bénéficiaires "ventilés" sur plusieurs programmes)
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue	29,00	5,00		34,00	DIP (29 HG, 5 PCF)
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	3,00	1,00	1,00	5,00	DIP (3 HG, 1 PCF, 1 PEF)
A04 Hautes écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	
B Emploi, marché du travail	0,00	37,00	21,00	58,00	
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	0,00	47,00	21,00	68,00	DISE (47 PCF, 21 PEF)
B02 Surveillance du marché du travail	0,00	0,00	0,00	0,00	
C Action sociale	22,00	10,00	0,00	32,00	
C01 Accès à l'assurance-maladie	3,00	2,00		5,00	DISE (3 HG, 2 PCF)
C02 Soutien à la famille	0,00	0,00	0,00	0,00	
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle	0,00	0,00	0,00	0,00	
C05 Actions en matière d'asile et de migration	22,00	8,00	3,00	33,00	DISE (22 HG, 8 PCF, 3 PEF)
D Personnes âgées	0,00	1,00	0,00	1,00	
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	0,00	1,00	0,00	1,00	DISE (1 PCF)
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	
E Handicap	0,00	0,00	0,00	0,00	
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	
F Environnement et énergie	0,00	3,00	0,00	3,00	
F01 Protection de l'environnement	0,00	2,00	0,00	2,00	DSPE (2 PCF)
F02 Energie	0,00	1,00	0,00	1,00	DSPE (1 PCF)
F03 Gestion des eaux	0,00	0,00	0,00	0,00	
F04 Espaces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air	0,00	0,00	0,00	0,00	
F05 Politique agricole	0,00	0,00	0,00	0,00	
G Aménagement et logement	0,00	3,00	0,00	3,00	
G01 Accès au logement	0,00	3,00	0,00	3,00	DCTI (3 PCF)
G02 Aménagement du territoire	0,00	0,00	0,00	0,00	
G03 Conformité aux constructions et des chantiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
G04 Géolocalisation de référence et garantie des droits réels	0,00	0,00	0,00	0,00	
H Sécurité et population	11,23	39,00	8,00	58,23	
H01 Population, droit de cité et migration	0,00	9,00	1,00	10,00	DSPE (9 PCF, 1 PEF)
H02 Sécurité publique	0,00	5,00	1,00	6,00	DSPE (5 PCF, 1 PEF)
H03 Sécurité civile	0,00	1,00	0,00	1,00	DM (1 PCF)
H04 Armée et obligation de servir	0,00	1,00	0,00	1,00	DSPE (1 PCF)
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	0,00	0,00	0,00	0,00	
H06 Evacuation des personnes et faibles	10,00	8,00	0,00	18,00	DF (10 HG, 8 PCF)
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	1,00	16,00	0,00	17,00	DSPE (1 HG, 16 PCF)
H08 Droits humains	0,00	1,00	0,00	1,00	DSPE (1 PCF)
I Justice	0,00	0,00	0,00	0,00	
I01 Pouvoir judiciaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
J Mobilité	0,00	1,00	0,00	1,00	
J01 Transports et mobilité	0,00	1,00	0,00	1,00	DM (1 PCF)
J02 Infrastructures routières et de transports publics	0,00	0,00	0,00	0,00	
K Santé	0,00	1,00	0,00	1,00	
K01 Réseau de soins	0,00	1,00	0,00	1,00	DARES (1 PCF)
K02 Régulation sanitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	0,00	0,00	0,00	0,00	
L Economie	0,00	3,00	0,00	3,00	
L01 Développement et soutien à l'économie	0,00	3,00	0,00	3,00	DARES (1 PCF)
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques	0,00	1,00	0,00	1,00	DARES (1 PCF)
L03 Régulation du commerce	0,00	0,00	0,00	0,00	
M Finance et impôts	1,44	3,00	1,00	5,44	
M01 Impôts, taxes et droits	1,44	0,00	1,00	2,44	DARES (3 PCF)
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	
M03 Poursuite financière intercantonale	0,00	0,00	0,00	0,00	
M04 Production et perception des impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	
N Culture, sports et loisirs	1,00	8,00	1,00	10,00	
N01 Culture	2,00	0,00	0,00	2,00	DF (1 HG, 6 PCF, 1 PEF)
N02 Sport et loisirs	0,00	8,00	1,00	9,00	
		0,95		0,95	DIP (0,95 PCF, allocations - bénéficiaires "ventilés" sur plusieurs programmes)
O Autorité et gouvernance	1,00	0,00	0,00	1,00	
O01 Grand Conseil	2,00	2,00	2,00	6,00	DCTI (1 HG)
O02 Constituante	0,00	0,00	0,00	0,00	
O03 Conseil d'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	
O04 Services généraux	0,00	1,00	1,00	2,00	CHA (1 PEF)
O05 Développement durable	1,00	0,00	0,00	1,00	DSPE (1 PCF)
O06 Exercices des droits politiques	0,00	0,00	0,00	0,00	
O07 Genève internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	
O08 Fédéral et transcantonal	3,00	1,00	0,00	4,00	CHA (3 HG)
P Activités de support et prestations de moyen	4,81	15,41	2,00	22,22	
P01 Etats-majors et activités de support départementales	0,51	4,41	0,00	4,92	DSPE (4 PCF)
P02 Gestion transversale des ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00	DIP (0,61 HG, 0,41 PCF, allocations - bénéficiaires "ventilés" sur plusieurs programmes)
P03 Gestion financière transversale et achats	1,00	2,00	0,00	3,00	DF (1 HG, 2 PCF)
P04 Gestion du patrimoine (ex-RECO) (biens et biens associés)	3,00	2,00	2,00	7,00	DF (2 PEF)
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques	0,00	7,00	0,00	7,00	DCTI (3 HG, 2 PEF)
					DCTI (7 PCF)
TOTAL	96,00	144,00	31,00	271,00	

Annexe 6

Courrier du Conseil d'Etat à la Commission des finances concernant le projet de budget 2012 - questions transversales

Question 9 - Effectifs détaillés

ETP par catégories - par politiques publiques

	ETP PB 2012	ETP B 2011	Ecart ETP 2012 vs 2011		ETP PB 2012	ETP B 2011	Ecart ETP 2012 vs 2011
ETP Permanents	39'939.07	35'254.89	384.19				
ETP Agents spécialisés	195.86	143.03	52.83				
ETP Auxiliaires	1'987.13	2'032.54	-45.41				
ETP Emplois formation **	284.00	276.00	8.00				
ETP Apprentis **	602.60	604.60	-2.00				
ETP Civilistes et autres stagiaires **	715.87	680.34	26.53				
Total Grand Etat **	39'424.53	39'000.39	424.14				
A Formation				J Justice			
ETP Permanents	9'960.78	9'830.65	130.13	ETP Permanents	563.40	551.42	11.99
ETP Agents spécialisés	2.00	2.00	-	ETP Agents spécialisés	1.00	1.00	-
ETP Auxiliaires	1'107.06	1'111.41	-4.35	ETP Auxiliaires	21.00	21.00	-
ETP Emplois formation **	17.64	19.00	-1.36	ETP Emplois formation **	-	-	-
ETP Apprentis **	161.80	161.80	-	ETP Apprentis **	3.00	-3.00	-
ETP Civilistes et autres stagiaires **	159.47	159.47	-	ETP Civilistes et autres stagiaires **	-	-	-
Total A	11'408.74	11'284.32	124.42	Total J	600.40	588.42	11.99
B Emploi, marché du travail				J Mobilité			
ETP Permanents	331.30	391.30	-60.00	ETP Permanents	2'135.82	2'019.25	116.57
ETP Agents spécialisés	46.50	56.00	-9.50	ETP Agents spécialisés	24.76	19.76	5.00
ETP Auxiliaires	68.00	64.00	4.00	ETP Auxiliaires	5.30	2.35	2.95
ETP Emplois formation **	4.00	4.00	-	ETP Emplois formation **	22.00	20.00	2.00
ETP Apprentis **	1.00	1.00	-	ETP Apprentis **	12.00	12.00	-
ETP Civilistes et autres stagiaires **	-	-	-	ETP Civilistes et autres stagiaires **	5.00	5.00	-
Total B	450.80	526.30	-75.50	Total J	2'212.88	2'088.36	126.92
C Action sociale				K Santé			
ETP Permanents	892.67	837.18	55.49	ETP Permanents	10'334.31	10'203.38	130.93
ETP Agents spécialisés	1.36	1.36	-	ETP Agents spécialisés	20.60	21.00	-0.40
ETP Auxiliaires	45.66	45.66	-	ETP Auxiliaires	513.40	518.90	-5.50
ETP Emplois formation **	19.00	11.00	8.00	ETP Emplois formation **	17.00	16.00	1.00
ETP Apprentis **	16.00	20.00	-4.00	ETP Apprentis **	162.00	159.00	3.00
ETP Civilistes et autres stagiaires **	57.00	43.00	14.00	ETP Civilistes et autres stagiaires **	373.20	359.45	13.75
Total C	1'031.69	935.20	72.49	Total K	11'420.51	11'277.73	142.78
D Personnes âgées				L Economie			
ETP Permanents	3'634.25	3'758.75	-124.50	ETP Permanents	69.01	68.70	0.31
ETP Agents spécialisés	0.31	0.30	0.00	ETP Agents spécialisés	3.45	2.85	0.60
ETP Auxiliaires	57.46	59.46	-2.00	ETP Auxiliaires	1.00	-	1.00
ETP Emplois formation **	37.00	38.50	-1.50	ETP Emplois formation **	4.00	-	4.00
ETP Apprentis **	28.80	20.80	8.00	ETP Apprentis **	1.00	1.00	-
ETP Civilistes et autres stagiaires **	36.80	39.02	-1.22	ETP Civilistes et autres stagiaires **	1.00	1.00	-
Total D	3'794.61	3'924.83	-130.22	Total L	78.46	74.05	4.41
E Handicap				M Finance et impôts			
ETP Permanents	590.27	562.78	27.48	ETP Permanents	510.54	506.54	4.00
ETP Agents spécialisés	0.34	0.34	-	ETP Agents spécialisés	0.91	0.91	-
ETP Auxiliaires	40.18	40.18	0.00	ETP Auxiliaires	7.31	10.45	-3.15
ETP Emplois formation **	14.00	16.50	-2.50	ETP Emplois formation **	7.00	12.00	-5.00
ETP Apprentis **	30.00	30.00	-	ETP Apprentis **	-	-	-
ETP Civilistes et autres stagiaires **	23.00	23.00	-	ETP Civilistes et autres stagiaires **	-	-	-
Total E	697.78	672.80	24.98	Total M	525.76	529.91	-4.16
F Environnement et énergie				N Culture, sports et loisirs			
ETP Permanents	1'011.27	1'866.70	-44.57	ETP Permanents	48.85	59.05	-10.20
ETP Agents spécialisés	14.77	2.77	12.00	ETP Agents spécialisés	0.78	0.78	-
ETP Auxiliaires	9.60	6.80	2.80	ETP Auxiliaires	4.02	4.58	-0.56
ETP Emplois formation **	13.00	12.00	1.00	ETP Emplois formation **	0.95	-	0.95
ETP Apprentis **	83.00	83.00	-	ETP Apprentis **	-	-	-
ETP Civilistes et autres stagiaires **	15.90	15.90	-	ETP Civilistes et autres stagiaires **	2.00	2.00	-
Total F	2'047.64	1'987.17	60.37	Total N	56.80	66.40	-9.80
G Aménagement et logement				O Autorité et gouvernance			
ETP Permanents	237.22	243.70	-6.48	ETP Permanents	194.21	188.04	6.17
ETP Agents spécialisés	39.88	21.88	18.00	ETP Agents spécialisés	8.42	10.42	-2.00
ETP Auxiliaires	20.45	23.43	-2.98	ETP Auxiliaires	15.95	17.21	-1.26
ETP Emplois formation **	3.00	-	3.00	ETP Emplois formation **	2.00	6.00	-4.00
ETP Apprentis **	4.00	4.00	-	ETP Apprentis **	-	-	-
ETP Civilistes et autres stagiaires **	4.00	4.00	-	ETP Civilistes et autres stagiaires **	1.00	1.00	-
Total G	308.55	297.01	11.54	Total O	221.58	222.66	-1.08
H Sécurité et population				P Activités de support et prestations de moyen			
ETP Permanents	3'041.01	2'970.43	70.59	ETP Permanents	1'184.15	1'197.02	-12.97
ETP Agents spécialisés	0.21	0.14	0.07	ETP Agents spécialisés	80.53	59.87	20.66
ETP Auxiliaires	44.12	59.72	-15.60	ETP Auxiliaires	45.67	42.54	3.13
ETP Emplois formation **	42.00	53.00	-11.00	ETP Emplois formation **	17.41	8.09	9.41
ETP Apprentis **	29.00	29.00	-	ETP Apprentis **	60.00	60.00	-
ETP Civilistes et autres stagiaires **	15.00	15.00	-	ETP Civilistes et autres stagiaires **	9.50	9.50	-
Total H	3'171.54	3'127.29	44.08	Total P	1'397.27	1'376.93	20.34

** Pour l'effectif au PB 2012 et B 2011 l'effectif est basé sur le calendrier du 11 août 2011

** Pour l'effectif du PMH Etp au PB 2012 et B 2011 l'effectif est basé sur le calendrier au 30 septembre 2011

** Grand Etat comprend : PMH, EMA, Université, MES, MEF, Job-Mark et Ministère des JEP, FSAJD, EMS, SIO, TR3, Fondation des politiques



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

Examen du Projet de budget 2012

Réponse aux questions transversales
2 novembre 2011

1. Communication : 2 ETP

Le pouvoir judiciaire dispose d'un responsable de la communication, interne et externe à 100% (1 ETP) et d'un assistant en communication (1 ETP) en charge des relations avec les médias, ce dernier assurant le lien entre les journalistes et les juridictions ou magistrats concernés.

Il est précisé que les deux collaborateurs précités travaillent en étroite collaboration avec une gestionnaire de l'information rattachée à la direction des systèmes d'information du pouvoir judiciaire, qui se charge notamment de la mise à jour du site internet et du site intranet de l'institution.

2. Distinction entre "front office" et "back office"

Vu la formulation de la question, le pouvoir judiciaire a interprété de manière restrictive les activités de "front office", celles-ci étant limitées aux activités déployées par le personnel en contact direct avec les justiciables : guichet, réception téléphonique et audiences. Le traitement et le suivi des dossiers judiciaires ont été assimilés à des activités de "back office". En outre, seul le personnel a été pris en compte, à l'exclusion des magistrats, qui assurent néanmoins une partie importante des prestations fournies en direct aux justiciables, avant tout en audience.

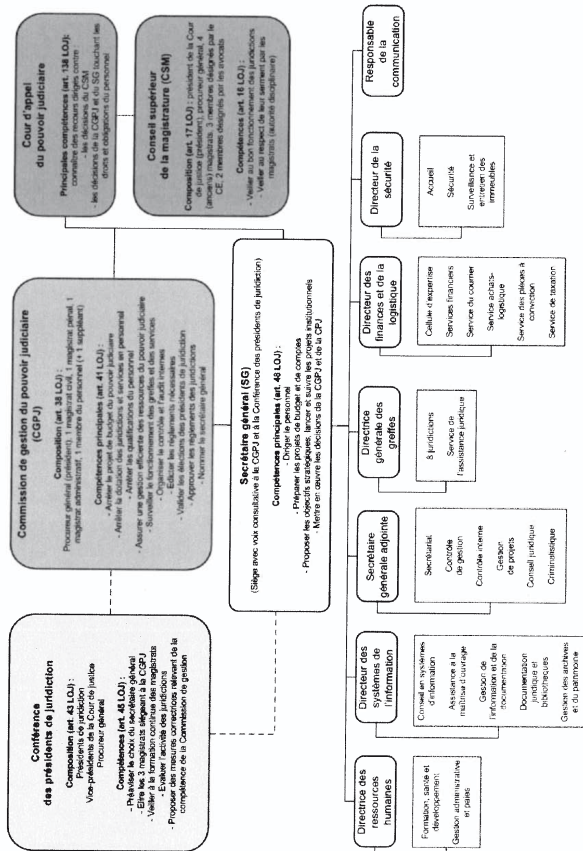
Ceci précisé et sous ces réserves, il y a lieu de retenir, sur la base des informations générales reçues des juridictions, qu'environ 7/4 des activités du personnel sont consacrées au back office, contre 1/4 d'activités au front office.

Catégories de personnel	ETP back office	ETP front office	Charges back office	Charges front office
Employés d'Etat	84.1	21.4	8'626'385	1'889'734
Fonctionnaires	243.4	74.4	26'930'684	7'383'369
Total pers. permanent	327.5	95.8	35'557'069	9'273'103
Auxiliaires mensualisés*	34.9	15.1	3'208'931	1'203'875
Agents spécialisés	1.4	0.0	193'174	0
Total	363.8	110.9	38'959'174	10'476'978

Source d'information: SIRH & CFI du 1er octobre 2011

* Le total auxiliaire est une photo au 1er octobre projetée sur 1 année.

3. Taille des états-majors



Le secrétaire général dirige un état-major composé de la **secrétaire générale adjointe**, de la **directrice générale des greffes**, de la **directrice des ressources humaines**, du **directeur des finances** et de la **logistique**, du **directeur des systèmes d'information**, du **responsable de la communication** et du **directeur de la sécurité**.

L'état-major assiste le secrétaire général, en particulier dans l'établissement du projet de plan stratégique à l'attention de la Commission de gestion, des politiques en matière de haute direction dans les différents domaines transversaux, dans la préparation du budget et dans l'établissement des comptes.

Les membres de l'état-major ne consacrent qu'une part marginale de leur activité à cette tâche, dans la mesure où ils dirigent prioritairement les différents services placés sous leur responsabilité.

Le projet de budget 2012 de la Commission de gestion ne prévoit pas le renforcement de l'état-major.

4. Potentiel d'économie

Le pouvoir judiciaire étudie différentes pistes possibles, notamment :

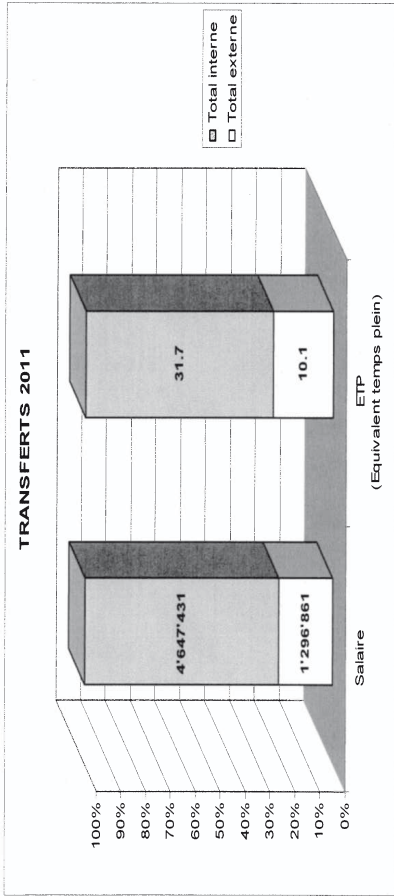
- le blocage des annuités (fr. 742'948 charges comprises) et la non indexation des traitements;
- la suppression du pont de fin d'année : fr. 581'095 (en valorisant le traitement correspondant aux jours de congé).

A moyen terme, la réunion de l'ensemble des juridictions et services du pouvoir judiciaire sur un seul et même site pourrait permettre rapidement des économies conséquentes :

- **suppression des loyers importants** actuellement à la charge de l'Etat de Genève pour quatre sites loués (**environ 5.7 millions de francs par année pour 11'000 m2**);
- mise en commun de nombreuses infrastructures nécessaires à plusieurs juridictions : quartier cellulaire et sécurisé, installation de vidéoconférence, partage des salles d'audience, salles d'attente, ...
- **diminution ou suppression des prestations de certains services internes au PJ** : courrier interne, sécurité, accueil, installation de mobilier et menus travaux d'installation, transport et archivage des dossiers, ...
- **diminution du niveau de prestation nécessaire de la part de services de l'administration cantonale** : courrier interne, transport de détenus, ...
- **diminution du niveau de prestation nécessaire de la part de prestataires externes** : surveillance et sécurité des sites et des personnes, service des audiences, ...

5. Mobilité départementale

Transfert	Salaire	ETP (Equivalent Temps plein)
Total externe (départements)	1'296'861	10.1
Total interne (pouvoir judiciaire)	4'647'431	31.7
Total Equivalent temps plein	5'944'292	41.8



6. Mesures d'insertion professionnelle

L'effort de formation et d'encadrement indispensable à l'accueil et à l'intégration des personnes RMCAS, EFTI ou ETI ou autre ne peut pas être assuré par le pouvoir judiciaire en l'état actuel. Accueillir et intégrer correctement ces personnes nécessitent un investissement conséquent de la part des cadres; ces derniers sont actuellement mobilisés par la situation par l'intégration de nouveaux collaborateurs et leur formation. Malgré tout, la volonté de maintenir une parcelle de politique sociale est toujours fermement ancrée dans notre pratique et nous l'adaptions à nos possibilités de cas en cas. Nous avons actuellement deux situations de personnes en stage de réinsertion dans le cadre de l'assurance invalidité. Pour l'une des situations, un engagement au 1^{er} novembre est planifié, pour l'autre situation une prolongation du stage, rémunéré par l'AI, a pu également être obtenue. Ces stages sont possibles grâce à la coopération de la ligne hiérarchique et d'une responsable RH. Les profils des deux bénéficiaires sont issus de la filière juridique.

Stages de réinsertion AI

Année	Nombre des bénéficiaires	Date début	Date fin	Fonction occupée
2011	Stage AI canton de Vaud	01.10.2011	31.10.2011	Huissier
2011	Stage AI Genève	01.04.2010	29.02.2012	Greffière 50%

Emploi formation

Année	Nombre des bénéficiaires	Date début	Date fin	Fonction occupée
2010	1	07.09.2009	10.03.2010	Commis-greffier 1
2010	1	01.09.2009	31.08.2010	Huissier
2011	0	-	-	-

RMCAS

Sexe	Taux d'activité des bénéficiaires	Date début	Date fin	Fonction occupée
F	50%	20.09.2010	31.01.2011	Employée de bureau
H	50%	25.07.2011	24.07.2012	Aide aux archives
H	50%	01.02.2011	14.06.2011	Aide aux archives

ARE (Allocation Retour Emploi)

Année	Nombre de bénéficiaires	Salaires cumulé
2008	2	63'340.00
2009	2	38'852.00
2010	2	53'222.00
2011	1	18'664.00

7. Sous-traitance

Montant global PB2011 et CO2010

	B2011 évolué	C2010
318-Honoraires, prestations de service de tiers	13'965'580	12'056'705
Dont mandats en lien avec des procédures judiciaires (expertises, traductions, écoutes téléphoniques...)	11'398'754	10'856'046

Tableau récapitulatif des mandats hors procédures judiciaires et informatiques

	B2011 évolué	C2010
Frais de surveillance des bâtiments	2'154'570	927'288
Frais de déménagement	148'591	115'934
Récupération & Destruction de papier	18'000	20'055
Coaching RH	70'000	80'600
Gestion de l'avocat de la 1 ^{ère} heure délégué à l'ODA	60'000	0
Formation aux 1ers secours	7'300	9'700

Les mandats de sous-traitance (nettoyage, conciergerie, etc.) relatifs à la gestion des bâtiments occupés par le pouvoir judiciaire sont gérés par le DCTI, hormis celui de la surveillance des bâtiments et des personnes, confié par le pouvoir judiciaire à une société privée de surveillance après adjudication dans le cadre d'une procédure publique d'appel d'offres.

Mandats spécifiques dans le domaine de l'informatique

	B2011 évolué	C2010
Site Intranet / outil tutorial	63'778	47'082
Projet Dragon	34'587	0
Développement d'un outil de gestion de l'avocat de la 1 ^{ère} heure	10'000	0

8. Séminaires et colloques

Estimation P2012 PJ	Nombre ETP	Estimation en nombre de personnes	Moyenne de jours de formation par personne (statistique 2010)	Nombre total de jours de formation par an	Heures de travail (Total jours X 8)
Collaborateurs	522.5	600	3	1800	14400
Magistrats	126.0	132	3.5	462	--
Total	648.5	732	3.25	2262	

Lieux des colloques

Organisation	Lieux	Frais
Externe	Externe, varie en fonction de la formation	Compris dans frais d'inscription
Interne	a) Principe : dans les locaux du PJ pour la majorité des séminaires b) Exceptionnellement : dans des salles externes (auditoires, hôtels, centre de séminaires ou formation)	Pas de frais supplémentaire Maximum 3 à 5 locations de salle en externe pour séminaires en 2012
Colloques	Pas de colloques	

Pour les employés à temps partiel, les modalités liées à la catégorie de prise en charge de la formation sont appliquées :

- Pour les formations obligatoires et indispensables à la fonction (catégories 1 et 2) le temps de formation est équivalent à du temps de travail ;
- Pour les formations utiles aux collaborateurs et à l'institution (catégories 3 et 4) le temps de formation est récupérable proportionnellement au taux d'activité.

9. Effectifs détaillés

Tableau récapitulatif du nombre d'ETP au 1er décembre 2011 pour la politique publique "Justice"		
Catégories	Nbre (ETP)	Commentaires
a Personnel fixe (postes votés)	577.05	y compris 125 ETP de magistrats
b Agents spécialisés	1.4	2 personnes
c Emplois en formation	0	
d Apprentis	3	
e Civilistes et autres stagiaires	16.6	dont 15.6 avocats-stagiaires

10. Coût des licences informatiques

Étant interpellé sur ce même objet, le CTI fournira une réponse globale pour l'ensemble des licences informatiques de l'Etat de Genève, y compris pour le pouvoir judiciaire. (cf. réponse du DCTI). Cependant, le coût total de maintenances spécifiques recensées pour le PJ est détaillé de la manière suivante:

Le coût total de maintenances spécifiques recensées pour le PJ		
	Catégorie	Coût
A	Maintenance Oracle/SUN pour serveurs kappal/zaqar (DMWeb)	22'778.-
b	Licences terminal serveur pour internetjuge 20 % du coût d'acquisition)	1'440.-
c	Location serveur alpha pour cluster VMS	5'000.-
d	Maintenance Lotus	2'000.-
e	Serveurs et licences VMS	37'000.-
F	Maintenance BAS pour backup VMS (agent pour les backups)	5'000.-
g	Système de gestion de base de données SGDB Basis+	108'000.-
	Montant total TTC	181'218.-

Il est précisé que le pouvoir judiciaire utilise également au travers des services délivrés par le CTI des infrastructures et des logiciels "transversaux" qui comprennent aussi des frais de maintenance directs ou indirects (Internet, messagerie, CMS, Firewalls, réseau, ...). Ces derniers sont inclus dans les coûts globaux de l'Etat.

Avec l'achèvement du projet I-JUGE à fin 2012, les serveurs VMS et la base des données Basis + qui seront remplacés par Oracle, les coûts de maintenances spécifiques du PJ ne seront plus d'actualité.

11. Frais de représentation

Dans l'attente de l'adoption par la Commission de gestion des dispositions réglementaires de la LPAC et L Trait, le pouvoir judiciaire applique par analogie le règlement sur les débours (Rdébours) du Conseil d'Etat (B 5 15.24)

12. Coût d'application de la LJAF

La politique I JUSTICE est exclusivement mise en œuvre par le pouvoir judiciaire. Aucune subvention n'est accordée à une entité étatique et/ou paraétatique dans le cadre de cette politique.

13. Places de parking

La location des places de parking et leur facturation sont gérées par le DCTI et l'OPE. A teneur des informations en notre possession, 9 magistrats et collaborateurs sont locataires et s'acquittent au total de fr. 2'489.- par mois de loyer.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 21 octobre 2011

Présidence du Grand Conseil

Commission des finances
Monsieur Claude Jeanneret, président
Hôtel de Ville
Genève

Examen du projet de budget 2012 – questions transversales

Monseigneur le Grand Conseil,
Cher Collègue,

Par la présente, je fais suite à votre lettre du 7 octobre 2011 et vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux questions transversales de la Commission des finances en ce qui concerne le **programme O01 « Grand Conseil »**.

1. Communication

Le Secrétariat général du Grand Conseil ne compte aucun chargé de communication, ni fonction apparentée. Un secrétaire scientifique de commission participe occasionnellement aux séances transversales des chargés de communication et assure une veille. Cette activité étant minime en temps, il est pratiquement impossible de la convertir en équivalent temps plein.

2. Distinction entre « front office » et « back office »

Comme indiqué lors de l'examen du projet de budget 2011, dès lors que les députés sont les premiers « clients » du Secrétariat général, il est attendu que chaque collaborateur du SGGC soit à même de répondre à leurs questions, ainsi qu'à celles du public, la grande majorité des ETP est considérée comme faisant partie du « Front office », seuls les fonctions purement internes au fonctionnement du SGGC font partie du « Back office », soit 1,3 ETP. Il n'y a pas d'évolution par rapport au projet de budget 2011.

3. Taille des états-majors

En 2011 et 2012, le nombre de postes affectés à l'état-major s'élève à 2,5 ETP (équivalent temps plein), sans variation. Ces postes sont occupés par deux personnes et un demi-poste est actuellement vacant.

4. Potentiel d'économies

Actuellement le seul potentiel d'économies significatif concerne la publication du Mémorial en version papier. Compte tenu du faible nombre d'exemplaires imprimés, le prix de revient à l'exemplaire est assez conséquent. La question de la poursuite de l'impression du Mémorial en version papier ou son « internalisation » sera examinée lors de l'appel d'offre qui sera publié pour la prochaine législature 2013-2017.

5. Mobilité départementale

En 2011, une collaboratrice à mi-temps a été engagée au DIP ce qu'on peut dès lors considérer comme de la mobilité « interdépartementale ». Cela n'a pas représenté de coût particulier, excepté les frais en termes de mise au concours et de sélection de son remplaçant.

6. Mesure d'insertion professionnelle

Il n'y a pas au projet de budget 2012 du Grand Conseil et de son Secrétariat général de postes dévolus aux emplois-formation, aux emplois de solidarité, aux mesures d'insertion de l'Hospice général et aux mesures de l'OCE.

7. Sous-traitance

a) montant global de la nature 318 Comptes 2010, Budget 2011 et PB 2012

CR	Comptes 2010	B 2011	PB 2012
11010100	1'105'107.24	1'421'522.00	2'509'000
11020100	44'922.60	94'800.00	99'600

b) tableau récapitulatif des tâches sous-traitées (sécurité, nettoyage et entretien des bâtiments)

Il n'y a pas de sous-traitance externe en matière d'entretien des bâtiments ou de la sécurité puisqu'il s'agit en fait de sous-traitance « interne », respectivement du DCTI et de la police.

c) mandats spécifiques dans le domaine informatique

Dans le domaine informatique, le Secrétariat général confie des mandats d'entretien des matériels informatiques de la Salle du Grand Conseil et du système du Mémorial (Verbalix) (deux mandataires en 2012), ainsi que des mandats d'expertise en matière de conduite de projets informatiques (un mandataire en 2012) pour un montant budgété total de 125'000 francs au titre des dépenses de fonctionnement.

8. Séminaires et colloques

Pour l'heure, le nombre cumulé de participants aux séminaires de formation prévus pour 2012 n'est pas connu, puisque les inscriptions se font en général au cours du premier trimestre de l'année. En 2011, ces cours ont concerné six collaborateurs pour un total neuf jours. Ces cours n'ont pas entraîné de frais autres que ceux supportés par le centre de formation de l'Etat. Il n'y a pas de différence de traitement entre les employés à temps plein et ceux à temps partiel.

9. Effectifs détaillés

Le nombre de postes en équivalents temps plein inscrit au projet de budget 2012 s'élève à 24,3.

Il n'y a pas de postes d'agents spécialisés, d'emplois formation, d'apprentis, de civilistes et autres stagiaires.

10. Coût des licences informatiques

Les licences informatiques du Secrétariat général du Grand Conseil sont acquises par le Centre des technologies de l'information. En ce qui concerne les licences informatiques des ordinateurs portables des députés, une mise à jour a été acquise en 2010 pour un montant total de CHF 3'898,55. En 2012, un montant de 5'000 francs figure au projet de budget pour les achats de licences informatiques.

11. Frais de représentation

Le Secrétariat général du Grand Conseil applique le *Règlement fixant les débours, frais de représentation et de déplacement et autres dépenses en faveur du personnel de l'administration cantonale (RDébours) (B 5 15 .24)*.

12. Coût d'application de la LIAF

Le Secrétariat général du Grand Conseil n'est pas concerné par cette question. Tout au plus peut-on mentionner un surcoût lié aux préavis des commissions et à l'impression des tirés à part qui comprennent désormais les contrats de prestation en annexe du projet de loi.

13. Places de parking

Il n'y a pas de places de parking facturées aux collaborateurs du Secrétariat général du Grand Conseil excepté une place de parking payée par la Secrétaire générale au tarif fixé par le DCTI.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, mes salutations distinguées.



Renaud Gautier

Président du Grand Conseil



COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



COUR DES COMPTES
Rue du XXI-Décembre 8
Case postale 3159
1211 Genève 3
Tél.: +41 (0)22 388 77 90
Fax: +41 (0)22 388 77 99
Internet: www.ge.ch/cdc

Monsieur Claude JEANNERET
Président de la Commission
des finances du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 19 octobre 2011

Examen du projet de budget 2012 – Questions transversales

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 7 octobre écoulé qui a retenu toute notre attention. Nous y répondons comme suit.

1. Communication

La Cour des comptes ne dispose pas de chargés de communication ou fonction apparentée. Cette tâche est directement assurée par les magistrats.

Sur la base du volume de publications émises au cours de l'année 2010/2011, soit 14 rapports d'audits, 1 rapport annuel et 4 lettres de non-entrée en matière rendues publiques, la Cour estime que l'ensemble des magistrats a consacré 300 heures à des tâches pouvant être assimilées à de la communication (préparation du communiqué de presse, mise en ligne des documents, présentation aux autorités, conférence de presse, réponses aux médias, etc.), soit 0.15 ETP ou 1% de l'effectif de la Cour des comptes.

2. Distinction entre « front office » et « back office »

Cette distinction n'est pas directement applicable aux missions légales de la Cour des comptes. Toutefois, une estimation peut être faite en suivant la segmentation établie dans le cadre du budget par programmes entre les tâches d'audit de la Cour des comptes (« front office») et les tâches d'état-major de la Cour, à savoir la supervision, finance, RH, informatique, logistique (y compris les tâches de communication visées au point précédent) et contrôle interne (« back office »).

Au budget 2012, le « front office » représente 13.85 ETP pour des charges de personnel, générales et d'infrastructure (yc prestations de moyens) de 3'694'702 F (90% du total)

Quant au « back office », il représente une assistante à temps plein et une moyenne de 25% du temps de travail des trois magistrats titulaires. Au total, ceci équivaut à 1.75 ETP pour des charges de personnel, générales et d'infrastructure (yc prestations de moyens) de 410'522 F (10% du total).

3. Taille des états-majors

Il n'y a pas d'état-major en tant que tel à la Cour des comptes. Cette tâche est directement assurée par les magistrats et l'assistante administrative, et peut être assimilée aux tâches dites de « back office » mentionnées au point précédent. Les informations chiffrées sont donc les suivantes, en précisant que la Cour des comptes n'emploie pas de chargés de mission ou fonction apparentée :

	PB 2011	PB 2012	Variation
ETP « Back office »	1.75	1.75	-

4. Potentiel d'économies

Aucune économie réalisable sans diminution du volume ou de la qualité des prestations.

5. Mobilité départementale

Ne s'applique pas à la Cour des comptes.

6. Mesures d'insertion professionnelle

Ne s'applique pas à la Cour des comptes.

7. Sous-traitance

Des mandats externes sont confiés lors de missions d'audit impliquant des compétences qui ne sont pas disponibles à l'interne. Ces mandats sont comptabilisés dans les natures comptables suivantes : 318.048 Achats de mandats de prestations externes, 318.049 Achats de mandats de prestations informatiques auprès de tiers et 318.07024 Frais d'expertises et d'analyses. Voici les précisions demandées sous forme de tableau :

En F	Commentaires	PB 2011	C 2010
318 Total		112'929	91'944
318.048 Achats de mandats de prestations externes	Compte plus utilisé (voir 318.07024)	0	48'067
318.049 Achats de mandats de prestations informatiques auprès de tiers	Maintenance et évolution informatiques	49'530	40'357
318.07024 Frais d'expertises et d'analyses	Avis de droit, experts, sondages et enquêtes de satisfaction, etc.	62'408	0



COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

8. Séminaires et colloques

La question posée recouvre en fait deux problématiques distinctes. La première est celle des séminaires de formation externes auxquels assiste le personnel de la Cour des comptes. La seconde est celle des séminaires organisés par la Cour des comptes.

Concernant la première problématique, afin de maintenir les certifications d'expert-comptable diplômé ou d'auditeur interne (CIA/CISA), le personnel de la Cour des comptes doit participer à un certain nombre de formations. Au PB 2012, celles-ci sont estimées à 400 heures pour un total de 11 personnes concernées.

Concernant la seconde problématique, aucun séminaire ou colloque n'est prévu.

9. Effectifs détaillés

Voici le tableau demandé :

Au PB 2012	En ETP
a) Nombre de postes en ETP	15.6
b) Dont agents spécialisés	0
c) Dont emplois formation	0
d) Dont apprentis	0
e) Dont civilistes et autres stagiaires	0
<i>Dont magistrats titulaires</i>	3
<i>Dont fonctionnaires</i>	1
<i>Dont collaborateurs de droit privé</i>	11.6

10. Coût des licences informatiques

Aucune acquisition de licence informatique n'est prévue au PB 2012. Aucune licence Oracle, IBM ou Bull n'a été payée par la Cour des comptes depuis sa création.

A ce jour, la Cour dispose d'un certain nombre de licences informatiques pour des logiciels « tiers » (ACL, Visio, Access, Office, etc.), pour un montant total de 25'609 F, soit 1'506 F par poste de travail. Ce montant n'inclut pas les licences incluses avec l'achat du matériel (p.ex. licences MS-Windows préinstallées et incluses dans le prix d'achat des postes de travail).

11. Frais de représentation

Le règlement de la Cour des comptes sur cet objet est joint en annexe au présent courrier.

12. Coût d'application de la LIAF

Ne s'applique pas à la Cour des comptes.



13. Places de parking

La Cour des comptes ne dispose d'aucune place de parking.

Espérant avoir répondu à vos attentes et nous tenant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes



Stanislas ZUIN, Président

Annexe : règlement sur les frais de représentation



Règlement sur les débours et
frais professionnels
(frais de représentation, frais de
déplacement)

**Table de matières**

Table de matières	2
1 Généralités	3
1.1 Objectifs du règlement	3
1.2 Principes généraux	3
2 Déplacements	4
2.1 Principe général	4
2.2 Conditions	4
3 Frais de repas et d'hébergement et autres indemnités	5
3.1 Principe général	5
3.2 Conditions	5
4 Modalités de remboursement	6
4.1 Principe général	6



1 Généralités

1.1 Objectifs du règlement

Le présent règlement a pour but de définir la politique de la Cour des comptes en matière de frais professionnels (débours, frais de représentation et de déplacement) en précisant les bénéficiaires, les natures de frais concernées ainsi que le mode d'approbation et de remboursement.

Il s'inspire largement du Règlement fixant les débours, frais de représentation et de déplacement et autres dépenses en faveur du personnel de l'administration cantonale (RDébours, B 5 15.24).

1.2 Principes généraux

Le personnel de la Cour des comptes est soumis au présent règlement. Les débours, frais de repas, de représentation ou de déplacement et autres dépenses en faveur du personnel sont soumis au principe de l'emploi judicieux et économique des moyens. Autrement dit, ils doivent être nécessaires et proportionnés à l'accomplissement des tâches de la Cour.

Les activités engageant des frais de déplacement, repas ou autres frais doivent être préalablement et systématiquement soumises à l'approbation du Magistrat délégué en charge des ressources humaines ou d'un autre Magistrat en cas d'absence du délégué RH, qui exprime son approbation par l'apposition de sa signature sur un document justificatif (généralement par simple courrier électronique).



2 Déplacements

2.1 Principe général

Le lieu de travail étant variable à l'intérieur du canton de Genève, seuls les déplacements en dehors du canton sont concernés par le présent règlement.

Lorsque les nécessités de la Cour l'exigent, le personnel a droit à des indemnités de déplacement.

Les déplacements professionnels doivent être effectués avec les moyens de transport publics. Les déplacements en taxi ne sont pas remboursés, sauf circonstances exceptionnelles et justifiées.

Les déplacements doivent être effectués sur la base des tarifs les plus avantageux.

2.2 Conditions

Le personnel a droit au remboursement de ses frais de transport sur la base du prix d'un billet CFF de 2ème classe. Exceptionnellement, des dérogations peuvent être admises.

Lorsque l'usage des transports publics n'est pas approprié, eu égard au lieu de destination ou à l'activité professionnelle déployée, ou que l'usage d'un véhicule privé s'avère financièrement plus avantageux, il est possible d'utiliser une voiture ou motorcycle qui donne droit à une indemnité kilométrique dont le montant figure dans le RDébours.

Les collaborateurs concernés fournissent à la fin de chaque mois au Magistrat responsable des RH le détail du nombre de kilomètres parcourus au service de la Cour, avec la justification des parcours effectués.

Les frais de déplacement par avion sont remboursés sur la base d'un billet en classe économique. Exceptionnellement, des dérogations peuvent être admises.



3 Frais de repas et d'hébergement et autres indemnités

3.1 Principe général

Si, lors d'un déplacement à l'extérieur du canton et par suite des exigences de la Cour, le membre du personnel doit exceptionnellement prendre son repas de midi sur place, ses frais effectifs sont remboursés à concurrence du montant qui figure dans le RDébours, sur présentation des justificatifs détaillés.

Le remboursement du repas du soir n'est possible, selon les mêmes modalités, qu'en cas de retour après 20 heures (arrivée en gare de Genève).

De manière générale, le prix des alcools forts, les articles de tabac ainsi que les pourboires ne sont pas pris en charge par la Cour.

Les frais d'hébergement remboursés comprennent le prix de la nuit et du petit déjeuner dans un hôtel de catégorie moyenne, sur la base des justificatifs détaillés. Aucune indemnité n'est due lorsque les frais de repas ou de logement sont pris en charge forfaitairement dans le cadre d'un séminaire ou d'un perfectionnement professionnel. Toute autre indemnité ou vacation est exclue. La pratique de l'horaire avec pause réduite à midi ne donne notamment droit à aucune indemnité.

3.2 Conditions

Il s'agit de repas pris lors d'une rencontre agendée tenant lieu exclusivement de séances de travail. Ces repas réunissent en principe des personnes de différents services et demeurent de nature exceptionnelle. Le choix du restaurant ainsi que les prix des menus et boissons devant être raisonnables, seuls les frais effectifs sont remboursés, à concurrence du montant qui figure dans le RDébours. Exceptionnellement, des dérogations peuvent être admises.



4 Modalités de remboursement

4.1 Principe général

La note de frais est établie par le collaborateur, sur la base du modèle :

R:\Commun\ADMIN CDC\Méthodologie CDC\2 Processus\23 RH\232 modèles\Note de frais SIRH.xls

A cette note de frais sont joints les justificatifs originaux (billets de train, factures d'hôtel, etc.).

La note de frais est soumise pour approbation à deux magistrats, qui la transmettent à l'office du personnel de l'Etat pour paiement.

Des avances peuvent être accordées aux membres du personnel lorsque les frais à engager sont importants.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Assemblée constituante
Secrétariat général

Assemblée constituante
Case postale 3919
1211 Genève 3

SF

Commission des finances
du Grand Conseil de la République
et canton de Genève
2 rue de l'Hôtel de Ville
Case postale 3970
1211 Genève 3

A l'attention de M. Claude Jeanneret,
Président

Genève, le 1^{er} novembre 2011

Réponses aux questions transversales à l'appui du projet de budget 2012

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre courrier du 7 octobre adressé à la Présidence de l'Assemblée constituante, je vous prie de trouver ci-joint les réponses aux questions transversales à l'appui du projet de budget 2012.

Espérant avoir ainsi répondu aux thématiques recensées par la commission des finances et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Sophie Florinetti
Secrétaire générale

Copie : Présidence

Annexe : Projet de budget 2012 - Réponses aux questions transversales posées par la commission des finances du Grand Conseil



PROJET DE BUDGET 2012

REPONSES AUX QUESTIONS TRANSVERSALES POSEES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

1. Communication

Le Règlement de l'Assemblée constituante prévoit à son article 59 une « information régulière du public, du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et des autorités municipales sur l'avancement des travaux de l'Assemblée ». Il prévoit également « une large consultation de la population sur les principes adoptés par les commissions thématiques, ainsi que sur le projet de constitution »¹.

Pour ce faire, une collaboratrice du Secrétariat à 80% assume la triple charge de la communication, du système d'information (intranet et internet) et du Mémorial, avec le titre et les qualifications de secrétaire adjointe (universitaire). Les activités ressortant strictement aux activités de chargée de communication (communiqués et conférences de presse, Lettre d'information, contacts avec les médias et les publics institutionnels et les particuliers, etc.) peuvent être estimées à environ 40% de son poste, soit 30% d'un équivalent plein temps.

2. Distinction entre « front office » et « back office »

Comme indiqué dans notre rapport à l'occasion du projet de budget 2011, cette différence n'est pas pertinente pour les collaboratrices du Secrétariat, dont l'effectif réduit implique pour chacune des activités, tant de support aux cadres et aux constituants, que de relations avec les autorités, institutions et particuliers.

3. Taille des états-majors

La distinction entre tâches d'état-major et tâches d'encadrement hiérarchique est difficile à établir pour le Secrétariat de l'Assemblée constituante. L'ensemble de l'unité peut en effet être considéré comme une unité d'état-major de l'Assemblée. Au sein de l'unité, et parmi les trois cadres supérieures, seule la secrétaire-juriste a une fonction de strict état-major, sans responsabilité d'encadrement.

4. Potentiel d'économies

Au vu du caractère particulier et limité dans le temps de l'Assemblée constituante, il n'est pas possible d'évoquer un potentiel d'économies en termes de « politique publique ». En revanche, et du fait de la planification des travaux, l'exercice 2012 tel que voté par l'Assemblée est en diminution de 30% par rapport à l'exercice précédent et de nouvelles économies ont été recherchées (plus de 10%), compte tenu du contexte budgétaire général de l'Etat de Genève.

5. Mobilité départementale

L'Assemblée constituante n'est pas concernée par cette problématique.

6. Mesures d'insertion professionnelle

L'Assemblée constituante n'est pas concernée par cette problématique.

¹ Cette consultation a eu lieu en février et mars 2011 et a été l'occasion de diverses communications et manifestations ouvertes au public

7. Sous-traitance

a) Montant de la nature 318

Les données sont les suivantes :

Comptes 2010	Budget 2011	PB 2012 voté AC	PB 2012 publié CE
1'295'541.80	1'437'568.-	891'885.-	477'052.-

NB Ces montants comprennent notamment les sommes allouées au titre des indemnités aux groupes, des indemnités pour les assistants parlementaires, de la retransmission télévisuelle des sessions plénières.

b) Tâches sous-traitées

Eu égard aux effectifs internes, et comme indiqué dans le rapport à l'occasion du projet de budget 2011, les tâches sous-traitées répondent à des besoins d'efficacité et d'efficience. Il s'agit de :

- prises et rédaction des procès-verbaux des commissions et du Mémorial de l'Assemblée plénière ;
- assistance logistique au déroulement des plénières ;
- expertises juridiques ou spécifiques (par exemple en 2011 pour le traitement du questionnaire de la consultation) ;
- assistance à la maintenance au développement et à l'utilisation de la base de données AIGLE pour l'ensemble des actes de l'Assemblée ;
- maintenance du site Internet de l'Assemblée constituante, via un mandataire externe de l'OSI (Chancellerie d'Etat).

c) Mandats spécifiques dans le domaine informatique :

- maintenance du site informatique : entreprise TANIT mandataire de l'OSI (Chancellerie d'Etat) qui est notre répondant direct ;
- maintenance, développement et soutien à l'utilisation de la base de données AIGLE : M. Daniel Marchand : mandataire indépendant.

8. Séminaires et colloques

Il n'est prévu ni colloque ni séminaire de formation pour les collaboratrices du Secrétariat en 2012, leur activité se terminant entre juin et octobre.

9. Effectifs détaillés

Les effectifs du Secrétariat de l'Assemblée constituante se présentent de la manière suivante :

Nombre de postes en équivalents plein temps	5.7
dont	
Agents spécialisés	5.7
Emplois formation	0.0
Apprentis	0.0
Civilistes et autres stagiaires	0.0

10. Coût des licences informatiques

L'Assemblée constituante n'est pas concernée par cette problématique.

11. Frais de représentation

Il n'y a pas de règlement sur les frais de représentation. Ni les constituants ni le personnel du Secrétariat ne reçoivent d'indemnités individuelles dans ce sens. Quelques frais de représentation peuvent être engagés à titre protocolaire par l'Assemblée en tant qu'autorité (par exemple dans le passé visite au Conseil d'Etat bâlois, cadeaux à des invités auditionnés, décès, naissances).

12. Coût d'application de la LIAF

L'Assemblée constituante n'est pas concernée par cette problématique car elle ne conclut pas de contrat de prestations.

13. Places de parking

Les collaboratrices du Secrétariat de l'Assemblée constituante n'ont pas accès à un parking sur des places de stationnement qui feraient l'objet d'une facturation par l'Assemblée constituante ou l'Etat de Genève.

SF/31.10.11

De : Yves Fornallaz, DGFE

A : Commission des finances

Copie à : Conseiller d'Etat David Hiler

Date : 30.11.2011

Objet : **Évaluation de l'application des douzièmes provisoires en 2012**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Lors de la séance du 23 novembre 2011 sur l'examen du projet de budget 2012, les membres de la Commission des finances ont souhaité connaître les conséquences d'une application des douzièmes provisoires. Afin de répondre à la commission, nous avons effectué une évaluation des douzièmes selon les règles suivantes :

- Les douzièmes sont calculés sur la base du budget 2011 auquel s'additionne l'ensemble des dépassements de crédit acceptés à ce jour par la commission des finances.
- Les montants sont évalués par programme et portent sur les charges de personnel (natures 30), les dépenses générales (nature 31) et les subventions accordées (nature 36) hors subventions aux personnes physiques (366).
- Il n'est pas conforme d'appliquer les douzièmes aux autres natures en raison de la sincérité budgétaire. En effet, la plupart des autres charges sont soit des engagements envers des tiers (par exemple les intérêts et la RPT), soit des lois sociales de portée générale votées par le parlement (par exemple : loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, loi sur l'aide sociale individuelle, loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité, loi générale sur le logement et la protection des locataires, etc.).
- La modification du taux d'allocation familiale et l'augmentation du taux de cotisation aux caisses de pensions sont pris en compte dans le calcul des douzièmes. Ces deux éléments sont consécutifs à des lois adoptées.

Vous retrouverez ci-dessous un tableau comparatif avec les douzièmes provisoires sur les natures considérées et le projet de budget 2012 amendé par le Conseil d'Etat (version transmise le 23 novembre 2011).

12ème provisoires (avec caisse de pension et alloc.fam)	PB 2012 amendé	Ecart	
Nature 30	2195	2190	5
Nature 31	461	446	15
Nature 36 (hors 366)	2508	2543	-35
Total	5163	5179	-15

Sur cette base, les constats suivants peuvent être tirés :

- Les douzièmes provisoires des charges de personnel seraient supérieures de 5 millions par rapport au projet de budget 2012 amendé par le Conseil d'Etat.
- Les dépenses générales seraient supérieures de 15 millions si les douzièmes étaient appliqués.
- Les subventions (hors subventions aux personnes physiques - nat.366) seraient inférieures de 35 millions avec les douzièmes provisoires. Néanmoins, certaines questions restent encore en suspens à ce jour, telle que l'application des douzièmes aux subventions non monétaires.

En outre, l'application des douzièmes provisoires génère un déséquilibre entre les ressources allouées aux différentes politiques publiques et "détourne" les priorités fixées par le Conseil d'Etat. Une comparaison limitée à la nature 30-*Charges de personnel* met en évidence ce déséquilibre. Certaines politiques publiques prioritaires recevraient une part de ressources moins importantes alors que d'autres seraient relativement favorisées par l'application des douzièmes.

La politique qui serait le plus impactée est la *Formation* avec une baisse des ressources de 5.8 millions. Viennent ensuite la *Justice* (-5.2 millions), *l'environnement et l'énergie* (-3.8 millions) et la *Sécurité et population* (-3.3 millions). Ce changement de répartition est fait essentiellement en faveur de la politique publique *Activités de support et prestations de moyen* (+10.1 millions). L'adoption de douzièmes provisoires annule donc l'effort prévu par le Conseil d'Etat d'attribuer des ressources aux politiques définies comme prioritaires.

Vous trouverez ci-dessous une estimation de l'application des douzièmes provisoires par politique publique pour les charges de personnel.

Charges de personnel			
<i>Politique publique</i>	<i>12ème provisoires (avec caisse de</i>	<i>PB2012 amendé CE</i>	<i>Ecart</i>
A Formation	1120.7	1126.4	-5.8
B Emploi, marché du travail	58.8	48.3	10.5
C Action sociale	19.9	20.1	-0.2
D Personnes âgées	8.4	8.3	0.1
E Handicap	6.4	6.4	0.1
F Environnement et énergie	38.4	42.2	-3.8
G Aménagement et logement	39.4	40.8	-1.4
H Sécurité et population	422.0	425.3	-3.3
I Justice	94.7	99.9	-5.2
J Mobilité	26.2	26.9	-0.7
K Santé	17.8	17.3	0.5
L Economie	10.1	10.2	-0.1
M Finance et impôts	62.8	62.6	0.2
N Culture, sports et loisirs	10.0	8.4	1.7
O Autorité et gouvernance	42.3	40.4	1.9
P Activités de support et prestations de moyen	217.0	206.9	10.1
Total charges de personnel	2194.9	2190.3	4.6

NB: La politique publique Emploi, marché du travail présente un écart de 10.5 millions qui est en grande partie expliqué par la sortie de la caisse de chômage des comptes de l'Etat. Cette politique n'est donc pas "relativement bénéficiaire".

Les informations qui vous sont présentées dans ces quelques lignes sont des évaluations réalisées dans des délais relativement courts. Les douzièmes provisoires seront réévalués de manière plus précise si le projet de budget 2012 est refusé. De plus, des règles complémentaires seront éventuellement à fixer, tel que le traitement de la sortie de la caisse cantonale de chômage et les transferts entre programmes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, mes respectueuses salutations.

Yves Fornallaz